Niveau(x) d'enseignement : S
Centre d'intérêt : 050

Numéro EDUQ : 9370396

Hébert, Léo-Paul

Le financement du Séminaire de Joliette : perspectives historiques, 1904-1968 / Léo-Paul Hébert. -- Joliette : Cégep Joliette-De Lanaudière, 1996

330 p. : ill. ; 28 cm. -- (Recherche / Cégep Joliette-De Lanaudière)

Comprend des bibliogr. Glossaire. Fait suite à : Le financement du Collège Joliette : perspectives historiques, 1846-1904

ISBN 2-921069-11-3

Vedette(s)-secondaire(s) : Cégep Joliette-De Lanaudière

Descripteur(s) : Financement * Historique * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Séminaire de Joliette

L'ouvrage étudie le financement du Séminaire de Joliette de 1904 à 1968 (cf. pour la période de 1846 à 1904, EDUQ : 9170238). Il présente d'abord les coordonnées du Séminaire : bref historique, effectifs scolaires et personnel, développement matériel, évolution des programmes scolaires et du statut juridique. Il étudie ensuite la situation financière dans son ensemble : état comparatif des résultats (bénéfices annuels) et bilans comparatifs (actif et passif). Des tableaux et graphiques illustrent les données. La courbe des dettes et du capital constitue une des données les plus significatives. Deux chapitres suivent, l'un consacré au passif et l'autre à l'actif et aux revenus. Il ressort de l'étude la constatation d'une évolution ascendante divisée en trois étapes, au cours desquelles le Séminaire doit faire face aux dépenses de quatre importantes constructions ; un effort de conscientisation de la part du Séminaire relativement aux besoins financiers du Collège de Joliette ; les attentes du Séminaire quant à la participation des anciens élèves à la vie financière du Séminaire. Enfin, l'auteur s'interroge sur le prestige et le rayonnement du Séminaire en rapport avec les impressionnantes ressources investies.

Type de document :

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

Perspectives Historiques (1904 - 1968)

Léo-Paul Hébert

Cégep Joliette De Lanaudière

Collection recherche

9370396

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

PERSPECTIVES HISTORIQUES

(1904-1968)

Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention du FCAR (Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche)

Couverture:

Conception: Diane Masse, graphiste

Armoiries et devise adoptées en 1910

Dépôt légal: 2e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

ISBN 2-921069-11-3

Diffusion:
Service d'innovation pédagogique
Cégep Joliette-De Lanaudière
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette (Québec)
J6E 4T1

LÉO-PAUL HÉBERT

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

PERSPECTIVES HISTORIQUES

(1904-1968)

CÉGEP JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE

JOLIETTE

1990

DU MÊME AUTEUR

Le troisième registre de Tadoussac - Miscellaneorum Liber, [édition critique], Montréal, Les Presses de l'université du Québec (Coll. «Tekouerimat» 3), 1976, XXII et 340p.

Le quatrième registre de Tadoussac, [édition critique], Sillery, Les Presses de l'université du Québec (Coll. «Tekouerimat» 8), 1982, XXXIX et 144p.

Histoire ou Légende? Jean-Baptiste de La Brosse, Montréal, Bellarmin, 1984, 546p., ill.

Le Québec de 1850 en lettres détachées, Québec, Ministère des affaires culturelles (Coll. «Civilisation du Québec» 32), 1985, 294p.

Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904), Joliette, Cégep Joliette-De Lanaudière, Coll. Recherche, 1989, 268p. Recherche subventionnée par le FCAR (Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche)

À PARAÎTRE

Le vieux registre de Sillery (1638-1690), édition critique, (Coll. «Tekouerimat»), Les Presses de l'université du Québec.

EN PRÉPARATION

L'impact socio-économique du Collège de Joliette sur la ville de Joliette et la région de Lanaudière: perspectives historiques (1846-1968), recherche subventionnée par le FCAR (Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche)

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à de nombreuses personnes et à de nombreux organismes à qui nous devons beaucoup.

Pour son appui et son encouragement, la direction du Cégep Joliette-De Lanaudière:

Monsieur Marcel Montreuil, directeur général; Monsieur Raymond Lapierre, secrétaire général; Monsieur Bernard Demers, directeur des Services pédagogiques; Monsieur Réal Campagna, directeur des finances; Monsieur Daniel Leblanc, adjoint administratif au service des finances.

Pour nous avoir ouvert leurs archives et avoir facilité nos recherches de multiples façons:

Monsieur Noël Routhier, c.s.v., archiviste des archives des Clercs de Saint-Viateur de Joliette et des archives du Séminaire de Joliette; Monsieur Robert Hémond, c.s.v., archiviste des archives des Clercs de Saint-Viateur de Montréal; Monsieur Armand Caron, c.s.v., ancien archiviste des Clercs de Saint-Viateur de Joliette et de la Direction générale des Clercs de Saint-Viateur de Rome; Monsieur Réjean Olivier, bibliothécaire en chef du Collège de L'Assomption.

Pour leur accueil et leur disponibilité, la direction et le personnel des organismes suivants:

La Bibliothèque du Cégep Joliette-De Lanaudière; La Bibliothèque du Collège de L'Assomption; La Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière; La bibliothèque de la ville de Montréal, et spécialement la salle Gagnon; La Bibliothèque Nationale du Québec; La Corporation du Séminaire de Joliette; Les archives de la ville de Joliette. Les Archives nationales du Québec, Centre de Québec.

Pour les sages conseils qu'il nous ont prodigués:

Madame Andrée Cantin, conseillère pédagogique du Cégep Joliette-De Lanaudière; le Révérend Père Réal Aubin, professeur à l'Académie Antoine-Manseau.

Pour avoir lu, corrigé, révisé notre manuscrit et nous avoir fait des suggestions opportunes:

Le Révérend Père Marcel de Grandpré, c.s.v., professeur émérite de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Pour les consultations et les conseils judicieux qu'il nous a donnés sur la comptabilité et les finances:

Monsieur Charles Robillard, comptable agréé.

Pour nous avoir fait profiter de leurs connaissances historiques, les nombreux témoins, dont on trouvera les noms dans les «sources orales» de notre bibliographie.

Nous tenons à remercier spécialement Monsieur Robert Corriveau, Directeur des services pédagogiques adjoint à l'innovation pédagogique, qui a bien voulu se charger de la publication du présent ouvrage.

Léo-Paul Hébert

ABRÉVIATIONS

ACSVC: Archives des Clercs de Saint-Viateur canadiens

ACSVJ: Archives des Clercs de Saint-Viateur de Joliette

ACSVM: Archives des Clercs de Saint-Viateur de Montréal

AEJ: Archives de l'évêché de Joliette

ANCJ: Annales du Collège Joliette

ANCSV: Annuaires des Clercs de Saint-Viateur

ANQ: Archives nationales du Québec

ANSJ: Annuaires du Collège Joliette et du Séminaire de Joliette

ASHJ: Archives de la Société d'Histoire de Joliette-De Lanaudière

ASJ: Archives du Séminaire de Joliette

ASSVC: Annales de la Société de St. Viateur en Canada

CASJ: Conseil d'administration du Séminaire de Joliette (Reg. 2 à 7)

CDSJ: Conseil de direction du Séminaire de Joliette (Reg. 1-2)

C.S.V.: Clercs de Saint-Viateur

DBC: Dictionnaire biographique du Canada.

DIP: Département de l'Instruction publique

Doss. Amér.: Dossier Amérique (6 vol.)

FCC: Fédération des Collèges classiques

Ordo: Ordo des élèves du Collège Joliette

RDCCJ: Registre des délibérations du Conseil du Collège Joliette (Reg. 1)

RSIP : Rapport du surintendant de l'instruction publique

SCHEC: Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

INTRODUCTION

La présente recherche fait suite à notre étude de 1989 intitulée Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904).

Le Collège Joliette, devenu le Séminaire de Joliette, par la constitution du diocèse de Joliette, en 1904, commence une nouvelle ère qui se terminera, pour la partie collégiale de son cours, en 1968 avec l'avènement du Cégep de Joliette, devenu le Cégep Joliette-De Lanaudière en 1985.

La période change, mais les objectifs restent les mêmes que ceux de notre étude précédente: étudier le financement du Séminaire de Joliette.

Plusieurs questions posées au cours de la précédente recherche valent pour la période 1904-1968: elles prennent parfois la forme d'hypothèses et même d'affirmations «reçues» à implication économique.

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

Quelle était la répartition des dépenses entre les divers postes: salaires des professeurs et du personnel enseignement, équipement, bibliothèque, entretien de l'édifice et construction des édifices, en fonction des sources de financement?

Avant la période des subventions discrétionnaires de l'ère duplessiste, le Séminaire s'autofinançait-il? Quelle était la part des revenus provenant de la pension et de l'instruction des élèves, des dons, des subventions gouvernementales, des souscriptions, etc.?

Comment a-t-on financé la construction des diverses ailes ou agrandissements successifs du Séminaire? Aile des professeurs (maintenant Aile de l'Administration) en 1909, Aile Bonin en 1925, Aile du Centenaire en 1950, Aile Beaudry en 1960?

Peut-on vérifier l'hypothèse de Barthélemy Joliette, à savoir que son collège était indispensable au développement de son village de L'Industrie (ancien nom de la ville de Joliette)[1]?

Le Séminaire de Joliette a-t-il influencé directement ou indirectement la vie économique de Joliette et de la région?

---

[1] Jean-Claude Robert, L'activité économique de Barthélemy Joliette et la fondation du village d'industrie (Joliette) 1822-1850, Thèse de maîtrise ès Arts, Université de Montréal, 1971, p.132.

Nous espérons pouvoir répondre à quelques-unes de ces questions et en circonscrire un certain nombre d'autres.

Nous présenterons d'abord les COORDONNÉES du Séminaire de Joliette afin de bien le situer dans le temps et l'espace québécois du 20e siècle: un bref historique, ses effectifs scolaires, son développement matériel, son programme scolaire et son statut juridique. Cet aperçu nous permettra de faire une meilleure lecture des données financières.

Nous étudierons ensuite la situation financière dans son ensemble (1904 à 1968): État comparatif des résultats (bénéfices annuels) et Bilans comparatifs (actif et passif); des tableaux et des graphiques rendront nos données plus visibles. La courbe des dettes et du capital nous semble constituer une des données les plus significatives.

Deux chapitres suivront, l'un consacré au passif et aux dépenses, et l'autre, à l'actif et aux revenus.

Les livres de comptes du Séminaire de Joliette constituent nos principales sources de renseignements.

On peut diviser l'histoire du Collège Joliette en trois périodes:

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

1. Le Collège Joliette (1846-1904)
2. Le Séminaire de Joliette (1904-1968)
3. Le Cégep de Joliette (1968 à nos jours)

La présente recherche porte sur la deuxième période: 1904-1968.

CHAPITRE PREMIER

LES COORDONNÉES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

SOMMAIRE:

I. BREF HISTORIQUE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

II. AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS

III. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET DU PERSONNEL

IV. ÉVOLUTION DES PROGRAMMES SCOLAIRES

V. ÉVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE

Étudier les finances d'un collège dont on ne connaîtrait pas les caractéristiques et les spécificités ne conduirait pas loin. Pour que les chiffres aient une signification, il faut d'abord connaître les «coordonnées» du Séminaire de Joliette: sa situation au début du 20e siècle, son importance au 20e siècle? Quelle était sa taille? quels étaient ses effectifs scolaires? Son personnel? Est-il exact que le Séminaire de Joliette fut un pionnier dans l'enseignement des arts, des sciences, dans la modernisation de sa bibliothèque?

La période qui s'étend de 1904 à 1968 comprend en fait deux sous-périodes: de 1904 à 1950 et de 1950 à 1968. La première moitié du 20e siècle pourrait être qualifiée d'époque «tranquille»; elle comporte, sans doute, des changements de tous ordres, mais il s'agit d'une évolution régulière et pratiquement normale. Les dix-huit dernières années d'existence du Séminaire de Joliette revêtent les caractérisques d'une «révolution fébrile». Tout se bouscule: le Séminaire de Joliette se transforme profondément à bien des égards: dans ses structures administratives, dans ses édifices, mais aussi dans son programme scolaire, dans ses effectifs et dans son personnel et surtout dans son financement.

I. BREF HISTORIQUE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

1. La région de Lanaudière

La région de Lanaudière, telle que nous l'entendons maintenant, comme région administrative, n'existe que depuis décembre 1987. Elle comprend les MRC (municipalités régionales de comtés) de Dautray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie et Montcalm; elle forme un impressionnant rectangle dont la base s'étend de Terrebonne à Berthierville, et dont les côtés sont perpendiculaires à la rive nord du Saint-Laurent; le sommet va se perdre aux confins de la MRC du Haut-Saint-Maurice, près de Clova et Parent. Elle correspond à peu près aux anciens comtés de

Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm et à une partie de l'ancien comté de Terrebonne.

Mais pour la période étudiée (1904-1968), il n'existe pas de région proprement dite; Louis-Edmond Hamelin employait volontiers le terme de «district» de Joliette dans sa thèse de 1948[1]. La plus grande partie des paroisses de ce territoire appartient au diocèse de Joliette érigé en 1904.

En 1989, la population de la région de Lanaudière est de 279,014 h[2].

En 1909, la population du diocèse était de 63,500 habitants, dont 1,200 protestants[3]. En 1987, elle est de 175,971 h, dont 170,942 catholiques et 5,029 non catholiques[4].

Pendant la période étudiée (1904-1968), le diocèse de Joliette a été dirigé par M^gr^ Alfred Archambeault (1904-1913), premier évêque, M^gr^ Guillaume Forbes (1913-1928), M^gr^ Joseph-Arthur Papineau

---

[1] Aspects de géographie sociale de la cité de Joliette, Thèse de maîtrise en sciences sociales, Québec, Université Laval, 1948, p. 2, 3 et passim.

[2] Répertoire des municipalités du Québec, 1989, p. 105.

[3] Statistiques et notes historiques concernant le diocèse de Joliette: 1904-1909, Supplément à la circulaire n° 8, dans Lettres pastorales, mandements et circulaires de M^gr^ J.-A. Archambeault, 1^er^ évêque de Joliette, vol. II, n° 80, p. 167.

[4] Diocèse de Joliette, Annuaire 1988, pp. 76-78.

(1928-1968), M^gr^ Edouard Jetté, administrateur apostolique (1962-1968) et M^gr^ René Audet (1968-1990).

Le territoire de Lanaudière comprend aussi une importante portion de son territoire dans les diocèses de Montréal (dont fait partie l'Assomption et son Collège), de St-Jérôme, de Mont-Laurier et de Trois-Rivières.

Au point vue judiciaire, ce territoire, moins Terrebonne, fait partie du district de Joliette érigé en 1857[5].

2. La ville de Joliette

Le Village de L'Industrie, fondé par Barthélemy Joliette en 1823, est devenu la ville de Joliette le 1^er^ janvier 1864. En 1911, Joliette comptait une population de 7,000 habitants[6].

Joliette est le chef-lieu du district judiciaire du même nom. En devenant siège de l'évêché en 1904, Joliette devenait réellement la capitale socio-économique de la plus grande partie de la future région de Lanaudière.

---

[5] Le comté de Berthier ne sera rattaché au district de Joliette qu'en 1890.

[6] Joliette 1864-1964, p. 164, col. 1.

En 1990, l'ancien territoire de L'Industrie forme trois municipalités: Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, dont la population totale est d'environ 30,000 habitants.

3. Le Séminaire de Joliette

Le Collège Joliette prend le titre de Séminaire de Joliette lors de l'érection du diocèse de Joliette en 1904[7]. Contrairement à la plupart des autres «séminaire», le Séminaire de Joliette est un séminaire diocésain dirigé par une communauté religieuse, les Clercs de Saint-Viateur, aidée par des prêtres séculiers et des professeurs laïques.

Le Séminaire est situé rue Saint-Charles-Borromée, sur les bords de la rivière L'Assomption, à droite de l'église cathédrale, au même endroit que le vieux collège de Barthélemy Joliette. Le Séminaire jouit d'une immense cour, développée au 19e siècle par les soins du P. Cyrille Beaudry, supérieur de l'établissement pendant trente-six ans.

Depuis le Collège Joliette, de 1904, jusqu'au Séminaire de Joliette, de 1968, il s'est passé une soixantaine d'années.

---

[7] L'annuaire de 1904-1905 s'intitule Séminaire de Joliette.

4. Les collèges classiques au 20e siècle

Au début du siècle, le Québec comptait 19 collèges classiques. La plupart des collèges du 19e siècle sont en activité: le Séminaire de Québec (1668), le Collège de Montréal (1765, 1806), le Séminaire de Nicolet (1803), le Séminaire de Saint-Hyacinthe (1812), le Collège Sainte-Thérèse de Blainville (1825), le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1829), le Collège de l'Assomption (1832), le Collège Joliette (1846), le Collège Saint-Laurent (1847), le Collège Sainte-Marie de Montréal (1848), le Collège Bourget de Rigaud (1850), le Collège de Lévis (1853), le Séminaire de Trois-Rivières (1860), le Séminaire de Rimouski (1870), le Séminaire de Chicoutimi (1873) et le Séminaire de Sherbrooke (1875)*.

Certains collèges classiques ont disparu de la carte comme le Collège Saint-Roch de Québec, le Collège de Chambly, le Collège Masson de Terrebonne, et Sainte-Marie de Monnoir. D'autres vont s'ajouter. Leur nombre reste dans la vingtaine jusqu'aux années trente; ils se multiplient rapidement dans les années quarante pour atteindre la soixantaine en 1962.

---

* Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec: 1608-1971, Holt, Rinehart et Winston limitée, 1971, I, p. 374; II, p. 144.

TABLEAU 1

LES COLLÈGES CLASSIQUES DE GARÇONS DE 1904 À 1962

ANNÉE	COLLÈGES	ANNÉE	COLLÈGES
1904 -1905	19	1933 -1934	29
1905 -1906	19	1934 -1935	29
1906 -1907	19	1935 -1936	29
1907 -1908	19	1936 -1937	29
1908 -1909	18	1937 -1938	30
1909 -1910	19	1938 -1939	31
1910 -1911	19	1939 -1940	32
1911 -1912	20	1940 -1941	32
1912 -1913	20	1941 -1942	31
1913 -1914	21	1942 -1943	31
1914 -1915	21	1943 -1944	31
1915 -1916	21	1944 -1945	
1916 -1917	21	1945 -1946	
1917 -1918	21	1946 -1947	
1918 -1919	21	1947 -1948	
1919 -1920	21	1948 -1949	39
1920 -1921	21	1949 -1950	40
1921 -1922	21	1950 -1951	42
1922 -1923	21	1951 -1952	43
1923 -1924	21	1952 -1953	45
1924 -1925	21	1953 -1954	45
1925 -1926	21	1954 -1955	46
1926 -1927	22	1955 -1956	47
1927 -1928	23	1956 -1957	47
1928 -1929	24	1957 -1958	49
1929 -1930	25	1958 -1959	53
1930 -1931	28	1959 -1960	54
1931 -1932	29	1960 -1961	57
1932 -1933	29	1961 -1962	59

SOURCES: Rapports du surintendant de l'instruction publique.

Remarques:
À compter de 1943-1944, les données ne tiennent compte que des collèges de garçons; sont exclus tous les autres collèges: collèges de filles, collèges de formation pour religieux (frères, pères), etc.

Se sont ajoutés de nombreux collèges de formation religieuse appartenant à des communautés religieuses féminines et masculines. Des collèges classiques pour jeunes filles se multiplient à partir de 1908. En 1960, le nombre total des collèges classiques s'élevait à 181*.

Pour l'ensemble des collèges (garçons et filles), la Fédération des Collèges classiques donnait les chiffres suivants en 1954:

TABLEAU 2

COLLÈGES CLASSIQUES DE 1923 À 1953

Année	Collèges classiques	Sections et externats dépendants	Elèves
1923	29		6 836
1933	37		9 848
1943	40		11 790
1948	47	6	14 003
1953	51	15	17 667

Source: Mémoire de la fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels: L'Organisation de l'enseignement classique dans le Québec, Montréal, Fides, 1954, p. 60.

* Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec: tome 2: 1840-1871, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston ltée, 1971, p. 401.

A partir des années 1945, le cours classique n'est plus le monopole des collèges classiques: des commissions scolaires l'offrent: celle d'Arvida sera la première; d'autres suivront[18].

5. Les grandes dates

1845: Construction du premier collège par Barthélemy Joliette

1846: Ouverture du Collège Joliette sous la direction du curé Antoine Manseau et de trois séminaristes

1847: Arrivée des Clercs de Saint-Viateur qui prennent la direction du Collège Joliette

1849: Incorporation des Clercs de Saint-Viateur

1850: Donation du Collège Joliette aux Clercs de Saint-Viateur

1873: Le Collège Joliette reconnu comme «Collège classique»

1897: Noces d'or (50e anniversaire) du Collège Joliette

1904: Erection du diocèse de Joliette; le Collège Joliette devient le Séminaire de Joliette

1910: Noces de diamant (60e anniversaire) du Séminaire de Joliette et inauguration de l'Aile des professeurs (maintenant Aile de l'administration du Cégep)

1923: Centenaire de la ville de Joliette

1926: Inauguration de l'Aile Bonin

1929: Crise économique

---

[18] Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec: tome 2: 1840-1871, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston ltée, 1971, p. 272.

1931: Centenaire de la fondation des Clercs de Saint-Viateur

1938: Erection de la province religieuse des Clercs de Saint-Viateur de Joliette (dont dépend le Séminaire de Joliette)

1941: Incorporation du Séminaire de Joliette

1947: Fêtes du Centenaire du Séminaire de Joliette

1950: Construction de l'Aile du Centenaire

1957: Incendie de l'Aile de brique de 1875 et 1899 et de l'Aile de la chapelle de 1881.

1958-1960: Construction de l'Aile Beaudry

1960: Inauguration de l'Aile Beaudry

1961: Incorporation du Centre de Loisirs de Joliette

1962: Incorporation du Fonds d'éducation du Séminaire de Joliette

1963: Incorporation de la Bibliothèque

1964: Création du Ministère de l'éducation

1964: Centenaire de la ville de Joliette.

1966: Incorporation de la Société d'éducation de Joliette

1966: Incorporation du Musée d'art de Joliette

1966: Vente des biens du Séminaire à la Société d'éducation.

1968: Fondation du Cégep de Joliette, qui s'installe dans les édifices du Séminaire de Joliette; le Séminaire de Joliette poursuit son enseignement secondaire, à loyer dans ses propres édifices

1968: Incorporation du Cégep de Joliette; Lettres patentes émises le 3 avril 1968; enregistrées le 27 mai 1968.

1973: Vente des édifices du Séminaire de Joliette au Cégep de Joliette

1985: Le Cégep de Joliette change de nom et devient "Le Cégep Joliette-De Lanaudière"; Lettres patentes émises le 23 octobre 1985, enregistrées le 13 novembre 1985.

1986: Le Séminaire de Joliette cède son cours secondaire à L'Académie Antoine-Manseau.

II. LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS

Les édifices du Séminaire de Joliette s'agrandissent rapidement et continuellement. De l'édifice de deux étages, de 80 pieds sur 40, avec toit à mansarde construit en 1846, , il est devenu en 1904 un imposant complexe de bâtiments en forme de H, comprenant une aile de façade de 110 pieds, à six étages, unie à une aile de 175 pieds, par la chapelle du Sacré-Coeur.

L'évaluation des édifices du Collège qui était de 5,000.00$ en 1850, atteint 185,000.00$ en 1904[11]. C'était là l'oeuvre du P. Cyrille Beaudry, supérieur du Collège Joliette pendant 36 ans[12].

La fréquence des constructions est moins grande qu'au 19e siècle (une construction tous les cinq ans[13]), mais les quatre grandes constructions du 20e siècle renouvellent complètement l'espace collégial; il ne reste plus rien des édifices du 19e siècle. En 1968, l'ensemble des bâtisses du Séminaire de Joliette avait un volume équivalant à un édifice de cinq étages, d'environ

---

[11] Rapports du surintendant de l'instruction publique (1855-1904).

[12] «Il construisit presque tout le pâté de maisons que forme le Collège actuel.»(L'Etoile du Nord, du 5 mai 1904 et RDCCJ 1893-1914, pp. 63-64).

[13] Léo-Paul Hébert, Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904), Joliette, 1989, p. 226.

18 mètres (60 pieds) de largeur et de 468 mètres (1,535 pieds) de longueur.

Les constructions sont rendues nécessaires pour diverses raisons: le manque de solidité du sol avait exigé la reconstruction de la façade en 1908-1909; l'accroissement du nombre des élèves amena la construction de l'Aile Bonin en 1925 et de l'Aile du Centenaire en 1950; l'Aile Beaudry remplaça l'Aile de brique incendiée en 1957.

Quant au terrain occupé par le Séminaire, il n'a pas varié depuis 1904. En 1910, la cour était déjà un magnifique parc, de 10 arpents de longueur sur 1½ arpent de largeur[14].

On pourra se rendre compte de l'importance du développement des édifices du Collège et de son espace en consultant le TABLEAU 3.

---

[14] A.-C. Dugas, Gerbes de souvenirs, 1914, I, p. 101.

TABLEAU 3

AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

1905-1909: Démolition du vieux collège de 1845 et de l'Aile Langlais de 1858, rehaussés en 1888, et construction de l'Aile de la façade: 210 pieds sur 60 (appelée Aile de l'administration par le Cégep Joliette de Lanaudière).

1925-1926: Aile Bonin: construction de pierre, 140 x 62 pieds, 5 étages: salle académique, salles de musique, classes, laboratoires de physique et de chimie, dortoir[15].

1950: Aile du Centenaire, édifice complexe, en pierre, 4 étages, de dimension: 231 x 180 pieds; comprenant bibliothèques, cafétéria, département de philosophie (dortoir-étude), chaufferie, etc.

1957: Incendie de l'Aile de brique de 1875 et 1899 et de la chapelle du Sacré-Coeur de 1881-1882[16].

1958-1960: Aile Beaudry: édifice de brique, comprenant plusieurs constructions:

une aile de 325 x 60 pieds, six étages: classes, laboratoires, salle de récréation, dortoirs;

un centre récréatif de 300 x 100 pieds, comprenant un gymnase, 115 x 90 pieds, deux étages; une piscine, 115 x 90 pieds, deux étages; et surmonté en son centre par une chapelle de 90 x 64 pieds, 4 étages;

une jonction avec l'Aile des professeurs: 75 x 50 pieds, trois étages;

un quadrilatère de 100 x 100 pieds, cour intérieure toiturée à 30 pieds de hauteur, loge la bibliothèque.

En tout, plus de 3,000,000 de pieds cubes et plus de 200,000 pieds carrés de plancher[17].

SOURCE: Lucien Bonin, c.s.v., Illustrations des constructions et acquisitions de terrain - Séminaire de Joliette, Joliette, 1969, dactylogr., dessins et photocopies, 31p.

[15] Annuaire du Séminaire 1924-1925, pp. 13-14.

[16] ANSJ 1956-1957, pp. 108-111.

[17] Carnets, série III, n° 10, juin 1960, p. 319.

LE COLLÈGE JOLIETTE
1846-1875

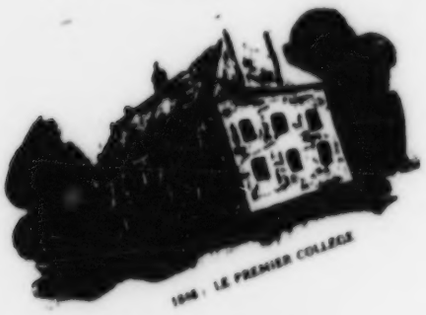

1846 : LE PREMIER COLLÈGE

1868 : L'AILE LARGLAIS

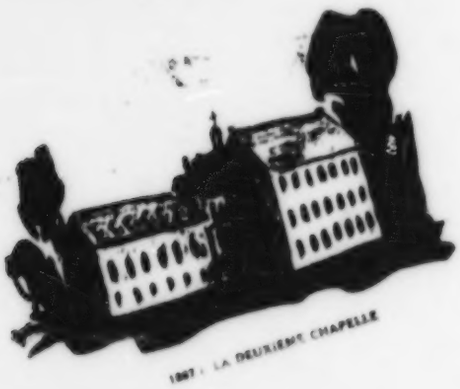

1887 : LA DEUXIÈME CHAPELLE

Esquisses
au lavis de
Max Boucher,
L'Estudiant,
mai-juin 1946
et mai-juin 1951.

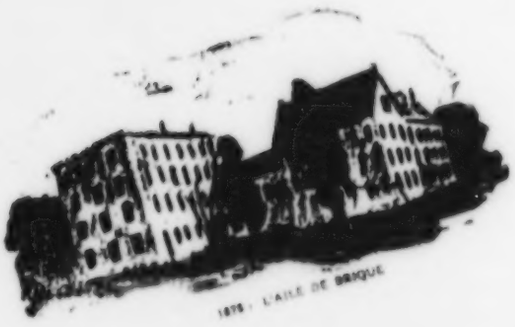

1875 : L'AILE DE BRIQUE

LE COLLÈGE-SÉMINAIRE DE JOLIETTE
1881-1926

1881 : LA CHAPELLE DU SACRE-COEUR

1926 : LA RESTAURATION

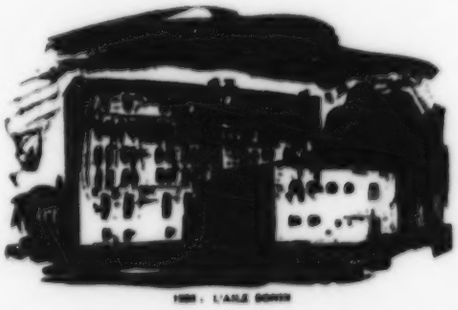

1926 : L'AILE DONVILLE

Esquisses
au lavis de
Max Boucher,
L'Etudiant,
mai-juin 1946
et mai-juin 1951.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1908

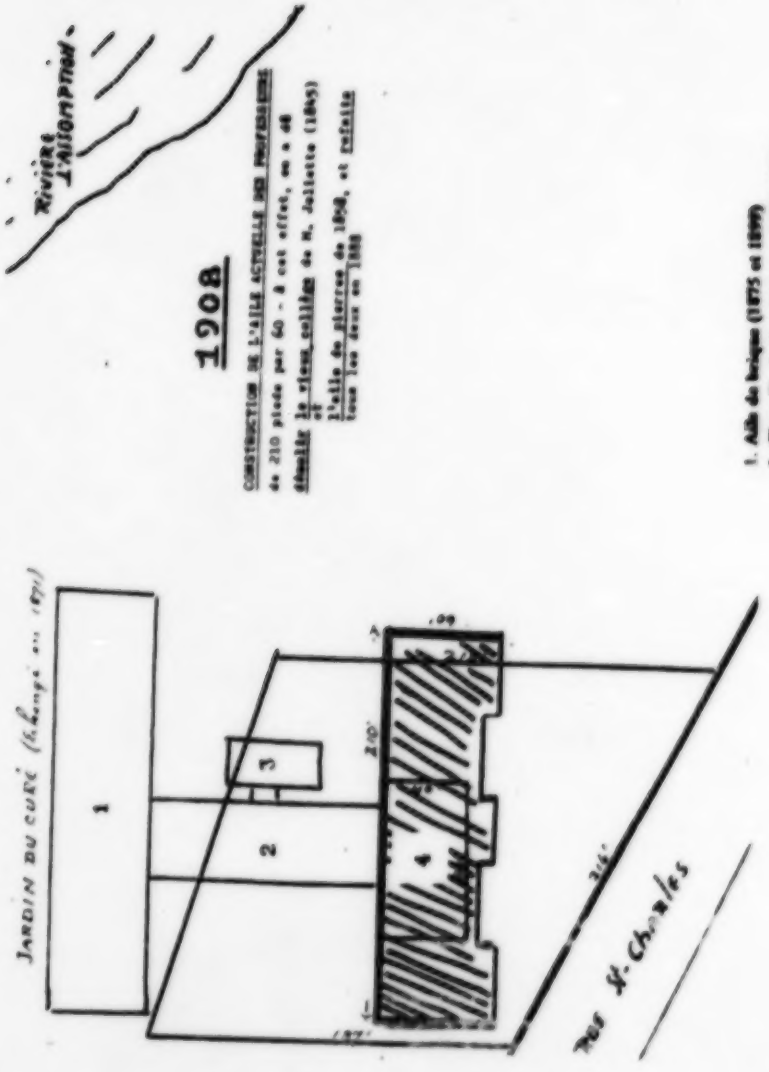

Lucien Bonin. *Illustrations des constructions et acquisitions de terrains: "Séminaire de Joliette"*. Joliette, 1988.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1926

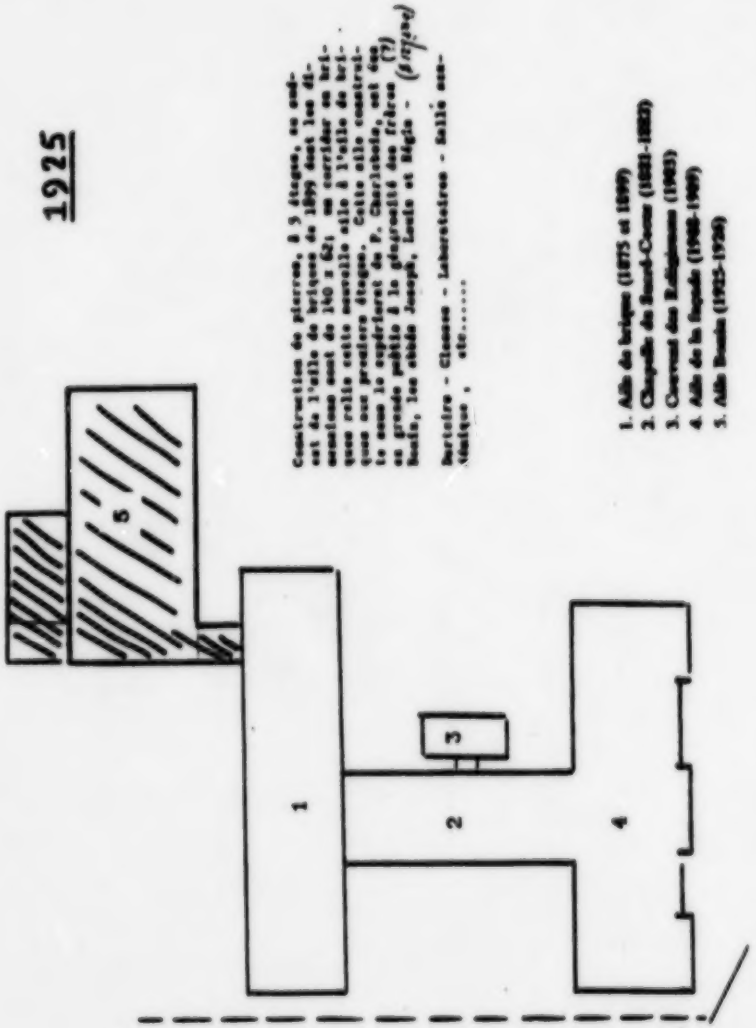

Lucien Bonin. *Illustrations des constructions et acquisitions de terrains: "Séminaire de Joliette"*. Joliette. 1969.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1951

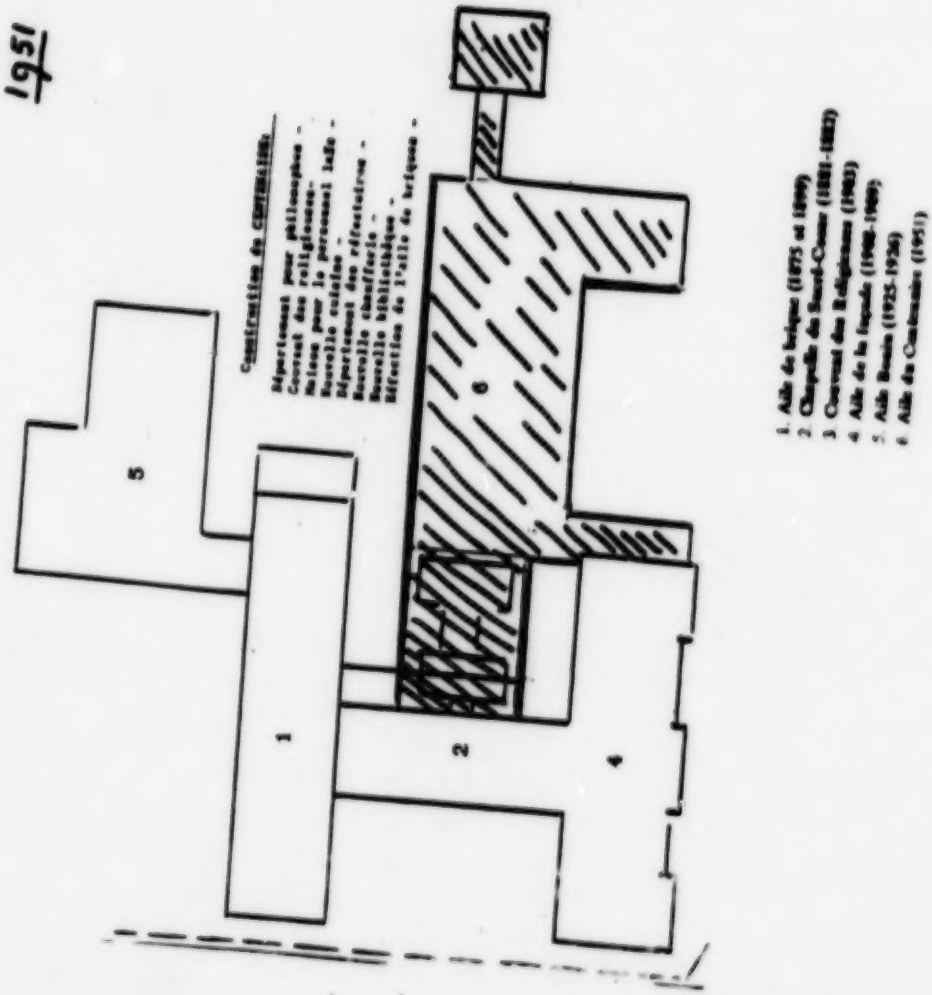

Lucien Bonin, Illustrations des constructions et acquisitions de terrains: "Séminaire de Joliette", Joliette, 1950.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1957

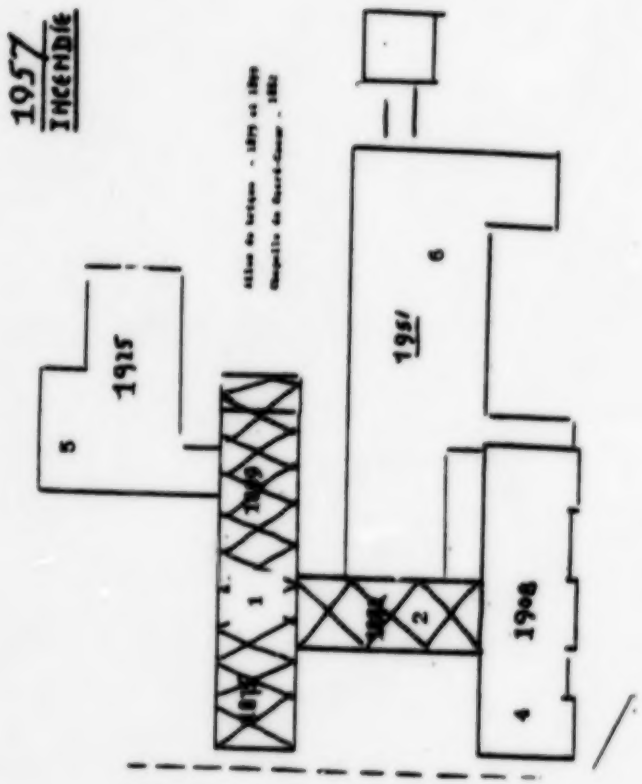

1. Aile de briques (1875 et 1899); incendiée
2. Chapelle de Sainte-Croix (1881-1882); incendiée partiellement
4. Aile de la façade (1908-1909)
5. Aile Bonin (1925-1926)
6. Aile du Centenaire (1951)

Lucien Bonin. *Illustrations des constructions et acquisitions de terrains: "Séminaire de Joliette"*. Joliette. 1955.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1960

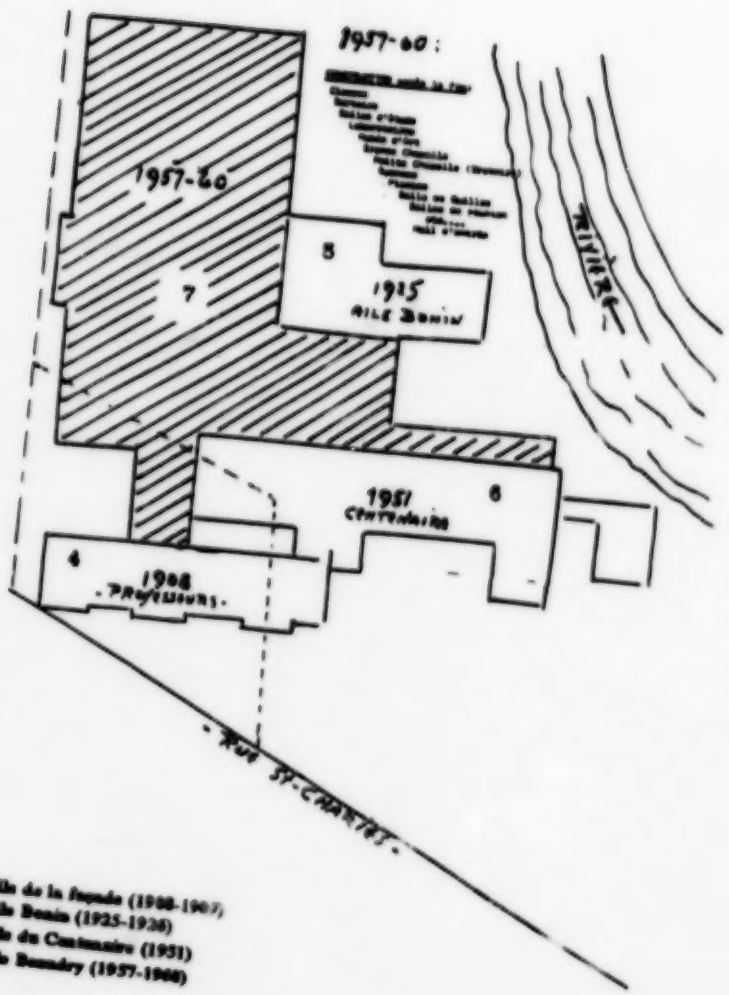

4. Aile de la façade (1908-1907)
5. Aile Bonin (1925-1926)
6. Aile du Centenaire (1951)
7. Aile Boundary (1957-1960)

Lucien Bonin, *Illustrations des constructions et acquisitions de terrains: "Séminaire de Joliette"*, Joliette, 1969.

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE
1908, 1925, 1951, 1960

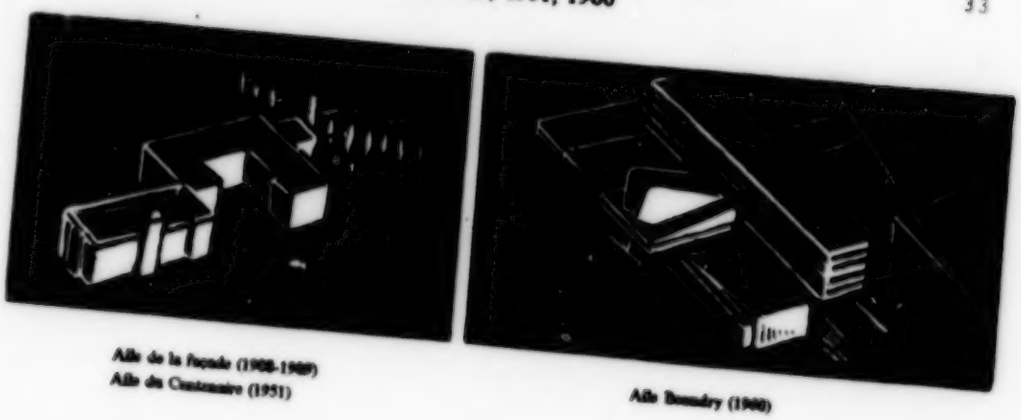

Aile de la façade (1908-1909)
Aile du Centenaire (1951)

Aile Beaudry (1960)

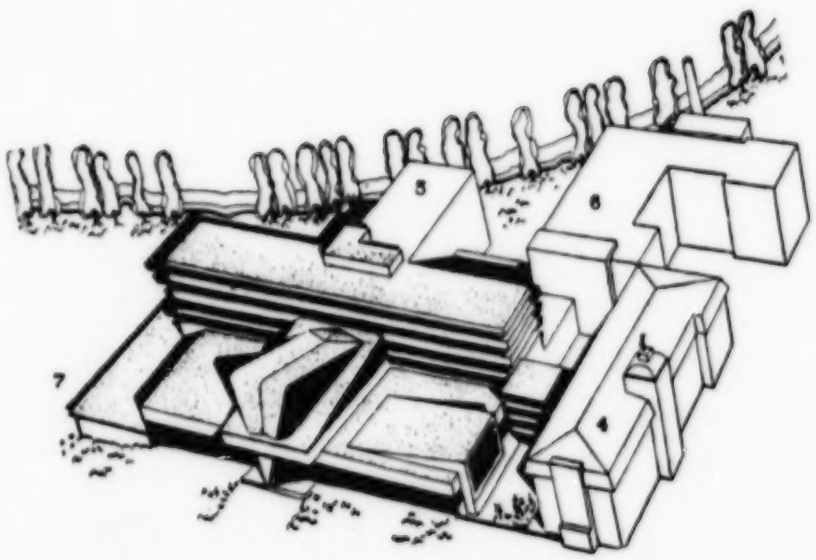

4. Aile de la façade (1908-1909)
5. Aile Bonin (1925-1926)
6. Aile du Centenaire (1951)
7. Aile Beaudry (1957-1960)

(Extrait de *Le Séminaire de Joliette*, 1959, p. 12, 14)

III. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les raisons alléguées par le Séminaire pour obtenir les autorisations requises des instances supérieures (évêque, supérieurs provincial et général des Clercs de Saint-Viateur) sont le grand nombre d'élèves. La construction de l'Aile Beaudry s'imposait à cause de l'incendie de 1957.

1. Effectifs scolaires

Les effectifs étudiants du début du 20e siècle sont conformes à ceux des petits collèges. Le Séminaire compte 308 élèves en 1904-1905; l'augmentation des élèves est extrêmement lente. Le taux d'accroissement est faible et comporte des hauts et des bas. Il faut attendre les années quarante avant d'atteindre les 500 élèves, et ce chiffre n'est pas acquis, puisque on retombe au-dessous de 500 pendant quelques années.

Les facteurs qui ont assuré des effectifs sûrs et stables (la croissance de la population d'âge scolaire et du taux de scolarisation) se réalisent à partir des années cinquante: la construction de l'Aile du Centenaire en 1950 et de l'Aile Beaudry en 1960; un plus grand confort, un règlement plus libéral pour les élèves des classes supérieures, la gratuité scolaire pour le cours

TABLEAU 4

SÉMINAIRE DE JOLIETTE ET COLLÈGE DE L'ASSOMPTION DE 1904 À 1968

Effectifs étudiants

ANNÉE	Séminaire de Joliette	Collège de L'Assomption	ANNÉE	Séminaire de Joliette	Collège de L'Assomption
1904 -1905	308	306	1936 -1937	426	327
1905 -1906	297	305	1937 -1938	414	304
1906 -1907	306	350	1938 -1939	423	313
1907 -1908	313	297	1939 -1940	410	316
1908 -1909	331	284	1940 -1941	499	319
1909 -1910	310	282	1941 -1942	430	312
1910 -1911	342	295	1942 -1943	485	304
1911 -1912	359	344	1943 -1944	465	310
1912 -1913	387	370	1944 -1945	491	376
1913 -1914	415	394	1945 -1946	495	374
1914 -1915	412	337	1946 -1947	506	381
1915 -1916	406	338	1947 -1948	507	373
1916 -1917	415	365	1948 -1949	483	378
1917 -1918	395	343	1949 -1950	464	363
1918 -1919	350	294	1950 -1951	434	367
1919 -1920	347	313	1951 -1952	468	369
1920 -1921	384	363	1952 -1953	508	401
1921 -1922	377	384	1953 -1954	541	400
1922 -1923	389	388	1954 -1955	545	388
1923 -1924	436	363	1955 -1956	571	407
1924 -1925	387	335	1956 -1957	667	456
1925 -1926	386	361	1957 -1958	635	445
1926 -1927	412	358	1958 -1959	638	450
1927 -1928	429	390	1959 -1960	652	503
1928 -1929	387	406	1960 -1961	740	572
1929 -1930	398	373	1961 -1962	757	602
1930 -1931	391	364	1962 -1963	755	621
1931 -1932	411	345	1963 -1964	746	614
1932 -1933	377	356	1964 -1965	806	554
1933 -1934	388	364	1965 -1966	833	596
1934 -1935	405	331	1966 -1967	870	
1935 -1936	430	325	1967 -1968	941	
MOYENNE:				481	379

SOURCES: Annuaires du Séminaire de Joliette; Annuaires du Collège de L'Assomption.

secondaire et le transport scolaire amèneront un plus grand nombre d'élèves au Séminaire de Joliette.

Le TABLEAU 4 nous fait voir l'augmentation du nombre des élèves de 1904 à 1968.

GRAPHIQUE 1

JOLIETTE ET L'ASSOMPTION.- La compétition qui était vive entre les deux collèges au 19e siècle se maintient au 20e siècle; mais l'avènement d'un évêché à Joliette donne finalement gain de cause au Séminaire de Joliette (Voir TABLEAU 4)

Le nombre d'élèves pensionnaires est peu élevé au début du siècle. En 1904-1905, 30% des élèves sont pensionnaires (95 sur 308); tous les autres élèves sont demi-pensionnaires, et par conséquent doivent dormir au Séminaire. Le pourcentage des pensionnaires s'élève graduellement pour atteindre son sommet dans les années trente et quarante avec près de 80% des élèves. Le pourcentage des pensionnaires subira une chute rapide dans les années soixante, alors que le Séminaire devient pratiquement un externat.

ADMISSION DES JEUNES FILLES.- L'admission des jeunes filles dans un collège de garçons (et qui, en plus, jouait le rôle de séminaire diocésain) posait des problèmes. L'évolution des mentalités exigea quelques années.

À Joliette, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame offraient les quatre premières années du cours classique pour jeunes filles. Pour continuer leurs études classiques, les jeunes filles devaient aller ailleurs. En mai 1962, le conseil de la ville de Joliette demande la collaboration du Séminaire pour offrir aux

jeunes filles les quatre dernières années du cours classique à Joliette. Le 10 mai 1962, le Conseil du Séminaire juge «non souhaitable» l'intégration des jeunes filles dans les classes de Belles-Lettres et de Rhétorique[18]. Toutefois, le 1er mars 1963, le Conseil admet le principe de l'admission des filles au collégial pour l'année suivante (1963-1964)[19].

Dans une entente survenue en mai 1963, le Séminaire accepte de diriger en septembre la classe de Belles-Lettres. Les cours se donneraient à la Congrégation avec le concours des professeurs du Séminaire[20].

Une première classe de Belles-Lettres est offerte à la Congrégation Notre-Dame en 1963-1964, sous la juridiction du Séminaire. En septembre 1964, «la classe de jeunes fille accède maintenant à la rhétorique; elle se compose de 27 demoiselles et de 4 religieuses[21].»

En 1965-1966, les classes se transportent au Séminaire: les jeunes filles sont au nombre de 96. «Des classes ont été aménagées

---

[18] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 189-190.

[19] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 210-211.

[20] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 129; Carnets, série III, n° 27, octobre 1963, p. 732.

[21] Carnets, série III, n° 31bis, octobre 1964, p. 846; ces jeunes filles ne sont pas comptées dans le Bottin du Séminaire de Joliette.

dans l'ancien dortoir-étude. Une religieuse est responsable de ces étudiantes[22].»

Les jeunes filles étaient toutes externes. La mixité se réalisera petit à petit. Au début les demoiselles avaient leur domaine en propre (classes, cours), sauf pour les cours de mathématiques, de géographie et les laboratoires.

TABLEAU 5

ADMISSION DES FILLES AU COLLÉGIAL

ANNÉE	JEUNES FILLES
1963-1964	une classe
1964-1965	27
1965-1966	96
1966-1967	121
1967-1968	158

Au cours secondaire du Séminaire de Joliette, les filles seront admises en 1968-1969[23]. Au Collège de L'Assomption, les filles seront admises en septembre 1965[24].

LA VOCATION RÉGIONALE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE - La «vocation régionale» (voir TABLEAU 6) du Séminaire s'affirme de plus en plus. Avec le régime d'association avec la commission scolaire de Lanaudière, les élèves appartenant à cette commission scolaire profitent de la gratuité scolaire.

---

[22] Carnets, série III, n° 38, septembre-octobre 1965, p. 983.

[23] Bottin du Séminaire de Joliette, n° 83, 1968-1969.

[24] Annuaire du Collège de L'Assomption 1964-1965, p. 82.

D'après les Ordos des élèves du Séminaire de Joliette, en 1904-1905, le Séminaire compte un total de 299 élèves, dont 78,4% viennent de la région de Lanaudière, et 78,4% du diocèse de Joliette. Mais ces pourcentages baissent rapidement. Entre 1930 et 1951, le nombre des élèves provenant du diocèse de Joliette n'augmente pratiquement pas.

Dès les années 1914-1915, le Séminaire va chercher un bon tiers de ses élèves hors du diocèse de Joliette ou hors du futur territoire de Lanaudière. Cet apport de l'extérieur provient d'abord de la région de Montréal, puis vers les années trente et quarante de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Nouvelle-Angleterre. L'apport des franco-américains a toujours été une constante depuis le début du Collège. Jusqu'aux années quarante-cinq leur nombre varie entre 25 et 46; ils étaient envoyés dans des collèges du Québec par leurs curés, souvent eux-mêmes anciens élèves du même collège, et recrutés pendant l'été par des professeurs du Séminaire de Joliette, dont certains faisaient du ministère d'été dans les paroisses de la Nouvelle-Angleterre. L'un d'eux, un Franco-Américain, était chargé du groupe pendant l'année.

Quant à la clientèle étudiante de la ville de Joliette, elle est extrêmement stable de 1905 à 1955, se maintenant dans les 20%, mais elle s'élève rapidement dans la suite, pour atteindre 45% du total en 1967-1968. Le transport scolaire et le régime d'associa-

TABLEAU 6

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

PROVENANCE DES ÉLÈVES (1904-1968)

ANNÉE	DIOCÈSE DE JOLIETTE	RÉGION DE LANAUDIÈRE	AUTRES DIOCÈSES	AUTRES RÉGIONS	FRANCO-AMÉRICAINS	VILLE DE JOLIETTE	TOTAL DES ÉLÈVES(1)
1904 -1905	228 (78.1%)	229 (78.4%)	64	63	25	65 (22.3%)	292
1909 -1910	250 (71.0%)	252 (71.6%)	102	100	33	75 (21.3%)	352
1914 -1915	273 (65.9%)	276 (66.7%)	141	138	31	62 (15.0%)	414
1919 -1920	274 (70.6%)	276 (71.1%)	114	112	24	73 (18.8%)	388
1924 -1925	214 (57.1%)	214 (57.1%)	161	161	43	79 (21.1%)	375
1929 -1930	262 (65.7%)	264 (66.2%)	137	135	30	105 (26.3%)	399
1934 -1935	264 (63.6%)	265 (63.9%)	151	150	44	96 (23.1%)	415
1939 -1940	257 (61.9%)	259 (62.4%)	158	156	46	99 (23.9%)	415
1944 -1945	321 (64.3%)	323 (64.7%)	178	176	41	125 (25.1%)	499
1949 -1950	275 (59.1%)	277 (59.6%)	190	188	8	107 (23.0%)	465
1954 -1955	382 (73.6%)	385 (74.2%)	137	134	9	138 (26.6%)	519
1959 -1960	564 (79.2%)	571 (80.2%)	148	141	8	258 (36.2%)	712
1964 -1965	627 (83.9%)	639 (85.5%)	120	108	2	318 (42.6%)	747
1967 -1968	887 (96.3%)	890 (96.6%)	34	31	0	414 (45.0%)	921
MOYENNE:	363 (73.5%)	366 (74.1%)	131 (26.5%)	128 (25.9%)	25 (5.0%)	144 (29.1%)	494 (100%

(1) Le TOTAL DES ÉLÈVES vaut pour les diocèses (DIOCÈSE DE JOLIETTE et AUTRES DIOCÈSES) ou pour les régions (RÉGION DE LANAUDIÈRE et AUTRES RÉGIONS). Les élèves provenant de la VILLE DE JOLIETTE sont compris dans le DIOCÈSE DE JOLIETTE ou dans la RÉGION DE LANAUDIÈRE. Les Franco-Américains sont compris dans AUTRES DIOCÈSES ou AUTRES RÉGIONS.

SOURCE: Ordos et Rottins des élèves du Séminaire de Joliette.

TABLEAU 7

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

PROVENANCE DES ÉLÈVES (1904-1960)

ANNÉE	DIOCÈSE DE JOLIETTE	RÉGION DE LANAUDIÈRE	AUTRES RÉGIONS	FRANCO-AMÉRICAINS	TOTAL DES ÉLÈVES(1)
1904 -1905	104 (34,0%)	145 (47,4%)	161	67	306
1909 -1910	72 (25,5%)	117 (41,5%)	165	34	282
1914 -1915	73 (21,7%)	129 (38,3%)	208	25	337
1919 -1920	49 (15,7%)	119 (38,0%)	194	17	313
1924 -1925	59 (17,6%)	124 (37,0%)	211	20	335
1929 -1930	47 (12,6%)	114 (30,6%)	259	21	373
1934 -1935	39 (11,8%)	99 (29,9%)	232	17	331
1939 -1940	50 (15,8%)	114 (36,1%)	202	7	316
1944 -1945	58 (15,4%)	128 (34,0%)	248	9	376
1949 -1950	51 (14,0%)	129 (35,5%)	234	13	363
1954 -1955	55 (14,5%)	123 (32,4%)	257	4	380
1959 -1960	52 (10,3%)	154 (30,6%)	349	8	503
1964 -1965	74 (13,4%)	243 (43,9%)	311	1	554
MOYENNE:	60 (16,4%)	134 (36,4%)	233 (63,6%)	19 (5,1%)	367 (100%)

(1) Le TOTAL DES ÉLÈVES vaut pour les diocèses (DIOCÈSE DE JOLIETTE et AUTRES DIOCÈSES) ou pour les régions (RÉGION DE LANAUDIÈRE et AUTRES RÉGIONS). Les Franco-Américains sont compris dans AUTRES DIOCÈSES ou AUTRES RÉGIONS.

SOURCE: Annuaires du Collège de L'Assomption.

tion avec la Commission scolaire de Lanaudière ont favorisé les jeunes de Joliette et contribueront à transformer le pensionnat en externat.

LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.- La clientèle du Collège de L'Assomption provenait en partie du même bassin que celle du Séminaire de Joliette. Malgré une longue lutte pour obtenir un évêché à L'Assomption, Rome avait choisi Joliette en 1904 et le Collège Joliette devait tenir lieu de Séminaire diocésain. Le Collège de L'Assomption resta dans le diocèse de Montréal et sa vocation se fit d'abord métropolitaine par la force des choses. Ce qui ne l'empêcha pas, entre 1904 et 1965, de recruter 36% de ses élèves sur le territoire de la future région de Lanaudière et 16% dans le diocèse de Joliette (voir TABLEAU 7). La proximité des deux établissements (30 km) les a obligés à recruter en dehors de la région de Lanaudière. C'est sans doute ce qui explique que, en 1949-50, Joliette ne recrute que 275 élèves (59,1)% dans le diocèse de Joliette et 277 (59,6%) dans la région de Lanaudière; à la même date L'Assomption attire 51 élèves (14,0%) du diocèse de Joliette et 129 (35,5%) de la région de Lanaudière.

2. L'administration du Séminaire

De 1904 à 1968, le Séminaire compte une douzaine de Supérieurs. La moyenne des mandats est de 5,2 ans et correspond à peu

près à la pratique actuelle des communautés religieuses enseignantes.

SUPÉRIEURS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

1. P. François-Michel ROBERGE (1904-1913; 1917-1918) -10 ans
2. P. Louis-Joseph MORIN (1913-1917; 1928-1931) -7 ans
3. P. Joseph LATOUR (1918-1923) -5 ans
4. P. Joseph-Antoine CHARLEBOIS (1923-1928) -5 ans
5. P. Paul-Emile FARLEY (1931-1933) -2,5 ans
6. P. Louis-Philippe FAFARD (1933-1938) -3,5 ans
7. P. Alphonse de GRANDPRÉ (1938-1942) -4 ans
8. P. Ernest AUBIN (1942-1946) -4 ans
9. P. Paul-Maurice FARLEY (1946-1952) -6 ans
10. P. Julien BEAUSOLEIL (1952-1954) -2 ans
11. P. Gaston BIBEAU (1954-1960; 1962-1968) -12 ans
12. P. Emile JETTÉ (1960-1962) -2 ans

Les supériorats les plus longs sont ceux des PP. M. Roberge (10 ans) et G. Bibeau (12 ans), qui tous deux exercent chacun deux mandats séparés par quelques années.

Certains de ces administrateurs[25] ne manquent pas d'envergure: le P. Michel Roberge sera supérieur général des Clercs de Saint-Viateur de 1923 à 1937; le P. P.-E. Farley lui succédera de 1937 à 1946. Le P. L.-J. Morin sera le premier doyen de la faculté des Sciences de l'Université de Montréal. La personnalité du P. Alphonse de Grandpré est passée à la légende pour sa mémoire prodigieuse[26].

---

[25] Nous ne tenons compte ici que de ceux qui sont décédés.

[26] Georges-Emile Lapalme dit de lui: «Son savoir immense, sa mémoire prodigieuse et la rapidité fulgurante de son débit oratoire ont fait de lui l'être le plus extraordinaire que j'aie connu dans le monde ecclésiastique.» «[...]. Nous lui faisions lire une page

Il s'est fait des constructions importantes sous les mandats des PP. Michel Roberge, Joseph-Antoine Charlebois, Paul-Maurice Farley et Gaston Bibeau.

Les finances du Séminaire étaient sous la responsabilité immédiate du Procureur, qui était toujours membre du Conseil d'Administration. Le procureur était également responsable de la tenue des livres de comptes. Il était aidé dans sa fonction par un assistant appelé Économe, chargé plus particulièrement du «domestique».

LES PROCUREURS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

le P. Louis Léger (1896-1913) -17 ans
le F. Pierre Croisetière (1913-1918) -5 ans
le P. Wilfrid. Denis (1918-1923) -5 ans
Le F. Alfred Charbonneau (1923-1935) -12 ans
Le P. Fabien Moisan (1935-1945) -10 ans
Le P. Arthur Forest (1945-1953) -8 ans
Le P. Gaston Bibeau (1953-1954) - 1 an
Le P. Jean-Paul Bolduc (1954-1956) -2 ans
Le P. Julien Barrette (1956-1960) -4 ans
Le P. Fernand Cuerrier (1960-1968)[27] -8 ans

La gestion des finances était particulièrement difficile lors des constructions des édifices. La tradition a conservé le nom du P. Louis Léger, qui avait fait le «pont» entre les deux siècles et

---

d'Hérodote et il la répétait ensuite par coeur en la traduisant.» (Le bruit des choses réveillées, tome I, Montréal, Leméac, Coll. Vies et mémoires, 1969, p. 101).

[27] Le P. Cuerrier porte le titre d'économe de 1960 à 1963, puis de directeur de la procure de 1963 à 1965, d'économe en 1965.

qui avait laissé la réputation d'un constructeur efficace et expérimenté[28].

Le rôle du F. Alfred Charbonneau, le deuxième plus long règne, ne fut pas négligeable lors de la construction de l'Aile Bonin en 1925-1926.

Enfin, le P. Gaston Bibeau est sans doute la personne qui a joué le rôle financier et administratif le plus important dans les vingt dernières années du Séminaire de Joliette (avant l'avènement du Cégep). Le P. Bibeau, bien qu'il ne fût procureur en titre qu'une année, a eu une influence sur la gestion des finances, bien au-delà du mandat traditionnel des postes de supérieurs et de procureurs.

Sans porter le titre de procureur (sauf en 1953-1954), c'est lui qui, à 33 ans, présida à la construction de l'Aile du Cente-

---

[28] Le P. Louis Léger avait présidé aux constructions des ailes de 1899, de 1908-1909, du couvent des religieuses en 1903, du Juvénat des Clercs de Saint-Viateur de Berthierville en 1914-1915, de même que de l'église et du presbytère de la paroisse Saint-Pierre de Joliette (ACSVJ, États de services du P. Louis Léger (1863-1921). Le 14 mai 1921, le chroniqueur lui rendit hommage: «Ce soir, à St-Michel des Saints, mort subite de M. l'abbé Louis Léger, frappé d'une congestion. Pendant vingt ans le Père Léger fut procureur du Séminaire et il fit beaucoup pour notre maison. On n'oubliera pas de longtemps les services rendus et l'accueil cordial offert à tous les visiteurs. C'est lui qui, sous la direction de supérieurs, a construit l'aile des professeurs et les Noces de diamant manifestèrent la popularité du Père auprès des anciens.» (ANSJ 1920-1921, p. 82)

naire à partir du 30 janvier 1951[29] et à celle de l'Aile Beaudry en 1958-1960.

La structure administrative traditionnelle évolua rapidement dans les quinze dernières années du Séminaire. Le conseil fut élargi afin d'y admettre des laïques. En 1964-1965, la direction des études fut scindée et il y eut un directeur pour le cours collégial, un autre pour le cours secondaire; «en plus, un responsable pour le baccalauréat des adultes[30].»

L'Association Parents-Élèves fut fondée le 8 décembre 1963, afin de favoriser les relations du Séminaire avec les parents des élèves[31].

3. Le personnel enseignant

De 1904 à 1968, le personnel du Séminaire de Joliette est composé de Clercs de Saint-Viateur, de prêtres séculiers, d'ecclésiastiques ou séminaristes et de laïques. Au cours de cette période, le personnel enseignant du Séminaire est composé en moyenne de 58 personnes, dont 30 Clercs de Saint-Viateur (pères et frères), soit 51,4% de l'ensemble.

---

[29] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 236ss.

[30] ANCSV, n° 73, 1964, p. 293.

[31] ANCSV, n° 73, 1964, p. 294.

Si on analyse les neuf dernières années avant l'avènement du Cégep, on remarque une évolution ultra-rapide. Les prêtres séculiers diminuent rapidement et les professeurs laïques passent de 9 à 44 (accroissement de 398). Le personnel se répartit de la façon suivante:

Clercs de Saint-Viateur: 53,7%
Prêtres séculiers: 19,2%
Religieuses: 0,5%
Laïcs: 26,6%

TABLEAU 8

LE PERSONNEL DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE
DE 1904 À 1968

ANNÉE	CLERCS DE S.-VIATEUR	PRÊTRES SÉCULIERS	SÉMINA-RISTES	RELI-GIEUSES	LAÏCS	TOTAL
1904 -1905	22	5	8		1	36
1905 -1906	24	4	9		1	38
1906 -1907	23	4	9		1	37
1907 -1908	22	2	10			34
1908 -1909	20	7	9			36
1909 -1910	23	6	8			37
1910 -1911	23	6	8			37
1911 -1912	23	4	10			37
1912 -1913	25	6	9		1	41
1913 -1914	23	7	13		1	44
1914 -1915	22	10	9		2	43
1915 -1916	22	10	9		1	42
1916 -1917	17	12	10		1	40
1917 -1918	20	12	9		1	42
1918 -1919	22	9	8			39
1919 -1920	18	22	18		3	61
1920 -1921	24	14	8		3	49
1921 -1922	18	14	7		4	43
1922 -1923	18	19	1		3	41
1923 -1924	20	22	1		4	47
1924 -1925	24	22	3		4	53

TABLEAU 8 (suite)

ANNÉE	CLERCS DE S.-VIATEUR	PRÊTRES SÉCULIERS	SÉMINARISTES	RELIGIEUSES	LAÏCS	TOTAL
1925 -1926	22	25	2		4	53
1926 -1927	19	29	1		4	53
1927 -1928	23	29			3	55
1928 -1929	26	23	1		3	53
1929 -1930	22	24	2		3	51
1930 -1931	26	25			3	54
1931 -1932	23	29			3	55
1932 -1933	24	28			3	55
1933 -1934	25	30			2	57
1934 -1935	31	28			3	62
1935 -1936	26	28			3	57
1936 -1937	25	28			4	57
1937 -1938	24	28			4	56
1938 -1939	22	28			5	55
1939 -1940	28	28			6	62
1940 -1941	24	28			6	58
1941 -1942	26	27			4	57
1942 -1943	29	26			3	58
1943 -1944	31	26			4	61
1944 -1945	26	28			4	58
1945 -1946	30	22			5	57
1946 -1947	33	22			3	58
1947 -1948	34	28			3	65
1948 -1949	39	25			4	68
1949 -1950	40	24			5	69
1950 -1951	40	22			4	66
1951 -1952	38	25			3	66
1952 -1953	39	24			3	66
1953 -1954	41	24			3	68
1954 -1955	43	24			3	70
1955 -1956	42	27			3	72
1956 -1957	39	30			3	72
1957 -1958	41	27			3	71
1958 -1959	45	27			3	75
1959 -1960	49	24			9	82
1960 -1961	46	22			12	80
1961 -1962	45	23			18	86
1962 -1963	47	21			24	92
1963 -1964	48	15			21	84
1964 -1965	52	16		1	23	92
1965 -1966	43	11		1	27	82
1966 -1967	44	9		1	31	85
1967 -1968	48	10		1	44	103

TABLEAU 8 (suite)

ANNÉE	CLERCS DE S.-VIATEUR	PRÊTRES SÉCULIERS	SÉMINARISTES	RELIGIEUSES	LAÏCS	TOTAL
(1904-1968)	30.0	19.8	2.8	0.1	5.7	58.3
MOYENNE: %	51.5%	33.9%	4.9%	0.1%	9.7%	(100%)
(1959-1968)	46.9	16.8		0.4	23.2	87.3
MOYENNE: %	53.7%	19.2%		0.5%	26.6%	100.0%

SOURCES: Annuaires et Ordos des élèves; Dossier: Statistiques annuelles.

Remarques:

1. Les données 1949-1950 à 1967-1968 proviennent des Ordos et des Bottins des élèves du Séminaire de Joliette.
2. Le tableau ne tient pas compte du personnel domestique laïque.
3. De 1904 à 1922, les séminaristes représentent 23.1% du personnel.
4. Les séminaristes et les professeurs laïques sont comptés comme s'ils étaient à temps plein.
5. Dans notre compilation, ne sont pas comptés les prêtres retraités et certains étudiants en théologie ne remplissant pas de tâches éducatives au Séminaire.

Ce tableau nous donne de nombreux renseignements sur le personnel du Séminaire de Joliette. Tout d'abord, on note une croissance extrêmement lente, mais régulière du personnel jusque vers les années cinquante. L'accroissement est plus notable dans la suite à cause de l'augmentation du nombre des élèves. Le personnel se compose de quatre groupes: les Clercs de Saint-Viateur, les prêtres séculiers, les séminaristes et les professeurs laïques.

1. **Les Clercs de Saint-Viateur**. Ils ont la direction du Séminaire. Ils représentent 51,4% du personnel. Un certain nombre de frères assurent des services domestiques: sacristie, infirmerie, réception, jardinage, etc.

Au début du siècle, les Clercs de Saint-Viateur ont compté dans leurs rangs quelques confrères français, exilés de France par suite des lois anti-congréganistes.

2. **Les prêtres séculiers**. On fera appel davantage à leurs services surtout après le départ des séminaristes. Pour la période étudiée, ils constituent 33,8% du personnel. Ils étaient peu nombreux jusqu'en 1914, alors qu'ils ne représentaient que 15,3% du personnel. Leur augmentation est particulièrement sensible à partir de 1915 et leur présence se maintient entre 20 et 30 jusqu'en 1960, après quoi l'évêque de Joliette les retire graduellement du Séminaire pour les affecter à des tâches pastorales.

3. **Les séminaristes**. Comme au 19e siècle, le Séminaire continue à avoir recours aux séminaristes, qui logent au Séminaire et font leurs études en théologie, tout en assumant une certaine tâche dans l'éducation et l'enseignement. Le Séminaire de Joliette logeait chez lui une sorte de Grand Séminaire, dont le directeur jouissait d'un certain prestige, puisque les prospectus le font toujours figurer parmi les premiers administrateurs du Collège. Ils

étaient encadrés par le directeur et des professeurs. Une partie de l'Aile des professeurs leur était réservée.

D'après les Annuaires, il y un directeur des séminaristes jusqu'en 1935 et deux professeurs de théologie jusqu'en 1924. Les séminaristes ou ecclésiastiques devaient passer des examens de théologie pour être acceptés à la prêtrise et le Conseil du Séminaire recommandait ou non leur candidature à leur évêque respectif[32].

À Joliette, ce type de main-d'oeuvre ne disparait pas avec le début du siècle, comme au Collège de L'Assomption[33]. Leur nombre n'est pas aussi nombreux qu'au 19e siècle, mais leur contribution est importante jusqu'en 1922. De 1904 à 1922, ils représentent 23,1% du personnel du Séminaire de Joliette.

Parmi ces ecclésiastiques, qui appartiennent à plusieurs diocèses, on remarque un certain nombre de noms à consonance anglaise. Ils sont canadiens anglais ou américains; ils sont venus apprendre le français; on a recours à eux pour l'enseignement de l'anglais.

---

[32] Voir Notes d'examens des ecclésiastiques: 1880 à 1912-13, Noms des séminaristes: 1879 à 1922 et Délibérations du Conseil du Collège Joliette 1893-1914.

[33] Anastase Forget, Histoire du Collège de l'Assomption, pp. 269-271.

4. **Les professeurs laïques**. Les professeurs laïques n'avaient guère jamais dépassé le nombre de 5 depuis la fondation du Collège au 19e siècle; on faisait appel à eux pour l'enseignement du piano, du violon, de la musique, du chant, de l'instruction des cadets.

Les professeurs laïques augmentent subitement en 1959-1960 et on signale ce phénomène nouveau dans l'Annuaire des C.S.V.:

> «Une innovation, qui est en même temps un signe de notre pauvreté en personnel religieux, est l'embauchage de professeurs laïcs. Ces professeurs atteindront la dizaine dès septembre, et leur nombre augmentera sans cesse à moins que nous ne trouvions un moyen efficace d'intensifier notre recrutement pour remplir nos cadres, qui d'ailleurs, à cause du nombre croissant des élèves, s'élargissent sans cesse[34].»

Le taux d'accroissement du nombre des professeurs laïques est considérable jusqu'à l'avènement du Cégep. Leur nombre quadruple en sept ans. Leur présence s'explique par l'accroissement rapide des effectifs étudiants, par la diminution des prêtres séculiers et par de nouveaux moyens financiers, dont dispose le Séminaire (subventions gouvernementales accrues).

STABILITÉ DU PERSONNEL.- Au Séminaire de Joliette, les professeurs ne donnent pas l'impression d'être de passage en attendant d'être curés dans une paroisse, comme on l'a affirmé pour d'autres collèges. Pour ce qui concerne les Clercs de Saint-Viateur, étant membres d'une congrégation enseignante, ils ne sont pas destinés aux paroisses. Quant aux prêtres séculiers qui

---

[34] ANCSV, n° 69, 1960, p. 249.

enseignent au Séminaire, on compte chez eux un très grand nombre de professeurs expérimentés qui feront une longue carrière dans l'enseignement. D'après plusieurs témoins d'époque, le prestige du prêtre enseignant était plus grand que celui des prêtres de paroisse.

GRAPHIQUE 2

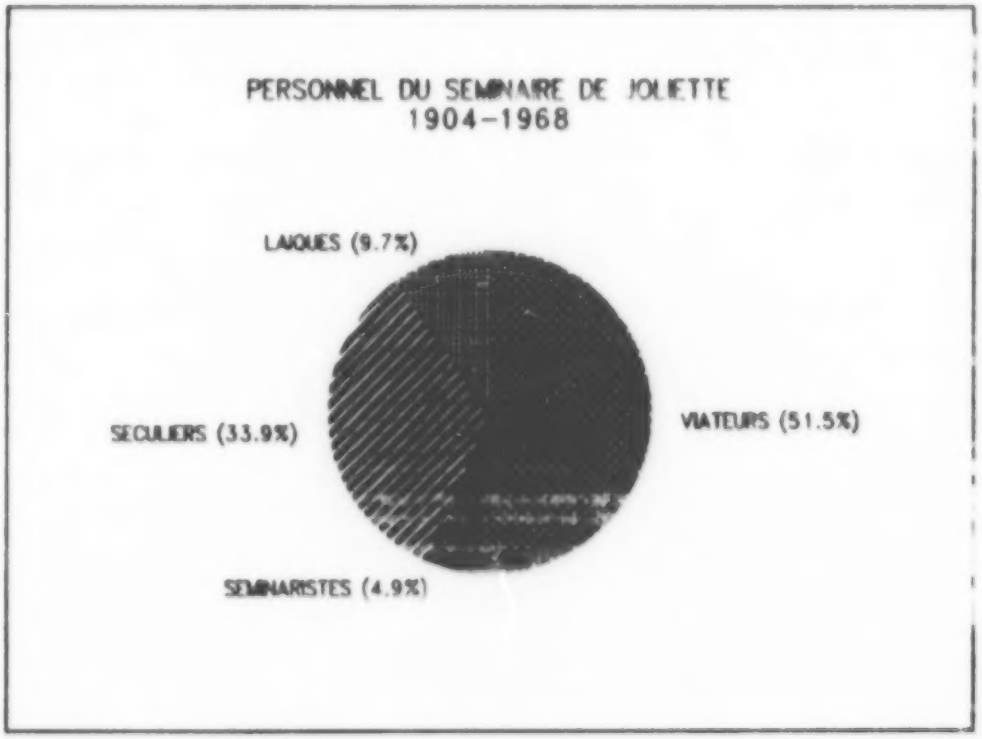

Chez ceux qui ont fait des études universitaires et qui enseignent dans les hautes classes, on note une très grande stabilité. Depuis le début du Collège Joliette en 1846, 708 prêtres diocésains ont collaboré avec les Clercs de Saint-Viateur au Séminaire de Joliette et y ont passé un total de 2,396 années, ce qui donne une moyenne de 3,38 années. Toutefois, cette moyenne ne donne pas une image réelle du vécu, car des 708 prêtres diocésains qui ont travaillé au Séminaire, 53 (7,48%) y ont passé plus de dix ans de leur vie. A eux seuls, ils représentent 40,56% des 2,396 années vécues par ce groupe de prêtres au Séminaire de Joliette[35].

La mobilité du personnel est le cas surtout des jeunes prêtres qui font un stage au Séminaire de Joliette après leur ordination. Selon des témoins d'époque, c'était la tradition, au temps de M^gr^ J.-A. Papineau, évêque de Joliette de 1928 à 1968, de faire passer tous ses jeunes prêtres par le Séminaire. Quand elle existe, la mobilité n'est pas le fait du Séminaire, mais plutôt de l'évêque qui retire ses prêtres pour leur confier du ministère dans les paroisse.

Moyenne d'âge du personnel enseignant. Comme la majorité des jeunes prêtres du diocèse de Joliette et un bon nombre de jeunes

---

[35] Paul-Maurice Farley, Les prêtres du clergé diocésain au Séminaire, 28 mai 1947, 4 pages dactylogr.; suivi de Hector Geoffroy, ptre, Les prêtres du clergé diocésain au Séminaire de Joliette: 1846-1972, 18 septembre 1988, 2 pages dactylogr.(ASJ, Dossier: PRÊTRES SÉCULIERS).

Clercs de Saint-Viateur passaient par le Séminaire, la moyenne d'âge du personnel était peu élevée. On en faisait la remarque au conseil de Direction le 3 avril 1925. Pourquoi la jeunesse était-elle aussi volage? «On pourrait peut-être trouver une autre cause dans le fait que plusieurs Professeurs et Surveillants sont assez jeunes eux-mêmes[36].»

IV. ÉVOLUTION DES PROGRAMMES SCOLAIRES

À partir de 1904-1905, le Séminaire de Joliette offre trois cours: le cours classique, le cours commercial et le cours préparatoire[37].

1. Le cours classique

Le cours classique[38] avait atteint son cycle de sept ans en 1890, alors que les Éléments latins sont séparés de la Syntaxe latine. Pour ceux qui font les trois années du cours préparatoire la durée des deux cours sera de dix ans.

---

[36] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 98.

[37] ANSJ 1904-1905, p. 6.

[38] Les classes de l'ancien cours classique portaient les noms de: Éléments latins, Syntaxe latine, Méthode, Versification, Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie junior et Philosophie senior.

TABLEAU 9

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

ÉLÈVES (1904-1960)

Cours classique, cours commercial et cours préparatoire

ANNÉE	COURS CLASSIQUE	COURS COMMERCIAL	COURS PRÉPARATOIRE	TOTAL
1904-1905	198	13	64	275
1905-1906	210	18	77	305
1906-1907	210	11	85	306
1907-1908	194	20	84	298
1908-1909	205	23	107	335
1909-1910	195	27	86	308
1910-1911	213	22	90	325
1911-1912	255	14	125	394
1912-1913	280	20	102	402
1913-1914	307	13	98	418
1914-1915	317	5	59	381
1915-1916	292	5	76	373
1916-1917	342	9	73	424
1917-1918	321	10	64	395
1918-1919	261	6	67	334
1919-1920	255	9	83	347
1920-1921	246	7	78	331
1921-1922	260	8	57	325
1922-1923	330	8	70	408
1923-1924	344	8	95	447
1924-1925	338	12	57	407
1925-1926	341	7	50	398
1926-1927	368	12	50	430
1927-1928	373	17	53	443
1928-1929	332	9	55	396
1929-1930	340	6	63	409
1930-1931	364		27	391
1931-1932	388		28	416
1932-1933	340	19	17	376
1933-1934	345	21	34	400
1934-1935	358	23	41	422
1935-1936	365	39	46	450
1936-1937	348	23	51	422
1937-1938	386		36	422
1938-1939	398		36	434
1939-1940	408		12	420
1940-1941	385		15	400

TABLEAU 9 (suite)

ANNÉE	COURS CLASSIQUE	COURS COMMERCIAL	COURS PRÉPARATOIRE	TOTAL
1941-1942	425		12	437
1942-1943	464		21	485
1943-1944	465		31	496
1944-1945	440		34	474
1945-1946	518			518
1946-1947	506			506
1947-1948	485		22	507
1948-1949	461		22	483
1949-1950	464			464
1950-1951	441			441
1951-1952	550			550
1952-1953	561		27	588
1953-1954	521		20	541
1954-1955	521		24	545
1955-1956	544		21	565
1956-1957	640		27	667
1957-1958	610		25	635
1958-1959	637			637
1959-1960	652			652
1960-1961	740			740
1961-1962	757			757
1962-1963	755			755
1963-1964	746			746
1964-1965	806			806
1965-1966	833			833
1966-1967	870			870
1967-1968				
MOYENNE:	426	14	52	474
	89,8%	3,0%	10,9%	100,0%

SOURCE: Rapports du surintendant de l'instruction publique

À Joliette, le cours classique restera à sept ans jusqu'en

1937, ce qui était depuis longtemps une particularité du Séminaire[39]. L'Annuaire de 1924-1925 exprime ce point de vue avec beaucoup d'assurance:

> «Le cours complet est de sept ans et non de huit comme dans la plupart des autres maisons d'enseignement secondaire; la Méthode et la Versification sont combinées. Mais on exige pour l'entrée au latin qu'un enfant sache toute sa grammaire française, ou qu'il ait fait sa sixième année. Ce système a pour but de retarder d'un an l'entrée des élèves au collège, ce qui est une économie pour les parents et souvent un bienfait pour les enfants qui sont toujours trop séparés de leur mère. D'ailleurs les résultats obtenus aux concours intercollégiaux ou aux examens de l'Université prouvent que, sous ce régime, les élèves ne sont pas inférieurs. Le Séminaire de Joliette a remporté plusieurs fois le prix du prince de Galles, et l'an dernier encore sur 27 candidats, 25 étaient reçus bacheliers en rhétorique[40].»

La durée du cours de sept ans est remise en cause à la séance du Conseil d'Administration le 20 avril 1936: faut-il ajouter un an au cours actuel[41]? En 1937, on le fera finalemont pour les élèves moins forts; ce sera la classe de «Méthode». Les plus brillants passeront en Versification après la Syntaxe spéciale, les autres ne seront promus en Versification qu'après avoir fait la Méthode[42]. Le Conseil de Direction revient sur le problème en 1943, mais la question reste à l'étude[43]. Enfin, le 13 septembre 1962, le cours

---

[39] Le Collège Bourget, de Rigaud, et le Séminaire de Sherbrooke offraient aussi un cours classique de sept ans.

[40] ANSJ 1924-25, p. 21.

[41] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 169.

[42] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 173; CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 318a; ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1937-38.

[43] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, pp. 212-213.

de sept ans sera définitivement supprimé pour faire place à un cours enrichi de huit ans[44].

Depuis 1880, le Séminaire était affilié à l'Université Laval. En 1920, l'Université de Montréal se détacha de l'Université Laval, et les collèges classiques de la région de Montréal constituèrent la Faculté des Arts de la nouvelle université et le Séminaire de Joliette en fit partie dès 1921[45].

La Faculté des Arts de l'Université de Montréal contrôlait l'enseignement des collèges classiques au moyen des examens du Baccalauréat ès arts, dont la première épreuve avait lieu à la fin de la classe de Rhétorique, et la seconde, à la fin des Philosophies. En 1943-1944, la Faculté des Arts impose l'examen d'Immatriculation à tous les élèves de Versification[46].

2. Le cours commercial

Pendant les 64 ans qui font l'objet de la présente étude (1904-1905 à 1967-1968), le cours commercial aura existé 32 ans; durant cette période le cours commercial n'aura représenté que 3,04 des effectifs étudiants. Voir TABLEAU 9.

---

[44] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, pp. 105-106.

[45] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, pp. 68, 69.

[46] ANCSV, n° 53, 1944, p. 132.

Le cours commercial du Séminaire de Joliette remonte à l'origine du Collège en 1847, alors qu'il était le cours le plus important et qu'il était «prérequis» au cours classique.

Au début du siècle, le P. Cyrille Beaudry, qui avait assisté à l'évolution du programme depuis les débuts du Collège, — puisqu'il avait été élève en 1852 — était fier de l'originalité du programme du Collège Joliette:

> «Monsieur Joliette avait-il manqué de sagesse? Si la question était troublante il y a 50 ans, elle ne l'est plus aujourd'hui, puisque plusieurs collèges classiques, établis depuis, ont calqué leur cours d'études sur celui du collège Joliette, modifié avec le temps, mais resté le même quant au fond[45].»

Ce cours industriel, proposé par Barthélemy Joliette, appuyé par les surintendants Meilleur, Chauveau et Ouimet[46], et devenu plus tard le «cours commercial», n'aura pas résisté à la pression de l'opinion.

Quand on suit l'évolution des deux cours, on remarque que les effectifs du cours commercial commencent à décliner à partir de 1885-1886, alors qu'il est réduit à trois années et qu'on le fait précéder d'un cours préparatoire de trois ans.

---

[45] Ordo 1902-1903, p. 90.

[46] P.-J.-O. Chauveau, L'instruction publique au Canada, Québec, A. Côté et Cie, 1876, p. 128; Gédéon Ouimet, RSIP 1872-1873, pp. VIII-IX.

TABLEAU 10

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Cours classique, cours commercial, cours préparatoire et primaire

ANNÉE	COURS CLASSIQUE	COURS COMMERCIAL	COURS PRÉPARATOIRE	COURS PRIMAIRE	TOTAL
1904 -1905	247	14	28	17	306
1905 -1906	239	9	33	24	305
1906 -1907	303	13	19	15	350
1907 -1908	247	7	27	16	297
1908 -1909	244	19	21		284
1909 -1910	223	23	36		282
1910 -1911	255	23	17		295
1911 -1912	268	27	49		344
1912 -1913	290	26	27	27	370
1913 -1914	296	32	66		394
1914 -1915	277		60		337
1915 -1916	288		50		338
1916 -1917	296		69		365
1917 -1918	294		49		343
1918 -1919	266		28		294
1919 -1920	250	48	15		313
1920 -1921	259	55	49		363
1921 -1922	302	12	52	18	384
1922 -1923	287	33	60		380
1923 -1924	330		33		363
1924 -1925	325		10		335
1925 -1926	325		36		361
1926 -1927	333		25		358
1927 -1928	363		27		390
1928 -1929	382		24		406
1929 -1930	344		29		373
1930 -1931	337		27		364
1931 -1932	316		29		345
1932 -1933	332		24		356
1933 -1934	344		20		364
1934 -1935	316		15		331
1935 -1936	311		14		325
1936 -1937	310		17		327
1937 -1938	289		15		304
1938 -1939	304		9		313
1939 -1940	299		17		316

TABLEAU 10 (suite)

ANNÉE	COURS CLASSIQUE	COURS COMMERCIAL	COURS PRÉPARATOIRE	COURS PRIMAIRE	TOTAL
1940 -1941	307		12		319
1941 -1942	302		10		312
1942 -1943	288		16		304
1943 -1944	288		22		310
1944 -1945	348		28		376
1945 -1946	343		31		374
1946 -1947	354		27		381
1947 -1948	345		28		373
1948 -1949	359		19		378
1949 -1950	342		21		363
1950 -1951	341		26		367
1951 -1952	352		17		369
1952 -1953	374		27		401
1953 -1954	371		29		400
1954 -1955	359		21		380
1955 -1956	380		27		407
1956 -1957	421		33		454
1957 -1958	445				445
1958 -1959	450				450
1959 -1960	485		18		503
1960 -1961	540		32		572
1961 -1962	602				602
1962 -1963	621				621
1963 -1964	614				614
1964 -1965	554				554
1965 -1966	596				596
MOYENNE:	446	24	29	20	379

SOURCE: Annuaires du Collège de L'Assomption.

Il semble que le cours commercial ait été florissant aussi longtemps qu'il fut «prérequis» au cours classique. À mesure que le cours classique s'allonge et qu'il adopte le cycle des autres collèges classiques, les effectifs du cours commercial diminuent.

Au Collège de L'Assomption, le cours commercial ne semble pas avoir été très prospère, comme l'indique le TABLEAU 10. Il cesse complètement en 1923.

Les classes du cours commercial du Séminaire de Joliette sont désignées sous différents noms. En 1905, elles s'intitulent Classe d'Affaires et Classe de Lettres.

En 1913-1914, on parle de "2ème année" et "1ère année"[49]. L'année suivante le cours commercial est réduit à une seule classe de 10 élèves[50].

Le 28 avril 1914, l'existence du cours commercial est remise en cause; faut-il garder ce cours, maintenant que l'Académie St-Viateur de Joliette offre le cours académique[51]? La question est de nouveau discutée le 9 juin 1915. Le Conseil de Direction décide de maintenir le cours commercial pour quatre raisons: 1° ce cours a toujours existé; 2° à cause de la crise financière, il faut garder ces élèves; 3° la diminution prévue du cours classique sera moins dommageable; 4° le cours commercial sert d'appât au cours classique[52].

---

[49] ANSJ 1913-1914, pp. 35-36.

[50] ANSJ 1914-1915, p. 34.

[51] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 8.

[52] CDSJ vol. 1, 1914-1954, pp. 24-25.

En 1924-25, on offre toujours «le cours commercial organisé suivant le programme et les méthodes de nos académies commerciales[53].»

En 1930, on décida de supprimer le cours commercial. L'Annuaire des C.S.V. exprime ainsi la décision du Séminaire:

> «Au Séminaire de Joliette, le Frère Delagarde fut longtemps le professeur officiel du cours commercial. Mais comme à l'Académie Saint-Viateur de la même ville, on donnait un enseignement tout semblable, et que par suite le nombre des élèves tendait constamment à diminuer, les autorités du Séminaire décidèrent de le supprimer en 1930[54].»

Pendant les deux années qui suivent (1930-1931 et 1931-1932), il n'y a plus de cours commercial; seuls restent le cour classique et le cours français[55].

Mais en 1932-1933, le Séminaire offre un nouveau cours: «Le cours primaire-supérieur qui comprend la Neuvième, Dixième et Onzième Année, en conformité avec le programme du Conseil de l'Instruction publique[56].» Cette année, on offre la Neuvième année avec 19 élèves[57]. La Commission scolaire de Joliette paiera 600.00$ «pour les élèves de la ville qui suivront cette classe et

---

[53] ANSJ 1924-1925, p. 20.

[54] ANCSV, n° 43, 1934, p. 49.

[55] ANSJ 1930-1931, p. 5.

[56] ANSJ 1932-1933, p. 5.

[57] ANSJ 1932-1933, p. 96.

chaque élève devra payer deux piastres par mois.» Les conditions sont acceptées pour un an[59]. Ces conditions avantageuses se poursuivent l'année suivante avec la 10e année[60].

L'année 1936-1937 sera la dernière année du Cours primaire supérieur: on donne cette année-là les classes de Neuvième, Huitième et Septième; l'Annuaire n'annonce plus de cours primaire-supérieur. On misera plutôt sur le cours préparatoire[61].

3. Le cours préparatoire

Le cours préparatoire prépare à la fois au cours classique et au cours commercial. En 1904-1905, il comportait la Classe préparatoire, les Eléments français et la Syntaxe française. En 1914-1915, la Classe préparatoire disparaît. Le Séminaire manquait d'espace. Le 8 mai 1914, les effectifs étaient de 436 élèves (présence d'environ 400) et on ne pouvait accommoder convenablement que 350 élèves. Fallait-il supprimer le cours préparatoire ou le cours commercial? On avait opté pour rogner le cours préparatoire par en bas, c'est-à-dire la première année du cours préparatoire[62].

---

[59] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 274-275.

[60] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 290.

[61] ANSJ 1936-1937, pp. 8 et 41.

[62] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, pp. 15-16.

En 1920-1921, le cours préparatoire comprend trois années: «quatrième, cinquième et sixième selon le programme du comité de l'Instruction publique[62].»

Le 14 avril 1924, le Conseil d'Administration décide de supprimer la 4e et de ne garder que la 5e et la 6e années (programme public)[63]. L'année suivante (1924-1925) le cours s'appelle le cours français et «suit le programme de l'enseignement primaire jusqu'en sixième année inclusivement[64].»

En 1935-1936, le cours français reprend le nom de Cours préparatoire au cours classique (6e année) et au cours primaire-supérieur (6e, 7e et 8e année)[65].

Puis, en 1936-1937, le cours préparatoire est réduit à une seule année préparatoire au cours classique. Il durera jusqu'en 1958. Le Collège de L'Assomption l'abandonnera un an plus tard[66].

---

[62] ANSJ 1920-1921, pp. 2, 19-21; CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 58.

[63] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 126.

[64] ANSJ 1924-1925, p. 20.

[65] ANSJ 1935-1936, p. 7.

[66] ANSJ 1936-1937, p. 8.

On voit que le cours commercial et le cours préparatoire ont servi de «tampon». On y tient plus ou moins, selon que le recrutement des classes du cours classique est assuré ou non.

4. Le Service extérieur d'éducation

L'inauguration du Service extérieur d'éducation marque une étape importante dans l'histoire du Séminaire de Joliette. Il signifie à la fois l'ouverture du Séminaire sur l'extérieur et la mise à la disposition du public adulte de ses ressources pédagogiques. Ce nouveau service est dû à l'initiative du P. Marcel de Grandpré, C.S.V.

L'Annuaire de 1948-1949 offrait déjà au public l'accès à son Bureau d'orientation et à de nombreux cours: littérature, psychologie, hygiène mentale, conversation anglaise, beaux-arts, musique, etc[87]. En fait la décision fut prise au Conseil d'Administration le 8 janvier 1949; on étudia les dépenses et des revenus possibles le 9 février suivant[88]. Les cours post-scolaires furent inaugurés le 31 janvier 1949[89].

---

[87] ANSJ 1948-1949, pp. 10-11.

[88] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 167, 169-170.

[89] ANSJ 1948-1949, p. 99.

Après un semestre d'activités, le Service extérieur s'était structuré et annonçait un important développement. On semble avoir misé beaucoup sur ce nouveau service, car l'Annuaire 1949-1950 y consacre onze pages. Sous la direction du P. Gaston Bibeau, le service annonce des cours post-scolaires nombreux, les services d'un Bureau d'orientation, l'accès aux Ateliers d'art, à la Bibliothèque des Jeunes et bientôt, espérait-on, à une bibliothèque publique régionale[70]. Les éphémérides du 3 octobre 1949 y firent écho:

> «Le P. Gaston Bibeau, c.s.v., directeur du Service Extérieur d'Éducation, prend la parole, ce soir, à la réunion hebdomadaire des Marchands Détaillants de Joliette, pour leur expliquer le fonctionnement des cours post-scolaires, organisés par le Séminaire[71].»

En 1950-1951, le P. Denis Périgord prit la direction du Service extérieur d'éducation, qui comprenait alors cinq services: I. Cours postcolaires; II. Bureau d'orientation; III. Bibliothèque publique; IV. Centre d'éducation physique; V. Ateliers d'arts[72]. L'Annuaire de cette année-là y consacre un supplément de 15 pages.

Le 3 mars 1951, le Conseil d'Administration étudia le bilan des deux dernières années du Service extérieur: janvier 1949 à

---

[70] ANSJ 1949-1950, pp. 10-20.

[71] ANSJ 1949-1950, p. 85.

[72] ANSJ 1950-1951, pp. 116-130.

janvier 1951. Les premiers espoirs n'avaient pas produit les résultats attendus:

> «Les cours post-scolaires comptent moins d'élèves que l'an passé, malgré une intense propagande et un personnel plus nombreux; le Bureau d'Orientation est en veilleuse sauf aux périodes d'examens d'entrée. Seule la bibliothèque des jeunes connait un véritable succès - on pourrait même songer à un développement et à une section pour les moins jeunes. Au point de vue financier le Service Extérieur d'éducation n'a pas été jusqu'ici une charge trop lourde pour le Séminaire et le déficit qu'il cause quoique appréciable est justifié, croyons-nous, par la portée sociale de l'Oeuvre que le Séminaire aurait voulu implanter à Joliette. On remet à plus tard l'étude du problème que pose le Service Extérieur[73].»

Les Annuaires suivants sont plutôt discrets sur le Service extérieur. Mais en 1960, on reprendra l'expérience avec les cours d'art du P. Maximilien Boucher[74].

De tous les services extérieurs, la Bibliothèque fut celui qui eut le plus grand succès, la Bibliothèque des Jeunes surtout. Grâce à l'aide obtenue de M^gr^ J.-A. Papineau, évêque de Joliette[75], de la Commission scolaire de Joliette et du Gouvernement, la Bibliothèque des Jeunes avait ouvert ses portes le 18 mars 1950 dans une maison située près du Séminaire[76]. Elle fut ensuite logée dans l'Aile du

---

[73] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 243.

[74] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 130-131.

[75] Le 30 avril 1950, lors de la bénédiction de la Bibliothèque des Jeunes, M^gr^ Papineau avait fait un don de $1,000.00 (ANSJ 1949-1850, p. 101).

[76] Au n° 92, Saint-Charles-Borromée Sud (ANSJ 1949-1950, p. 98).

Centenaire et devint une véritable «institution», fréquentée par des générations d'enfants de Joliette.

Quant aux adultes, la Bibliothèque du Séminaire leur fut ouverte en décembre 1953. Grâce à une contribution financière de la ville de Joliette, le service fut gratuit. Sauf pendant trois années (1955-1958), la bibliothèque du Séminaire fut constamment au service de la population joliettaine.

V. ÉVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE

1. Vers une plus grande autonomie

Légalement le Séminaire de Joliette n'aura pas eu la même autonomie administrative et financière que les autres collèges classiques, avant son incorporation civile qui aura lieu 1941[77]. Jusqu'à cette date, en principe, il n'est que l'un des établissements scolaires des Clercs de Saint-Viateur. En pratique, cependant, à cause de son importance et de sa situation particulière, son conseil d'administration a joui d'un certain pouvoir de décision.

---

[77] 2e session, 21e législature, 5 George VI, Bill privé, No 130, 1941.

Toute dépense importante est contrôlée par la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur et une commission ad hoc inspecte les livres de comptes du Séminaire chaque année.

La comptabilité du Séminaire est complètement distincte de celle des C.S.V. et toute la responsabilité financière est laissée au Séminaire. Il fait des emprunts et accepte des prêts à fonds perdus sous le nom des C.S.V.

Le Collège Joliette devient Séminaire de Joliette avec l'érection du diocèse de Joliette en 1904. Ce statut de séminaire diocésain restera ambigu longtemps - sinon toujours[78]! Le premier évêque de Joliette, M^gr^ Archambeault, mettra un certain temps avant d'utiliser le terme de «Séminaire». Il faut dire qu'un séminaire diocésain, dirigé et possédé par un communauté religieuse était, semble-t-il, un cas unique et posait des problèmes délicats d'administration à l'évêque et aux supérieurs du Séminaire[79].

En 1907, on songeait à situer la future salle académique au 4^e^ étage de la nouvelle Aile de la façade. À la séance du Conseil d'Administration du 11 juin 1907, on commente l'avis de l'évêque:

---

[78] Voir Farley, Paul-Maurice, Le Collège Joliette, Séminaire diocésain, dans SCHEC, 17, 1949-1950, pp. 5-54.

[79] Le 9 février 1905, le Conseil d'Administration apprend que Mgr Archambeault désire se mêler plus intimement des affaires du Séminaire (RDCCJ 1893-1914, p. 68).

«Mgr Archambeault a dit ces jours derniers au R. P. Roberge qu'il lui répugnerait de voir une salle de spectacle au 4e étage de la façade et que cette salle ne lui serait d'aucune utilité plus tard, vu qu'il n'a pas l'intention d'établir de séminaire à Joliette. On songe à construire la salle académique à l'arrière[**].»

En 1908, le terme «Séminaire de Joliette» est devenu courant. Lors de la bénédiction de la pierre angulaire de la façade du Séminaire de Joliette par M^gr^ Joseph-Alfred Archambeault, le 16 juin 1908, on insère dans la pierre angulaire un long document officiel, dans lequel on peut lire: «Cet établissement a pris le nom de Séminaire de Joliette depuis 1904, époque de la création du diocèse de Joliette[**].»

2. L'incorporation civile

À plusieurs reprises, on s'interrogeait sur l'opportunité d'incorporer le Séminaire. Pour recevoir des legs, des successions et pour tout acte civil important, il fallait que le procureur du Séminaire ait une procuration de la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur. La question est posée au Conseil le 30 mai 1921, à l'occasion d'un legs de l'abbé Joseph-Alphonse Jacques, curé de Sainte-Julienne[**].

[**] RDCCJ 1893-1914, p. 91.

[**] RDCCJ 1803-1914, p. 110; aussi dans ANCSV, n° 17, 1908, p. 58.

[**] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 75.

Le 30 mars 1938, on revient sur le sujet et on analyse les avantages et les inconvénients de l'incorporation. La direction du Séminaire de Joliette y voyait de grands avantages: dispense

> «de recourir à l'autorisation de la Direction provinciale pour signer les transactions, qu'elle serait un stimulant à la générosité de nos anciens qui comprendraient que nous sommes indépendants et que nous menons notre affaire par nous-mêmes. Par contre ce serait peut-être diminuer le prestige de la Direction provinciale[**].»

Ce n'est qu'après de longues hésitations que les supérieurs provinciaux C.S.V. consentiront à cette décentralisation. La direction provinciale des C.S.V. craignait la tendance autonomiste du Séminaire de Joliette, qui, d'ailleurs, s'était affirmée depuis le dernier tiers du 19e siècle.

La charte d'incorporation fut obtenue en 1941, comme en fait foi le procès-verbal du Conseil du 13 juin 1941:

> «Après demandes faites auprès du gouvernement, le Séminaire a maintenant sa charte de corporation propriétaire reconnue officiellement le 29 avril 1941 comme distincte de celle des Clercs de St Viateur. Copie est gardée aux archives du Séminaire et de la province[**].»

Dans le même bill, furent incorporés le Collège Bourget de Rigaud et les deux provinces religieuses des Clercs de Saint-Viateur.

[**] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 328.

[**] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 25; Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur, 5 Georges VI, chapitre 90, adoptée le 18 mars 1941 par l'Assemblée Législative de Québec et sanctionnée le 29 avril 1941.

Un deuxième facteur affirmera le statut particulier du Séminaire. Depuis 1938, les C.S.V. sont divisés en deux provinces religieuses: Joliette et Montréal. Le Séminaire de Joliette est le seul collège classique de la province de Joliette (le collège Bourget dépend de la province de Montréal, de même que plus tard les collèges Saint-Viateur d'Outremont, de Matane et de Cornwall); ce qui aura comme conséquence d'accroître la personnalité de cet établissement et la stabilité de son personnel religieux.

3. Les corporations

Dans les années 1960, l'administration du Séminaire se «complexifie». Sur l'initiative du P. Gaston Bibeau, supérieur, la corporation du Séminaire de Joliette, créée en 1941, se morcelle en plusieurs corporations:

Le Centre de loisirs de Joliette (1961)

Les loisirs du Séminaire furent incorporés en 1961. Une administration autonome permettrait une plus grande disponibilité en faveur du public de Joliette. Le Centre comprenait le gymnase et la piscine.

Le fonds d'éducation du Séminaire de Joliette (1962)

Le fonds d'éducation avait été fondé en 1954. Le but était de créer un fonds pour attribuer des bourses d'études aux élèves. On voulait créer un fonds de 250,000.00$. Ce fonds prit en charge les

prêts à fonds perdus qui étaient en activité à ce moment-là. On y déposa ensuite les legs, les successions, les prêts à fonds perdus postérieurs à 1954. À partir de 1963, on y déposa les salaires des Clercs de Saint-Viateur qui enseignaient ou travaillaient au Séminaire. Le fonds d'éducation fut incorporé en 1962 et son administration fut confiée à une maison de fiducie. En 1966, sa raison sociale fut modifiée en Fonds d'éducation des Clercs de Saint-Viateur[85].

La Bibliothèque (1963)

La bibliothèque avait été incorporée en 1963 sous le nom de La Bibliothèque publique de Joliette[86]. La bibliothèque du Séminaire était déjà ouverte au public depuis 1953. On espérait ainsi pouvoir jouir des crédits gouvernementaux destinés aux bibliothèques publiques.

Le Musée d'art (1966)

Le Musée d'art du Séminaire avait été fondé en 1942, par le P. Wilfrid Corbeil et la générosité des anciens élèves. Le Musée prit une importance subite vers 1960, quand il acquit la riche collection de l'abbé Tisdell. Une subvention du gouvernement provincial de 100,000.00$ lui permit d'installer cette collection et de

---

[85] ACSVJ, Doss. Fonds d'éducation des Clercs de Saint-Viateur.

[86] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 254, 257; aussi Carnets, série III, n° 24, janvier 1963, p. 653.

l'ouvrir au public[87]. L'Annuaire des C.S.V. souligne ainsi l'inauguration du Musée d'art:

> «Autre fait digne de mention, on a inauguré un Musée d'art ancien, don conjoint du Gouvernement de la province et de M. l'abbé Wilfrid Tisdell[88].»

La Musée d'Art fut incorporé en 1966. Le 22 avril 1968, pour faire place au Cégep, le Conseil d'Administration décida de transporter le Musée dans l'ancien Scolasticat Saint-Charles (maintenant Centre de réflexion Chrétienne)[89]. Il y demeura jusqu'en 1975, alors qu'il fut installé dans un nouvel édifice, situé au 145, rue Père Wilfrid-Corbeil[90].

La Société d'éducation de Joliette (1966)

La Société d'éducation est née dans le but d'effectuer la vente du Séminaire de Joliette au Cégep de Joliette. On trouve les premiers jalons de la future Société d'éducation dans les délibérations du Conseil d'administration du 19 septembre 1965[91]. La nouvelle corporation acquerrait les biens du Séminaire de Joliette et les recéderait ensuite au futur Cégep.

---

[87] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 117-118.

[88] ANCSV, n° 70, 1961, pp. 175-176.

[89] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 207.

[90] Le Musée d'Art de Joliette fut inauguré officiellement le 25 janvier 1976 (Marcel Ducharme, L'histoire du Musée du P. Corbeil, dans Joliette-Journal, 14 janvier 1976).

[91] CASJ vol. 7, 1965-1967, p. 3.

La Société d'éducation fut incorporée en 1966 et, le 17 octobre de la même année, elle devint propriétaire des immeubles du Séminaire et de toutes les corporations, qui appartenaient au Séminaire: le Fonds d'éducation, le Centre des Loisirs, la Bibliothèque et le Musée. Le Séminaire de Joliette fut réduit à une corporation sans immeubles, à loyer dans des édifices qui appartenaient à la Société d'éducation de Joliette[92].

4. La vente du Séminaire de Joliette au Cégep de Joliette

Au 2e semestre de 1967-1968, l'administration du futur Cégep était déjà installée au Séminaire de Joliette. Le 30 octobre 1967, le Séminaire cède au Cégep sa fonction d'enseignement collégial, tout en conservant son cours secondaire[93] et, à la suite d'une entente, il devient locataire dans ses propres édifices. L'année suivante, 1968-1969, fut la première année d'existence du Cégep de Joliette.

Les lettres patentes du "Collège d'enseignement général et professionnel de Joliette" furent émises le 3 avril 1968 et enregistrées le 27 mai suivant.

---

[92] La transaction fut enregistrée le 22 septembre 1967. (Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 465).

[93] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 203; ANCSV, n° 77, 1968, p. 211.

Le 18 avril 1973, la Société d'éducation de Joliette vendit à la Corporation "Le Collège d'enseignement général et professionnel de Joliette" les édifices et les terrains du Séminaire de Joliette. En 1985, dans le but de mieux répondre à sa vocation de «cégep régional», tout en restant fidèle à ses origines**, le Cégep de Joliette change de nom et devient le **Cégep Joliette-De Lanaudière**.

Quant au Séminaire de Joliette, réduit à son cours secondaire, il loge à loyer dans les édifices du Cégep et poursuit son enseignement jusqu'en 1986. À cette date, la Corporation du Séminaire de Joliette (propriété des Clercs de Saint-Viateur) cède son cours secondaire à l'Académie Antoine-Manseau, corporation composée de professeurs de cet établissement et de représentants du milieu.

** De 1846 à 1904, le nom officiel de l'établissement fondé par Barthélemy Joliette était le <u>Collège Joliette</u> et non <u>de</u> Joliette.

CHAPITRE II

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

SOMMAIRE:

I. SOURCES DES DONNÉES

II. ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES

III. LA SITUATION FINANCIÈRE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

IV. LES FINANCES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE VUES DE L'INTÉRIEUR

Les coordonnées présentées au premier chapitre nous permettront de mieux saisir la situation financière du Séminaire de Joliette. L'objectif du deuxième chapitre est de faire une analyse générale des finances du Séminaire de Joliette de 1904 à 1968. Cette étude se fera en quatre étapes: un regard sur les sources des données, l'établissement des données, la situation financière proprement dite et l'analyse de la situation financière par les responsables du Séminaire.

I. SOURCES DES DONNÉES

Les données financières proviennent avant tout des livres de comptes du Séminaire de Joliette, mais non exclusivement. Pour la période étudiée, nous possédons tous les bilans annuels. Les archives du Séminaire de Joliette, les délibérations du Conseil du Séminaire de Joliette, les délibérations du Conseil provincial des Clercs de Saint-Viateur, les Rapports du surintendant de l'instruction publique, etc., contiennent des informations indispensables.

1. Les livres de comptes du Séminaire de Joliette

Les livres de comptes du Séminaire de Joliette forment un imposant corpus. Sauf les Grands Livres, la plupart des livres ont été conservés.

Les registres comprennent plusieurs sortes de livres: Journal-Caisse, Grands Livres et Livres auxiliaires.

Journal ou brouillard

La série des Journaux-Caisse est complète:

Recettes et dépenses ou Journal-Caisse, n^{os} 16 à 45 (1904 à 1966): 30 registres;
Journal Caisse-Recettes (1961-1968);
Journal-Caisse (1965-1966): 2 registres;
Journal des Revenus (1961-1968);
Brouillard-Caisse (1906-1914);
Journal général (1958-1966): 2 registres;
Société d'éducation de Joliette - Journal-Caisse (1965-1968): 3 registres;

Grands Livres ou Ledgers

Les Grands Livres ou Ledgers existent pour les années 1903-1911, 1911-1913, 1950-1957; mais il nous manque les Grands livres de 1914 à 1949; c'est une lacune considérable (35 ans) qui devait comprendre de 15 à 20 registres.

On possède toutefois le Ledger des Ledgers - Arrérages depuis la fondation (1866-1911) et les Comptes des élèves: n^{os} 19 à 22 (1904-1914): 4 registres. Il nous manque vraisemblablement les Comptes des élèves de 1912 à 1950, à moins qu'ils n'aient fait qu'un avec les Grands Livres.

Livres auxiliaires

Les principaux livres auxiliaires sont les suivants:

Billets payables (1887 à 1904);
Prêts et Emprunts (1891-1912);
Billets recevables (1890-1928);
Emprunts divers (1908-1918);
Comptes divers (1909-1920);
Balances de vérifications (1952-1956);
Salaire des employés (1966-1967): 1 registre;
Banque Canadienne Nationale - Retraits et dépôts (1958-1967): 7 registres;
Caisse Populaire de Joliette - Retraits et dépôts (1962-1965): 2 registres;
Banque Royale - Retraits et dépôts (1966-1969): 1 registre;
Banques diverses - Retraits et dépôts (1959-1969): 1 registre;

Les Livres auxiliaires souffrent d'importantes lacunes, par exemple les Prêts et Emprunts de 1913... et les Emprunts divers de 1919... auxquels font référence les livres précédents. De même les

Billets recevables de 1929..., les Billets payables de 1905...; peut-être les Comptes divers de 1921...

2. Les Bilans

Dans un cartable intitulé Bilans 1891-1945, de format 30 x 50 cm, on trouve tous les bilans annuels de 1904 à 1945 et la plupart des bilans bi-annuels (fin de janvier ou début de février). En fait, il faudrait plutôt parler de Rapports financiers, car ces documents contiennent les bilans proprement dits et les États des résultats.

On trouve les Rapports financiers postérieurs à 1945 dans les dossiers intitulés Bilans et États financiers des Archives du Séminaire de Joliette.

3. Les archives du Séminaire de Joliette

Les archives du Séminaire de Joliette contiennent plusieurs dossiers complémentaires sur les finances; nous avons utilisé particulièrement:

Actes notariés;
Bienfaiteurs;
Les budgets annuels (ASJ);
Bonin, Fonds de réserve;
Cégep de Joliette (1967-68);
Cegep: projet d'implantation;
Centenaire (1947);
Chronique du Séminaire (1950-68);
Conseil local: (1909-1977);

Construction de 1907-1910; 1921-1926; 1950-1952; 1957-1960;
Correspondance (...1977);
Cours postcolaires;
Émissions d'obligations (1951-1973);
États financiers (...1981);
Etats financiers (1874-1981;
Évaluation des immeubles (1968);
Évêché de Joliette;
Incendie de 1957;
Nécrologes des anciens professeurs;
Notebaert (Gérard) architecte du Séminaire;
Octrois provinciaux (Historique);
Octrois réguliers;
Prêts à fonds perdus;
Propriétés, acquisitions;
Rapports annuels (Notes pour servir au rapport sur la situation matérielle et morale de la province de Montréal);
Souscriptions diverses;
Souscriptions: 1902, 1921, 1946-1952, 1957-1960;
Successions diverses;
Supérieurs, procureurs, préfets, etc.;
Vente du Séminaire, deux dossiers.

En plus, les archives du Séminaire de Joliette possèdent un grand nombre de copies du rapport annuel qui était envoyé chaque année au surintendant de l'instruction publique pour servir à la composition du Rapport du surintendant de l' instruction publique. Parfois, ce rapport annuel est inscrit directement sur les formulaires des Bilans annuels.

4. Autres documents

Les archives provinciales des Clercs de Saint-Viateur contiennent des informations intéressantes sur les finances du Séminaire de Joliette. Les rapports financiers annuels contiennent un résumé de la situation financière des établissements les plus

importants comme le Séminaire de Joliette et le Collège Bourget de Rigaud.

Ces documents sont aux archives des Clercs de Saint-Viateur de Montréal, quand ils sont antérieurs à 1938; après cette date, le Séminaire dépend de la nouvelle province religieuse de Joliette, dont les archives sont en partie à Joliette.

Les procès-verbaux du Discrétoire (Conseil) provincial des C.S.V. sont aussi des sources importantes, car on y trouve les approbations de budgets et de bilans du Séminaire de Joliette avec les recommandations pertinentes.

Les Rapports du surintendant de l'instruction publique et les Statistiques de l'enseignement sont des sources indispensables.

II. ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES

Selon les manuels de comptabilité actuels, les états financiers comprennent l'État des résultats et le bilan. L'État des résultats comporte les revenus, les dépenses et les pertes ou profits annuels; tandis que le bilan présente l'état de l'actif, du passif et du capital (ou avoir du propriétaire).

Notre analyse des finances du Séminaire de Joliette comprendra l'étude comparative des états des résultats et des bilans de 1904 à 1960.

Nous avons les états financiers pour toutes les années de 1904 à 1965. L'absence de Grands Livres entre les années 1914 et 1949 est compensée en partie par les notes explicatives contenues dans les Rapports financiers annuels; la plupart du temps, on y trouve en détail les mutations du capital.

Il faut se rappeler que le Séminaire de Joliette ne sera incorporé civilement qu'en 1941. Il est un établissement des C.S.V. et à ce titre soumis à la juridiction de la direction provinciale des C.S.V. qui siège à Outremont, puis à Joliette à partir de 1938.

Les rapports financiers sont d'abord acceptés par le conseil d'administration du Séminaire de Joliette, puis par le Conseil Provincial des Clercs de Saint-Viateur. Ils sont résumés dans le rapport financier annuel des C.S.V.

Les budgets annuels sont dressés en septembre de chaque année et sont soumis au Conseil provincial. Leur approbation fait l'objet de nombreuses remarques de la part des autorités des C.S.V.

Il est à remarquer que des dépenses importantes, comme les constructions d'édifice, exigent l'approbation de nombreux paliers

de juridiction religieuse: conseil provincial et conseil général des C.S.V., Ordinaire du lieu, Congrégation des religieux à Rome.

Vérification des livres

La comptabilité est tenue selon la Comptabilité adoptée dans nos établissements, [s.l., 1906, 8p.; et selon les directives du F. Georges Gendreau, c.s.v. procureur provincial, contenues dans une Circulaire du 1er octobre 1906.

Chaque année, à l'occasion de la Réunion estivale des Religieux Clercs de Saint-Viateur, tous les procureurs doivent présenter leurs livres de comptes à une commission chargée d'examiner les finances de chaque établissement et de faire des recommandations. Cette obligation est rappelée dans les circulaires annuelles des supérieurs provinciaux. Par exemple le P. Charles Ducharme, supérieur provincial, écrit dans sa circulaire du 23 mai 1905:

> «Les comptes et les bilans de toutes les maisons devront être prêts et présentés, le 2 juillet, au F. Gendreau, procureur provincial et président de la commission chargée d'en faire l'examen et de préparer un rapport destiné au discrétoire extraordinaire le 8 juillet[1].»

---

[1] Charles Ducharme, Circulaire n° 58, 23 mai 1905, p. 385. Voir aussi Circ. n° 73, 24 janvier 1909: «Tous les bilans devront être préparés d'avance pour les remettre, dès les premiers jours de la réunion, à la commission chargée de les examiner et de faire rapport au discrétoire.»

En 1913, le P. Joseph-Émile Foucher, nouveau supérieur provincial, demande le bilan en deux copies: «[...] l'une pour le T.R.P. Supérieur général, l'autre pour la Direction provinciale[2].»

En 1914, il faut remettre trois copies des bilans. On doit tenir les livres selon Méthode de comptabilité, p. 6, 7, 8; les dettes douteuses doivent être portées au compte de Pertes & profits[3].

En 1917, les mêmes directives sur les finances sont reprises; en plus, on précise comment évaluer les inventaires[4].

En 1923, le P. Gaspard Dumas renvoie aux directives de son prédécesseur, le P. J.-A. Charlebois (1922)[5]. Le P. Joseph Latour répète les mêmes exigences en 1930[6].

Les vérifications et les approbations à différents paliers de juridiction sont un facteur de validité des données.

---

[2] Jos.-Emile Foucher, Circ. n° 1, 2 juin 1913, p. 17.

[3] P. J.-E. Foucher, circ. n° 9, 15 mars 1914, p. 111.

[4] P. O. Joly, circ. n° 4, 24 juin 1918, p. 49.

[5] G. Dumas, circ. 1923-1929, p. 37.

[6] J. Latour, circ. 1929-1938, p. 135.

Les données financières annuelles se retrouvent aussi, en partie, dans les Rapports du surintendant de l'instruction publique, dans les Statistiques de l'enseignement et dans les États financiers du surintendant de l'instruction publique.

Les États des résultats et les bilans annuels

Les formulaires des Rapports financiers (qui étaient intitulés bilans) étaient uniformes pour tous les établissements des C.S.V. On les soumettait à la Direction provinciale des C.S.V. à la fin de juin ou au début de juillet pour les bilans annuels et à la fin de janvier ou au début de février pour les bilans bi-annuels. Ces rapports financiers sont écrits à la machine à écrire pour la première fois en 1920.

Les formulaires utilisés pour les rapports financiers annuels et bi-annuels sont pratiquement les mêmes depuis 1886 jusqu'en 1937. Ils contiennent à la fois l'état des résultats et le bilan. De format 46 x 30 cm, ils sont constitués de deux feuillets: sur le recto du premier feuillet, on a prévu l'évaluation des propriétés mobilières et immobilières et la liste des Débiteurs Divers (ou dettes actives) et la liste des Créditeurs Divers (ou dettes passives). Cette partie du rapport n'est pas toujours remplie, et parfois ne l'est que d'une façon incomplète; le verso est réservé à l'état des résultats et au bilan proprement dit, tandis que le second feuillet est destiné aux «Notes explicatives».

Ces rapports financiers détaillent le crédit et le débit de tous les postes de dépenses et de recettes et indiquent les INVENTAIRES et les PERTES ET PROFITS.

Les colonnes affectées au Bilan exposent l'état du capital de l'actif et des dettes. Toutefois l'évaluation des édifices et du mobilier n'est pas portée à l'actif (appelé Dettes actives), mais on nous fournit parfois les données.

En 1937, la présentation des formulaires est modifiée; ils s'intitulent maintenant RAPPORT FINANCIER DE... Ils ne comportent plus qu'un feuillet de 39 sur 27 cm. Le recto utilisé horizontalement est divisé en deux parties: Comptes de profits et pertes et Bilan.

La section de gauche (Comptes de profits et pertes) détaille les recettes et les dépenses; celle de droite (Bilan) expose les principaux éléments de l'actif, mais non ceux du passif. Le verso, utilisé verticalement, présente la Balance de vérification et les notes explicatives, qui sont du plus haut intérêt, particulièrement pour la période de 1914 à 1949, où les Grands Livres manquent. Ce format est en usage jusqu'en février 1945.

À partir de 1945, les rapports financiers sont rédigés sur papier 8 ½" x 11", et contiennent à peu près les mêmes éléments que

ceux prévus dans les formulaires imprimés précédents. On y indique en détail les modifications ou mutations du capital.

Depuis le 1er juillet 1952, on distingue les dépenses et revenus ordinaires des dépenses et revenus extraordinaires. De plus, pour chaque poste, le rapport présente le montant prévu au budget et l'état des résultats.

L'année 1956 voit apparaître des Rapports financiers beaucoup plus élaborés et beaucoup plus détaillés. Le nombre de comptes présentés s'élève à 80 en 1956 et à 90 en 1957. Sous forme de tableau grand format, le Rapport financier comprend les noms des comptes, la balance de vérification, les régularisations d'inventaires, le budget, les pertes et profits, et le bilan.

En 1958, la présentation des rapports financiers subit une évolution importante: on adopte la forme «comptable» des petites entreprises. De format 8 ½" x 14", le rapport forme un cahier de plusieurs pages contenant les États financiers, des annexes, des suppléments et l'approbation. Autre innovation: on publie le rapport financier dans les journaux locaux[7]. Cette initiative marque un changement important de la mentalité des administrateurs du Séminaire, une situation nouvelle et aussi, semble-t-il, un besoin de «glasnost». Le lancement de la souscription en vue de la

[7] L'année financière au Séminaire, L'Action populaire, mercredi 19 février 1958.

reconstruction, après l'incendie du 25 avril 1957, n'est peut-être pas étranger à cette transparence.

La présentation des états financiers de 1963 s'est modernisée au point qu'il devient extrêmement difficile, pour ne pas dire téméraire, d'établir des points de comparaison entre les postes «traditionnels» de revenus et de dépenses et les nouveaux postes.

Nouvelle disposition en 1964: on adopte le «nouveau schéma» de la Fédération des collèges classiques.

Le rapport de 1965 est signé du comptable Charles Robillard, de Joliette, dont on retrouve le nom sur les rapports suivants.

En 1966, il ne s'agit plus d'un, mais de plusieurs rapports financiers. La Corporation du Séminaire de Joliette a cédé ses biens immeubles à une nouvelle Corporation appelée La Société d'éducation de Joliette, qui reloue au Séminaire de Joliette, à la Bibliothèque (incorporée en 1963), au Centre de loisirs (gymnase et piscine), incorporé en 1961. Il y a aussi une comptabilité pour le Fonds d'éducation, incorporé en 1962. Le personnel religieux C.S.V. qui travaille au Séminaire a maintenant sa comptabilité à lui.

La multiplication des corporations issues du Séminaire de Joliette ne permet plus d'établir des comparaisons avec les états

financiers antérieurs. C'est pourquoi nous avons dû arrêter notre étude avec l'année 1965.

Modifications apportées à la comptabilité

Pour faire une analyse valide de nos données financières, il faut tenir compte des modifications apportées à la tenue des livres tout au cours de la période étudiée (1904-1965).

Les prêts et les placements du Séminaire n'apparaissent à l'actif qu'en 1912. Jusqu'en 1911, ils étaient inscrits au compte PRÊTS ET EMPRUNTS et comme les emprunts étaient toujours plus élevés que les prêts, le solde de ce compte provenait de la soustraction des prêts sur les emprunts. L'actif et le passif étaient donc sous-évalués. La consultation du Grand Livre, au compte PRÊTS ET EMPRUNTS, est nécessaire pour connaître le montant des prêts et le véritable montant des emprunts.

Une autre modification concerne le poste où on inscrivait les subventions gouvernementales. Au début du siècle, elles étaient versées dans les revenus ordinaires de l'année. Mais l'augmentation considérable des subventions en 1923 (hausse de mille à dix mille dollars) amène le procureur à inscrire ce revenu «extraordinaire» au crédit du capital*; puis en 1942, on revient à la première méthode.

---

* Bilan de février 1924.

Avant 1934, les créances des élèves faisaient partie de l'actif; dans la suite elles sont versées au débit du capital[9].

L'évaluation des édifices figurait habituellement dans les rapports financiers, mais n'apparaissait pas à l'actif. L'actif et le capital du 1er juillet 1952 reçoivent une hausse subite de 1,576,500.00$ (évaluation des immeubles du Séminaire). Du coup, l'actif passe de 472,361.54$ à 2,497,585.07$ et le capital, de 159,415.13$ à 2,076,220.86$.

Jusqu'en 1944, les emprunts à fonds perdus figuraient au compte capital, bien qu'une partie seulement de ces montants fût négociable. En 1944, le Conseil d'administration décide de les inscrire au compte EMPRUNTS, jusqu'à ce qu'ils soient libres d'obligations.

À la séance du Conseil d'Administration du 20 novembre 1950, on discute du budget de 1950-1951 et de la répartition de certains postes. À l'avenir les réparations de laboratoires figureront au compte capital. On apprend que jusqu'ici le poste PERSONNEL ENSEIGNANT comprenait les salaires des professeurs et le matériel scolaire; fallait-il les séparer à l'avenir[10]?

---

[9] Bilan du 1er juillet 1934.

[10] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 206.

Une des modifications les plus importantes apparait en 1964. Depuis le début du Collège Joliette, les Clercs de Saint-Viateur du Séminaire n'avaient jamais eu de bilan séparé. Leurs revenus personnels, comme les revenus provenant du ministère paroissial et des honoraires de messes, et leurs dépenses, comme l'entretien personnel, les voyages, avaient toujours fait partie du rapport financier du Séminaire. Le 2 octobre 1964, le Conseil d'Administration décide que les religieux du Séminaire auront une administration interne autonome et, en conséquence, un bilan séparé de celui du Séminaire[11].

À compter de 1966, les bilans se multiplient: bilan de la Société d'éducation, bilan du Séminaire de Joliette, bilan des diverses corporations, etc.[12].

À cause des modifications fréquentes apportées à la présentation des bilans et de la multiplication des bilans, notre étude des années 1960-1968 a été rendue difficile.

Quant à l'importante lacune que constitue l'absence des Grands Livres de 1914 à 1949, nous avons tenté d'y suppléer en utilisant les notes explicatives contenues dans les rapports financiers, les commentaires des autorités provinciales des Clercs de Saint-

---

[11] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 279-280.

[12] CASJ vol. 7, 1965-1967, p. 18.

TABLEAU 11

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

ÉTAT DES RÉSULTATS: 1904-1965

ANNÉE	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT OU PROFIT
1904-1905	18 743,82	19 113,64	369,82
1905-1906	17 228,07	20 455,60	3 227,53
1906-1907	19 613,13	21 193,61	1 580,48
1907-1908	17 239,29	22 517,89	5 278,60
1908-1909	22 301,74	25 231,42	2 929,68
1909-1910	34 467,21	25 645,43	(8 821,78)
1910-1911	26 571,73	33 496,69	6 924,96
1911-1912	30 812,37	35 819,79	5 007,42
1912-1913	30 798,39	37 540,98	6 742,59
1913-1914	39 166,15	39 554,28	388,13
1914-1915	38 432,85	38 681,72	248,87
1915-1916	36 127,17	36 934,34	807,17
1916-1917	37 817,90	41 021,76	3 203,86
1917-1918	44 364,19	44 891,10	526,91
1918-1919	47 145,62	49 245,09	2 099,47
1919-1920	50 168,42	53 917,05	3 748,63
1920-1921	55 822,50	68 302,51	12 480,01
1921-1922	45 569,30	63 772,48	18 203,18
1922-1923	49 339,27	75 206,03	25 866,76
1923-1924	61 594,75	75 631,35	14 036,60
1924-1925	68 176,30	79 951,40	11 775,10
1925-1926	68 789,36	71 023,40	2 234,04
1926-1927	74 779,68	75 783,27	1 003,59
1927-1928	76 700,41	74 523,36	(2 177,05)
1928-1929	76 177,03	71 240,34	(4 936,69)
1929-1930	75 525,67	72 303,37	(3 222,30)
1930-1931	64 406,71	70 157,47	5 750,76
1931-1932	70 478,50	73 392,87	2 914,37
1932-1933	64 776,61	71 469,77	6 693,16
1933-1934	68 118,43	72 645,70	4 527,27
1934-1935	68 573,70	63 208,51	(5 365,19)
1935-1936	76 860,01	63 555,36	(13 304,65)
1936-1937	78 717,48	68 123,46	(10 594,02)
1937-1938	83 832,70	71 504,15	(12 328,55)
1938-1939	80 401,65	74 601,00	(5 800,65)

TABLEAU 11 (suite)

ANNÉE	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT OU PROFIT
1939-1940	78 437,89	80 067,57	1 629,68
1940-1941	79 724,55	81 548,39	1 823,84
1941-1942	84 370,65	87 319,47	2 948,82
1942-1943	54 983,82	57 122,70	2 138,88
1943-1944	86 466,17	103 587,48	17 121,31
1944-1945	89 711,90	113 775,80	24 063,90
1945-1946	96 273,03	122 473,21	26 200,18
1946-1947	133 554,56	132 613,70	(940,86)
1947-1948	182 892,71	144 224,90	(38 667,81)
1948-1949	182 361,53	151 139,99	(31 221,54)
1949-1950	143 372,73	150 623,38	7 250,65
1950-1951	149 185,21	148 881,39	(303,82)
1951-1952	202 438,53	198 772,15	(3 666,38)
1952-1953	188 538,54	190 173,40	1 634,86
1953-1954	229 587,79	259 963,36	30 375,57
1954-1955	262 668,90	264 376,68	1 707,78
1955-1956	239 934,91	286 382,73	46 447,82
1956-1957	290 761,90	286 078,72	(4 683,18)
1957-1958	303 419,04	325 710,77	22 291,73
1958-1959	325 244,35	338 739,07	13 494,72
1959-1960	430 684,00	438 038,99	7 354,99
1960-1961	624 302,44	555 371,32	(68 931,12)
1961-1962	538 877,58	542 071,70	3 194,12
1962-1963	954 246,28	900 889,10	(53 357,18)
1963-1964	712 264,55	632 110,85	(80 153,70)
1964-1965	779 126,11	802 799,40	23 673,29

SOURCE: Rapports financiers du Séminaire de Joliette (ASJ)

Viateur, les délibérations du Conseil d'administration du Séminaire et celles du Conseil provincial des Clercs de Saint-Viateur.

III. LA SITUATION FINANCIÈRE DU SEMINAIRE DE JOLIETTE: 1905-1965

Les données recueillies nous ont permis d'établir deux tableaux qui constituent la base de notre analyse: l'état comparatif des résultats et les bilans comparatifs de 1904 à 1965.

GRAPHIQUE 3

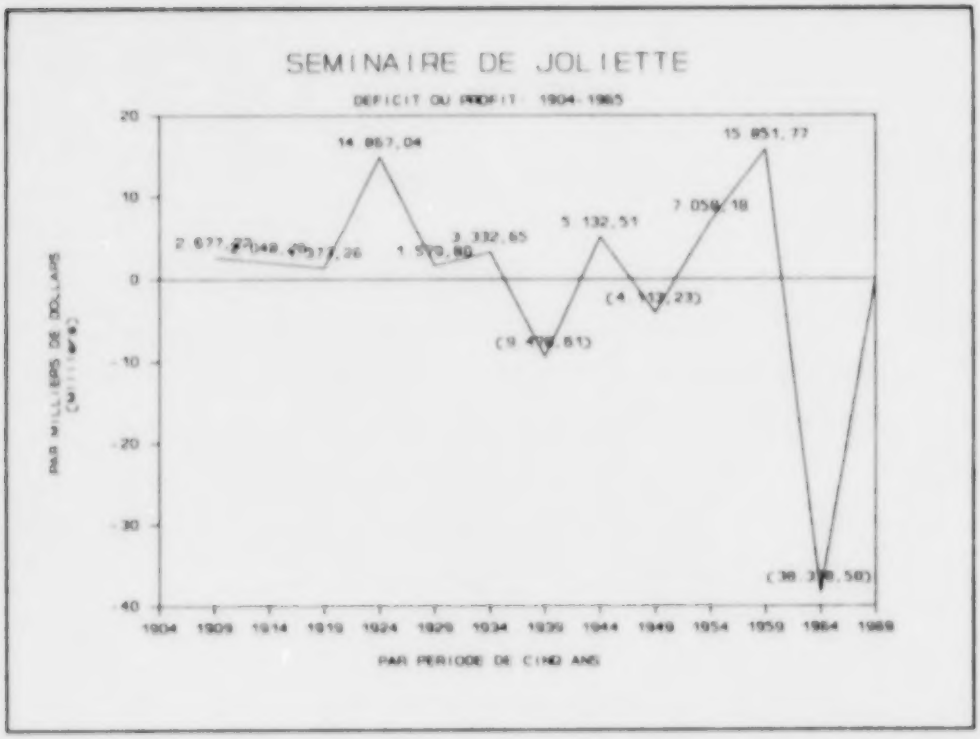

1. L'état comparatif des résultats

L'état comparatif des résultats fait voir des profits de 1904 à 1927. Les années 1928-1930 produisent des résultats négatifs. La crise économique ne se fait sentir qu'à partir de 1934-1935, alors que le Séminaire accumule des déficits importants jusqu'en 1939-1940. La guerre profite au Séminaire de Joliette, comme à tout le Canada.

2. Les bilans comparatifs

On a vu plus haut la disposition des formulaires imprimés utilisés pour les «Bilans-rapports financiers». Jusqu'en 1937, la première page du **bilan** comprend deux parties: l'une consacrée à l'évaluation des propriétés mobilières et immobilières et la seconde, au bilan proprement dit, qui est repris au verso avec la balance de vérification et les pertes et profits. Le résumé du bilan du 1er février 1905 est affiché comme suit:

[Colonne de gauche]		[Colonne de droite]	
DÉBITEURS DIVERS ou dettes actives[11].		**CRÉANCIERS DIVERS** ou dettes passives	
Billets recevables	1,842.43	Caisse	272.17
Vieilles dettes	69.95	Billets payables (Banque	
Élèves	4,942.74	Hochelaga)	2,500.00
Inventaires divers	3,912.00	Procure générale	106.84
Capital passif	24,328.70	Diverses personnes	8,195.12
		Emprunts	24,021.69
[en rouge]	35,095.82		35,095.82

Le tableau des **bilans comparatifs** de 1904 à 1965 nous permettra de suivre l'évolution de l'**actif** et du **passif**.

L'actif

On remarquera que cette présentation ne contient pas la valeur des édifices, du mobilier et des propriétés foncières. On ne trouve pas non plus explicitement indiqués les placements et les prêts. L'**actif** ne comprendra les prêts qu'en 1912 et l'évaluation des édifices et du mobilier qu'en 1952. Les propriétés qui apparaissent à l'**actif** à partir de 1941 sont distinctes des édifices proprement dits du Séminaire; ce sont des propriétés non "scolaires": elles sont «négociables» et c'est à ce titre qu'elles figurent à l'**actif**.

[11] L'expression **Dettes actives** est utilisée jusqu'en 1937.

Les CRÉANCES (voir chapitre IV, TABLEAU 24) constituent un manque à gagner important. Il est régulier et il provient des retards dans l'acquittement des frais d'enseignement et de pension des élèves.

Les INVENTAIRES proviennent habituellement des postes suivants: fournitures classiques, combustible, comestible, chapelle, ferme, basse-cour et jardin.

TABLEAU 12

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1960)

ANNÉE	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
ACTIF							
CAISSE:	761.19	5.93	435.38	5,335.73	10,429.82	729.76	19,838.92
CRÉANCES:	8,575.49	8,160.52	4,857.83	5,529.55	12,084.60	5,155.19	6,026.49
INVENTAIRE:	4,355.00	2,836.75	2,371.78	2,331.69	3,215.85	3,524.15	3,554.97
PRÊTS:							
PROPRIÉTÉS:							
AUTRES:					32,377.39	96,318.62	
TOTAL DE L'ACTIF:	13,691.68	11,003.20	7,664.99	13,196.97	58,107.66	105,727.72	29,420.38
PASSIF:	38,317.59	21,413.24	12,563.00	15,047.00	52,458.01	99,238.55	121,809.13
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	(27,823.63)	(24,625.91)	(10,410.04)	(4,898.01)	(1,850.03)	5,649.65	6,489.17
MUTATIONS:	2,615.56	13,846.05	2,284.50	1,467.50	2,229.08	(2,090.16)	(90,057.14)
PROFITS/PERTES:	582.16	369.82	3,227.53	1,580.48	5,270.60	2,929.68	(8,820.78)
TOTAL DU CAPITAL:	(24,625.91)	(10,410.04)	(4,898.01)	(1,850.03)	5,649.65	6,489.17	(92,388.75)
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	13,691.68	11,003.20	7,664.99	13,196.97	58,107.66	105,727.72	29,420.38

SOURCES: Bilans, Livres de comptes.

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

ANNEE	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917
ACTIF							
CAISSE:	273.70	1,891.92	1,990.93	2,228.42	1,039.75	1,326.73	8,262.62
CREANCES:	7,040.88	8,789.84	9,661.59	7,469.39	7,162.83	12,480.27	8,575.09
INVENTAIRE:	5,029.00	3,159.45	7,986.43	5,485.00	7,535.04	6,572.90	4,730.53
PRÊTS:		27,625.00	28,025.00	20,300.00	25,550.00	25,050.00	33,474.88
PROPRIETES:							
AUTRES:							
TOTAL DE L'ACTIF:	12,343.58	41,466.21	47,663.95	35,482.81	41,287.62	45,429.90	55,043.12
PASSIF:	87,163.77	95,347.00	93,585.00	83,238.78	90,754.92	97,345.99	90,698.27
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	(92,388.75)	(74,820.19)	(53,880.79)	(45,921.05)	(47,755.97)	(49,467.30)	(51,916.09)
MUTATIONS:	10,643.60	15,931.98	1,217.15	(2,223.05)	(1,960.20)	(3,255.88)	13,057.08
PROFITS/PERTES:	6,924.96	5,007.42	6,742.59	388.13	248.87	807.17	3,203.96
TOTAL DU CAPITAL:	(74,820.19)	(53,880.79)	(45,921.05)	(47,755.97)	(49,467.30)	(51,916.01)	(35,655.15)
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	12,343.58	41,466.21	47,663.95	35,482.81	41,287.62	45,429.98	55,043.12

SOURCES: Bilans, Livres de comptes.

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

ANNÉE	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924
ACTIF							
CAISSE:	6.146.84	12.340.49	10.462.95	16.281.64	14.342.35	23.221.54	21.662.42
CRÉANCES:	10.083.68	6.292.05	4.901.87	7.749.97	17.395.98	11.839.51	12.669.78
INVENTAIRE:	8.965.71	8.701.56	15.560.25	12.216.78	5.300.30	11.756.13	16.014.34
PRÊTS:	32.544.05	58.878.79	59.571.29	103.131.29	200.103.79	231.662.39	263.726.84
PROPRIÉTÉS:							
AUTRES:							
TOTAL DE L'ACTIF:	57.740.28	86.212.89	90.496.36	139.379.68	237.142.42	277.479.57	314.073.38
PASSIF:	92.869.59	97.117.71	91.402.55	105.244.36	87.981.42	82.998.21	86.310.97
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	(95.635.15)	(35.129.31)	(10.904.82)	(906.10)	34.135.32	149.161.00	194.481.36
MUTATIONS:	(1.07)	22.125.02	6.250.00	22.561.42	96.822.50	19.453.60	19.244.45
PROFITS/PERTES:	526.91	2.099.47	3.748.63	12.480.01	18.203.18	25.866.76	14.036.60
TOTAL DU CAPITAL:	(35.129.31)	(10.904.82)	(906.19)	34.135.32	149.161.00	194.481.36	227.762.41
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	57.740.28	86.212.89	90.496.36	139.379.68	237.142.42	277.479.57	314.073.38

SOURCES: Bilans, Livres de comptes.

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1960)

ANNÉE	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
ACTIF							
CAISSE:	64.300.20	28.801.95	25.110.69	19.687.17	6.968.60	10.902.85	16.483.43
CRÉANCES:	12.875.18	13.127.23	20.155.86	23.156.31	19.931.62	20.389.12	27.416.96
INVENTAIRE:	14.362.59	12.929.43	13.473.15	17.727.39	15.675.00	12.600.00	8.300.00
PRÊTS:	189.687.74	86.636.29	81.016.29	86.240.00	100.518.95	113.268.95	121.268.95
PROPRIÉTÉS:							
AUTRES:							
TOTAL DE L'ACTIF:	281.305.71	141.494.90	139.755.99	146.800.87	143.094.17	157.160.92	173.549.34
PASSIF:	91.484.63	137.002.04	138.412.57	127.891.19	123.089.30	115.123.15	115.788.81
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	227.762.41	189.821.08	4.492.86	1.343.42	18.909.68	20.004.87	42.037.77
MUTATIONS:	(49.716.43)	(187.565.26)	(4.153.03)	19.743.31	(3.841.50)	25.255.28	9.972.00
PROFITS/PERTES:	11.775.10	2.237.04	1.003.59	(2.177.05)	4.936.69	(3.222.30)	5.750.76
TOTAL DU CAPITAL:	189.821.08	4.492.86	1.343.42	18.909.68	20.004.87	42.037.77	57.760.53
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	281.305.71	141.494.90	139.755.99	146.800.87	143.094.17	157.160.92	173.549.34

SOURCES: Bilans, Livres de comptes.

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SEMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

ANNEE	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
ACTIF							
CAISSE:	3,227.90	6,905.05	7,664.89	6,894.84	8,778.05	14,111.63	10,024.69
CREANCES:	32,624.71	36,362.96	16,650.34	11,170.85	10,643.50	15,805.95	7,337.86
INVENTAIRE:	4,465.00	4,775.00	4,180.00	5,639.10	3,993.77	6,475.00	5,055.00
PRETS:	137,229.91	139,329.91	134,329.91	138,329.91	153,362.91	149,479.91	167,129.91
PROPRIETES:							
AUTRES:							
TOTAL DE L'ACTIF:	177,547.52	187,372.92	162,825.14	162,034.70	176,778.23	185,872.49	189,547.46
PASSIF:	109,130.81	110,217.74	107,400.69	99,823.41	113,591.59	123,004.62	115,923.55
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	57,760.53	68,416.71	77,155.18	55,424.45	62,211.29	63,186.64	62,867.62
MUTATIONS:	7,741.81	2,045.31	(26,258.00)	12,152.03	14,280.00	10,275.00	23,084.84
PROFITS/PERTES:	2,914.37	6,693.16	4,527.27	(5,365.19)	(13,304.65)	(10,590.02)	(12,328.55)
TOTAL DU CAPITAL:	68,416.71	77,155.18	55,424.45	62,211.29	63,186.64	62,867.62	73,623.91
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	177,547.52	187,372.92	162,825.14	162,034.70	176,778.23	185,872.24	189,547.46

SOURCES: Bilans, Livres de comptes

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1968)

ANNÉE	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
ACTIF							
CAISSE	9.216.79	4.841.25	6.759.55	11.017.31	10.859.58	15.167.00	18.558.08
CRÉANCES	6.962.39	6.519.35	6.861.12	6.120.39	2.624.96	11.189.31	10.919.73
INVENTAIRE	4.580.40	6.451.00	8.596.00	11.885.76	17.646.00	12.831.27	11.225.00
PRÊTS	163.475.96	158.088.49	139.631.06	158.175.05	158.700.05	151.840.05	158.473.96
PROPRIÉTÉS			14.212.53	40.787.53	40.787.53	40.787.53	37.012.53
AUTRES				2.500.00			
TOTAL DE L'ACTIF	184.243.54	175.900.09	176.055.05	230.886.04	230.698.09	229.795.16	236.209.30
PASSIF	107.953.61	111.401.88	104.152.63	108.944.63	126.151.37	109.397.96	90.910.31
CAPITAL (AVOIR)							
CAPITAL INITIAL	73.623.91	76.289.93	64.419.61	71.902.42	121.941.61	104.546.71	120.397.22
MUTATIONS	8.466.67	(13.500.00)	5.650.97	47.090.37	(31.077.42)	(1.270.00)	837.87
PROFITS/PERTES	(5.800.65)	1.629.68	1.823.84	2.948.82	13.682.52	17.121.31	24.063.90
TOTAL DU CAPITAL	76.289.93	64.419.61	71.902.42	121.941.61	104.546.71	120.397.22	145.298.99
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL	184.243.54	175.301.49	176.055.05	230.886.04	230.698.08	229.795.16	236.209.30

SOURCES: Bilans, Livres de comptes

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1904-1960)

ANNÉE	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
ACTIF							
CAISSE:	37.279.30	17.535.96	32.494.78	20.109.67	20.956.67	16.209.82	148.945.00
CRÉANCES:	5.447.44	3.049.96	3.244.43	4.939.08	11.667.51	16.203.74	27.001.18
INVENTAIRE:	6.830.00	9.891.04	8.937.27	15.175.09	13.142.36	17.278.77	13.448.01
PRÊTS:	212.163.96	236.328.46	209.428.46	209.678.46	215.761.18	150.665.00	309.508.74
PROPRIÉTÉS:	34.412.53	21.000.00	31.000.00	52.925.00	53.375.00	272.204.93	2.497.585.07
AUTRES:				(3.445.00)			
TOTAL DE L'ACTIF:	296.133.23	287.805.42	285.204.94	299.382.30	314.902.72	472.361.54	2.996.488.00
PASSIF	88.131.75	79.651.61	81.713.44	136.857.97	137.258.74	312.946.41	920.267.14
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	165.298.99	208.001.48	208.153.81	203.491.50	165.989.33	177.643.98	159.415.13
MUTATIONS:	86.502.31	1.093.19	34.005.50	(6.280.63)	4.404.00	(17.925.03)	1.920.472.11
PROFITS/PERTES:	26.200.18	(940.86)	(38.667.81)	(31.221.54)	7.250.65	(303.82)	(3.666.38)
TOTAL DU CAPITAL:	208.001.48	208.153.81	203.491.50	165.989.33	177.643.98	159.415.13	2.076.220.86
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	296.133.23	287.805.42	285.204.94	302.847.30	314.902.72	472.361.54	2.996.488.00

SOURCES: Bilans, Livres de comptes.

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1954-1960)

ANNÉE	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF							
CAISSE:	14.084.28	7.753.38	51.466.36	32.396.90	34.692.13	25.072.47	478.548.42
CRÉANCES:	43.840.90	76.023.58	4.683.81	4.683.81	17.677.00	54.328.82	3.450.13
INVENTAIRE:	24.996.00	25.776.52	22.143.00	18.640.00	5.303.92	18.070.00	15.800.00
PRÊTS:	288.631.46	273.163.59	254.665.00	288.547.00	292.962.00	1.687.192.55	516.892.00
PROPRIÉTÉS:	2.820.628.27	2.807.793.41	2.801.522.89	2.798.130.19	2.787.661.26	2.087.490.49	4.333.625.11
AUTRES:							
TOTAL DE L'ACTIF:	3.192.180.91	3.190.510.48	3.134.499.06	3.142.397.90	3.137.664.61	4.472.155.33	5.348.315.66
PASSIF:							
	1.113.928.62	1.065.292.62	1.018.755.42	980.379.58	980.329.47	1.492.190.87	2.356.856.48
CAPITAL (AVOIR):							
CAPITAL INITIAL:	2.076.220.86	2.078.252.29	2.125.217.86	2.115.743.64	2.162.018.32	2.157.335.14	2.979.964.46
MUTATIONS:	396.57	16.590.00	(11.182.00)	(173.14)	200.00	800.337.59	0.00
PROFITS/PERTES:	1.634.86	30.375.57	1.707.78	46.467.82	(4.883.18)	22.291.73	13.494.72
TOTAL DU CAPITAL:	2.078.252.29	2.125.217.86	2.115.743.64	2.162.018.32	2.157.335.14	2.979.964.46	2.993.459.18
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	3.192.180.91	3.190.510.48	3.134.499.06	3.142.397.90	3.137.664.61	4.472.155.33	5.348.315.66

SOURCES: Bilans, Livres de comptes

LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 12 (suite)

BILANS COMPARATIFS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE (1964-1968)

ANNÉES	1960	1961	1962	1963	1964	1965
ACTIF						
CAISSE:	82.671.97	49.669.60	42.513.96	24.739.52	25.519.20	28.741.63
CRÉANCES:	1.989.15	1.192.66	9.116.81	8.876.16	4.146.30	96.631.95
INVENTAIRE:	25.160.00	24.025.00	25.398.00	22.755.00	25.450.00	18.022.93
PRÊTS:	354.285.00	365.785.00	337.821.12	388.143.84	359.093.84	236.005.00
PROPRIÉTÉS:	5.294.971.35	5.480.384.29	5.480.384.29	5.625.239.03	5.625.239.03	5.678.872.77
AUTRES:						
TOTAL DE L'ACTIF:	5.759.077.47	5.921.056.63	5.894.234.18	6.068.753.55	6.039.448.37	6.058.273.88
PASSIF:	2.865.963.30	1.332.558.46	1.204.608.74	1.293.051.18	1.303.127.55	1.250.562.12
CAPITAL (AVOIR):						
CAPITAL INITIAL:	2.993.459.18	2.893.114.17	4.588.498.17	4.689.625.44	4.774.902.37	4.736.320.82
MUTATIONS:	(107.703.00)	1.616.751.87	97.033.15	138.634.11	42.369.15	47.716.85
PROFITS/PERTES:	7.357.99	78.632.93	3.194.12	(53.357.18)	(80.950.70)	23.673.29
TOTAL DU CAPITAL:	2.893.114.17	4.588.498.17	4.689.625.44	4.774.902.37	4.736.320.82	4.807.710.96
TOTAL DU PASSIF ET DU CAPITAL:	5.759.077.47	5.921.056.63	5.894.234.18	6.068.753.55	6.039.448.37	6.058.273.88

SOURCES: Bilans, Livres de comptes

Le capital

L'état du **capital**. (Voir TABLEAU 11 et GRAPHIQUES 4 et 5) . Il est négatif de 1904 à 1907; il redevient négatif de 1910 à 1920; de 1921 à 1924, d'importantes mutations positives, provenant surtout d'emprunts à fonds perdus et de la nouvelle subvention du gouvernement portée à 10,000.00$, font grimper le **capital** jusqu'à 227,762.41$, en 1924; on commence la construction de l'Aile Bonin.

Pendant la décennie 1930-1940, le **capital** se maintient entre 42,037.77$ et 64,419.61$; mais c'est insuffisant. En novembre 1936 la Direction générale des Clercs de Saint-Viateur s'inquiète et recommande au Séminaire «...de sauvegarder et d'accroitre le plus possible le capital pour parer aux besoins qui peuvent survenir pour de nouvelles bâtisses, soit pour des améliorations considérables[14].»

De 1941 à 1951, c'est la période prospère: la guerre et l'après-guerre sont rentables pour le Séminaire. La construction de l'Aile du Centenaire en 1950 n'affecte pas sérieusement le total du Capital.

La comptabilité de 1952 à 1960 montre un capital qui s'élève

---

[14] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 290.

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DU CAPITAL
1904-1944

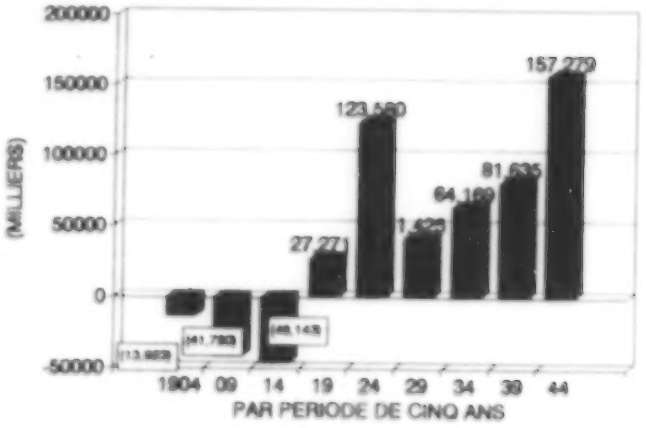

GRAPHIQUE 5

EVOLUTION DU CAPITAL
1944-1964

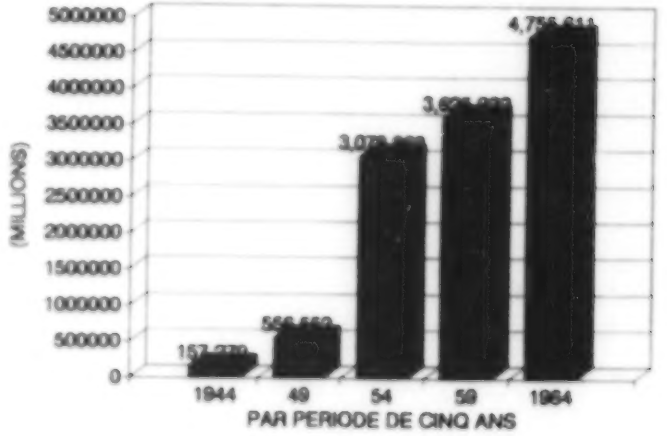

subitement à deux millions et frôle les trois millions à la fin de cette période. Il faut noter un changement important dans la tenue des livres à compter de 1952: l'évaluation des édifices est comptabilisée au capital pour la première fois, ce qui provoque une mutation positive de 1,920,471.11$.

Enfin de 1961 à 1965, le capital se maintient dans les quatre millions, constitués surtout par l'évaluation des édifices, élément qui sera considérablement augmenté par la construction de l'Aile Beaudry, dont le cubage est plus considérable que tout ce qui existait auparavant.

La composition du capital. Les profits annuels ne constituent pas l'élément principal d'accroissement du capital (voir ci-haut, l'état des résultats). Les profits annuels, quand il y en a, apportent peu au capital. Ce sont les dons, les souscriptions et les prêts à fonds perdus qui constituent le noyau du capital, (voir chapitre IV: L'ACTIF ET LES REVENUS). On porte au débit du capital les coûts de construction et d'agrandissement des édifices, (voir chapitre III: LE PASSIF ET LES DÉPENSES).

On trouve le détail du compte capital aux Grands Livres et dans les notes explicatives des bilans (qui heureusement compensent pour l'absence des Grands Livres entre 1914 et 1949).

L'état du capital du 1er juillet 1925, alors que la construction de l'Aile Bonin est en cours, est commenté ainsi:

«CAPITAL:
Au Dr - Premiers plans (1921-23) payés aux architectes Viau & Venne: $3,500.00.
Au Cr - Dons de Rév. L. F. Bonin, chan.: $20,500.00. Allocation du Gouvernement: $10,000.00. Vente de la Maison Pinet: $21,000.00[17]. Profit sur ventes d'obligations: $4,207.40. Souscription du Trésor du Sacré-Coeur: $26,561.51, dont la majeure partie vient des billets payés à l'échéance, depuis [le] 1er juillet 1924[18].»

FONDS PERDUS.- Les fonds perdus ou rentes viagères constituent un élément important du capital. Ces montants que des curés prêtent au Séminaire comportent des obligations et des restrictions sur leur usage. Par exemple, pendant toute la vie du «donateur-prêteur», le Séminaire doit verser un intérêt annuel de 5% ou 6% et même 7%, ce qui est plus élevé que pour les emprunts ordinaires. Ils comportent comme autres obligations le coût des funérailles, parfois la sépulture au cimetière des Clercs de Saint-Viateur et souvent ils exigent des obligations à perpétuité, par exemple de faire instruire des enfants pauvres de la paroisse. L'usage du fonds est toujours réservé exclusivement au Séminaire de Joliette (et non en faveur des Clercs de Saint-Viateur). Ces prêts sont très onéreux, car pendant toute la vie du «donateur-prêteur», le montant

---

[17] En réalité, le don de l'abbé Bonin est un prêt à fonds perdus.

[18] Bilan du 1er juillet 1925.

n'est pas «négociable» (pour l'étude détaillée de ces emprunts à fonds perdus, voir chapitre IV).

Conformément aux directives des procureurs provinciaux, ces fonds perdus étaient versés au capital. Il en sera ainsi jusqu'en 1944. Jusqu'à cette date, on peut donc affirmer que le montant du capital est surévalué, car une partie seulement était négociable.

LES PRÊTS DU SÉMINAIRE. - En consultant le tableau 12 (**BILANS COMPARATIFS**), on remarquera que les prêts et placements du Séminaire n'y figurent qu'à partir de 1912. On les trouve dans le Grand Livre au compte **PRÊTS ET EMPRUNTS**, dont le solde constitue l'essentiel, sinon le total de la dette du Séminaire. Ainsi, dans le bilan de 1904-1905, les dettes s'élèvent à 21,413.24$, dont 21,065.69$ proviennent du compte **PRÊTS ET EMPRUNTS**:

Prêts:	22,431.00$	
Emprunts:	43,496.69$	
Dettes:		21,065.69$

Les prêts de cette année-là étaient faits au Curé Taillon de St. Rémi et à trois établissements des Clercs de Saint-Viateur: l'Institution des Sourds-Muets, le Collège Bourget et la Direction générale des C.S.V., qui étaient, semble-t-il, en plus mauvaise posture financière que le Séminaire de Joliette. Selon notre comptabilité actuelle, l'actif est donc sous-évalué.

À partir de 1912, la comptabilité est modernisée. Les prêts apparaissent à l'actif.

GRAPHIQUE 6

Les PRÊTS ET EMPRUNTS sont tenus en détail dans les Grands Livres et dans les livres de comptes auxiliaires: Billets remboursables et Billets payables. Les délibérations du Conseil d'adminis-

tration ajoutent de précieuses informations sur la nature des prêts, sur l'identité des prêteurs et d'une façon générale sur les placements du Séminaire (pour l'étude détaillée des prêts, voir chapitre IV).

Les dettes

Le graphique 6 (**DETTES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE**) nous montre l'évolution du passif. Il suit les constructions des édifices. À première vue, la courbe des dettes est assez constante de 1904 à 1948. Un premier accroissement se produit en 1909, lors de la construction de l'Aile de la façade, puis un second à la suite de la construction de l'Aile Bonin en 1926. Suit une grande stabilité pendant plus de 25 ans jusqu'en 1953. La crise économique de 1929 n'endette pas le Séminaire. La guerre de 1939-1945 lui est profitable. La dette diminue, en même temps que le capital augmente. Les dettes subissent une hausse notable avec la construction de l'Aile du Centenaire en 1950-1951 et de celle de l'Aile Beaudry en 1959-1960 (construction rendue nécessaire par l'incendie de 1957). La période de 1958-1963 voit passer les dettes du demi-million à près de deux millions. Cette augmentation est sans commune mesure avec les périodes précédentes, où la moyenne annuelle dépassait à peine les 100,000 dollars — augmentation de 92,4% (pour l'étude détaillée des dettes, voir chapitre III).

Dans l'ensemble, on peut noter que l'actif ne commence à couvrir les dettes qu'en 1921.

3. L'échelle des valeurs

Pour faire une analyse valable et réaliste de la situation financière du Séminaire de Joliette de 1904 à 1968, il faut d'abord tenir compte de l'évolution de l'échelle des valeurs et du coût de la vie depuis le début du 20e siècle. Les points de repère financiers évoluent particulièrement à partir des années soixante. Rappelons que la pension et l'enseignement d'un élève en 1904-1905 s'élèvent à environ 130 dollars par année; pour les mêmes services en 1963-1964, le coût était d'environ 800 dollars (Annuaire 1963-1964).

Les dépenses annuelles des 19 collèges classiques en 1904-1905 étaient de 484,841.00$ (moyenne de 25,517.95$)[1]; celles du Séminaire de Joliette, de 18,743.82$. En 1964-1965, les dépenses annuelles du Séminaire de Joliette s'élèvent à 779,126.11$.

Les administrateurs du Séminaire, qui s'inquiètent d'une dette de 21,413.24$ en 1905, supportent avec résignation une dette de 1,250,562.12$ en 1965.

Les dépenses brutes de la province de Québec pour l'année 1904-1905 s'élevaient à 5,237,000$ (cinq millions deux cent trente-

---

[1] Statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1929-30, p. 200.

TABLEAU 13

SÉMINAIRE DE JOLIETTE ET COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Dépenses annuelles et évaluation des immeubles

(1905-1965)

ANNÉE	DÉPENSES ANNUELLES			VALEUR DES ÉDIFICES		
	JOLIETTE	ASSOMPTION	MOYENNE DE TOUS LES COLL. CLASS.	JOLIETTE	ASSOMPTION	MOYENNE DE TOUS LES COLL. CLASS.
1904 - 1905	20 600.00	23 575.00	25 517.95	185 000.00	135 000.00	141 736.84
1905 - 1906	19 000.00	22 000.00	28 227.95	175 000.00	140 000.00	142 842.10
1906 - 1907	20 785.00	21 526.04	27 558.11	95 000.00	140 000.00	141 105.26
1907 - 1908	17 780.00	23 067.00	28 089.21	95 000.00	150 000.00	157 263.15
1908 - 1909	20 171.00	24 088.00	30 757.72	200 000.00	150 000.00	173 188.68
1909 - 1910	24 872.00	25 315.00	30 488.28	225 000.00	150 000.00	174 471.05
1910 - 1911	29 117.00	24 535.00	33 290.95	225 000.00	180 000.00	181 684.21
1911 - 1912	31 203.00	30 715.00	37 858.70	325 000.00	185 000.00	192 400.00
1912 - 1913	29 272.00	37 138.00	38 100.90	340 000.00	175 000.00	232 190.47
1913 - 1914	34 885.00	41 817.00	38 100.90	325 000.00	175 000.00	232 190.47
1914 - 1915	35 325.00	35 804.00	43 869.26	325 000.00	225 000.00	
1915 - 1916	34 428.00	41 902.00	44 808.42	325 000.00	245 000.00	698 285.71
1916 - 1917	36 405.00	48 334.00	47 203.47	325 000.00	245 000.00	588 047.61
1917 - 1918	38 435.00	52 272.00	51 800.35	325 000.00	245 000.00	372 285.71
1918 - 1919	36 405.00	47 108.00	58 605.72	325 000.00	245 000.00	319 429.57
1919 - 1920	49 500.00	59 442.00	70 075.00	325 000.00	245 000.00	337 475.19
1920 - 1921	58 000.00	54 625.00	76 980.90	325 000.00	245 000.00	505 285.71
1921 - 1922			80 961.45	325 000.00	315 000.00	514 333.32
1922 - 1923			84 407.71	385 000.00 (1)		558 095.23
1923 - 1924			88 010.52	385 000.00 (1)		583 238.09
1924 - 1925			88 504.87	385 000.00 (1)		628 571.42
1925 - 1926			87 891.33	385 000.00 (1)		678 523.80
1926 - 1927			83 340.41	710 000.00 (2)		685 383.83
1927 - 1928			91 873.09			715 413.04
1928 - 1929			89 120.98	725 000.00 (2)		780 479.18
1929 - 1930	75 280.00	92 111.00	95 940.39			819 880.00
1930 - 1931	78 980.00	88 481.00	90 557.03	880 000.00	550 000.00	
1931 - 1932	73 480.00	80 636.00	77 480.75	850 000.00	650 000.00	
1932 - 1933	78 000.00	78 877.00	75 215.89	860 000.00	650 000.00	
1933 - 1934	78 000.00	78 119.00	74 411.55	860 000.00	650 000.00	
1934 - 1935	74 840.00	77 817.00	77 553.78	880 000.00	650 000.00	
1935 - 1936	77 000.00	78 739.00	80 259.88	880 000.00	650 000.00	
1936 - 1937	77 970.00	84 783.00	78 874.51	885 000.00	650 000.00	
1937 - 1938	83 833.00	74 421.00	80 978.55	870 000.00	713 000.00	
1938 - 1939	80 402.00	78 751.00	78 858.22	888 500.00	721 000.00	
1939 - 1940	78 458.00	114 183.00	100 844.45	888 500.00	721 000.00	
1940 - 1941	64 943.00	102 093.00	90 821.12	885 500.00	703 000.00	
1941 - 1942	85 220.00	95 220.00	88 288.84	888 500.00	721 000.00	
1942 - 1943	86 371.00	97 455.00	94 827.12	888 500.00	721 000.00	
1943 - 1944	89 274.00	72 908.00	95 829.77	888 500.00	747 000.00	
1944 - 1945	89 712.00	92 400.00	105 985.74			798 955.41
1945 - 1946						

TABLEAU 13 (suite)

ANNÉE	DÉPENSES ANNUELLES JOLIETTE	ASSOMPTION	MOYENNE DE TOUS LES COLL. CLASS.	VALEUR DES ÉDIFICES JOLIETTE	ASSOMPTION	MOYENNE DE TOUS LES COLL. CLASS.
1946 -1947						
1947 -1948						
1948 -1949						
1949 -1950						
1950 -1951						
1951 -1952				2 418 070,97 (2)		
1952 -1953				2 693 388,00 (2)		
1953 -1954				2 744 780,01 (2)		
1954 -1955				2 744 780,01 (2)		
1955 -1956				2 744 780,01 (2)		
1956 -1957				2 744 780,01 (2)		
1957 -1958				2 887 490,49 (2)		
1958 -1959				4 309 512,88 (2)		
1959 -1960				5 213 250,38 (2)		
1960 -1961				5 480 384,29 (2)		
1961 -1962				5 894 234,18 (2)		
1962 -1963				5 825 238,03 (2)		
1963 -1964				5 825 238,03 (2)		
1964 -1965				5 878 872,77 (2)		
MOYENNE: ERR (1904-1945)	54 428,48	60 312,82	88 418,93	480 205,13	427 333,33	427 583,19

SOURCES: Rapports du surintendant de l'instruction publique; Statistiques de l'enseignement; états financiers du surintendant de l'instruction publique.

(1) Données provenant des Rapports financiers du Séminaire de Joliette.
(2) Données provenant de l'actif du Séminaire de Joliette.
(3) Le 22 décembre 1948, on juge insuffisant la couverture des assurances, les bâtisses avec contenu étant évaluées à 1,809,494,000$ (CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 1251).

sept mille dollars), alors qu'en 1984-1985, les mêmes dépenses atteignent 25,895,000,000.000$ (vingt-cinq milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions)[18].

[18] Gérard Bernier, et al., Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours, Coll. Politique et Économie, ACFAS, 1986, p. 349.

4. Joliette et l'Assomption

Au début du 20e siècle, le Séminaire de Joliette, fondé en 1846, avait rejoint le Collège de L'Assomption (fondé en 1832), au point de vue des effectifs scolaires, du nombre des professeurs, de l'évaluation des édifices, etc[19].

Au cours du 20e siècle, les deux collèges «émules» continuent à se talonner. Toutefois le choix de la ville de Joliette, comme siège de l'évêché, avantagera considérablement le Séminaire de Joliette. Toutes proportions gardées, le choix du Séminaire de Joliette comme base principale du Cégep de Joliette (Cégep Joliette-De Lanaudière), marquera inévitablement le destin du Collège de l'Assomption.

Pour le nombre des élèves, on a vu au premier chapitre que Joliette marque des points sur L'Assomption à partir des années 1907-1908 (construction de l'Aile de la Façade). Pour la valeur des édifices et les dépenses annuelles, les deux collèges de la région de Lanaudière se suivent de très près, comme le tableau 13 le montre.

---

[19] Léo-Paul Hébert, Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904), Joliette, Cégep Joliette-De Lanaudière, Collection «Recherche», 1989, pp. 107-109.

En général, les dépenses annuelles sont moins élevées à Joliette qu'à L'Assomption, ce qui peut s'expliquer en partie par l'économie réalisée au compte PERSONNEL ENSEIGNANT. À Joliette, celui-ci est composé en grande partie de religieux, sans salaire. Excepté cinq années, les dépenses annuelles de Joliette sont toujours moins élevées que la moyenne des collèges classiques.

Quant à l'évaluation des édifices, selon les données fournies par les Rapports du surintendant de l'instruction publique, de 1904 à 1945, Joliette l'emporte, semble-t-il, sur l'Assomption jusqu'en 1930 (importantes constructions de 1908-1909 et de 1925-1926), mais ensuite les données s'équivalent, pour donner l'avantage à l'Assomption à partir 1938-1939.

IV. LES FINANCES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE VUES DE L'INTÉRIEUR

En général, on remarque que les finances du Séminaire de Joliette sont soumises à des vérifications qui nous semblent excessives. On a l'impression que le Séminaire est surveillé de près par la Direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur. Les divers paliers de vérification (direction provinciale, direction générale, Congrégation des Religieux à Rome) ralentissent les projets de construction. Les instances supérieures montrent une extrême prudence devant les projets du Séminaire qui leur semblent toujours audacieux. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à consulter

les mémoires innombrables soumis à la Direction provinciale des C.S.V. lors de la construction de l'Aile Bonin en 1925-1926.

En 1904, le P. Pascal Lajoie, supérieur général des Clercs de Saint-Viateur, est de passage au Canada. Après examen des états financiers des C.S.V., il écrit:

> «Nos maisons principales, c'est-à-dire nos collèges de Joliette, de Rigaud et de Bourbonnais, ne m'ont pas procuré la même satisfaction. Ces trois maisons ont des dettes plus ou moins considérables. Bien que ces dettes n'offrent encore rien d'alarmant, il est temps de prendre des mesures [pour] les diminuer. Chacune de ces maisons a certainement devant elle un bel avenir; mais cet avenir sera d'autant plus assuré que ceux qui président à leur direction, surveilleront avec plus de soin et de prudence l'emploi de leurs revenus annuels"[11].»

Par contre, on a assez souvent recours au Séminaire quand les finances des Directions générale ou provinciale des C.S.V. sont en difficultés financières.

En 1904, l'Institution des Sourds-muets de Montréal (Maison dirigée par les Clercs de Saint-Viateur) est dans une situation financière extrêmement grave[12]. Le 8 mai 1905, le personnel du Séminaire était invité à l'épargne pour aider l'Institution des

---

[11] P. Pascal Lajoie, Circulaire, Outremont, 25 novembre 1904, p. 5.

[12] Alphonse de Grandpré, La crise financière de 1904, 1936, circulaire insérée dans les circulaires du P. Joseph Latour, pp. 431-440.

sourds-muets[22] et pour contribuer à la cause commune. Le Séminaire prêtera la somme de 7,500.00$ à l'Institution des Sourds-Muets.

À l'examen du bilan bi-annuel de 1905, le conseil provincial constate de nouveau que le collège est en déficit:

«Capital primitif (passif)	22,059.66
" actuel (")	24,328.70
1er semestre - Perte pour l'exercice	2,269.04[23].»

Pour épargner davantage, «Le Conseil croit que la nomination d'un économe ferait réaliser à la maison d'importantes économies[24].»

Le 23 mars 1906, lors de la visite canonique, le Procureur Général explique aux membres du Conseil du Séminaire le bilan du dernier semestre. «Pour les derniers six mois, la perte nette est de 245.88$; le passif net est de 8,484.42$. Le bilan expliqué, le R. P. Visiteur nous invite à nous grouper autour du Supérieur...[25].»

Déjà en 1906, on se préparait à reconstruire l'Aile de la façade qui «s'enfonçait». La situation financière du Séminaire est examinée à la loupe. Les plans de la nouvelle construction sont évalués à 65,000.00$. On utilisera les matériaux de la vieille

---

[22] RDCCJ 1893-1914, p. 70.

[23] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 289.

[24] RDCCJ 1893-1914, p. 70.

[25] RDCCJ 1893-1914, pp. 74-75.

bâtisse. Quant aux ressources, «Dans les sept dernières années, répond le P. Procureur, le Séminaire a réalisé un profit net de 2,078.00$ annuellement; ce qui à 5% représente un capital de 40,000.00$. Le Comité des anciens élèves a souscrit 19,000.00$. Là-dessus 6,000.00$ seulement ont été perçues et prêtées à l'évêché[26].» Devant ces arguments, les autorités supérieures accordent la permission de construire. De 1907 à 1909, on élèvera l'Aile actuelle de la façade.

L'Aile de la façade fut inaugurée à l'occasion des Noces de diamant (60e anniversaire) à l'été 1910. Le 17 février 1911, c'était la présentation du bilan pour le premier semestre:

> «À cause de la nouvelle construction & des dépenses faites pour les «Noces de diamant», ce bilan accusait au 30 juin dernier, un déficit de 92,150.21.
>
> Les profits du 1er Semestre (1910-11) étant de 850.71, ce déficit se trouve aujourd'hui réduit à 91,308.50. Le 30 juin dernier la dette consolidée était de 120,441.61, aujourd'hui elle est de 92,909.56. Cet amortissement de 27,532.05 s'est opéré au moyen des ressources extraordinaires, vg: «Noces de diamant», héritages, &&&&.
>
> D'après les prévisions du budget du 2nd Semestre les profits pour l'année entière (1910-11) seront d'environ trois (3,000.00) mille piastres[27].»

Comme on le voit, ce sont les ressources extraordinaires qui permettent au Séminaire de Joliette de se développer.

---

[26] RDCCJ 1893-1914, pp. 85-86.

[27] RDCCJ 1893-1914, pp. 153-154.

La Crise économique de 1914, causée par la première guerre mondiale, n'affecte pas d'abord les finances du Séminaire de Joliette. La chronique du 2 septembre 1914 la commente ainsi: «La crise financière qui menace notre pays à l'occasion de la guerre n'a eu aucune influence sur le nombre des élèves. Ils sont 402 et la maison est remplie[28].» Mais en novembre 1914, la guerre avait provoqué une hausse considérable du coût de la vie. Les prix du comestible avaient augmenté de 20% à 25%[29].

Le nombre des élèves augmentant, il fallait songer à agrandir le Séminaire, mais la situation financière ne le permettait pas. Le 17 décembre 1915, le P. Joseph-Emile Foucher, supérieur provincial des C.S.V., écrit à M^gr^ Guillaume Forbes, évêque de Joliette, à la suite d'une augmentation de salaire consentie aux prêtres séculiers, professeurs au Séminaire. Le Séminaire ne pouvait faire plus dans les circonstances:

> «1° Le Séminaire réussit tout juste à équilibrer son budget annuel; 2° De nouvelles constructions s'imposeraient: le nombre des élèves réclamerait un agrandissement considérable; 3° La condition financière actuelle de cette maison interdit de penser à plusieurs améliorations jugées nécessaires. [...]. Des charges trop lourdes pourraient devenir un obstacle à l'essor d'une pareille oeuvre[30].»

---

[28] ANSJ 1914-1915, p. XX.

[29] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 11.

[30] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 289-290.

Au verso du budget 1916-1917, le P. Foucher, supérieur provincial, inscrit les remarques suivantes:

> «En raison de la dureté des temps, le discrétoire prierait l'administration du Séminaire de réduire ses dépenses autant que possible. Il faut attendre des jours meilleurs pour se procurer certaines choses désirables.
>
> «Le Discrétoire croit qu'il serait convenable de réduire à $200.00 la dépense pour les bibliothèques, à $100, celle pour la boisson, à $350, celle pour la chapelle, à $150, celle pour récompenses aux élèves et à $200 (?) celle pour voyages.
>
> «Le personnel domestique coûte cher. Y aurait-il possibilité de diminuer le nombre de serviteurs.
>
> «Les revenus du Séminaire ne sont pas assez élevés pour permettre au procureur de manoeuvrer à l'aise. Il faut nécessairement travailler à les développer et à cette fin une augmentation des prix de l'enseignement s'impose.
>
> «Le prix de la pension pourrait-il être augmenté d'une piastre par mois dès le mois de janvier? La cherté des vivres motiverait une augmentation temporaire d'au moins une piastre par mois[31].»

Au sortir de la guerre, la situation financière s'améliore. On songe de nouveau à agrandir le Séminaire. Le P. Joseph Latour, supérieur du Séminaire de 1918 à 1923, lance une souscription et recueille des fonds. Une conjoncture favorable favorise la générosité des bienfaiteurs.

En 1919, malgré la cherté de la vie, les finances sont en bonne santé[32]. Même observation l'année suivante lors de l'étude du bilan: «Malgré une dépense extraordinaire de $8,000., pour réparation de la façade le surplus est de $3,748.63 et la situation

---

[31] P. Emile Foucher, Budget du 28 septembre 1916, ASJ.

[32] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 44.

est bonne, ce dont tous se réjouissent[33]." Le bilan de 1922 était fort satisfaisant[34]. Enfin, le 19 février 1923, la commission des finances reconnut le Séminaire capable de faire une dépense de 315,000.00$ et un emprunt de 150,000$[35]. Cinq mois plus tard, le bilan de juillet allait accuser un surplus de 25,866.76$[36]. La souscription avait été un succès.

La crise économique de 1929

La crise économique de 1929 ne se fait pas sentir d'abord. La rentrée du 2 septembre 1931 était encourageante: «Il y a lieu de se réjouir, écrit l'annaliste, en dépit de la difficulté des temps, le chiffre d'inscription excède celui des années dernières[37]."

Le recrutement des élèves n'est guère affecté l'année suivante, car le 7 septembre 1932, on peut lire: «En dépit de la crise économique, le chiffre d'inscription n'est pas trop inférieur à celui de l'an dernier[38]."

---

[33] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 54.

[34] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 79.

[35] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 98.

[36] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 111.

[37] ANSJ 1931-1932, p. 104.

[38] ANSJ 1932-1933, p. 96.

Mais après avoir étudié le budget 1932-1933, le Discrétoire provincial des C.S.V. fait la recommandation suivante au Conseil d'Administration du Séminaire:

> «Le Discrétoire s'étonne qu'avec des pensionnaires beaucoup plus nombreux, les ressources provenant de la pension soient à peu les mêmes que l'an dernier. [...]. Le Discrétoire craint que l'excédent probable sur les dépenses extraordinaires ne se transforme en déficit assez considérable, si le Gouvernement ne verse pas l'allocation de $10,000. Il importe de comprimer les dépenses le plus possible"[33].»

Cette année 1932-1933 se terminera par une brillante distribution des prix: le 20 juin 1933. «Malgré la crise, le Séminaire distribue aux élèves $340.00 en argent, sans compter les nombreux volumes"[34].»

Les effets de la crise économique se firent sentir deux ans plus tard. De 1935 à 1939, le Séminaire enregistre des déficits annuels variant de 5,365.19$ à 12,328.55$ (moyenne annuelle de 9,478.61$).

En 1936-1937, on avait rétabli les anciens tarifs de pension: «Sur le conseil du Révérend Père Provincial, nous rétablirons en septembre prochain, les prix d'avant-crise et nous accorderons

---

[33] Extrait du registre des délibérations du discrétoire provincial, Outremont, 27 décembre 1932, inséré dans le Bilan de 1932.

[34] ANSJ 1932-1933, p. 110.

moins de réductions en prévoyant que le nombre de nos élèves diminuera".»

La guerre de 1939-1945

Une certaine prospérité (!) revint avec la Deuxième guerre mondiale de 1939-1945. L'année 1939-40 semble marquer un tournant:

«La situation financière est bonne, sans être brillante, car, sans l'allocation du gouvernement, dont toutefois une large part est consacrée à la formation des professeurs et au développement des laboratoires et des bibliothèques, le modeste surplus de l'année ferait place à un déficit léger sans doute, mais [...]".»

En 1942-1943, on atteint un sommet; l'augmentation du nombre des élèves est attribuée «au fait que les usines de guerre, en supprimant pratiquement le chômage, ont versé beaucoup d'argent dans les familles".» Pour 1943-1944, on avait inscrit 496 élèves. C'était le plus haut chiffre jamais atteint".

À la suite des Fêtes du Centenaire de 1947, on se préparait à construire une nouvelle aile. L'analyse de la situation est la suivante: le Séminaire peut disposer d'un capital de 800,000.00$, dont 100,000.00$ sont négociables. On compte sur une souscription qui rapportera 400,000.00$; on contractera un emprunt de 300,000.00$ et on espère que la subvention du gouvernement sera

---

[41] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1936-37.

[42] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1939-40.

[43] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1942-43.

[44] ANCSV, n° 53, 1944, p. 131.

moins de réductions en prévoyant que le nombre de nos élèves diminuera[41].»

La guerre de 1939-1945

Une certaine prospérité (!) revint avec la Deuxième guerre mondiale de 1939-1945. L'année 1939-40 semble marquer un tournant:

> «La situation financière est bonne, sans être brillante, car, sans l'allocation du gouvernement, dont toutefois une large part est consacrée à la formation des professeurs et au développement des laboratoires et des bibliothèques, le modeste surplus de l'année ferait place à un déficit léger sans doute, mais [...][42].»

En 1942-1943, on atteint un sommet; l'augmentation du nombre des élèves est attribuée «au fait que les usines de guerre, en supprimant pratiquement le chômage, ont versé beaucoup d'argent dans les familles[43].» Pour 1943-1944, on avait inscrit 496 élèves. C'était le plus haut chiffre jamais atteint[44].

À la suite des Fêtes du Centenaire de 1947, on se préparait à construire une nouvelle aile. L'analyse de la situation est la suivante: le Séminaire peut disposer d'un capital de 800,000.00$, dont 100,000.00$ sont négociables. On compte sur une souscription qui rapportera 400,000.00$; on contractera un emprunt de 300,000.00$ et on espère que la subvention du gouvernement sera

---

[41] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1936-37.

[42] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1939-40.

[43] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1942-43.

[44] ANCSV, n° 53, 1944, p. 131.

augmentée de 10,000.00$ à 25,000.00$. Par contre, on prévoit une diminution des élèves provenant du Lac Saint-Jean, de l'Abitibi et des Etats-Unis[45].

Le 21 septembre, le Conseil d'Administration établit le diagnostic suivant:

> «Depuis 1926, la moyenne des excédents budgétaires a été de $15,000. Si l'on concède que ces excédents étaient dus en partie à des intérêts, provenant d'un capital productif, il faudra diminuer cette moyenne, pour les années à venir, car au lieu d'un capital, nous aurons une dette dispendieuse[46].»

Le P. Gaston Bibeau fut responsable de la construction de l'Aile du Centenaire en 1951-1952. L'année suivante, il fut procureur et, en 1954, il fut nommé supérieur. Son premier entretien avec le personnel fut à saveur financière.

> «Je puis vous dire cependant que l'an dernier, malgré beaucoup de difficultés, malgré les sombres prévisions de prophètes de malheur, grâce à la collaboration efficace de tout le personnel, nous avons pu boucler notre budget après avoir consacré $55,000. au service de notre dette. [...]. Ce n'est pas durant quelques années seulement, mais durant 25 ans, qu'il nous faudra économiser à la limite du possible si nous voulons respecter nos obligations, à moins que des octrois ou une nouvelle souscription viennent alléger notre fardeau[47].»

---

[45] P. Paul-Maurice Farley, supérieur, Principes d'une construction... document de 17 pages, inséré (CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 158). En 1949-1950, il y avait encore 41% des élèves qui venaient d'autres diocèses que Joliette.

[46] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 9.

[47] G. Bibeau, Conférence aux professeurs, 7 septembre 1954, Conférences, pp. 4-5.

En janvier 1956, le P. G. Bibeau expose la situation aux anciens élèves:

> «En ce qui concerne votre ALMA MATER, sur un budget de $304,000.00 pour 1954-55, les élèves ont été appelés à fournir $215,000.00, soit 70% du total. La balance $89,000.00 a constitué et constitue encore le cauchemar du Conseil d'Administration[44].»

La publication des bilans dans les journaux locaux fut une des innovations de l'administration du P. G. Bibeau. Le 1er février 1956, le P. Bibeau avait distribué aux membres du personnel une copie du budget et du bilan du Séminaire et y avait ajouté tous les commentaires réclamés par son auditoire[45]. Puis le 17 septembre 1956, ce fut la publication dans les journaux locaux:

> 17 septembre 1956: «Pour la première fois, et le premier à le faire, le Séminaire rendra public son exercice financier annuel. Et cela, dans un double dessein, celui d'éclairer le public en général trop enclin à nous prêter de grandes richesses, et secondement de susciter plus de générosité de la part des gens fortunés[46].»

Le 19 février 1958, la publication du bilan 1956-1957 et du budget de 1957-1958 donne l'occasion au P. Gaston Bibeau, supérieur, de commenter la situation financière du Séminaire. L'incen-

---

[44] Les Anciens de Joliette, vol. 1, n° 6, janvier 1956, p. 2.

[45] ANSJ 1955-1956, p. 100.

[46] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 37. Le 3 octobre 1956, le chroniqueur annonce: «On publie aujourd'hui dans les journaux de Joliette, Un bilan qu'il faut lire: L'année financière au Séminaire de Joliette, un texte du R. Père Supérieur.» (ANSJ 1956-1957, p. 93).

die du 25 avril 1957 oblige le Séminaire à entreprendre de nouvelles constructions. Or la construction de l'Aile du Centenaire en 1950-1951 a laissé une dette importante, dont le service est lourd.

> «La situation, commente le P. G. Bibeau, est certes délicate, mais non pas sans issue. Il est regrettable, cependant, que tant d'efforts soient déployés, tant d'énergie soit dépensée avec la seule ambition de se tenir à flot. Il y aurait tellement d'autres problèmes d'ordre éducationnel auxquels pourraient se consacrer les dirigeants d'un collège. C'est un peu pour obvier à cet inconvénient, que les Autorités du Séminaire songent depuis longtemps à s'entourer d'un Conseil d'administration recruté parmi les citoyens de Joliette[51].»

En 1964, l'Aile Beaudry, qui a fait du Séminaire de Joliette un collège ultra-moderne, est réalisée depuis trois ans. Les soucis financiers n'ont pas disparu. Le 29 septembre 1964, le P. Supérieur commente le bilan 1963-64 et le budget 1964-65; le P. Bibeau «...dit l'impossibilité d'entreprendre une nouvelle année dans les mêmes conditions financières i.e. avec un déficit supérieur à 100,000.00 dollars[52].»

---

[51] L'année financière au Séminaire, L'Action populaire, mercredi 19 février 1958.

[52] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 145.

La Commission Parent

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, dite Commission Parent, fut créée en 1961; son rapport et ses recommandations furent publiés de 1963 à 1966[99].

Si les législations provinciales et fédérales relatives au financement des collèges ont rassuré les administrateurs des collèges quant à leurs soucis financiers traditionnels, la publication du rapport de la Commission Parent laisse place à beaucoup d'inquiétude sur l'avenir même des collèges. Les archives du Séminaire de Joliette et les publications de la Fédération des collèges classiques laissent voir ces deux sentiments.

Depuis le début des années soixante, les subventions gouvernementales ont augmenté considérablement; avec un accès plus facile au cours classique, la clientèle scolaire s'est accrue rapidement; les collèges ont modernisé leur équipement scolaire et se sont munis de magnifiques édifices; mais en même temps le clergé ne suffit plus à la tâche et doit faire appel à un personnel laïque de plus en plus nombreux. Il faudra à l'avenir partager le monopole et en de nombreux cas accepter de disparaître pour faire place à un cégep.

---

[99] Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome 2: 1840-1971, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1971, pp. 408-414.

Le Séminaire de Joliette passe par les mêmes transes. Et son personnel vit cette époque de transition avec d'autant plus d'angoisse qu'il est bien renseigné sur l'évolution de la situation scolaire. Le P. Gaston Bibeau, supérieur du Séminaire, étant président de la Mission d'implantation des cégeps, le renseigne au jour le jour.

CHAPITRE III

LE PASSIF ET LES DÉPENSES

SOMMAIRE:

I. LE PASSIF

II. LE COMPTE «CAPITAL»

III. ÉTAT DES DÉPENSES

Le présent chapitre a pour objectif de présenter les emprunts, le débit du capital et l'état des dépenses. Quelle était l'importance des emprunts? Quelles dépenses fait-on figurer au compte capital? Quelle était la répartition des dépenses annuelles entre les différents postes?

I. LE PASSIF

Les Grands Livres étant disparus entre 1914 et 1949, la principale source de notre étude du passif reste les bilans. Deux livres de comptes auxiliaires sont précieux pour notre étude, mais ils ne couvrent qu'une période limitée; ce sont les livres intitulés Emprunts divers (1908-1918 et Prêts et Emprunts (1891-

1912; ces deux livres renvoient à d'autres livres du même genre qui ont disparu.

Les bilans nous fournissent les principaux éléments du passif, mais la tenue des livres n'est pas toujours constante. Jusqu'en 1945, on utilise les formulaires des Clercs de Saint-Viateur; le passif comprend d'abord les emprunts, appelés maintenant «à longue échéance».

Ce que nous appelons passif à courte échéance comprend les éléments suivants: comptes créanciers, comptes de diverses personnes, billets créanciers, billets payables, banque, emprunts particuliers, emprunts sur billets, et les emprunts à la procure provinciale des Clercs de Saint-Viateur. Le Séminaire était constamment en relation avec la direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur; n'ayant pas de charte autonome avant 1941, il devait agir financièrement avec la procuration des C.S.V. Ce dernier poste disparaît en 1934-1935.

Certains autres éléments apparaissent épisodiquement, comme les emprunts pour les constructions; nous les avons intégrés au passif à courte ou à longue échéance, selon le cas. Cependant nous avons laissé la «réserve Bonin» qui apparaît en 1942, après la mort du chanoine Régis Bonin, à cause de son intérêt comptable. C'est le reste de l'emprunt à fonds perdus (1921) offert au Séminaire à

l'occasion de la construction de l'Aile Bonin en 1925-1926 (voir chapitre IV, Fonds perdus).

Cet élément du passif est intéressant, car il annonce un changement de politique important dans la tenue des livres. À l'avenir, les emprunts à fonds perdus ne seront plus inscrits au capital, mais au passif, jusqu'à ce qu'ils soient libres des obligations des donateurs-prêteurs[1].

Avec 1953, la terminologie se précise; on parle maintenant de passif "à courte échéance" et de passif "à longue échéance". En 1962, le passif est réparti en deux éléments: exigibilités, sous lequel on inscrit les comptes créanciers (Fonds, dépôts, etc.) et obligations à payer, comprenant les diverses émissions d'obligations.

En 1964, le rapport financier est présenté sur le «nouveau schéma de la Fédération des collèges classiques». L'actif et le passif sont présentés en deux colonnes juxtaposées et répartis en trois fonds: fonds de revenus, fonds d'installation matérielle et fonds spéciaux. Le passif comprend alors les comptes à payer, les dépôts à rembourser et l'argent perçu d'avance dans le premier

---

[1] Étude du bilan du 31 janvier 1944: «Le prêt à fonds perdu de Monsieur le Chanoine Ls-Ph. Lamarche figure actuellement au compte "Emprunt". On suggère de réunir tous les autres prêts à fonds perdus sous le même titre.» (CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 59).

TABLEAU 14

PASSIF DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE
(1904-1965)

ANNÉE	PROCURE PROVINCIALE DES C.S.V.	PASSIF À COURTE ÉCHÉANCE(1)	RÉSERVE NOMIN(2)	PASSIF À LONGUE ÉCHÉANCE(3)	TOTAL
1903 -1904	528.62	2 542.28		35 246.68	38 317.58
1904 -1905	347.55			21 065.69	21 413.24
1905 -1906	33.00			12 530.00	12 563.00
1906 -1907	957.26	2 558.74		11 631.00	15 147.00
1907 -1908	1 345.77			51 112.24	52 458.01
1908 -1909	1 715.79	268.85		87 280.91	89 265.55
1909 -1910	1 387.52			120 441.61	121 829.13
1910 -1911	1 021.21			86 145.56	87 166.77
1911 -1912				95 347.00	95 347.00
1912 -1913				93 585.00	93 585.00
1913 -1914	1 135.24	211.73		81 891.81	83 238.78
1914 -1915	2 010.00	668.15		88 076.77	90 754.92
1915 -1916		1 516.43		95 827.56	97 345.99
1916 -1917		2 709.88		87 988.39	90 698.27
1917 -1918	1 096.04	3 284.66		88 488.87	92 869.59
1918 -1919	1 444.49	4 630.75		91 042.47	97 117.71
1919 -1920		3 620.08		87 782.47	91 402.55
1920 -1921	16 198.89			89 047.47	105 246.36
1921 -1922	6 315.40			81 666.02	87 981.42
1922 -1925		3 480.03		79 518.18	82 998.21
1923 -1924	13 794.00			72 516.31	86 310.31
1924 -1925	4 482.18			87 022.53	91 484.83
1925 -1926	1 500.00	5 951.51		129 550.53	137 002.04
1926 -1927	7 568.46	3 257.53		127 800.58	138 412.57
1927 -1928	6 994.57	10 041.28		110 855.54	127 891.19
1928 -1929	1 925.80	15 975.77		103 187.73	123 089.30
1929 -1930	1 430.96	10 312.32		103 219.87	115 563.15
1930 -1931	3 144.07	9 876.01		157 768.79	170 788.87
1931 -1932	7 785.59	20 719.80		91 125.58	109 630.97
1932 -1933	10 552.65	12 935.40		86 729.69	110 217.74
1933 -1934	6 226.82	10 532.67		64 641.28	107 400.86
1934 -1935		14 195.41		85 628.00	99 823.41
1935 -1936		19 248.38		94 345.20	113 591.58
1936 -1937		20 159.67		102 845.20	123 004.87
1937 -1938		13 515.86		102 407.69	115 923.55
1938 -1939		14 410.54		99 543.07	113 953.61
1939 -1940		12 833.18		98 648.70	111 481.88
1940 -1941		11 638.93		92 513.70	104 152.63
1941 -1942		20 183.10		88 781.33	108 964.43

TABLEAU 14 (suite)

ANNÉE	PROCURE PROVINCIALE DES C.S.V.	PASSIF À COURTE ÉCHÉANCE(1)	RÉSERVE ROBIN(2)	PASSIF À LONGUE ÉCHÉANCE(3)	TOTAL
1942 -1943		12 640.83	35 000.00	78 510.54	126 151.37
1943 -1944		25 642.94	35 000.00	48 555.00	109 397.94
1944 -1945	2 269.52	24 965.79	35 000.00	28 675.00	90 910.31
1945 -1946		29 971.75	35 000.00	23 160.00	88 131.75
1946 -1947		23 551.61	35 000.00	21 100.00	79 651.61
1947 -1948		21 086.87	35 000.00	25 625.57	81 712.44
1948 -1949		19 039.22	35 000.00	82 818.75	136 857.97
1949 -1950		26 533.74	35 000.00	75 725.00	137 258.74
1950 -1951		225 936.80		87 008.61	312 945.41
1951 -1952					0.00
1952 -1953		21 956.70		1 091 929.92	1 113 928.62
1953 -1954		27 671.67		1 037 420.95	1 065 292.62
1954 -1955		22 913.12		995 842.30	1 018 755.42
1955 -1956		30 200.73		950 178.85	980 379.58
1956 -1957		34 339.42		945 990.05	980 329.47
1957 -1958		274 142.57		1 218 048.30	1 492 190.87
1958 -1959		309 453.35		2 045 403.13	2 354 856.48
1959 -1960		408 223.69		2 457 739.61	2 865 963.30
1960 -1961		477 583.88		854 994.60	1 332 558.48
1961 -1962		595 608.74		609 080.00	1 204 688.74
1962 -1963		111 351.18		1 182 500.00	1 293 851.18
1963 -1964		147 127.55		1 156 000.00	1 303 127.55
1964 -1965		122 562.12		1 128 000.00	1 250 562.12
MOYENNE: (1904-1965)	3 967.12	10 007.21	35 000.00	83 607.46	95 949.57

SOURCES: Bilans du Séminaire de Joliette (1904-1965).

(1) Comprend comptes créanciers, billets payables, emprunts à courte échéance, emprunts particuliers, emprunts sur billet.

(2) Emprunt à fonds perdus du chanoine Régis Robin (voir chapitre IV).

(3) Comprend les emprunts à longue échéance, emprunts obligatoires, emprunts (sur obligations), Fonds d'éducation.

fonds; l'emprunt obligatoire et les emprunts sur billets font partie du deuxième fonds; le capital des fonds et les dépôts de fonds particuliers sont inscrits au troisième fonds.

Les rapports financiers postérieurs à 1964 sont rédigés par le comptable Charles Robillard.

1. Vue d'ensemble

Ce qui surprend, en regardant le tableau ci-dessus, c'est l'étonnante stabilité du **passif** jusqu'en 1950. On reconnaît une légère pointe en 1909-1910 lors de la construction de l'Aile de la façade et une légère hausse après 1925, causée par la construction de l'Aile Bonin. C'est la période tranquille.

Il est vrai que jusqu'en 1911, les **EMPRUNTS** sont le solde du compte **PRÊTS ET EMPRUNTS**. Pour la période 1904-1911, le **passif** est donc sous-estimé.

À partir des années 1950, débute une période de grande activité, comme nous l'avons vu: le **passif** subit des hausses subites et considérables. La construction de l'Aile du Centenaire en 1951-1952 oblige le Séminaire à faire des emprunts importants. Il n'y a pas de commune mesure avec la période précédente («d'avant 1950»): la moyenne annuelle du **passif** était de l'ordre de cent mille dollars entre 1904 et 1950; au cours de la dernière période, la moyenne annuelle atteint 1,404,338,80$, 13 fois la moyenne de la période précédente.

2. Les emprunts de 1904

Il est intéressant d'étudier l'état des emprunts du 7 novembre 1904. Le P. Louis Léger, procureur, en fait la liste à la fin de Billets payables 1887-1904 (feuille volante).

La liste des emprunts remboursables[1] comprend les noms de 42 prêteurs; les prêts varient entre 75.00$ et 8,000.00$. Le taux varie entre 3% et 5% (taux moyen: 4,18%). Le montant total des emprunts est de 58,605.50$.

TABLEAU 15

LES PRÊTEURS DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE EN 1904

CLERGÉ:	28,575.00	(48.8%)
LAICS:	24,353.50	(41.6%)
FABRIQUE:	5,677.00	(9,7%)
JOLIETTE (Ville):	2,033.50	(3.5%)
RÉGION (de Lanaudière):	52,305.50	(89.2%)
D'AUTRES RÉGIONS:	6,300.00	(10.7%)
TOTAL:	58,605.50	(100%)

SOURCE: Billets payables: 1887-1904.

On remarquera que le clergé représente 48.8% des prêteurs, les laics, 41.6%, et que la grande majorité (89.2%) des prêteurs sont de la région de Joliette, Joliette même ne représentant que 3.5% du

[1] Par opposition aux emprunts non remboursables, c'est-à-dire les emprunts à fonds perdus.

total des prêts. Les municipalités qui fournissent le plus grand nombre de prêteurs sont Joliette, Saint-Félix-de-Valois, Lanoraie, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Roch; les plus «gros» prêteurs sont de Saint-Félix, de Sainte-Elisabeth, de L'Assomption et de Saint-Roch.

Le Collège Joliette semble donc bien enraciné dans la région, puisque seulement 10,7% de ses emprunts viennent de l'extérieur; même L'Assomption, siège du collège rival, est bonne prêteuse!

Le Collège tient-il lieu de dépôt bancaire? Selon une tradition orale, les épargnants de cette époque déposaient leur argent dans des communautés religieuses ou des établissements religieux[3].

Pour tout emprunt important, le Conseil d'administration du Séminaire devait obtenir l'autorisation des Directions provinciale[4] et générale des Clercs de Saint-Viateur et de la Congrégation des

---

[3] Le krach financier de l'Institution des Sourds-Muets de Montréal, en 1904, aurait été causé en partie par l'inquiétude des petits déposants. Cet établissement était-il emprunteur ou dépositaire ou les deux à la fois? Sur les difficultés financières de cet établissement, voir A. Bernard, Les Clercs de Saint-Viateur au Canada, II, pp. 89-93).

[4] Le Séminaire de Joliette dépend de la direction provinciale des C.S.V. d'Outremont jusqu'en 1938; ensuite, il dépendra de la province religieuse de Joliette, dont le siège est à Joliette.

Religieux[5] à Rome. Les délibérations du conseil d'administration font écho de tous les emprunts importants.

2. L'état des dettes en 1910

La date de 1910 est importante pour le Séminaire de Joliette. La construction de l'Aile de la façade est terminée; les fêtes «grandioses» des noces de diamant (60e anniversaire de fondation du Collège) ont eu lieu en juin 1910 - trois ans après la date normale, à cause des travaux de construction en cours.

Les emprunts s'élèvent à 120,441.61$, dont les intérêts annuels sont les suivants:

Emprunts	Taux	Intérêts
200.00	3%	6.00
2,8598.00	4%	1,143.92
49,785.56	4½%	2,240.35
49,521.00	5%	2,476.05
837.05	6%	50.22
128,941.61		5,916.54

(Bilan 1910)

[5] En 1909, la Congrégation des Religieux avait émis des règles très précises et très sévères sur les dettes des congrégations religieuses. Instruction sur les Dettes et Obligations d'ordre économique à contracter par les familles religieuses (30 juillet 1909) (ANCSV, n° 18, 1910, pp. 31-37). L'année suivante, le 22 mai 1910, la Direction générale des C.S.V. avait aussi établi un Règlement concernant l'Administration du temporel (ANCSV, n° 19, 1910, pp. 50-56).

À ces intérêts, il faut ajouter le montant de 2,596.00$ à payer sur les emprunts à fonds perdus en activité[6]. Voir chapitre IV.

On qualifie les emprunts à fonds perdus de non «remboursables», pour les distinguer des emprunts ordinaires.

Il semble que la Direction provinciale des C.S.V. fasse parfois de fortes pressions pour que le Séminaire de Joliette lui prête de l'argent. Le 31 janvier 1911, le Séminaire prête 15,000.00$ à la Communauté pour achever de payer la dette de l'Institution des Sourds-muets de Montréal[7]. Ainsi on peut lire dans les notes explicatives du Bilan de 1912: « Si le Séminaire n'avait pas avancé 11,000.00$ à la Procure provinciale, il aurait diminué ses emprunts de 1,796.56». En 1915: «6,000.00 ont été empruntées de D^me^ Plante et prêtées immédiatement à la Procure Provinciale[8].»

3. L'état des dettes en 1923

On se prépare à construire l'Aile Bonin. Le 19 février 1923, la Commission des finances des Clercs de Saint-Viateur reconnaît le

---

[6] Bilan 1910.

[7] RDCCJ 1893-1914, p. 153.

[8] Bilan de 1915.

Séminaire «capable de faire une dépense de $315,000 y compris un emprunt de $150,000[9].»

Dans l'étude du passif, la même Commission commente:

> «Le Séminaire n'a pas de dette courante. Son emprunt sur billets est de $79,406.00.»
> «La valeur nette disponible du Séminaire serait donc de $240,260.00, s'il n'était pas tenu pour assurer le service de rentes viagères annuelles, de laisser sur la somme de ses placements un capital de $74,730; alors la valeur nette actuellement disponible se réduit donc à $165,630.00[10].»

4. Les emprunts de 1946-1953

En 1946, on se prépare intensément à célébrer les fêtes du Centenaire du Séminaire. On lance en même temps le projet de construction de l'Aile du Centenaire. En mars 1946, on contracte un emprunt de 160,000.00$ «par suite du conseil local, approbation des conseils provincial et général et autorisation de la Sacrée Congrégation des Religieux[11].»

---

[9] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 98.

[10] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 98d.

[11] (Prot. N. 2560/46) "ad aedificia construenda in Provincia Vulgo Joliettae".» (Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 307-308).

Le 17 décembre 1948, le Séminaire empruntera 20,000.00$ à la Caisse populaire pour accommoder la Coopérative de construction de la paroisse Sainte-Thérèse de Joliette[12].

La construction de l'Aile du Centenaire en 1950 donnera lieu à plusieurs emprunts: par un indult du 2 avril 1951, la Congrégation des Religieux autorise un emprunt de 800,000.00$[13].

De 1952 à 1953, on fait d'autres emprunts: emprunt de 225,000.00$ le 19 novembre 1952[14]; nouvel emprunt de 150,000.00$ le 13 août 1953[15].

Le 17 février 1958, il est question d'un refinancement «au moyen d'une émission d'obligations au montant de 1,000,000.00$, en deux tranches, l'une en 1959 et l'autre en 1962-63, le tout avec les approbations nécessaires des conseils religieux[16].» En 1963, on émet deux séries d'obligations, dont le total s'élève à 850,000.00$.

---

[12] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 166-167, 168.

[13] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 308.

[14] CASJ vol. 5, 1951-1954, pp. 64-65.

[15] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 48.

[16] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 308.

Ce refinancement concerne les dettes causées par la construction de l'Aile du Centenaire de 1951 et non par celle de l'Aile Beaudry qui a été payée avec l'indemnité des assurances (après l'incendie de 1957), la souscription et des subventions gouvernementales.

À la fin de 1964, le passif s'élevait à 1,250,562.12$.

II. LE COMPTE «CAPITAL»

Le compte capital comporte à son débit les dépenses d'immobilisation (construction et achat de terrains). Ces dépenses ne sont pas toujours débitées immédiatement. Lors des constructions on ouvre un compte spécial "Construction nouvelle"; et parfois on utilise un registre spécial. Ces dépenses sont intégrées au capital, une fois la construction terminée. Les constructions, les agrandissements et les aménagements importants représentent la partie la plus importante des dépenses "extraordinaires" du capital. Voir chapitre II, TABLEAU 12: Bilans comparatifs.

1. Aile de la façade (1908-1909)

L'aile de la façade du Séminaire était constituée du vieux collège (1845), que jouxtait l'Aile Langlais de 1858, ensemble qui avait été haussé à six étages en 1888.

En 1906, la reconstruction de l'Aile de la façade était rendue nécessaire: en effet, dans son rapport du 4 octobre 1906, l'architecte Alphonse Durand diagnostiquait: «La tour principale de la façade penche en avant de 6 à 7 pouces, les fondations n'étant pas suffisantes pour supporter la hauteur de la tour.» Le Comité des anciens élèves pour la reconstruction était déjà à l'oeuvre[17].

La situation fut étudiée le 7 octobre 1906. «L'ancienne partie du collège... menace de s'écrouler et ... il n'y a pas de remède à y apporter... il y a danger à continuer à y habiter... Il nous... faut immédiatement faire des travaux préparatoires à une pareille construction[18].»

Le P. Louis Léger, procureur, s'était aussitôt mis à l'oeuvre et, dès 1906, il avait acheté de la carrière Leprohon la pierre nécessaire à la construction. L'aile fut démolie au cours de l'été 1907, et dès l'automne, les fondations étaient en place. Les travaux furent terminés en 1909.

La nouvelle construction fut présentée officiellement aux anciens élèves et à de nombreux visiteurs lors des fêtes du 60e

---

[17] RDCCJ 1893-1914, p. 82.

[18] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 330-332.

anniversaire de fondation (Noces de diamant) qui eurent lieu en 1910. L'événement qui aurait dû avoir lieu en 1906 ou 1907 avait été retardé à cause de la construction. Ce nouvel édifice logeait l'administration, les professeurs, la bibliothèque des professeurs, le musée de sciences naturelles, les grands séminaristes, etc. Au grand regret de tous, on avait dû sacrifier le projet d'une salle académique, dont jouissait déjà le Collège de l'Assomption depuis 1906. L'ensemble était impressionnant. L'abbé A.-C. Dugas ne tarissait pas d'éloges:

> «La nouvelle construction que l'on vient de terminer est une des plus belles de la province de Québec; elle mesure 206 x 58 et est pourvue de toutes les plus modernes améliorations; elle a coûté $125,000"."»

La situation du capital pendant cette période n'est pas de tout repos. Le compte capital, qui était dans «le rouge» depuis 1904, remonte en surface en 1908 et 1909, mais il retombe dans le "négatif" en 1910 et cela jusqu'en 1920.

2. Aile Bonin (1925)

La construction de l'Aile Bonin fut préparée de longue date. On y songeait déjà en 1915, mais la situation financière ne le

---

" A.-Ch. Dugas, Noces de diamant du Séminaire de Joliette, 1910, p. 45.

permettait pas[20]. En attendant, on avait prévu une future expansion du collège et on avait acheté plusieurs maisons «qui se trouvent sur la rue St-Charles-Borromée depuis la maison Sheppard jusqu'à la rue de l'Etang[21].»

En 1923, on avait acheté la carrière Leprohon au coût de 10,000.00$, en vue de se procurer la pierre nécessaire à la construction[22]. C'est de cette même carrière que provenait la pierre qui avait servi à la construction de la chapelle de 1881-1882 et à celle de l'Aile de la façade de 1908-1909[23].

Les autorités des C.S.V. avaient établi que le Séminaire pouvait disposer de 240,000.00$ à 250,000.00$ de valeurs liquides; et que les dépenses ne devaient pas dépasser 280,000.00$[24].

La construction de 140 pieds sur 80, à cinq étages, fut réalisée de 1925 à 1926. Avec l'ameublement, le coût s'éleva à 370,000.00$[25]. Le nom de «Bonin» avait été exigé par l'abbé Régis

---

[20] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 289.

[21] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 86.

[22] Bilan de 1923.

[23] CASJ vol. 2, 1913-1925, pp. 88-89. En 1930, ce terrain sera revendu aux Clercs de Saint-Viateur (Bilan 1930), qui y construiront le Scolasticat Saint-Charles, devenu maintenant le Centre de Réflexion chrétienne.

[24] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 333-334.

[25] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 338.

Bonin, qui, avec ses deux frères prêtres, avait prêté en fonds perdus 127,500.00$[26]. Selon le P . Paul-Maurice Farley, supérieur du Séminaire de 1946 à 1952, cette construction «[...] a coûté très cher pour le standard de vie de l'époque[27].»

Pendant cette période le capital se porte assez bien. Il était redevenu "positif" en 1921, grâce à la souscription organisée par le P. Joseph Latour, supérieur du Séminaire. Il se maintient entre 149,161.00$ et 227,762.42$ jusqu'en 1926, après quoi il rechute et il n'atteindra les 100,000 dollars qu'en 1942.

3. Aile du Centenaire (1951-1952)

L'Aile du Centenaire est un projet né à l'occasion de la préparation des fêtes du Centenaire de 1947. Elle fut réalisée dans des conditions difficiles. On voulait concilier dans un même édifice des besoins et des services presque incompatibles comme la cuisine et la cafétéria, le logement des religieuses, la chaufferie, la bibliothèque, les garages pour les voitures des profes-

---

[26] Selon Lucien Bonin, «Les trois frères Bonin (abbés) ont versé 127,500 à des conditions tellement onéreuses que le Séminaire a dû se faire libérer de ses charges, car le capital était épuisé.» (Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 2).

[27] P.-M. Farley, Futures constructions du Séminaire, p. 5 (document inséré dans CASJ, vol.4, 1939-1951, p. 158).

seurs, les dortoirs-étude et les chambres pour les étudiants en philosophie, etc. De plus, le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre était extrêmement élevé[28].

La construction fut réalisée de 1950 à 1952. Elle avait d'abord exigé un emprunt de 800,000.00$[29]. Le 21 décembre 1952, les dépenses de construction s'élevaient à 1,137,295.00$; la construction coûtait beaucoup plus cher que prévu; il y avait eu erreur d'estimation, on avait dû modifier les plans en cours de construction et les salaires avaient dû être augmentés de 10% à 15%; il fallait emprunter 256,345.00$[30].

Le 31 mai 1964, on estimait le coût de l'Aile du Centenaire à 1,116,000.00$ et la dette s'élevait encore à plus de 1,000,000.00$[31]. La remontée spectaculaire du capital au bilan de 1952 est provoquée par l'inscription de la valeur des immeubles, 1,574,500.00$.

---

[28] Farley, Paul-Maurice, L'Aile du Centenaire, dans L'Estudiant, vol. XV, n° 5, mai-juin 1951, p. 9.

[29] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 341-344.

[30] CASJ vol. 5, 1951-1954, pp. 70-71.

[31] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 136; selon Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 3, le coût s'éleva à $1,140,000.00.

4. Aile Beaudry (1957-1960)

La construction de l'Aile Beaudry fut nécessitée par l'incendie de l'Aile de brique, en 1957; aile qui logeait 4 dortoirs, une bonne partie des locaux de classe, la bibliothèque des élèves, les salles d'étude et de récréation. La chapelle de 1881-1882, attenante à l'aile de brique, fut incendiée en partie et subit de tels dommages par l'eau qu'il fallut la démolir.

Les premiers projets de construction datent du 17 mai 1957[32]. On prévoyait un édifice pour 700 étudiants; le coût prévu était de 2,500,000.00$; le coût autorisé: 2,000.000.00$[33]. En réalité, le coût final s'éleva à 3,059,075.00$[34].

Aucun emprunt ne fut nécessaire pour cette construction. Les refinancements et les émissions d'obligations dont témoignent les délibérations du Conseil d'Administration du Séminaire concernent la construction de l'Aile du Centenaire.

---

[32] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 59.

[33] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 349, 350, 352.

[34] Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 4.

Depuis 1952, le capital se maintient autour de deux millions. Il en sera ainsi jusqu'en 1961, alors qu'on lui crédite la valeur de la nouvelle Aile Beaudry.

5. Achats de terrains

Au cours du 20e siècle, le Séminaire se porte acquéreur d'un certain nombre de propriétés en vue d'avantages à long terme. Ainsi la terre Leprohon avait été achetée en 1923, pour économiser sur la pierre nécessaire à la construction de l'Aile Bonin et en vue de l'exploiter comme ferme, selon la mode des collèges classiques de l'époque. L'achat de la Ferme Saint-Georges, le 25 avril 1933, visait le même objectif[35]. Cette terre fut revendue le 19 mars 1935 aux Clercs de Saint-Viateur au coût de 10,000.00$ en vue d'y installer un orphelinat[36].

Le Séminaire acquiert aussi d'autres propriétés et terres, le plus souvent, par le biais de dons ou d'emprunts à fonds perdus.

---

[35] «achat d'une terre dans le rang de la "Péningue" pour $4,000 de M. Majeau (CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 288-289).

[36] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp 304-305.

TABLEAU 16

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

DÉPENSES (1904-1965)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TABLEAU 16 (suite)

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

DÉPENSES (1904-1965)

ANNÉE	TOTAL DES DÉPENSES	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL DOMESTIQUE	COMESTIBLE	COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE	ÉCLAIRAGE	IMMEUBLES/ ENTRETIEN	CONSTRUC- TIONS	MOBILIER ET ENTRETIEN	FRAIS GÉNÉRAUX	CHAPELLE	TAXES	INTÉRÊTS	ASSURANCES	RÉCRÉATIONS ET JEUX	AUTRES	ANNÉE
1943-1944	86,466.17	7,754.26	11,265.00	30,653.06	7,062.13	1,302.69	2,098.15		2,889.42	3,096.00			1,457.90	3,416.13	402.79	9,473.13	1943-1944
1944-1945	89,711.90	8,768.75	11,354.65	35,901.06	7,225.00	1,409.16	4,567.41		2,605.21	3,360.00				3,324.00	393.60	10,656.17	1944-1945
1945-1946	96,271.02	7,652.22	14,082.47	32,089.19	8,399.70	1,044.25	9,211.10		2,442.19	3,720.00				3,901.93	379.15	11,058.13	1945-1946
1946-1947	137,204.26	8,640.31	13,660.13	38,415.79	7,536.25	1,057.10	7,200.96		4,088.07	7,620.00				11,084.20	766.99	32,176.18	1946-1947
1947-1948	182,082.71	10,684.99	20,037.30	48,319.49	9,922.30	2,375.30	42,026.45		3,292.62	6,900.00				4,304.23	303.50	30,837.51	1947-1948
1948-1949	182,361.53	11,275.79	20,730.00	42,380.30	12,645.70	2,420.09	32,627.73		4,479.00	9,020.00				3,226.65	492.40	19,702.96	1948-1949
1949-1950	143,372.73	10,287.41	28,946.77	34,080.07	9,708.41	3,274.47	5,329.35		4,059.64	7,500.00	302.90			8,138.72	300.00	19,086.91	1949-1950
1950-1951	149,185.21	12,128.67	23,085.50	51,420.09	10,301.37	3,106.61	8,702.69		4,256.76	7,500.00	1,000.00			5,571.20	300.00	21,225.56	1950-1951
1951-1952	202,432.85	11,375.26	29,677.70	60,956.30	10,268.59	4,116.06	4,066.10		2,192.70	7,200.00	1,399.21		53,202.22	5,104.00	920.67	16,237.11	1951-1952
1952-1953	189,528.54	11,338.46	31,676.25	65,430.25	21,202.72	3,998.25	6,127.30		3,616.62	8,000.00	1,250.53			6,037.41		29,576.75	1952-1953
1953-1954	229,587.79	11,402.42	30,062.39	66,237.79	14,647.29	5,264.25	14,183.51		6,432.32	7,600.00	1,320.64		33,413.57	8,037.29	2,794.63	33,024.29	1953-1954
1954-1955	232,668.90	10,317.19	18,519.60	45,704.27	16,653.76	5,029.12	61,979.72		6,616.47	12,907.44	1,975.05		31,606.09	8,072.74	3,107.74	19,089.23	1954-1955
1955-1956	239,934.91	11,361.46	17,477.60	66,438.76	14,228.51	5,026.70	19,902.64		9,661.42	12,101.63	2,057.10		40,024.31	8,725.10	2,908.10	29,646.30	1955-1956
1956-1957	270,761.90	17,279.90	16,202.95	63,082.91	18,175.47	9,028.72	46,335.67	4,962.75	3,715.63	12,441.18	1,937.03		38,612.16	6,547.77	2,058.43	26,779.33	1956-1957
1957-1958	303,691.06	19,229.72	21,463.39	68,174.95	15,418.09	4,584.52	30,030.09		11,645.65	12,890.00	1,465.95		40,668.60	7,640.03	3,227.36	36,087.77	1957-1958
1958-1959	323,344.35	24,237.05	31,302.15	71,308.05	17,031.70	5,305.50	70,625.95		6,437.57	13,776.51	1,383.77		42,811.95	7,826.19	2,141.96	30,662.32	1958-1959
1959-1960	430,604.00	23,689.96	41,051.60	75,998.23	22,367.00	5,979.09	112,087.90		21,432.65	15,617.66	2,187.47		47,037.44	16,108.26	2,402.99	33,396.16	1959-1960
1960-1961	609,302.44	40,097.00	55,111.06	87,303.02	21,422.99	10,663.21	26,425.54	126,543.21	30,525.40	19,305.00	2,605.52		49,037.53	15,398.46	8,312.42	32,312.60	1960-1961
1961-1962	530,077.20	106,109.97		185,799.66			120,667.67			22,302.61			50,952.44			36,097.21	1961-1962
1962-1963																	1962-1963
1963-1964																	1963-1964
1964-1965																	1964-1965
MOYENNE:	182,082.00	11,679.89	18,740.31	32,744.64	7,813.07	2,035.64	14,643.60	32,025.65	4,138.61	8,094.70	859.62	289.15	13,399.16	4,311.02	702.44	13,027.76	
POURCENTAGE:	100	9.75	1.00	27.75	6.35	1.75	12.45		3.55	6.95	0.75		11.35	3.85	0.65	11.05	
ANNÉE	TOTAL DES DÉPENSES	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL DOMESTIQUE	COMESTIBLE	COMBUSTIBLE ET ÉCLAIRAGE	ÉCLAIRAGE	IMMEUBLES	CONSTRUC- TIONS	MOBILIER ET ENTRETIEN	FRAIS GÉNÉRAUX	CHAPELLE	TAXES	INTÉRÊTS	ASSURANCES	RÉCRÉATIONS ET JEUX	AUTRES	ANNÉE

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette.

Notes:
1916-1940: L'ÉCLAIRAGE est séparé du COMBUSTIBLE.
1946-1947: AUTRES comprend les dépenses du Centenaire (17,082.00).
1948-1949: AUTRES comprend les dépenses du Centenaire (19,764.46).

III. ÉTAT DES DÉPENSES

Le tableau s'arrête avec l'année 1961-1962; après cette date, la présentation des bilans subit des modifications nombreuses et les nouveaux postes ne correspondent plus aux postes précédents.

Par discrétion et par économie d'espace, notre tableau ne tient pas compte de certains postes, qui concernent la vie privée des religieux, comme les dépenses concernant l'entretien personnel, le vestiaire, etc.; dépenses qui, d'ailleurs ne couvrent qu'un très faible pourcentage des dépenses totales. Ces dépenses se retrouvent dans AUTRES dépenses avec les autres "petits comptes".

Les principaux postes de dépenses sont le personnel enseignant, le personnel domestique, le comestible, le combustible et l'éclairage, l'immeuble et l'entretien, les taxes, les intérêts, les assurances, les récompenses et les jeux, la bibliothèque, l'enseignement des sciences et des arts, et autres dépenses.

1. Le personnel enseignant

Le personnel enseignant se compose des Clercs de Saint-Viateur (prêtres et frères), de prêtres séculiers et de laïques. Selon la tradition ecclésiastique, les religieux et les prêtres séculiers reçoivent logement et pension. Le Séminaire paie aux prêtres séculiers un salaire, fixé par l'évêché; de plus, le Séminaire paie

à la Direction provinciale des C.S.V. un montant (redevances, ou honoraires de messes) pour chaque religieux faisant partie de son personnel. Les Clercs de Saint-Viateur ont la direction et la propriété de l'établissement.

TABLEAU 17

LE PERSONNEL DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE
DE 1904 À 1965

		ADMINISTRATION ET ÉDUCATION						SERVICE DOMESTIQUE	TOTAL	
ANNÉE	ÉLÈVES	PRÊTRES SÉCULIERS	RELI-GIEUSES	LAÏQUES	CLERCS PÈRES	DE SAINT VIATEUR FRÈRES	TOTAL	FRÈRES C.S.V.	TOTAL C.S.V.	TOTAL
1904 -1905	308	13		1	10	9	19	3	22	36
1909 -1910	310	16			8	12	20	3	23	39
1914 -1915	412	19		1	8	11	19	3	22	42
1919 -1920	347	22		3	9	5	14	4	18	43
1924 -1925	387	23		4	14	5	19	5	24	51
1929 -1930	398	20		3	12	5	17	5	22	53
1934 -1935	485	29		3	15	10	25	6	31	63
1939 -1940	410	28		6	17	5	22	6	28	62
1944 -1945	491	27		2	21	3	24	4	28	57
1949 -1950	464	24		5	24	6	30	10	40	69
1954 -1955	545	24		3	28	3	31	12	43	70
1959 -1960	652	24		9	27	8	35	14	49	82
1964 -1965	806	17	1	23	26	7	33	17	50	90
MOYENNE:	457	22,6	1,0	5,3	16,8	6,8	23,7	7,1	30,8	58,2
%:		38,8%		9,0%	28,9%	11,8%	40,7%	12,2%	52,9%	(100%)

SOURCE: Annuaires du Séminaire de Joliette.

Les dépenses du Séminaire pour le poste PERSONNEL ENSEIGNANT s'élèvent à 9,7% des dépenses courantes générales. Si on compare ce montant avec le budget du Cégep Joliette-De Lanaudière, cette

dépense est ridicule. Le Cégep de Joliette-De Lanaudière consacre 45% de son budget à son personnel enseignant.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT LAÏQUE.- Jusqu'en 1959, les professeurs laïques se limitent à quatre ou cinq. Ils enseignent à temps partiel la musique, le piano, le violon, la diction, la gymnastique, l'hygiène, etc. À partir de 1960, on confie aux laïques des tâches d'enseignement dans les diverses disciplines. Le chroniqueur des Anciens de Joliette leur fait part de cette transformation de leur *Alma Mater*:

> «Longtemps, l'enseignement secondaire dans la province de Québec était demeuré le fait du clergé; mais l'augmentation du nombre des élèves dans tous les collèges amène ces derniers à faire appel de plus en plus à l'aide des professeurs laïques. En 4 ans, le nombre de ceux-ci a doublé et ils sont maintenant plus de 300. À Joliette, comme ailleurs, nous avons eu recours à leur compétence. Nous en avions déjà quelques-uns dans le passé qui venaient ici donner des cours de diction, de musique ou encore de culture physique. L'an dernier notre personnel s'enrichissait de trois professeurs qui consacraient toute leur activité à l'oeuvre de notre maison.
>
> Cette année, nous avons douze professeurs laïques qui enseignent à tous les niveaux et dans toutes les disciplines[57].»

En moins de trois ans, le personnel enseignant laïque passera à 20[58].

---

[57] Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 1, décembre 1960, p. 3.

[58] 14 janvier 1964, CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 255.

Vers 1964, l'évêque de Joliette commence à retirer ses prêtres du Séminaire, pour leur confier un ministère paroissial. D'autre part, l'entente avec la Commission scolaire régionale et les nouvelles subventions permettront d'engager un nombre de plus en plus grand de professeurs laïques.

LES PRÊTRES SÉCULIERS.- Les Clercs de Saint-Viateur avaient fait appel à la collaboration du clergé séculier dès le 19e siècle. Cette pratique continue au 20e siècle et s'accentue avec la constitution d'un évêché à Joliette et l'utilisation du Collège Joliette comme Séminaire diocésain. Sur l'ensemble de la période étudiée, ils représentent 38,8% du personnel enseignant, mais à certaines périodes (entre autres, entre 1914 et 1945) ils représentent près de la moitié du personnel enseignant. Sous l'épiscopat de Mgr J.-A. Papineau (1928-1968), on dit que les jeunes prêtres faisaient systématiquement un stage au séminaire diocésain au sortir du grand séminaire. Or, dans les années 1940-1950, le diocèse de Joliette était un des diocèses de l'Église, qui avaient le plus grand nombre de prêtres.

Une autre coutume du siècle précédent se poursuit dans le premier quart du 20e siècle: c'est la contribution des séminaristes ou ecclésiastiques. Malgré de nouvelles exigences pour la formation des prêtres, un certain nombre de candidats continuent à faire leurs études, tout en enseignant à temps partiel. Jusqu'en 1925,

ils représentaient 20% du personnel. Leur contribution au développement du Séminaire de Joliette fut considérable.

TABLEAU 18

SALAIRE DES PRÊTRES SÉCULIERS

(1904-1965)

ANNÉE	PRÊTRES SÉCULIERS (1)	SÉMINARISTES (2)	SALAIRES VERSÉS	SALAIRE MOYEN
1904-1905	5	8	1 005,00 (3)	111,67
1910-1911	6	11	1 248,00 (4)	108,52
1913-1914	7	13	1 554,00 (5)	115,11
1916-1917	10	9	1 950,00 (6)	134,48
1920-1921	14	8	4 185,00 (7)	232,50
1930-1931	25		6 500,00 (8)	260,00
1945-1946	22		7 260,00 (9)	330,00
1951-1952	25		8 496,00 (10)	339,84
1957-1958	27		17 820,00 (11)	660,00
1964-1965	11		8 800,00 (12)	800,00

(1) Données provenant des Annuaires et Ordos des élèves.
(2) Nous avons attribué aux séminaristes une demi-tâche et un demi-salaire.
(3) Grands Livres (1903-1911).
(4) Grands-Livres (1903-1911).
(5) Grands-Livres (1911-1914)
(6) En 1915, les prêtres séculiers ont obtenu une augmentation globale de 500.00$ (Lettre du P. Emile Foucher, supérieur provincial, à M^gr^ Forbes, 17 décembre 1915, ASJ).
(7) Le 10 octobre 1920, le Conseil d'administration établit l'échelle de salaire suivante: 100.00$ pour les prêtres qui ont de 1 à 5 ans d'enseignement; 200.00$ pour les 5-10 ans; 250.00$, pour 10-15; et 300.00$ pour les 15 ans et plus (CASJ 2, 1913-1925, p. 58).
(8) Bilan de 1931.
(9) Synode de Joliette 1945.
(10) ASJ, Dossier: Prêtres séculiers (Statut et études).
(11) M^gr^ J.-A. Papineau, Décret, 28 décembre 1957.
(12) Nouvelle échelle de salaire pour les prêtre séculiers, 11 mars 1963 (CASJ Vol. 6, 1958-1965, pp. 268-270). En 1964-1965, au Collège de L'Assomption, les 30 professeurs prêtres avaient un salaire annuel de 500.00$ (Annuaire du Collège de L'Assomption 1964-1965, p. 80).

LE SALAIRE DES PRÊTRES SÉCULIERS. - Le Séminaire donne la pension et le logement à son personnel séculier et un salaire dont le tarif est fixé par l'évêque. Ce salaire est minime. Mais il correspondait à peu près au salaire des prêtres qui travaillaient dans la pastorale paroissiale. Le TABLEAU 18 présente les salaires approximatifs: les Grands Livres, (quand ils existent) ne détaillent pas le salaire des prêtres et celui des séminaristes; nous avons établi approximativement des demi-salaires pour les séminaristes. De plus, l'évêché avait établi des échelles de salaire selon l'ancienneté; nous avons utilisé la moyenne.

LE PERSONNEL RELIGIEUX.- Le personnel religieux n'a pas de salaire proprement dit. Cependant le Séminaire doit remettre à la direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur une certaine compensation pour chaque religieux faisant partie de son personnel. Ce montant sert à faire vivre les maisons de formation et les oeuvres non rémunérées de la Congrégation. En 1905, le Séminaire devait remettre 75.00$ d'honoraires de messes pour chaque Père et des redevances de 50.00$ pour chaque Frère[39]. Ces redevances seront augmentées à 60.00$ en 1911[40]. Ces dépenses n'apparaissent pas au compte PERSONNEL, mais sous l'entrée REDEVANCES.

---

[39] Charles Ducharme, provincial, Circulaire du 27 février 1905.

[40] Charles Ducharme, provincial, Circulaire du 21 février 1910, p. 500b.

ÉTUDES DES PROFESSEURS. - Les études prennent de l'ampleur particulièrement à partir de 1923. Les subventions aux Collèges avaient été haussées de mille à dix mille dollars dans l'intention d'améliorer la formation du personnel enseignant et le matériel pédagogique. Le 8 septembre 1933, le Conseil se félicite d'avoir fait bon usage des crédits gouvernementaux à la grande satisfaction de l'honorable Athanase David, secrétaire de la province[41].

Presque chaque année les bilans mentionnent dans des notes explicatives les montants consacrés aux études de ses professeurs en Europe ou au Canada.

Le coût des études des professeurs était partagé d'une façon assez complexe entre le Séminaire, les Clercs de Saint-Viateur et l'évêché. Les études des Clercs de Saint-Viateur du Séminaire étaient défrayées par la direction provinciale des Clercs de Saint-Viateur et par le Séminaire; celles des prêtres séculiers, par le l'évêché et le Séminaire, d'après des ententes entre le Séminaire et l'évêché de Joliette, dont on trouve les détails dans les délibérations du Conseil d'administration[42].

---

[41] Le 8 septembre 1934, le Conseil souligne «[...] que dans l'intention du législateur l'octroi gouvernemental doit être en majeure partie affecté au perfectionnement du professorat et du matériel et que l'hon. A. David a déjà loué les C.S.V. à ce sujet» (CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 298).

[42] par exemple: 31 mai, 1er et 8 juin 1945: Étude du statut des prêtres séculiers et des études supérieures du Personnel (CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 79-82). 21 juin 1951: Entente-contrat entre l'Évêché et la Maison provinciale sur les études des prêtres sécu-

Selon le P. Marcel de Grandpré, cette solution était avantageuse pour le Séminaire de Joliette qui faisait ainsi une économie considérable sur ce poste; d'autre part, il peut envoyer étudier un plus grand nombre de professeurs.

> «[...] aucun collège classique de la Province n'a à débourser des montants qui peuvent se comparer aux $32,000.00 déboursés par le Séminaire de Joliette en six ans. Le Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke a publié son budget, à l'occasion de son 75ème anniversaire, l'an dernier, et soulignait comme un fait méritoire et digne de remarque un déboursé de $1,000.00 pour des études universitaires[43].»

L' Annuaire de 1949-1950 décrit ainsi la formation du personnel enseignant du Séminaire:

> «Depuis une cinquantaine d'années, pratiquement tous les professeurs de littérature, de philosophie et de sciences sont des diplômés des meilleures universités d'Amérique ou d'Europe[44].»

De plus, les professeurs du secondaire et les maîtres de discipline faisaient au moins une année d'études pédagogiques à l'université. «C'est ainsi que, depuis cette date [1945], au moins dix prêtres

---

liers (contrat conservé aux Archives du Séminaire), (CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 294-295).

[43] Marcel de Grandpré, Les constructions au Séminaire de Joliette, 1951, p. 50. Voir aussi Lettre de Mgr Papineau au R. P. P.-M. Farley, supérieur du Séminaire de Joliette, 1951(?), Ibid., pp. 58-59; et Allocation aux prêtres séculiers aux études, 9 janvier 1962 (CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 177).

[44] ANSJ 1949-1950), pp. 14-15.

ont été maintenus, chaque année, aux études universitaires pour se préparer à leur future tâche d'éducateurs[45].

ÉCONOMIE DE SALAIRES.- Le fait de ne pas verser de salaire aux Clercs de Saint-Viateur ou de verser un salaire minime aux prêtres séculiers de son personnel a constitué une économie importante pour le Séminaire. De 1904 à 1962, le compte PERSONNEL ENSEIGNANT a représenté une moyenne de 9,7% des dépenses annuelles. Avec un personnel laïque, ce poste aurait certainement doublé, sinon triplé[46].

Si on compare Joliette avec les autres Collèges, on se rend compte que Joliette fait des économies sur le poste PERSONNEL ENSEIGNANT.

---

[45] ANSJ 1949-1950), pp. 14-15; L'Annuaire de 1950-1951 se fait encore plus éloquent à ce propos: «En 1945, à la suite d'une entente entre le Supérieur Provincial des Clercs de Saint-Viateur de Joliette et Son Excellence Mgr l'Évêque de Joliette, les autorités du Séminaire décidèrent d'ajouter aux études spécialisées une année d'études pédagogiques et d'étendre aux professeurs des classes inférieures, ainsi qu'aux maîtres de discipline, les avantages d'une préparation pédagogique universitaire.»

«C'est ainsi que, depuis cette date, au moins dix prêtres ont été maintenus, chaque année, aux études universitaires, pour se préparer à leur future tâche d'éducateurs.» (ANSJ 1950-1951, p. 13-14).

[46] Au Cégep Joliette-De Lanaudière, en 1988, les salaires versés au personnel enseignant représentent 45% du budget.

TABLEAU 19

DÉPENSES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

	1933	1943	1953
Collèges	8,4%	9,2%	11,1%
Joliette	16,29%	8,05%	6,0%

SOURCE: Mémoire de la Fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels - L'organisation et les besoins de l'enseignement classique dans le Québec, Montréal, Fides, 1954, p. 107.

Il est à remarquer que les dépenses du personnel enseignant pour les années 1931 à 1933 sont plus élevées que les années précédentes et que les années suivantes, alors qu'elles ne dépassaient pas les 8,000 dollars. Cette hausse s'explique par un plus grand nombre de professeurs étudiant en Europe[47].

2. Le personnel domestique

Le service domestique est constitué de religieux, de laïques et de religieuses.

[47] Bilans de 1931, 1932, 1933.

Les postes traditionnels comme l'infirmerie, la sacristie, la réception, et le musée, étaient remplis par des religieux frères qui ont fait de longues carrières à ces postes et dont certains sont passés à la légende chez les anciens élèves[48]. De nombreux autres postes leur seront attribués à partir des années 1950: chaufferie, buanderie, entretien, menuiserie, etc.

Les religieuses des Saints Coeurs de Jésus et de Marie avaient pris charge de la cuisine et de la buanderie en 1903[49]; elles étaient dix religieuses en 1906-1907[50]; elles sont assistées par un certain nombre de collaboratrices laïques. Elles assurent ce service jusqu'en 1961. Leur salaire était extrêmement bas, selon l'usage de l'époque. Le 12 septembre 1960, en annonçant leur départ prochain, le P. G. Bibeau leur rendait hommage pour les services rendus[51]. Le 31 mai 1964, le même P. Bibeau rappellera que le service assuré par les religieuses coûtait 25.00$ par mois et que

---

[48] Le frère Jean Bouillé, infirmier et relieur pendant trente ans (ANCSV, n° 69, 1960, p. 22). Le frère Joseph Descôtes, sacristain de 1905 à 1943 (ANCSV, n° 60, 1951, p. 60; et L'Estudiant, janvier-février 1948, p. 4). Le frère Coulombe, organisateur et conservateur du Musée d'histoire naturelle pendant près de vingt ans (ANCSV, n° 43, 1934, p. 38).

[49] Robert Valois, Les Soeurs des Saints Coeurs, dans Les Anciens de Joliette, juin 1954, p. 3.

[50] Bilan de 1907.

[51] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 133.

maintenant «[...] nous payons $400.00 par mois et même davantage pour les mêmes services, [...][52].»

Quant au **personnel domestique laïque** (appelé maintenant personnel de soutien), il était de 10 personnes en 1906-1907[53], qui aident les religieuses et assurent l'entretien de la maison sous la responsabilité de l'économe. En 1953, il était de 18 personnes.

Le Séminaire fera sa première expérience de syndicalisation dans les années 1950. À la demande du directeur des syndicats de Joliette, on augmentera le salaire des employés laïques[54]. L'année suivante, le Séminaire doit faire face à de nouvelles revendications salariales[55]. Le 28 novembre 1953, le Séminaire remplace la plus grande partie de son personnel de soutien laïque par des religieux clercs de Saint-Viateur[56].

En 1964, le personnel domestique avait considérablement augmenté:

> «Notre personnel administratif (bibliothèque et secrétariat) et domestique, écrit le P. Bibeau, compte actuelle-

[52] CDSJ vol. 2, 1954-1968, p. 136.

[53] Bilan de 1907.

[54] 15 juillet 1950, CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 193.

[55] 14 juillet 1951, CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 1.

[56] ANSJ 1953-1954, p. 86.

ment 43 personnes laïques qui gagnent un salaire mensuel moyen de 8,500.00 et 15 religieux-frères[57].»

Le poste PERSONNEL DOMESTIQUE talonne d'assez près celui du PERSONNEL ENSEIGNANT jusque vers les années 1941, pour le dépasser ensuite sans interruption jusqu'en 1960. On remarquera une économie de salaire entre 1954 et 1957, car le Séminaire a recours à un personnel domestique religieux.

Pour la période 1904-1961, les dépenses du PERSONNEL DOMESTIQUE équivalaient à 8,8% des dépenses annuelles.

3. Le comestible

Ce poste équivaut à 27,7% des dépenses générales annuelles. C'est le plus élevé de tous les postes.

On s'attendrait à ce que la crise économique de 1929 fasse remonter le coût du comestible, mais c'est plutôt le contraire. Si le comestible subit une hausse à partir de 1934, il semble que ce soit surtout à cause du plus grand nombre de pensionnaires (depuis 1932, le pensionnat était devenu obligatoire pour tous les élèves dont les parents ne demeuraient pas à Joliette).

---

[57] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 255.

Joliette consacre des sommes plus élevées au comestible que les autres collèges, où ce poste, en 1933, 1943 et 1953, représente respectivement 18,9%, 26,4% et 28,3% des dépenses courantes, alors que pour les mêmes années, Joliette y consacre 29,18%, 42,51% et 34,70%[58].

4. Le combustible et l'éclairage

Ces deux postes ont été séparés en 1907-1908; ils représentent respectivement 6,3% et 1,7%, au total 8%.

Pour suivre l'évolution des systèmes de chauffage et d'électricité, il faut consulter le compte IMMEUBLES.

À l'occasion de la souscription de l'Aile Beaudry (1960), la ville de Joliette accordera une importante réduction sur le coût de l'électricité.

5. Immeuble et entretien

Ce poste compte 12,4% des dépenses générales; pour l'importance, il vient immédiatement après le comestible. C'est un des

---

[58] Mémoire de la Fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels - L'organisation et les besoins de l'enseignement classique dans le Québec, Montréal, Fides, 1954, p. 107.

postes les plus souvent mentionnés aux délibérations du Conseil d'Administration.

La réfection, la modernisation et la rénovation des immeubles, des toits, etc., font l'objet de travaux réguliers.

Quand les dépenses de restauration sont considérées comme extraordinaires, elles sont débitées au capital; c'est le cas pour l'installation des laboratoires de sciences, du système de chauffage, de l'électricité, de la buanderie, de la cuisine, etc.

6. Taxes

Pendant la période 1904-1965, ce poste n'existe pas comme tel. Les taxes sont entrées sous le compte DIVERS.

En tant que propriété religieuse, le Séminaire ne paie pas de taxes proprement dites, sauf pour les services publics et sur ses propriétés non scolaires. Le Conseil d'Administration fait mention de la hausse des taxes d'eau en 1932 et 1933[99].

---

[99] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 279, 293.

7. Intérêts

Ce compte est important; il représente 11,3% des dépenses générales. Il concerne les dettes et le service de la dette du Séminaire et permet de vérifier d'assez près le montant des dettes. Par exemple, les intérêts payés en 1961-1962 s'élèvent à 50,933.44$; à 6%, ces intérêts donnent des emprunts de 848,890.66$; à 5%, de 1,018,668.80$, ce qui est assez près du passif de cette année-là (1,204,608.74$).

Ce pourcentage de 11,3% est en réalité plus élevé. En effet, il faut noter que, jusqu'en 1923-1924, les intérêts reçus sur placements et les intérêts payés sur les emprunts sont inscrits au même compte INTÉRÊTS; les données qui apparaissent au bilan jusqu'à cette date sont donc le solde résultant de la soustraction du montant des intérêts reçus du montant des intérêts payés.

De 1924-1925 à 1929-1930, le tableau présente à la fois les intérêts reçus et les intérêts payés, ce qui permet d'évaluer approximativement le montant des placements et celui des emprunts.

De 1930-1931 à 1935-1936, on revient à l'ancien système du «solde des intérêts».

Enfin, à partir de 1937-1938 et jusqu'en 1941-1942, on adopte le système moderne, où la colonne PERTES ET PROFITS présente à la

fois les intérêts reçus et les intérêts payés. Dans la suite, (sauf pour l'année 1942-1943), les bilans ne font plus figurer le poste INTERÊTS ni dans les dépenses, ni dans les revenus annuels jusqu'à 1950-1951.

Ces modifications à la comptabilité expliquent les trous apparaissant à notre tableau 16. Par exemple, entre 1921 et 1924, le compte INTERÊTS est positif; on était en pleine souscription en vue de la construction de l'Aile Bonin (1925-1926).

LE SERVICE DE LA DETTE.- Joliette était-il moins endetté que la moyenne des autres collèges classiques? Le service de la dette de ceux-ci, en 1933, 1943 et 1953 représente respectivement 33,1%, 23,4% et 15,4%[**]. Pour l'année 1933, le montant de 379.00$, indiqué dans le TABLEAU 16, est un solde. En réalité, le Séminaire a payé 7,403.65$ d'intérêts et a remboursé 13,910.00$ sur sa dette, ce qui fait un service de dette de 21,313.65$, soit 32,9% des dépenses de l'année. Quant à l'année 1943, le bilan n'indique ni les intérêts payés ni le montant de la dette remboursé. Les Grands Livres, qui pourraient nous renseigner, n'existent plus. Le bilan de 1953 ne fournit pas le montant des intérêts. Mais selon le Grand Livre, la somme des intérêts payés s'élevait à 58,022.50$, soit

---

[**] Mémoire de la Fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels - L'organisation et les besoins de l'enseignement classique dans le Québec, Montréal, Fides, 1954, p. 106.

30.77% des dépenses de l'année[91]. Si on se fie à cet échantillonnage, le service de la dette est aussi lourd à Joliette que dans les autres collèges.

En 1960, les 91 collèges classiques, membres de la Fédération des collèges classiques, avaient une dette de 50 millions (moyenne de 549,450.54 par collège). Dans certains collèges, le service de la dette représentait jusqu'à 40% des dépenses annuelles[92].

À Joliette, en 1960, les intérêts à payer sont de 49,037.53$, soit 11% des dépenses[93].

8. Assurances

Le montant des assurances figure dans les Rapports du surintendant de l'instruction publique jusqu'en 1940.

Entre 1906-1907 et 1915-1916, les primes payées aux compagnies d'assurances et les taxes sont entrées dans le compte DIVERS. Dans

---

[91] En 1953, selon les données du Grand Livre, les intérêts payés s'élevaient à $58,022.50 et les intérêts reçus, à $60,366.51. Le solde donnait un revenu; c'est pourquoi notre tableau ne présente aucune donnée.

[92] Fédération des collèges classiques, Document 10, Droits annuels et Bourses d'études dans les collèges classiques, Notre réforme scolaire, p. 84 et 87.

[93] Bilan de 1960.

TABLEAU 20

ASSURANCES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

ANNÉE	VALEUR DES ÉDIFICES	ASSURANCES	ANNÉE	VALEUR DES ÉDIFICES	ASSURANCES
1903 -1904	150 000.00	103 684.00	1934 -1935	660 000.00	445 000.00
1904 -1905	165 000.00	103 684.00	1935 -1936	660 000.00	470 000.00
1905 -1906	175 000.00	103 684.00	1936 -1937	660 000.00	450 000.00
1906 -1907	95 000.00	103 684.00	1937 -1938	665 000.00	450 000.00
1907 -1908	95 000.00		1938 -1939	670 000.00	525 000.00
1908 -1909	200 000.00		1939 -1940	666 500.00	535 000.00
1909 -1910	225 000.00		1940 -1941	666 500.00	
1910 -1911	225 000.00		1941 -1942	685 500.00	
1911 -1912	325 000.00	200 000.00	1942 -1943	666 500.00	
1912 -1913	340 000.00	200 000.00	1943 -1944	666 500.00	
1913 -1914	325 000.00	250 000.00	1944 -1945	666 500.00	
1914 -1915	325 000.00	250 000.00	1945 -1946		
1915 -1916	325 000.00	250 200.00	1946 -1947	1 669 494.00	1 500 000.00 (1)
1916 -1917	325 000.00		1947 -1948		1 500 000.00
1917 -1918	325 000.00		1948 -1949		1 500 000.00
1918 -1919	325 000.00	200 000.00	1949 -1950		1 500 000.00
1919 -1920	325 000.00	213 200.00	1950 -1951		1 500 000.00
1920 -1921	325 000.00	236 700.00	1951 -1952	2 416 076.97	2 750 000.00 (2)
1921 -1922	365 000.00	236 700.00	1952 -1953	2 693 388.00	2 500 000.00
1922 -1923	365 000.00	236 700.00	1953 -1954	2 744 780.61	2 500 000.00
1923 -1924	965 000.00	236 700.00	1954 -1955	2 744 780.61	
1924 -1925	965 000.00	236 700.00	1955 -1956	2 744 780.61	
1925 -1926	710 000.00	236 700.00	1956 -1957	2 744 780.61	
1926 -1927			1957 -1958	2 887 480.49	
1927 -1928	725 000.00	237 500.00	1958 -1959	4 309 532.66	
1928 -1929		237 500.00	1959 -1960	5 213 250.38	
1929 -1930	000 000.00	232 000.00	1960 -1961	5 480 584.29	
1930 -1931	850 000.00	227 000.00	1961 -1962	5 894 234.18	
1931 -1932	645 000.00	325 000.00	1962 -1963	5 825 239.03	
1932 -1933	660 000.00	305 000.00	1963 -1964	5 825 239.03	
1933 -1934	660 000.00	410 000.00	1964 -1965	5 678 872.77	
MOYENNE:	478 857.73	589 189.10			

SOURCES: Biens du Séminaire de Joliette (1904-1965); Rapports du Surintendant de l'instruction publique.

(1) CASJ vol. 8, 1939-1951, p. 125. (2) CASJ vol.5, 1951-1954, p. 81.

le TABLEAU 16 (DÉPENSES 1904-1965), nous les avons retirées de ce compte. Les primes sont payées pour trois ans.

Le 22 décembre 1946, on jugea que la couverture des assurances était insuffisante. L'évaluation des bâtisses avec le contenu était de 1,809,494.00$ et sa valeur de remplacement sans contenu, du même montant; on porta les assurances à 1,500,000$, avec prime de 11,400.00$ pour trois ans[64]. Le 29 octobre 1952, après la construction de l'Aile du Centenaire, les assurances furent augmentées de 1,500,000.00$ à 2,750,000.00$[65].

9. Récompenses et jeux

Les jeux (on ne disait pas encore les sports) et les récompenses ne constituent pas une grande dépense jusqu'en 1950. Selon la coutume, les jeux étaient entretenus en partie avec les revenus de la tabagie (150.00$ en 1931-1932); en partie avec les inscriptions des élèves, dont une part allait au Comité des jeux (en 1931-1932: 300.00$). On utilisait également pour l'entretien des jeux la subvention accordée par le gouvernement fédéral aux cadets du Séminaire.

En 1930-1931, le P. Henri Mc Nabb, préfet de discipline, avait fait des dépenses "extraordinaires" en ce qui concerne les jeux: échelle, barres fixes, trapèzes, anneaux, etc., «escomptant

---

[64] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 125.

[65] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 61.

l'octroi habituel aux cadets du Séminaire. Or, à cause de la crise financière qu'il traverse, le gouvernement n'a pas accordé cet octroi.» C'est pourquoi, en septembre 1931, le Comité de Jeux déclare un déficit de 509.00$[66].

Les équipements sportifs, comme terrains de balle, balle-au-mur, piscine, gymnase, relèvent des dépenses de l'immobilier. Un terrain de jeu fut aménagé en 1923, grâce à un legs du P. Edouard Saucier, C.S.V., ancien préfet de discipline[67].

La cour de récréation, créée au 19e siècle, au temps du P. Cyrille Beaudry, fut réaménagée à plusieurs reprises.

Le terrain de la cour était sujet à des inondations annuelles. En 1937-1938, grâce à des subventions fédérales, le terrain sera rehaussé de deux ou trois pieds[68].

Le jeu de balle-au-mur, que le Cégep vient de démolir (1990), eut une longue carrière et jouit pendant longtemps de la faveur des élèves. Il avait exigé des réparations de mille dollars en 1923 (les dépenses de 1923-1924 étaient de 61,684.75)[69].

---

[66] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 256.

[67] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 104.

[68] ASJ, Rapports annuels 1937-1938; CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 330-331.

[69] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 111.

Le 30 novembre 1940, les fondations du jeu de balle-au-mur sont refaites au coût de 1,300.00$; on en profite pour le reculer de trois pieds à même «le terrain accordé par l'Évêché"[70].»

Le 1er avril 1962, en prévision d'un stage d'entrainement du club de football des ALOUETTES, on aménagea au fond de la cour un magnifique terrain de football, mais ce fut aux dépens du "Petit Bois" qui disparut"[71].

Pour le gymnase et la piscine, il faut attendre la construction de l'Aile Beaudry en 1960.

Le centre Sé-Joli

La création la plus originale, en ce qui concerne les sports et les loisirs, fut l'organisation d'un centre de loisirs, situé à Sainte-Béatrix, à une vingtaine de kilomètres de Joliette. En 1958, le P. Bibeau, supérieur, faisait de beaux projets pour l'aménagement de ce terrain. Il projetait un village étudiant et un centre de vacances avec de nombreuses activités estivales et hivernales"[72].

---

[70] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 21-22.

[71] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 187.

[72] Bibeau, Gaston, Notre Village étudiant [Sé-Joli], dans L'Etudiant, vol. XXXII, n° 7, 7 mars 1958, p. 5.

Le Centre de ski de Sainte-Béatrix attirait les élèves du Séminaire depuis déjà quelques années[73]. En fait, ce fut surtout comme centre de ski, que l'endroit fut exploité et développé. Connu d'abord sous le nom de Sémi-Joli, puis de Sé-Joli, il fut largement utilisé par les élèves pendant quelques années. L'investissement du Séminaire dans cette entreprise fut considérable, pour l'époque. Dès la première année (1958-1959), on inaugura un remonte-pente[74]. En 1961, on investit dans l'amélioration des bâtisses et la reconstruction de barrages. Le budget annuel de 8,000.00$ sera défoncé[75].

Le 2 octobre 1964, le Conseil d'Administration décidait de vendre ce domaine. Les principales raisons invoquées étaient les nouveaux règlements du Séminaire comportant la semaine de 5 jours, ce qui rendait le Centre inutilisable les jours de semaine[76]. De plus, comme colonie de vacances, son aménagement semblait trop onéreux[77].

---

[73] 14 février 1956: «Deux autobus remplis de joyeux skieurs partent pour Ste-Béatrix, nouveau centre sportif.» (ANSJ 1955-1956, p. 101).

[74] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1958-1959.

[75] 26 juin 1961: travaux à Sé-Joli (CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 156).

[76] Auparavant les congés avaient lieu les mardis et jeudis après-midi.

[77] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 277-278. Le domaine de Sé-Joli ne sera vendu que le 22 novembre 1966 (CASJ vol. 7, 1965-1967, p. 20).

10. La bibliothèque

Jusqu'en 1931, la bibliothèque est un poste de revenus. Les élèves paient 0.50$, puis 1.00$ par année pour avoir accès aux livres. On compte surtout sur les dons des professeurs, des anciens, des amis et des gouvernements provincial et fédéral, pour alimenter la bibliothèque. L'Annuaire rend compte fidèlement des dons reçus chaque année.

Bien que chaque classe soit pourvue d'une bibliothèque spéciale, on était bien conscient de l'insuffisance de la bibliothèque principale des élèves, comme le fait remarquer le supérieur provincial des C.S.V. le 28 avril 1914[78].

Depuis, la bibliothèque semble s'être enrichie, car à partir de 1925, les Annuaires font grand état de la richesse de la bibliothèque des professeurs, qui contient 900 volumes «antérieurs au XIX^{e} siècle et bon nombre au XVII^{e}, voire même au XVI^{e} siècle.» Quant à la bibliothèque des élèves, on est en train de compléter les collections en 1925[79].

---

[78] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 7.

[79] ANSJ 1925-1926, P. 24.

En 1938-1939, apparaît un complément important à la bibliothèque, Le foyer de lecture, local qui offre aux élèves un choix de livres adaptés à leurs besoins, avec accès direct aux rayons[**].

Ce fut le grand mérite du P. Médard Laroche, l'un des premiers diplômés de L'École de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal, d'organiser une bibliothèque moderne, de type américain et tout à fait adaptée aux nouveaux besoins pédagogiques, avec accès direct aux rayons. Elle fut logée dans la nouvelle Aile du Centenaire en 1951-1952. En 1960, elle fut relocalisée dans la nouvelle Aile Beaudry avec un équipement des plus modernes. Grâce à un budget généreux, le P. Médard Laroche en fit un modèle de bibliothèque, dont devaient s'inspirer plusieurs collèges[**].

Le projet de rendre publique la bibliothèque du Séminaire est annoncé à l'occasion des fêtes du Centenaire, le 22 septembre 1946[**]. La promesse se concrétisa d'abord dans la Bibliothèque des Jeunes ouverte aux jeunes de la ville de Joliette dans une maison avoisinante du Séminaire le 18 mars 1950[**]. Le 11 juin 1952, on

---

[**] Sylvestre, Viateur, Le foyer de lecture, dans L'Etudiant, vol. 3, n° 1, octobre 1938, p. 8; Bibeau, Jules, Le foyer de lecture, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 3, janv.-fév. 1943, p. 8.

[**] Ferland, Claude, Notre nouvelle bibliothèque, dans L'Estudiant, vol. XXV, n° 2, octobre 1960, p. 6.

[**] P. Paul-Maurice Farley, Discours au banquet du Centenaire, 22 septembre 1946, ASJ.

[**] ANSJ 1949-1950, p. 98.

reprend le projet d'une bibliothèque publique annoncé en 1946; le Conseil d'Administration décide d'en faire l'ouverture officielle en octobre 1952, lors de la bénédiction de la nouvelle construction[**].

11. L'enseignement des sciences

Les dépenses consenties à l'enseignement des sciences ont été considérables, même si elles ne figurent pas sur un compte séparé.

Le P. Joseph Morin fait partie des gloires du Séminaire. Avec quelle fierté n'a-t-on pas répété qu'il avait étudié à Paris au début du siècle avec le grand savant Edouard Branly, qui voulait le garder avec lui; qu'il avait monté les laboratoires de chimie et de physique en 1900; puis en 1925-1926, qu'il avait été le premier doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal en 1922; qu'il était le représentant officiel du gouvernement du Québec pour tester les vins de messe vendus par la «Commission des liqueurs» de la province de Québec, etc.?

En 1924, les plans de l'Aile Bonin avaient été jugés trop extravagants par le discrétoire provincial des C.S.V. On suggérait au Séminaire des plans plus modestes. Le 21 juin 1924, «Le conseil

---

[**] CASJ vol 5, 1951-1954, pp. 40-41.

maintient l'espace alloué aux laboratoires, vu l'importance donnée de nos jours à l'enseignement des sciences[85].»

Le 19 février 1926, le P. Morin avait évalué à 3,700.00$ le coût des laboratoires de chimie et de physique[86]. En fait, les dépenses s'élèvèrent à 4,000.00$, somme qui augmenta de 5% le total des dépenses annuelles de 1926-1927[87].

Le 7 juin 1928, le P. Morin ne sera pas peu fier de faire visiter ses laboratoires «aux 40 délégués de la Fédération des 25 universités du Canada, réunis en Congrès, à Montréal[88].»

Le 10 janvier 1944, le Conseil d'Administration décide de consacrer 2,000.00$ à l'équipement d'un laboratoire de biologie. L'un de ses professeurs, le P. Alphonse Thérien, spécialisé dans cette discipline, revient de ses études:

> «de plus, le Séminaire se doit de garder, parmi les collèges d'enseignement secondaire de la Province, le rang enviable qu'il s'est conquis dans l'enseignement des sciences, en prenant l'initiative dans l'enseignement de

---

[85] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 131.

[86] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 171.

[87] Lors de l'examen du bilan annuel, le procureur provincial fit remarquer qu'on aurait dû inscrire ce montant au compte **Capital** ou au compte **Construction** (lettre du F. Alfred Levasseur, procureur provincial, au P. Charlebois, 15 août 1927, CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 202a-202b).

[88] ANSJ 1927-1928, p. 148-149.

la biologie, comme il l'a fait avec succès en chimie et en physique[90]. »

Avec ses laboratoires de sciences ultra-modernes de la nouvelle Aile Beaudry (1960), ses professeurs hautement spécialisés[90], la Direction du Séminaire de Joliette est consciente que Joliette compte parmi les leaders des collèges classiques dans l'enseignement des sciences.

Dans le domaine de la vulgarisation des sciences naturelles, le Séminaire avait un musée depuis le 19e siècle[91]. Dans l'Aile de la façade de 1908-1909, on réserva au Musée des sciences naturelles un local, à deux étages, avec galerie. Le frère Rémi Coulombe en fut le curateur pendant vingt ans, au point qu'on parlait couramment du musée du F. Coulombe. Pendant de nombreuses années, le loisir dominical des Joliettains et des Lanaudois comportait la visite du Musée du Séminaire.

---

[90] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 56-57.

[90] Certains des professeurs de Joliette enseignaient à l'Université de Montréal et plusieurs d'entre eux avaient composé - ou étaient en train de composer - des manuels de sciences. De plus, selon des témoins de l'époque, la voix du Séminaire de Joliette était puissante à la faculté des Arts de l'Université de Montréal. Dans le rapport moral de 1960, on peut lire: «Au crédit des publications, signalons le Jeune Naturaliste qui, suivant sa devise «va gaiement son chemin» et L'Estudiant qui vient d'obtenir la «griffe d'argent» pour sa présentation soignée. Le P. Norbert Fournier a publié un volume intitulé: Les exigences actuelles de la Catéchèse; le P. Réal Aubin prépare un manuel de chimie et les cahiers du F. Léo Brassard, L'homme et les animaux, récemment adoptés par le Département, ont été tirés à vingt-cinq mille exemplaires.» (ANCSV, n° 69, 1960, p. 249).

[91] Les Annuaires donnent la liste des donateurs depuis 1885.

En 1941, le Séminaire s'était pourvu d'un laboratoire de sciences naturelles[**], qui permit au F. Edgard Plante, C.S.V. de donner sa mesure dans l'enseignement des sciences naturelles.

À une période plus récente, l'enseignement des sciences naturelles fut renouvelé et modernisé par Léo Brassard, C.S.V. qui enseignait les sciences naturelles. Il avait implanté au Séminaire le Cercle des jeunes naturalistes, sous le nom des Jeunes Explos. Pendant les vacances, il continuait son enseignement sur le terrain et l'École des Jeunes Explos était ouverte à tous les élèves du Québec[**].

Pour favoriser l'enseignement des sciences naturelles, on avait installé un Foyer des Sciences naturelles dans la Maison Farmer, voisine du Séminaire[**].

Léo Brassard avait fondé Le Viateur Naturaliste en 1950, revue qui devint Le Jeune Naturaliste en 1951, et qu'il dirigea et

---

[**] Lemire, Viateur, Le laboratoire de sciences naturelles, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 1, oct.-nov. 1941, p. 8.

[**] En 1990, les stages des Jeunes Explos durent depuis plus de 35 ans. Léo Brassard a reçu le prix ACFAS-Northern Telecom en octobre 1990.

[**] «Une maison de treize pièces abrite, depuis novembre 1956, le musée d'histoire naturelle du Séminaire sous le nom de Le Foyer des Sciences naturelle. Le club des Jeunes Explorateurs y a établi ses quartiers et y poursuit, sous la direction du F. Léo Brassard, un excellent travail d'initiation scientifique.» (ANCSV, n° 66, 1957, pp. 185-186).

rédigea pendant 12 ans. En 1962, la revue fut acquise par L'ACFAS (L'Association canadienne-française pour l'avancement des Sciences) et prit le nom de Le jeune scientifique; L. Brassard continua à la diriger jusqu'en 1969, alors qu'elle devint Québec-science.

Les investissements du Séminaire de Joliette dans l'enseignement des sciences furent considérables. Pour les retracer, il faudrait explorer plusieurs postes de dépenses: personnel enseignant, matériel didactique, immeuble, mobilier, etc.

12. L'enseignement des arts

En principe, l'enseignement des arts plastiques s'autofinançait. Il fallait payer un supplément pour les cours de dessin, de peinture, de même que pour les cours de musique instrumentale.

Il ne s'agit pas ici de traiter de la tradition artistique, musicale ou théâtrale comme telle, mais d'étudier comment les moyens financiers mis à la dispositions du personnel du Séminaire de Joliette ont été exploités en ce qui concerne les arts, la musique et le théâtre.

Les arts plastiques

En plus des cours offerts aux élèves par le Studio de dessin et de peinture (dit pendant longtemps «Studio du P. Corbeil»), le

Séminaire se fit remarquer par de nombreuses activités artistiques"[**].

L'Annuaire de 1932-1933 annonce les tarifs des cours de dessin et affiche la photographie du studio d'art pour la première fois. Le P. Wilfrid Corbeil était professeur de dessin depuis 1931.

Le Séminaire mit à la disposition des arts des locaux qui rendirent possibles de fréquentes expositions de peinture. L'une de ces expositions fut célèbre entre toutes, celle de 1942 sur la peinture moderne, qui compta beaucoup, dit-on, dans la carrière du peintre Paul-Emile Borduas"[**].

On peut juger de la place des arts dans la vie étudiante de cette époque par le reflet qu'en donnne le journal L'Estudiant. De 1936, date de la fondation du journal, jusque dans les années 50, l'espace qui est réservé aux arts est nettement prédominant, et cela autant par le nombre des articles, que par les illustrations.

** Robitaille, Marcel, Le studio - Historique et oeuvres collectives, dans L'Estudiant, vol. 1, n° 7, mai-juin 1937, p. 4-5; Sylvestre, Viateur, Du côté du studio - nova et vetera, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 2, novembre 1938, p. 4-5; Lapalme, André, En visitant le studio de peinture, dans L'Estudiant, vol. XIX, n° 2, Noël 1954, pp. 14-15.

** Corbeil, Wilfrid, Exposition de peintures modernes au Séminaire - Réponse à Jean Bernot, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 3, février 1942, p. 2-3; Lavallée, Constant, Paul-Emile Borduas à Joliette, dans L'Estudiant, vol. XXVI, n° 5, février 1962, p. 8.

La fondation du Musée d'art du Séminaire, en 1943, fut une des grandes réalisations du P. Wilfrid Corbeil, de ses collaborateurs, du Dr Roméo Boucher et des Anciens du Séminaire[97]. Il fut logé d'abord dans le grand parloir; puis quand le Séminaire eut acquis la prestigieuse collection Tisdell, le Musée d'art fut installé dans des locaux appropriés de l'Aile Beaudry (1962)[98].

Le P. Maximilien Boucher, sculpteur et peintre, élève et successeur du P. W. Corbeil, devait continuer la tradition artistique du Séminaire. C'est cette tradition artistique que le Cégep a pris à son compte en 1968, et à laquelle il a donné toute son ampleur en lui faisant une place privilégiée dans ses programmes (Concentration ***Art*** et Spécialisation ***Arts plastiques***).

La musique

On continue l'oeuvre inaugurée au 19e siècle par le F. Louis Vadeboncoeur, professeur de musique et de chant pendant plus de trente ans[99].

---

[97] Un Musée d'Art au Séminaire - Un projet de Monsieur le Docteur Roméo Boucher qui devient une réalité, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 5, mai-juin 1943, p. 6; Réal Aubin, Notre musée d'art, dans L'Estudiant, vol. XI, n° 2, nov.-déc. 1946, pp. 7-8.

[98] Bélair, Yvon, Inauguration du musée d'art, dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 2, p. 1; Comfort, Charles F., Le musée d'art, dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 3, janvier 1962, pp. 6-7.

[99] Léo-Paul Hébert, Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904), Joliette, 1989, p. 231.

LE PASSIF ET LES DÉPENSES

Jusqu'en 1925, on trouve sans doute à Joliette les mêmes activités musicales que dans les autres collèges classiques: chorales, fanfare, harmonie, cours de chant, concert, exécutions d'opérettes, etc.

Le Séminaire de Joliette développe ses activités musicales particulièrement à partir de 1926. La nouvelle Aile Bonin offre des salles de musique tout à fait modernes et surtout une salle académique de 1,200 places, ce qui n'était pas fréquent à cette date pour une petite ville comme Joliette qui comptait à peine 11,000 habitants.

À différentes époques, il avait existé un orchestre au Séminaire, mais le plus célèbre fut celui qui fut dirigé par le P. Lucien Bellemare dans les années 1940. Composé de musiciens provenant du Séminaire, mais épaulé par des musiciens de l'extérieur (anciens élèves et amis du Séminaire), l'orchestre se fit valoir en de multiples circonstances, par exemple le 28 mai 1946, alors que Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre au Metropolitan Opera House de New York, et directeur du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, dirigea la *Symphonie inachevée* de Franz Schubert[100]. La réputation musicale du Séminaire amena à Joliette

---

[100] Lamarche, Antonin, A l'école de Wilfrid Pelletier, dans L'Estudiant, vol. 10, n° 5, mai-juin 1946, p. 8; aussi ANSJ 1945-1946, p. 116.

un certain nombre d'élèves, dont Fernand Lindsay, futur directeur artistique du Festival international de Lanaudière[101].

La Société des Amis du Séminaire avait été fondée en 1943, «société dont le but est d'entretenir et de promouvoir le goût d'une plus grande culture littéraire et artistique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté[102].» Cette société prenait la relève de la Société de Conférences fondée en 1937[103]. Sans se consacrer exclusivement à la musique, les Amis du Séminaire offrirent aux élèves de nombreux concerts.

En 1951, les Jeunesses musicales du Canada sont fondées à Joliette. Bientôt, sous la direction du P. Fernand Lindsay, les Jeunesses Musicales s'élargissent et, en plus des quatre concerts ou récitals annuels réglementaires, offrent au public du Séminaire et à celui de la ville une multitude d'autres concerts et spectacles. Par exemple, pour le 10e anniversaire de fondation des JMC, on présenta plus de 12 représentations: théâtre, opéra, musique de chambre et récital[104].

---

[101] Locat, Raymond, L'orchestre symphonique du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 9, n° 2, nov.-déc. 1944, p. 15; aussi La tradition musicale du Collège Joliette, dans SCHEC, 1987, pp. 83-94.

[102] ANCSV, n° 52, 1943, p. 317; n° 53, 1944, p. 131.

[103] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1943-44.

[104] ANCSV, n° 71, 1962, p. 218.

Si, avec des moyens financiers médiocres, le Séminaire de Joliette a pu réaliser sur le plan musical une performance peu commune, il le doit à l'heureuse rencontre de plusieurs personnes d'envergure, telles que les PP. Rolland Brunelle, Etienne Marion, Lucien Bellemare, Fernand Lindsay et plusieurs autres. Le Cercle d'initiation musicale du P. Marion, la chorale animée par les PP. Bellemare et Brunelle, le chant enseigné par Maître Lucien Dugas, la fanfare ou l'harmonie, animée par le P. Brunelle, les cours de piano de M. Georges Lindsay, les cours de violon, etc. illustrent le dynamisme de la vie musicale de cette époque.

Depuis l'avènement du Cégep, en 1968, la tradition musicale du Séminaire de Joliette s'est perpétuée et concrétisée dans une foule d'organismes qui ont donné à Joliette et à la région de Lanaudière une vie musicale extrêmement intense; entre autres le Centre musical de Joliette, l'École de musique de Joliette, le Camp musical du Lac Priscault, l'Orchestre des Jeunes de Joliette, les Chanteurs de la Place Bourget et surtout le Festival international de Lanaudière (FIL).

En offrant la Concentration ***Musique***, le Cégep Joliette-De Lanaudière continue la tradition musicale du Séminaire de Joliette et se propose d'en faire une caractérisque régionale[195].

---

[195] Le 13 juin 1983, la Direction du Cégep a rendu hommage au P. Rolland Brunelle en nommant la Salle académique «*Salle Rolland-Brunelle*» (Conseil d'Administration -0559-83).

Le théâtre

Le souci d'avoir une salle académique remonte au début du siècle. Il en fut particulièrement question lors de la construction de l'Aile de la façade en 1907; le Collège de L'Assomption en avait une qui ne lui avait coûté que 6,000.00$[186]. On avait envisagé plusieurs plans, par exemple en 1907, en 1911, 1913[187].

La «grande séance» de fin d'année était depuis longtemps une tradition à Joliette, comme d'ailleurs dans les autres collèges classiques. Mais le «sommet» des représentations théâtrales se situe entre les années 1930 et 1950. La rencontre à une même époque de professeurs amoureux de l'art, d'artistes, de musiciens, d'écrivains, de spécialistes en art dramatique, tels que les PP. Wilfrid Corbeil, Cléophas Dumontier, Louis-Joseph Lefebvre, Gustave Lamarche, Antonin Lamarche, Gaston Pinard et l'abbé Eugène Dumontier, a donné lieu à des réalisations et à des spectacles de grande envergure, qui ont illustré ce que l'on a appelé la «grande époque» du Séminaire de Joliette[188].

La représentation du spectacle Jonathas (texte du P. Gustave Lamarche, décor du P. Wilfrid Corbeil et musique de Gabriel Cusson)

---

[186] RDCCJ 1893-1914, p. 92.

[187] RDCCJ 1893-1914, pp. 88, 89-90, 91, 158, 181.

[188] Lefebvre, Louis-Joseph, Vingt années de théâtre au Séminaire de Joliette, dans L'Estudiant (numéro spécial), vol. 1, n° 6, avril 1937, pp. 1-2.

obtint un grand succès et la publicité qui s'ensuivit augmenta, dit-on, le nombre des élèves l'année suivante[109].

En 1940, on avait joué Oedipe-Roi de Sophocle[110]. La photographie des choeurs illustra le prospectus du Séminaire.

En plus des spectacles présentés par les élèves, la salle académique du Séminaire permit aux élèves, ainsi qu'à la population de Joliette et de la région de voir jouer les meilleures troupes de théâtre.

Les Fastes du Centenaire de 1947. L'enseignement des arts et de la musique atteignit son sommet dans un spectacle à grand déploiement, le Pageant du Centenaire, qui fut présenté à plusieurs reprises, sur un immense théâtre élevé en plein air et devant une estrade de 10,000 places. Le coût de ces fêtes s'éleva à 36,787.50$, montant qui fut réparti sur deux ans: 17,003.04$ en 1947 (12,7% des dépenses annuelles de 1946-1947) et 19,784.46$ en 1948 (10,8% des dépenses de 1947-1948)[111].

---

[109] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1935-36; voir L'Estudiant, vol. 1, n° 1, novembre 1936, pp. 4-5.

[110] L'Estudiant, vol. 4, n° 4, mai 1940, pp. 4-5.

[111] Bilans de 1947 et de 1948.

13. Autres dépenses

Sous le titre de **Autres dépenses**, nous avons groupé les postes qui ne pouvaient entrer dans notre tableau: bibliothèque des élèves et des professeurs, imprimerie, abonnements, laboratoire de chimie, de physique, de biologie, téléphone, divers, etc., de même que les dépenses privées des Clercs de Saint-Viateur, comprenant le vestiaire, l'entretien personnel, etc. Plusieurs de ces postes sont éphémères et se retrouvent sous d'autres noms. Ce compte créé artificiellement représente 11,0% des dépenses générales.

CHAPITRE IV

L'ACTIF ET LES REVENUS

SOMMAIRE:

I. L'ACTIF

II. LE CAPITAL

III. L'ÉTAT DES REVENUS

IV. LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

Il faut distinguer les revenus ordinaires des revenus extraordinaires; les premiers font partie de l'exercice annuel, dont le résultat est porté au **capital**; les autres sont crédités directement au **capital**. Certains comptes, comme le poste CONSTRUCTION, sont temporaires (pour le temps des constructions) et ne sont en fait qu'une extension du compte **capital**; on les intègre au **capital**, une fois les constructions terminées.

Sur la notion de revenus «ordinaires» ou «extraordinaires», la tenue des livres évolue. Ainsi, les subventions gouvernementales

peuvent être versées directement au capital ou au crédit du compte PERSONNEL ENSEIGNANT.

Quant aux revenus, ils proviennent de quatre sources principales: la scolarité et la pension des élèves constituent la principale source de revenus; viennent ensuite les subventions gouvernementales et les dons. En 1961, par exemple, dans les collèges externats, les quatre sources de revenus les plus importantes étaient la scolarité (53,67%), les subventions gouvernementales (34,70%), les dons (3,73%) (sans compter les services non rémunérés des ecclésiastiques et des religieux) et les entreprises auxiliaires et sources diverses (7,90%)[1].

I. L'ACTIF

L'actif (ou les dettes actives) contient d'abord l'encaisse, les créances et les inventaires. À partir de 1912, s'ajoutent les PRÊTS. Les propriétés non scolaires y figurent à compter de 1941. Les édifices n'apparaissent à l'actif qu'en 1952.

1. Les prêts et placements

Jusqu'en 1911, les prêts font partie du compte PRÊTS ET EMPRUNTS. Les emprunts sont débités au même compte; comme le

[1] Fédération des collèges classiques, Document 10: Droits annuels et Bourses d'études dans les collèges classiques, p. 77.

TABLEAU 21

ACTIF DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE
(1904-1965)

	MOYENNE	POURCENTAGE (%)	POURCENTAGE (%) (sans les propriétés)
CAISSE:	26 503,50	1,02%	9,10%
CRÉANCES:	14 497,80	0,56%	4,98%
INVENTAIRE:	11 280,39	0,44%	3,87%
PRÊTS:	207 084,80	8,01%	71,09%
PROPRIÉTÉS:	2 294 721,30	88,74%	
AUTRES:	31 937,75	1,24%	10,96%
TOTAL DE L'ACTIF:	2 586 025,54	100,00%	100,00%

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette.

montant des prêts est toujours inférieur aux emprunts, le résultat de ce compte représente l'élément le plus important du passif. Pour repérer les prêts du Séminaire, il faut donc consulter les Grands Livres au compte PRÊTS ET EMPRUNTS ou les livres de comptes auxiliaires Prêts et Emprunts (1891-1912), etc.

D'après la liste du 7 novembre 1904, les prêts du Séminaire sont peu nombreux et sont faits surtout à l'intérieur de la communauté des Clercs de Saint-Viateur:

Curé Taillon de Saint-Rémi:	8,000.00 à 5%;
Collège Bourget:	1,259.00 à 4%;
Institution des Sourds-Muets:	7,500.00 à 5%;
Procure Générale des C.S.V.:	17,940.00 à 4%[1]

On peut vérifier les revenus de ces prêts en consultant le compte INTÉRÊTS, qui contient les intérêts reçus et les intérêts à payer. On prévoyait recueillir 1,542.60$ en intérêts pour l'année 1904-1905. En réalité, le poste INTÉRÊTS du Grand Livre de 1904-1905 montre que les intérêts se sont élevés à 1,445.83$.

PRÊTS AUX CLERCS DE SAINT-VIATEUR.- Le Séminaire est amené souvent à faire des prêts aux Clercs de Saint-Viateur. Les prêts consentis par le Séminaire à l'Institution des Sourds-Muets de Montréal (établissement dirigé par les Clercs de Saint-Viateur) et à la Procure Générale de la même Communauté sont des «prêts-secours». En 1904, l'Institution des Sourds-Muets était en grandes difficultés financières et la Direction générale des C.S.V. dut faire face à des dépenses imprévues à cause de son transfert forcé

---

[1] Billets payables 1887-1904, feuille volante.

de France vers la Belgique[3]. En 1911, le Séminaire prête 15,000.00$ à la Communauté pour achever de payer la dette de l'Institution des Sourds-Muets[4]. Il arrive même que le Séminaire doive supporter la Communauté. Ainsi, le procureur du Séminaire inscrit la note suivante au bas du bilan de 1912: «Si le Séminaire n'avait pas avancé 11,000.00 à la Procure provinciale, il aurait diminué ses emprunts de 1,796.56». Le cas se répète en 1915. Le Séminaire emprunte 6,000.00$, pour les «reprêter» aussitôt à la Procure Provinciale des C.S.V[5].

L'étude des prêts et des placements est rendue difficile par l'absence de Grands Livres entre 1914 et 1949 et de Livres auxilaires (prêts et billets recevables) après 1913. Les notes explicatives des bilans, qui nous renseignent assez bien sur les mutations de capital, sont discrètes sur les prêts et les placements. Toutefois, on peut noter des achats d'obligations à partir de 1924[6].

À partir de 1912, les bilans nous permettent de suivre les PRÊTS ET PLACEMENTS. On remarquera une remontée des PRÊTS à l'occasion des constructions de 1925-1926 (Aile Bonin) et de 1959-

---

[3] A. Bernard, Les Clercs de Saint-Viateur au Canada, II, pp. 75-93.

[4] 31 janvier 1911, RDCCJ 1893-1914, p. 153.

[5] Bilan de 1915.

[6] Bilan de 1924.

TABLEAU 22

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

PRÊTS ET PLACEMENTS (1912-1965)

ANNÉES	PRÊTS ET PLACEMENTS
1912-1916	25 310,00
1917-1921	57 520,06
1922-1926	194 363,41
1927-1931	100 462,63
1932-1936	140 516,51
1937-1941	155 761,07
1942-1946	167 910,61
1947-1951	204 332,33
1952-1956	282 903,16
1957-1961	643 419,31
1962-1965	330 265,95
MOYENNE:	209 342,28

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette

1960 (Aile Beaudry). Toutefois, on ne note pas de hausse importante pour la période 1947-1951 (construction de l'Aile du Centenaire 1950-1951).

Ce sont surtout les souscriptions qui provoquent les variations des PRÊTS qui en général sont plutôt stables[7].

2. Les inventaires

Comme au 19e siècle, les inventaires proviennent surtout des des FOURNITURES CLASSIQUES, du COMBUSTIBLE, de la FERME, etc. Les FOURNITURES CLASSIQUES, entre autres, laissent chaque année un important stock d'articles scolaires non vendus. Les

[7] 3 septembre 1920: placement de 42,000.00$ dont 40,000.00$ proviennent de Régis Bonin et 2,000.00$ des recettes extraordinaires (CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 55). 19 février 1921: placement des montants provenant de la souscription auprès des anciens, des amis du Séminaire et dans le diocèse (CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 66).

inventaires représentaient 36,82% de l'actif. Mais au 20e siècle, il en est tout autrement. Avec l'inscription de la valeur des édifices à l'actif, les inventaires deviennent un élément négligeable. Toutefois, si on faisait abstraction des propriétés immobilières, les inventaires constitueraient 3,87% de l'actif.

3. Les créances

Les créances représentent 0,56% (une moyenne annuelle de 14,497.80$). Ce montant peut sembler infime à première vue, alors que la valeur moyenne des édifices s'élève à 2,294,721.30$. Mais ces chiffres ne sont pas exacts. Car, à partir de 1934, les créances d'élèves sont débitées au capital, de sorte que pour avoir le montant total des créances, il faudrait ajouter celles des élèves, qui représentent entre 75% et 90% des créances totales.

Comme la pension et l'instruction constituent le principal revenu du Séminaire, ces créances équivalent à un manque à gagner important. Pour la période étudiée, elles représentent 17% de l'ensemble des revenus.

Au cours des années trente, la situation devient tragique. Les dettes des élèves atteignent 31% des revenus. L'effet de la crise de 1929 se fait sentir encore en 1941 et 1943, alors que les dettes

TABLEAU 23

CRÉANCES DES ÉLÈVES
(1904-1951)

ANNÉES	REVENUS ANNUELS	CRÉANCES DES ÉLÈVES	MANQUE À GAGNER
1904-1905	19 113,64	4 474,41	19,0%
1905-1906	20 455,60	3 026,34	12,9%
1906-1907	21 193,61	4 539,00	17,6%
1907-1908	22 517,89	4 609,32	17,0%
1908-1909	25 231,42	4 262,43	14,5%
1909-1910	25 645,43	3 550,02	12,2%
1910-1911	33 496,69	3 995,84	10,7%
1911-1912	35 819,79	5 302,28	12,9%
1912-1913	37 540,98	7 222,11	16,1%
1913-1914	39 554,28	5 819,60	12,8%
1914-1915	38 681,72	5 294,11	12,0%
1915-1916	36 934,34	6 234,85	14,4%
1916-1917	41 021,76	7 203,62	14,9%
1917-1918	44 891,10	8 459,37	15,9%
1918-1919	49 245,09	4 565,18	8,5%
1919-1920	53 917,05	3 977,43	6,9%
1920-1921	68 302,51	6 736,13	9,0%
1921-1922	63 772,48	9 768,28	13,3%
1922-1923	75 206,03	9 665,15	11,4%
1923-1924	75 631,35	10 602,08	12,3%
1924-1925	79 951,40	11 446,87	12,5%
1925-1926	71 023,40	11 286,77	13,7%
1926-1927	75 783,27	12 931,91	14,6%
1927-1928	74 523,36	16 371,53	18,0%
1928-1929	71 240,34	15 176,27	17,6%
1929-1930	72 303,37	14 124,38	16,3%
1930-1931	70 157,47	16 765,64	19,3%
1931-1932	73 392,87	22 374,14	23,4%
1932-1933	71 469,77	33 141,93	31,7%
1933-1934	72 645,70	31 736,68	30,4%
1934-1935	63 208,51	28 899,76	31,4%
1935-1936	63 555,36	22 350,45	26,0%
1936-1937	68 123,46	32 279,41	32,1%
1937-1938	71 504,15	23 570,48	24,8%
1938-1939	74 601,00	22 622,35	23,3%
1939-1940	80 067,57	29 632,40	27,0%
1940-1941	81 548,39	40 379,87	33,1%
1941-1942	87 319,47	41 650,22	32,3%
1942-1943	57 122,70	37 129,61	39,4%

TABLEAU 23 (suite)

ANNÉES	REVENUS ANNUELS	CRÉANCES DES ÉLÈVES	MANQUE À GAGNER
1943-1944	103 587,48	11 338,96	9,9%
1944-1945	113 775,80	12 613,74	10,0%
1945-1946	122 473,21		
1946-1947	132 613,70	8 007,01	5,7%
1947-1948	144 224,90	9 168,06	6,0%
1948-1949	151 139,99	14 147,59	8,6%
1949-1950	150 623,38	9 184,00	5,7%
1950-1951	148 881,39	5 689,55	3,7%
MOYENNE: (1904-1951)	68 229,88	13 900,58	17,0%

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette.

des élèves atteignent 33% et même 39% des revenus.

Le 2 décembre 1933, le Conseil d'Administration du Séminaire examine l'état des revenus: «Les comptes d'un grand nombre d'élèves sont en souffrance. L'on propose d'envoyer avec les comptes de février, une circulaire invitant avec instance les parents à payer[4].»

Dans son rapport pour l'année 1933-1934, le procureur rappelle: «À noter que les élèves sont nombreux pour qui nous

[4] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 297.

devons faire des réductions et que les arrérages, cette année, menacent de s'élever au tiers environ des sommes dues[9].»

Au bilan de juillet 1934, le procureur inscrit la note suivante: «15 comptes s'élèvent au-dessus de 500.00$; moins de la moitié ont réglé à date; total dû $31,736.68; montant perçu durant les 12 derniers mois $59,266.40)[10].»

Le 28 avril 1938, le Conseil constate que les arrérages sur la pension et l'instruction s'élèvent à 15,000.00$. Une lettre, datée du 2 mai 1938 sera envoyée aux parents. Il faudra acquitter les comptes avant le 5 juin, sinon pas d'admission aux examens[11]. Malgré cette menace, l'année 1937-1938 se termine avec 23,570.00$ d'arrérages.

Le P. Wifrid Corbeil, qui vécut plus de trente années au Séminaire de Joliette, raconte:

> «Un procureur des années 40, effaré à la vue de tant de comptes en souffrance, se mit, un jour, en frais de requérir ce que pourraient nous devoir ceux qui avaient quitté le collège, depuis un certain laps de temps. A

---

[9] ASJ, Doss. Rapports annuels, Rapport pour l'année 1933-1934.

[10] Bilan du 1er juillet 1934.

[11] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 328-329.

> force de lettres, de rappels et de rencontres, il fit rentrer $25,000 dans la caisse[12].»

En 1942, les effets de la conjoncture économique, qui devaient être favorables à cause de la guerre, ne se font pas encore sentir. Le 28 décembre 1942, «Le Procureur, au début des vacances de Noel, a envoyé à des parents d'élèves qui n'ont rien payé depuis le commencement de l'année une lettre demandant versement d'une partie au moins de la somme due[13].»

Même en 1954, les arrérages persistent. Dans une conférence au personnel, le 18 octobre 1954, le P. Gaston Bibeau, supérieur, expose la situation:

> «Le montant actuel est de $54,632.00. Il avait été légèrement diminué en 1947, lorsque plusieurs Anciens ont versé, à titre de souscription, le montant que leurs parents devaient sur leurs études[14].»

Le problème des créances d'élèves persiste toujours en 1958. Le 19 février 1958, à l'occasion de la publication du bilan de 1956-1957, le même P. Bibeau écrit: «Nombre d'élèves n'ont pas versé un dollar depuis le début de l'année. Doit-on les retourner à leurs parents...[15]?»

---

[12] Wilfrid Corbeil, Lettre ouverte - Les Clercs de St-Viateur et l'Institut Barthélemy-Joliette, dans Joliette Journal, mercredi 11 décembre 1974, p. A-6

[13] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 47.

[14] Gaston Bibeau, Conférence aux membres du personnel, 18 octobre 1954, Conférences, p. 13.

[15] L'année financière au Séminaire, dans L'Action populaire, mercredi 19 février 1958.

II. LE CAPITAL

Les Bilans proprement dits ne donnent pas le détail des mutations du capital. On peut le trouver aux Grands Livres, quand ils existent, et assez fréquemment dans les notes explicatives des bilans. Pour l'évolution du capital, voir chapitre II, GRAPHIQUES 4 et 5.

L'accroissement régulier du capital provient des recettes de pension et d'enseignement des élèves. (Voir plus bas L'ÉTAT DES REVENUS). Nos verrons ici les revenus extraordinaires qui sont versés habituellement à ce compte.

Le plus souvent ils revêtent la forme de dons divers, héritages, legs, successions, prêts à fonds perdus, souscriptions, subventions du gouvernement.

1. Les dons

Les dons isolés, purement désintéressés, sont rares; les legs et les dons prennent fréquemment la forme de prêts à fonds perdus et se font le plus souvent, quoique non exclusivement, dans le cadre de souscriptions, lancées à l'occasion de projets de construction.

D'après une évaluation du Conseil d'Administration du 25 janvier 1953: «[...] les annales du Séminaire de Joliette permettent d'affirmer que la caisse reçoit de 10,000 à 20,000. en moyenne par année depuis 1920 en dons des Anciens et Amis de la Maison[16].» Il est difficile de discerner si ces entrées sont des dons au sens strict, ou s'il s'agit de prêts à fonds perdus.

2. Les prêts à fonds perdus

Nous avons vu au chapitre II le rôle des emprunts à fonds perdus dans le financement du Séminaire.

La présence des fonds perdus au compte **capital** est ambigue, car il s'agit en fait d'emprunts; selon nos normes actuelles, ces fonds devraient figurer au **passif** jusqu'à ce que le fonds soit libre ou négociable. Or, selon les directives comptables en usage chez les C.S.V., ils figurent au **capital**; ce ne sera qu'en 1944 que le Conseil d'Administration décidera de les inscrire au **passif** jusqu'à ce qu'ils soient libres de toutes obligations.

Pour désigner ces fonds on emploie parfois le terme d'«emprunts non remboursables». Ces fonds deviennent «négociables», en partie ou en totalité, quand le prêteur-donateur meurt.

---

[16] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 71d.

TABLEAU 24

ÉTAT DES EMPRUNTS À FONDS PERDUS DE 1901 À 1954

1904	43,400.00
1910	45,750.00
1912	57,350.00
1922	75,000.00
1923	74,000.00
1936	83,340.00
1939	99,690.00
1948	103,491.00
1950	86,981.67
1951	90,662,31
1954	

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette.

Dans notre analyse, il faut tenir compte de ce fait: jusqu'en 1944, le compte **capital** est surévalué; en pratique, l'évaluation du **capital** donne lieu à la distinction suivante: quel est le montant du **capital** qui est négociable? Par exemple, si le donateur-prêteur est mort, le montant donné devient du **capital** au sens strict du terme, du moins pour la partie du fonds libéré des rentes viagères; car la plupart du temps, il se trouve d'autres obligations à perpétuité, comme l'instruction d'enfants pauvres, etc.

En 1943, on transporte au **passif** la Réserve Régis Bonin (35,000.00$), prêt à fonds perdus qui figurait au **passif** depuis sa donation en 1921. Cette comptabilité sera suivie à l'avenir[17].

---

[17] 18 février 1944: Bilan du 31 janvier 1944: «Le prêt à fonds-perdus de Monsieur le Chanoine Ls-Ph. Lamarche figure actuellement au compte "Emprunt". On suggère de réunir tous les autres prêts à fonds perdu sous le même titre.» (CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 59).

Les emprunts à fonds perdus sont loin d'être toujours avantageux. Mais parfois on les accepte quand même, dans l'espérance qu'ils seront suivis de dons plus généreux ou encore par reconnaissance pour des services rendus.

Le 13 juin 1922, le Conseil du Séminaire accepte un fonds perdu de l'abbé Joseph Desrosiers, curé de Saint-Timothée, déjà retiré au Séminaire; on accepte, malgré les lourdes obligations qui y sont attachées, pour ne pas «froisser» le donateur et de peur «que nous perdions plus tard d'autres dons, comme il y semble bien résolu [à le faire][18].»

Le 21 août 1932, le Conseil accepte de l'abbé Omer Houle une terre située à Sainte-Élisabeth, équivalant à un fonds perdu.

> «L'affaire n'est certainement pas avantageuse au point de vue affaires, mais en considération des services que M. le Chanoine a rendus au Séminaire, le conseil estime qu'il est presque impossible de refuser cette offre[19].»

L'état des fonds perdus évolue continuellement à mesure que les donateurs-prêteurs meurent et que leurs obligations tombent (quand elles ne sont pas perpétuelles).

---

[18] CASJ vol. 2, 1913-1925, p. 85.

[19] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 276.

ÉTAT des fonds perdus en 1904

Les fonds perdus font partie de la comptabilité du Séminaire jusqu'en 1954, date où ils seront versés au Fonds d'éducation, qui vient d'être constitué.

Au début de la période étudiée, le total des prêts à fonds perdus en activité s'élève à 43,400.00$. Le Séminaire doit payer des rentes à un taux moyen de 5%. Le Séminaire pourrait en tirer profit à condition de placer ce fonds à un taux plus élevé. Or, comme on l'a vu plus haut, les placements du Séminaire ne rapportent pas plus que 4% ou 5%[**].

ÉTAT des fonds perdus en 1910

Le bilan de 1910 nous a conservé l'état des fonds perdus de cette année-là:

De ce montant, la somme disponible n'est que de 15,000.00$. Celle-ci, placée à 5%, rapporterait 750.00$. En attendant que les donateurs-prêteurs meurent, le Séminaire supporte des intérêts de 1,846.00$ (2,596.00-750.00).

[**] Léo-Paul Hébert, Le financement du Collège Joliette: perspectives historiques (1846-1904), Joliette, Cégep Joliette-De Lanaudière, Collection «Recherche», 1989, p. 172.

TABLEAU 25

ÉTAT DES FONDS PERDUS EN 1910

	FONDS		INTÉRÊT À PAYER
	150.00	à 4%	6.00
	16,000.00	à 5%	800.00
	28,500.00	à 6%	1,700.00
	1,000.00	à 7.3%	80.00
TOTAL:	45,750.00		2,596.00

En 1911, le montant des fonds perdus s'élève à 49,500.00$ (emprunts non remboursables)[21]. L'année suivante, ils atteignent 57,350.00$[22].

État des fonds perdus le 23 mars 1923

Le 23 mars 1923, les emprunts à fonds perdus en activité sont au nombre de 22 et forment un total de 74,730.00$[23]. Sur ces 22 fonds, il y en a huit, à 5%, qui assurent des prix de fin d'année (total: 1,680.00$), auxquels il faut ajouter une fondation de messes de 50.00$ à 4%. Ces fonds obligent le Séminaire à perpétuité et ne seront jamais négociables.

---

[21] Bilan de 1911.

[22] Bilan de 1912.

[23] ASJ, Dossier: Administration 1922-1923.

L'ensemble des fonds, soit 74,730.00$, doit produire chaque année le montant de 4,411.00$ en rentes viagères. Placé à 6%, — ce qui est un taux moyen, à l'époque —, ce capital produirait 4,483.80$; il n'y a donc pratiquement rien à retirer de ces fonds, tant que les donateurs-prêteurs seront en vie.

Du capital de 1923, qui était de 194,481.36, il faut donc soustraire la somme de 74,730.00$.

Cette situation est assez semblable à celle de l'année 1922. Après examen du bilan de juillet 1922, le F. Alfred Levasseur, procureur provincial, écrit:

> «Afin de mieux éclairer la situation financière du Séminaire, il n'est pas inutile de faire observer - c'est un point important - que sur le montant de ses placements, $75,000 environ constituent un capital considéré indisponible, capital devant assurer le service de rentes viagères à payer à quelques-uns de ses bienfaiteurs[24].»

État des fonds perdus de 1936 à 1954

En 1935-1936, le montant des intérêts payés en rentes viagères était de 4,167.00$[25]; en supposant un taux moyen de 5%, les fonds perdus non négociables se chiffrent à 83,340.00$.

---

[24] ASJ, Doss. Administration 1922-1923.

[25] Bilan de 1936.

En 1938-1939, les intérêts payés en rentes viagères sont de 4,984.50$[26]. À 5%, les fonds perdus non négociables s'élèvent à 99,690.00$.

Le 16 juin 1948, alors que l'on se prépare à construire l'Aile du Centenaire, le capital s'élève à 203,491.50$, mais le montant négociable n'est que de 100,000.00$, d'où l'on peut déduire que le total des fonds perdus (capital non négociable) s'élève à 103,491.50$[27].

Le 27 avril 1950, le principe d'une construction est accepté. Dans l'état des finances, on note un capital négociable de 59,280.17$ et un capital non négociable de 166,708.56$ (dont une bonne partie deviendra bientôt négociable)[28]. Le 24 juin suivant, le total du capital s'élève à 177,643.98$, dont 86,981.67$ sont non négociables et 90,662.31$ négociables[29]. Enfin, le 24 janvier 1951, on évalue le capital à 177,643.98$, dont 86,981.67$ ne sont pas négociables et 90,662.31$ sont négociables[30].

---

[26] Bilan de 1939.

[27] P.-M. Farley, Futures constructions du Séminaire, p. 3, document inséré dans CASJ, vol. 4, 1939-1951, p. 158.

[28] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 182-183.

[29] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 209-223.

[30] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 230a-233.

À partir de 1954, les dons, legs, héritages, prêts à fonds perdus, etc., seront versés au Fonds d'éducation nouvellement créé. Le capital n'y perd rien (en tout cas pour le moment, puisque ces fonds étaient versés au passif depuis 1944); quant au passif, il ne sera plus grevé par tels «emprunts» à l'avenir.

Prêts à fonds perdus des abbés Bonin

Les prêts à fonds perdus les plus importants sont ceux des trois frères Bonin, tous trois prêtres. À cause de leur importance, ils méritent d'être étudiés à part. Les «donateurs-prêteurs» étaient Joseph Bonin, décédé en 1917; Louis-F. Bonin, décédé en 1924; François-Régis, décédé en 1941, retiré au Séminaire de 1928 à 1942 (voir plus bas).

Tous trois ont mérité de nombreux éloges et sont considérés comme les plus grands bienfaiteurs du Séminaire de Joliette[31].

---

[31] Les éphémérides du Séminaire rapportent fréquemment le souvenir reconnaissant des bienfaiteurs Bonin.

26 décembre 1917: apprenons «la mort de M. l'abbé Joseph Bonin, ancien élève et ancien professeur de notre maison. L'Alma Mater perd en lui l'un de ses plus insignes bienfaiteurs et l'un de ses fils les plus aimants.» (ANSJ 1917-1918, p. XXIX)

9 septembre 1923: «M. le chanoine Louis Bonin, curé de Saint-Roch et ancien élève, prend sa retraite au Séminaire;» (ANSJ 1923-1924, p. 114)

1 octobre 1924: «...mort du chanoine L.-F. Bonin (1862-68), doyen du chapitre de la cathédrale de Joliette, retiré au Séminaire depuis le 1er octobre 1923.» (ANSJ 1924-1925, p. 137)

26 mai 1925: messe, banquet, bénédiction solennelle «des deux pierres angulaires de la nouvelle construction qui devra porter le

Le fonds perdu de l'abbé François-Régis Bonin, curé de Saint-Barthélemy, concédé au Séminaire en 1921, était de 80,000.00$ Avec la participation des deux autres abbés Bonin, le Séminaire put profiter d'un "capital" de 127,500.00$, ce qui était un montant considérable pour l'époque; ces prêts furent consentis à l'occasion de la construction de l'Aile Bonin (1925-1926).

Les obligations du prêt du Chanoine Régis Bonin de 1921 (80,000.00$) étaient les suivantes: la nouvelle aile porterait le nom de BONIN; on verserait à l'abbé Régis Bonin des rentes viagères de 3% pendant toute sa vie; on le logerait au Séminaire à sa retraite; après sa mort, on lui célébrerait des funérailles et un service anniversaire pendant cinquante ans; enfin, pendant 50 ans, le Séminaire donnerait l'enseignement gratuit à dix enfants[37].

---

nom d'aile Bonin, à cause de la grande générosité des trois frères Bonin, Joseph, Louis et Régis qui ont donné au Séminaire, jusqu'à date, un montant de $143,000.00.» (ANSJ 1924-1925, p. 166)

15 octobre 1925: service anniversaire du chan. Louis Bonin, à la cathédrale; «Toute la communauté y a assisté.» (ANSJ 1925-1926, p. 129)

2 octobre 1928: «M. le chanoine Régis Bonin quitte définitivement la paroisse de St-Barthélemy et vient prendre sa retraite au Séminaire.» (ANSJ 1928-1929, p. 106)

3 septembre 1942: mort à 90 ans du chanoine F.-Régis Bonin, a.c. «retiré au Séminaire depuis 1928.» (ANSJ 1942-1943, p. 95)

16 juin 1943: «À l'occasion de la fête de S. Jean-François-Régis, l'Alma Mater a un souvenir pieux pour M. le chanoine François-Régis Bonin, bienfaiteur insigne du Séminaire.» (ANSJ 1942-1943, p. 114)

[37] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 335.

L'abbé Régis Bonin se retira au Séminaire de Joliette en 1928 et mourut le 3 septembre 1941[33], après 13 ans de retraite et 20 années après son contrat de donation de 1921.

Pendant ces vingt années, le Séminaire lui a versé une rente de 3% (2,400.00$) par année. De plus, depuis 1928, le Séminaire lui donne logement et pension gratuitement.

En 1941, à sa mort, commençait l'obligation de donner l'instruction à dix étudiants pendant 50 ans, soit jusqu'en 1991. Or, l'état du fonds perdu surprend tout le monde: il ne reste plus que 35,000.00$ du fonds de 80,000.00$ de 1921. La raison de cette diminution réside dans la générosité du chanoine: de son vivant il a accordé de nombreuses bourses et cela à même le capital de 1921, de sorte que le fonds de 80,000 dollars de 1921 est réduit à 35,000.00$ en 1941.

Les volontés du donateur-prêteur, (de donner, après sa mort, l'instruction à dix jeunes) seront observées, mais le capital sera épuisé plus tôt que prévu, soit vers 1983[34].

Sans dénier la générosité du Chanoine Bonin envers de très nombreux élèves qui ont bénéficié des bourses «Bonin», on peut se

---

[33] ANSJ 1941-1942, p. 95.

[34] ASJ, Dossier Bonin, fonds de réserve; contient la liste de tous les élèves qui ont profité des bourses Bonin.

questionner sur le profit que le Séminaire, comme tel, a retiré de ce fonds perdu.

Les fonds perdus étaient intéressants à long terme, parce qu'une fois libérés des obligations, ils étaient versés au capital. Ce n'est guère le cas ici, puisque le fonds a été complètement utilisé en bourses, à compter de 1941. Quant à la période de 1921, date de la donation, à 1941, date de sa mort, il faut donner au chanoine 3% de rentes annuelles. Reste pour le Séminaire le loisir d'utiliser 3% du capital (puisque le taux de l'époque varie entre 5% et 6%). Or ce capital a été réduit de 80,000.00$ à 35,000.00$ et le Séminaire a donné au chanoine pension et logement pendant 13 ans[35].

Création du fonds d'éducation du Séminaire de Joliette

En décembre 1954, le P. Gaston Bibeau créa un fonds d'éducation. Ce fonds fut constitué dans le but d'attribuer des bourses aux étudiants. «Depuis quelques années, dit le P. Bibeau, le montant des bourses attribuées à nos élèves se chiffre en moyenne à 10,000.00$ par année[36].» D'où la nécessité de former un fonds à

---

[35] En 1969, Lucien Bonin, dans une étude sur les investissements des C.S.V. au Séminaire de Joliette, affirmait: «Les trois frères Bonin (abbés) ont versé $127,500 à des conditions tellement onéreuses que le Séminaire a dû se faire libérer de ses charges, car le capital était épuisé.» (Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 2). À notre avis, cette assertion doit être nuancée en tenant compte de notre analyse.

[36] P. G. Bibeau, Historique du Fonds d'éducation, ACSVJ, Dossier G-1603.

cette fin. L'objectif à atteindre était de 250,000.00$ et on escomptait des revenus annuels de 10,000.00$ à distribuer en bourses. Les premières entrées furent les fonds perdus des abbés Dumouchel (5,000.00$) et J.-A. Désy (5,000.00$), ainsi que de M^gr^ J.-A. Papineau (2,000.00$, qu'on espérait voir augmenter à 5,000.00$). D'autres personnes allaient être sollicitées. Les prêts, les dons, les legs, etc. devaient s'élever à au moins 5,000.00$. Un bilan séparé devait être présenté au Conseil du Séminaire chaque année[37].

Jusque-là, les rentes viagères étaient versées à même le service de la dette. Les fonds qui étaient en activité en 1954 furent reconstitués à même les revenus et versés au Fonds d'éducation, bientôt administré par une maison de fiducie.

Ce fonds d'éducation ne s'alimente pas seulement d'emprunts à fonds perdus, mais aussi de dons, legs, etc. À partir de 1963, on attribue un salaire aux religieux Clercs de Saint-Viateur, qui travaillent au Séminaire, et celui-ci est versé au fonds d'éducation. Désormais, la principale source du fonds d'éducation sera le salaire des C.S.V.

Depuis qu'ils ont pris charge du Collège en 1847, les C.S.V. n'ont jamais reçu de salaires proprement dits et aucun montant n'a

---

[37] CASJ vol 6, 1954-1965, pp. 9-10.

figuré comme salaire dans les livres de comptes. Les économies, ainsi réalisées, étaient réinvesties dans l'oeuvre du Séminaire. (Voir chapitre III, compte PERSONNEL ENSEIGNANT.)

Le Fonds d'éducation du Séminaire de Joliette fut incorporé en 1962[34]. En 1966, il devint le Fonds d'éducation des Clercs de Saint-Viateur[35].

3. Souscriptions

De 1904 à 1968, on compte quatre grandes souscriptions faites chacune à l'occasion d'importantes constructions: Aile de la façade en 1908-1909, Aile Bonin en 1925-1926, Aile du Centenaire en 1951-1952, Aile Beaudry en 1959-1960. Ces souscriptions sont faites à la fois dans le diocèse de Joliette et auprès des anciens élèves, dont un grand nombre résident en dehors du diocèse de Joliette ou de la région de Lanaudière.

LA SOUSCRIPTION DE 1904-1910. - En 1906, le diocèse de Joliette était à peine né et c'est sans doute pour cette raison que l'on s'adressa surtout aux anciens élèves, plutôt qu'au diocèse, pour recueillir des fonds.

---

[34] CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 208-209.

[35] ACSVJ, Dossier G-1601, Lettres patentes du 13 septembre 1966, enregistrées le 5 octobre 1966.

Pour présider la souscription, on eut recours à l'abbé Charles Dugas, curé de Saint-Ciet[40].

Le 4 octobre 1906, la souscription allait bon train:

> «Le Comité des anciens élèves pour la reconstruction du Collège Joliette a en main des ressources. Il a fait souscrire par les anciens élèves $19,000.00 dont $6,000 ont été versées et prêtées à l'évêché de Joliette en attendant qu'elles soient utilisées autrement[41].»

Lors de l'inauguration de l'Aile de la façade en 1910, on avait recueilli 68,836.00$[42]. La construction avait coûté 125,000.00$[43].

La souscription de 1920-1926

La souscription de 1920-1926 fut diocésaine et patronnée par l'évêque de Joliette, M^gr^ Guillaume Forbes. Son grand artisan fut

---

[40] RDCCJ 1893-1914, p. 67.

[41] RDCCJ 1893-1914, p. 82.

[42] Noces de diamant du Séminaire de Joliette, 1910, p. 241.

[43] Lucien Bonin, Séminaire de Joliette - Investissements des C.S.V., 1969, p. 2.
Lors des fêtes, dites des Noces de diamant de 1910, les Anciens fondèrent leur Association et célébrèrent leur rencontre avec beaucoup de camaraderie et de bonhomie. Dans un dernier effort pour recueillir des fonds, les anciens procédèrent à l'Encan du Père Léger. L'«encanteur» vendit au public le P. Léger en «pièces détachées»: son complet de voyage, son panama, ses bottines qui craquent, ses cigares, son portrait, etc. (Noces de diamant du Séminaire de Joliette, 1910, p. 243-244).

le P. Joseph Latour, supérieur Séminaire de Joliette de 1918 à 1923[44].

La souscription était lancée le 31 décembre 1920, ainsi que le commente le chroniqueur du Séminaire:

> «La grande souscription de deux cent mille piastres en faveur du Séminaire, pour bâtir l'aile des élèves, est enfin lancée et sous les meilleurs auspices, puisque Sa Grandeur Mgr Forbes la protège. "Je fais mienne et j'épouse cette oeuvre, dit Monseigneur en répondant à l'adresse de son clergé, vous voudrez bien recevoir ses demandes comme les demandes que je vous ferai personnellement."[45]»

L'évêque de Joliette profita du 75e anniversaire de la fondation du Séminaire pour lancer une invitation à toutes les paroisses du diocèse: «Le 13 janvier 1921, lors du 75e anniversaire de la fondation du Collège, il publia une lettre pastorale où il expliqua que le Collège Joliette était «devenu par la création du diocèse le Séminaire de Joliette[46].» «[...]. Nous formulons le voeu, ajoutait Mgr Forbes, que chaque famille puisse donner la somme de cinq piastres pour le Séminaire, et de cette façon, cinquante

---

[44] Georges-Émile Lapalme qui l'a bien connu le décrit ainsi dans ses mémoires: «On lui reprochait beaucoup de vanité à l'instant même où il réussissait un exploit peu commun: celui d'avoir à lui seul trouvé ce qu'il fallait pour rénover son collège et, partant, son enseignement. De cela il était fier et il le montrait. Il y avait en lui l'orgueil du succès. L'ayant beaucoup côtoyé, jamais je n'ai entrevu chez lui cette vanité que tant d'autres ont dénoncée.» (Le bruit des choses réveillées, tome I, Montréal, Leméac, Coll. Vies et mémoires, 1969, p. 99).

[45] ANSJ 1920-1921, p. 76.

[46] Paul-Maurice Farley, Le Collège Joliette, Séminaire diocésain, dans Notes d'histoire sur le diocèse de Joliette, Joliette, 1951, pp. 46-47.

mille piastres proviendraient des dix mille familles environ que compte le diocèse de Joliette[47].»

Le 27 avril 1921, à l'occasion de la fête du Séminaire, qui coïncidait avec le 75e anniversaire de la fondation, le P. Latour mit les anciens au courant de l'état de la souscription:

> «Le R. P. Latour remercie les élèves anciens et actuels, et les généreux bienfaiteurs. La souscription atteint le chiffre de $74,809. C'est un succès qui ira se continuant. Merci au nom du Séminaire. [...]. Après le second acte, le R. P. Supérieur pouvait annoncer que grâce à M. le curé Primeau, de Rigaud, la souscription dépassait $75,000[48].»

Tout alla rondement. Le 9 décembre 1921, le supérieur put annoncer que les fonds recueillis atteignaient 142,000.00$[49].

Le 2 juin 1923, avant de céder son poste au P. Joseph-Antoine Charlebois, le P. Joseph Latour s'adressa une dernière fois au personnel: la souscription marchait bien et selon toutes les apparences, la construction nouvelle commencerait en 1924[50].

Au cours de l'année 1924, on termina les collectes des paroisses commencées depuis 1921. Le 26 octobre les paroissiens de

---

[47] Lettres pastorales, mandements et circulaires de Mgr Guillaume Forbes, 2e évêque de Joliette, Joliette, L'Etoile du Nord, Vol. IV (9 octobre 1913 - 15 février 1921), 509p., p. 476.

[48] ANSJ 1920-1921, p. 81.

[49] ANSJ 1921-1922, p. 92.

[50] ANSJ 1922-1923, p. 107.

la Cathédrale donnèrent 1,805.09$[51]. Le 16 novembre 1924, ce fut le tour de la paroisse St-Pierre de Joliette (431.00$), «comprenant une souscription personnelle de M. E.-E. Lépine, $100.00. À ce montant, il faut ajouter le don généreux de M. J.-A. Fontaine, $150.00, et la contribution personnelle de M. J .-A. Riopel, marchand, $250.00[52].» Le 25 janvier 1925, la quête de Saint-Jacques rapporta 721.00$[53].

On célébra la **Fête de la reconnaissance** le 19 mai 1926. Dans la nouvelle salle académique (1,200 places), réunissant les anciens élèves, les souscripteurs, les bienfaiteurs et deux délégués de chacune des paroisses du diocèse, le P. Joseph-Antoine Charlebois publia officiellement les résultats de la souscription et rendit hommage à tous les bienfaiteurs du Séminaire «en reconnaissance des offrandes généreuses qui ont été faites aux quêtes que le R. P. Joseph Latour avait organisées avec la recommandation de Mgr l'évêque de Joliette[54].» «L'Aile Bonin, ainsi se nomme le pavillon qui nous abrite, parce qu'il est dû autant à la munificence des trois frères Bonin: Joseph, Louis et Régis, qu'à la générosité des anciens et des amis bienfaiteurs[55].»

---

[51] ANSJ 1924-1925, p. 140.

[52] ANSJ 1924-1925, p. 142.

[53] ANSJ 1924-1925, p. 151.

[54] ANSJ 1925-1926, p. 141.

[55] ANCSV, n° 35, 1926, p. 189.

La nouvelle Aile Bonin avait coûté 360,000.00$. Le montant total recueilli était de 232,500.00$. Ce montant, toutefois, demande à être interprété; en réalité il comprend les emprunts à fonds perdus des trois abbés Bonin, soit 127,500. Or, on a vu plus haut la vraie portée de ce prêt. Dans son étude sur les ***Investissements des C.S.V.***, Lucien Bonin ne tient pas compte de la contribution des trois frères Bonin et évalue la souscription réelle à 105,000.00$[56], soit 29,16% du coût total.

La souscription du centenaire de 1947

La souscription était prévue à l'occasion des fêtes du Centenaire de fondation du Séminaire et de l'arrivée des Clercs de Saint-Viateur. Il y eut de premières fêtes en septembre 1946 pour célébrer l'ouverture du premier collège en 1846; mais les vraies fêtes eurent lieu en mai et juin 1947.

Les Anciens élèves furent pressentis. On n'avait pas fait appel à eux depuis 1925[57].

Les filiales de l'Association des Anciens élèves de toutes les régions furent contactées, afin de leur exposer les projets de construction; on prévoyait à ce moment remplacer la vieille Aile de

---

[56] Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 2.

[57] Gaston Bibeau, Conférence aux membres du personnel, 18 octobre 1954, Conférences, p. 12.

brique de 1875 par une nouvelle aile, et on comptait sur leur concours pour organiser la souscription et y participer. Les Anciens de la région de Québec furent rencontrés le 6 décembre 1945[58]. Ceux de la région de Montréal, le 6 juin 1946[59].

L'ouverture de la souscription du centenaire eut lieu le 20 février 1946 sous la présidence de Me Lucien Dugas, de Joliette[60].

Le rôle de l'évêque fut très important dans le succès de cette souscription. M^gr^ Papineau avait publié une lettre pastorale sur la souscription en faveur du Séminaire le 22 septembre 1946. L'objectif était de 100,000 dollars. Toutes les familles furent invitées à contribuer généreusement.

Les prêtres du Séminaire firent la prédication dans toutes les paroisses du diocèse. On retrouve dans les archives les plans de sermon qui furent utilisés. La «campagne» commença le 12 octobre 1947[61]. Le «blitz» toucha toutes les paroisses de la ville de Joliette le 4 mai 1947[62].

---

[58] ANSJ 1945-1946, p. 112.

[59] ANSJ 1945-1946, p.. 117.

[60] ANSJ 1945-1946, p. 114.

[61] ANSJ 1947-1948, p. 113.

[62] ANSJ 1946-1947, p. 122.

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

On peut suivre les progrès de la souscription à travers les placements du Séminaire. Le 14 janvier 1947: achat d'obligations pour 45,000.00$ à 4% (dont 30,000.00$ sont les revenus de la souscription[63]). Le 3 mars 1947: achat d'obligations pour 13,000.00$, dont 7,000.00$ proviennent de la souscription[64]. Le 14 avril 1947: achat d'obligations pour 12,000.00$, provenant de la souscription, à 4%[65].

M[gr] J.-A. Papineau avait été un des premiers bienfaiteurs et aussi un des plus généreux: il avait versé mille dollars de son argent personnel et cinq mille dollars à même la caisse des oeuvres diocésaines[66].

Les résultats dépassèrent les espérances. L'objectif du diocèse était de 100,000.00$; selon Pierre Poisson, «Les paroisses souscriront effectivement environ le tiers de ce montant[67].» Au cours de l'année 1947-1948, la souscription atteignit la somme de 350,000.00$[68]. Le 27 avril 1950, on avait recueilli 365,000.00$,

---

[63] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 126.

[64] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 130.

[65] CASJ, vol. 4, 1939-1951, p. 138.

[66] Paul-Maurice Farley, Le Collège Joliette, Seminaire diocésain, dans Notes d'histoire sur le diocèse de Joliette, Joliette, 1951, p. 48; aussi ANSJ 1946-1947, p. 116.

[67] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 340.

[68] ANCSV, n° 57, 1948, p. 460.

TABLEAU 26

SOUSCRIPTION DU CENTENAIRE (1947-1951)

Joliette:	124 prêtres:	42 832,00	
	661 laics:	58 574,00	
	Paroisses:	39 908,00	141 314,00
Montréal:	26 prêtres:	11 940,00	
	191 laics:	35 419,00	47 359,00
U.S.A.:	37 prêtres:	27 091,00	
	24 laics:	5 300,00	32 391,00
Autres:	41 prêtres:	19 715,00	
	100 laics:	15 692,00	
Organismes:		7 210,00	42 617,00
Gouvernement du Québec:			150 000,00
Total:			413 681,00

Source: Lucien Bonin, Séminaire de Joliette - Investissements des C.S.V., 1969, p. 3.

dont 300,000.00$ étaient déjà encaissés: on espérait atteindre 400,000.00$[**].

[**] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 182-183.

En 1954, le P. Gaston Bibeau, supérieur du Séminaire, appréciera ainsi la souscription du Centenaire:

> «Ce n'est un secret pour personne que la grande souscription lancée à l'occasion du Centenaire a été un très grand succès. Elle a été menée avec intelligence et dévouement et son résultat, contrairement à ce qui s'est produit pour d'autres collèges, a été sensiblement conforme aux prévisions. Il y a actuellement $343,536.00 encaissés dont $100,000.00 provenant de l'octroi provincial[70].»

Les Anciens avaient contribué pour 180,456.00$; les amis et les associations pour 63,080.00$. Le total des montants recueillis était de 413,681.00$.

Souscription de l'Aile Beaudry

Après l'incendie du 25 avril 1957, il devint urgent de reconstruire l'aile incendiée contenant la plus grande partie des services étudiants.

La souscription fut lancée à la réunion des Anciens du 16 novembre 1958. Elle fut patronnée par Antonio Barrette, ministre du travail[71]. Elle s'adressait aux anciens élèves, aux paroisses, aux caisses populaires, à la ville de Joliette, aux industries, aux banques et aux commerces: l'objectif était de 750,000.00$.

---

[70] G. Bibeau, Conférence aux Membres du personnel, 18 octobre 1954, dans Conférences, p. 12.

[71] Les Anciens de Joliette, vol. 1, mars 1959, pp. 1, 5, 7-8.

TABLEAU 27

SOUSCRIPTION DE L'AILE BEAUDRY
(1957-1960)

			Pourcentage
Anciens élèves:	Prêtres (247):	115 000,00	6,8%
	Laics (320):	60 166,00	3,6%
Diocèse:	Paroisses:	77 317,24	4,6%
	Caisses populaires:	8 735,00	0,5%
Joliette:	Paroisses:	7 704,80	0,5%
	Caisses populaires:	5 550,00	3,3%
	Commission scolaire:	20 000,00	1,2%
	Commission scolaire de l'Industrie:	47 531,00	2,8%
Extérieur:	Compagnies:	197 578,00	11,7%
	Banques:	55 000,00	3,2%
Ville de Joliette (1):		50 000,00	3,0%
Gouvernement provincial:		1 050 000,00	62,0%
TOTAL:		1 694 582,04	100,0%

(1) Rabais sur le coût de l'électricité: 5,000.00$ pendant dix ans.

SOURCE: Lucien Bonin, Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., 1969, p. 4

Le 30 avril 1959, on avait recueilli 275,000.00$, dont 12,000.00$ donnés par les prêtres séculiers du Séminaire[72]. Les sections des Anciens de Joliette, de Montréal, de la Mauricie, de Québec, du Lac Saint-Jean, d'Ottawa, de l'Abitibi et des Etats-Unis furent toutes sollicitées. En septembre 1959, la moitié de l'objectif était atteint, soit 400,000.00$[73]. La nomination du président de la souscription, Antonio Barrette, au poste de premier ministre du Québec, en 1960, favorisa davantage la sympathie du trésor public envers le Séminaire.

Le 15 mai 1960, le montant recueilli était de 594,582.04$[74]. La bénédiction et l'inauguration de la nouvelle Aile Beaudry eurent lieu le 22 mai 1960. Le P. Denis Périgord, directeur de la souscription, put annoncer que 60,66% de l'objectif était atteint[75]. Le montant total recueilli fut de 1,694,582.00$.

5. Ventes de terrains

L'étude du crédit du capital montre des profits obtenus de la vente de terrains, provenant de la donation de Barthélemy Joliette de 1950. Par exemple, le 3 mai 1906, le Séminaire vend à la ville

---

[72] Les Anciens de Joliette, vol. 2, mai 1959, pp. 1 et 2.

[73] Les Anciens de Joliette, vol. 2, n° 2, septembre 1959, p. 1.

[74] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., pp. 294-295, 354.

[75] Les Anciens de Joliette, vol. 2, n° 5, juin 1960, p. 14.

de Joliette trente-deux lots pour en faire un parc au prix de 1,600.00$"[76].

En 1922, en vue de la construction de l'Aile Bonin, le Séminaire avait acheté le terrain et la carrière Leprohon, dont la pierre avait servi pour la construction de la chapelle de 1881-1882 et l'Aile de la façade de 1908-1909. En 1929, le Séminaire les revendit aux Clercs de Saint-Viateur pour le prix d'achat, soit 10,000.00$"[77].

L'achat de la Ferme Saint-Georges ne répondit pas aux objectifs prévus. La terre avait été achetée le 25 avril 1933 au coût de 4,000.00$ et elle fut revendue aux Clercs de Saint-Viateur le 19 mars 1935 pour 10,000$"[78].

En 1938, la ville de Joliette avait projeté de créer un jardin botanique; à cette fin, le Séminaire lui vendit un terrain, situé entre la rivière L'Assomption, la rue Forbes et la rue Saint-Pierre, commençant au Pont des Dalles et se terminant au cimetière des protestants. La décision du Conseil d'Administration du 28 février 1938 fixe le prix du terrain à 500.00$; la ville doit réaliser le jardin botanique dans un délai de dix ans; sinon, le

---

[76] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 318-321.

[77] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 244.

[78] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 288-289, 304-305.

terrain «devra revenir en la possession du Séminaire sans debourse de sa part"[*].»

Le 31 octobre suivant, le Séminaire assouplit quelque peu ses conditions de vente:

> «il a été entendu avec le Conseil de la Cité de Joliette que la clause demandant que le jardin botanique soit installé d'ici à 10 ans, soit supprimée. Par contre, il a été ajouté au contrat que ce terrain pourrait aussi servir à un parc public, ou que le jardin botanique pourrait comprendre toutes les bâtisses ou constructions qu'il est d'usage d'y installer[**].»

Pendant plusieurs années, la ville de Joliette a utilisé ce terrain comme dépotoir. En fera-t-on un jour un jardin botanique ou un parc? Il aura coûté 500.00$.

Les autres terrains vendus par le Séminaire sont ou bien des terrains hérités de la donation de Barthélemy Joliette de 1850, ou bien des terrains reçus en legs ou en prêts à fonds perdus. Ces ventes ne représentent pas un très grand apport au capital.

6. Indemnités

Dans l'ensemble de l'histoire du Séminaire de Joliette, les indemnités provenant des assurances sont négligeables. Jusqu'en 1957, on ne note que des incendies mineurs, comme ceux des

[*] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 326-327.

[**] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 333-334.

dépendances, de la grange, etc. Le 14 juin 1914, l'Aile des professeurs subit quelques dommages.

> «Au cours de la nuit, il y a un commencement d'incendie dans la partie de la maison occupée par les professeurs. Les dommages sont moins considérables qu'on ne l'avait cru d'abord[91].»

L'indemnité fut de 1,135.86$[92].

L'incendie du 25 avril 1957 fut désastreux: il détruisit l'Aile de brique de 1875 et de la chapelle de 1881-1882 (en partie); c'est à l'occasion de la réfection du toit de la vieille aile de brique de 1875 que le feu prit accidentellement[93]. Le Séminaire retira une indemnité de 1,150,000.00$[94].

Grâce à cette indemnité, à la souscription et aux subventions spéciales du gouvernement provincial, le Séminaire n'eut pas à faire d'emprunt pour la construction de l'Aile Beaudry.

---

[91] ANSJ 1913-1914, p. XXXII.

[92] Notes du Bilan du 1 février 1915.

[93] Joliette 1864-1964, pp. 109-110.

[94] CASJ vol. 6, 1954-1965, 18 septembre 1957, p. 57; selon Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 294, $1,163,000.

III. L'ÉTAT DES REVENUS

Les principales sources des revenus ordinaires ou réguliers sont par ordre décroissant la PENSION ET L'ENSEIGNEMENT, les SUBVENTIONS, les INTÉRÊTS, les INSCRIPTIONS. Les subventions gouvernementales étaient créditées tantôt au compte PENSION ET ENSEIGNEMENT, tantôt au capital, tantôt au poste SUBVENTIONS; nous les avons isolées pour mieux les mettre en évidence. Par économie d'espace, nous avons groupé dans AUTRES un certain nombre de petits comptes. Quant aux revenus extraordinaires, tels que dons, successions, prêts à fonds perdus, ils ont déjà été présentés plus haut, parce qu'ils sont versés au capital.

1. Pensions et enseignement des élèves

Le compte PENSION ET ENSEIGNEMENT contient les principaux revenus du Séminaire, soit 70% des revenus annuels. Ce pourcentage s'élève à 72,46%, si on lui ajoute les INSCRIPTIONS, instituées en 1918-1919, qui fournissent 2,46% des revenus. Ce revenu est intimement lié au recrutement qui n'est pas toujours assuré.

Recrutement des élèves

Le recrutement des élèves ne laisse pas d'inquiéter parfois la direction du Séminaire. Le Collège de L'Assomption draine un

TABLEAU 29

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

SOURCES DE REVENUS (1904-1965)

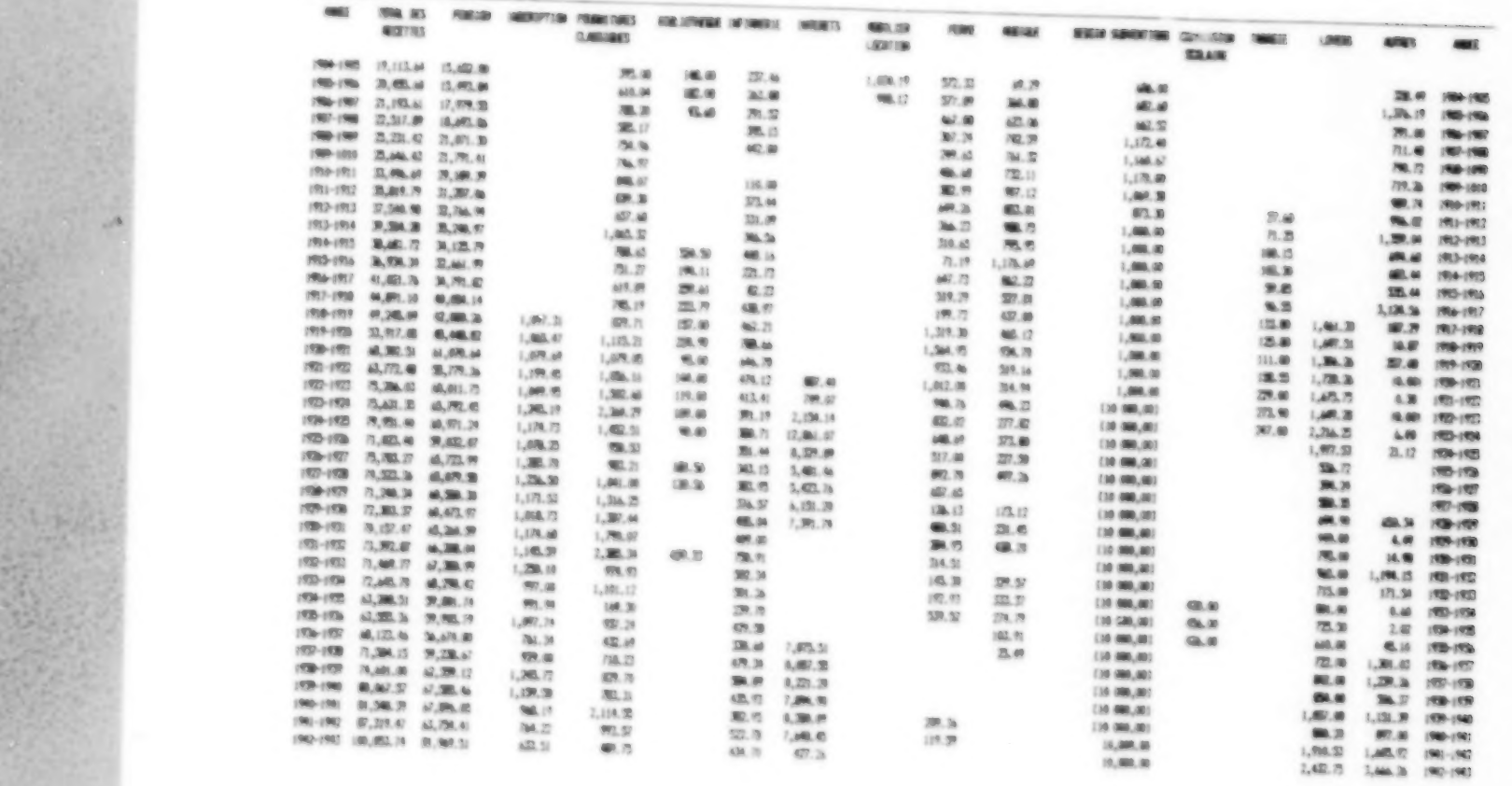

TABLEAU 28 (suite)

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

SOURCES DE REVENUS (1904-1965)

ANNÉE	TOTAL DES RECETTES	PENSION	INSCRIPTION	FOURNITURES CLASSIQUES	BIBLIOTHÈQUE	INFIRMERIE	DÉPÔTS	MOBILIER LOCATION	FERME	MUSIQUE	[illegible]	SUBVENTIONS	COMMISSION SCOLAIRE	[illegible]	LOYERS	AUTRES	ANNÉE
1943-1944	103,587.40	82,637.92	1,240.66	1,981.66		385.62			167.09	119.41		10,000.00			1,667.38	4,887.17	1943-1944
1944-1945	113,775.80	91,366.19	1,035.04	3,022.82		478.40	1,740.80		286.98	115.48	324.64	10,000.00			2,311.09	2,948.99	1944-1945
1945-1946	122,473.21	99,482.66	1,106.42	2,985.37		609.21	1,997.60		232.98	268.40	108.92	10,000.00			1,286.25	3,825.18	1945-1946
1946-1947	132,613.79	108,168.60	1,167.51	2,054.79		247.42	4,793.04		771.03		37.31	10,000.00			1,604.72	3,107.20	1946-1947
1947-1948	144,224.90	120,967.53	1,371.32	2,127.05		473.63	2,448.34		274.01	128.43	42.42	10,000.00			1,326.39	3,885.82	1947-1948
1948-1949	151,139.99	128,092.18	1,557.80	5,378.00		642.73	3,025.02		174.46	389.39	10.05	10,000.00			1,397.40	2,188.08	1948-1949
1949-1950	158,623.38	135,382.03	1,206.43	791.29		466.35	351.08		280.01	166.04	103.27	10,000.00			2,071.08	1,054.62	1949-1950
1950-1951	148,881.39	129,567.52	1,361.96	2,108.01		495.19	2,386.22			48.37	98.11	10,000.00			1,914.88	4,393.03	1950-1951
1951-1952	190,772.15	147,292.57	2,988.75	1,271.78		262.91	1,080.00		198.15	1,499.04	301.98	10,000.00			1,734.67	33,986.38	1951-1952
1952-1953	190,173.40	161,889.69	1,302.77	2,433.29		892.23				673.79	28.15	15,000.00			886.52	7,028.96	1952-1953
1953-1954	239,963.36	196,366.15	8,000.00	4,287.17		483.56				778.67	244.02	15,000.00			1,597.38	32,967.08	1953-1954
1954-1955	264,376.48	199,146.88	6,145.00	2,652.31		1,092.32				1,213.62		36,000.00			978.92	15,774.34	1954-1955
1955-1956	286,382.73	211,494.79	6,400.00	3,295.44		633.05	9,167.39			363.33		36,000.00			1,288.55	15,768.18	1955-1956
1956-1957	286,095.72	213,328.23	6,880.00	2,106.67		1,036.13				1,297.36		36,000.00			568.38	22,861.93	1956-1957
1957-1958	325,716.77	238,682.03	7,240.00	3,241.38		398.32	13,160.31			686.14		46,000.00				18,188.37	1957-1958
1958-1959	338,739.07	233,330.55	7,420.00	3,162.64		788.53	38,764.97			564.62		46,000.00			84.02	438.22	1958-1959
1959-1960	438,838.99	288,013.14	17,265.00	5,983.71		362.24	23,614.19			1,010.11		91,400.00				10,686.60	1959-1960
1960-1961	355,371.32	279,772.63	16,432.00	5,985.61		680.79	10,091.61			66.86		173,779.19				35,382.70	1960-1961
1961-1962	824,135.13	376,116.48			9,600.00		14,402.39					234,614.38				92,601.76	1961-1962
1962-1963	900,889.10	335,299.02	26,333.09	4,507.58	9,600.00	985.48	15,361.93					146,626.09			82,775.74	279,287.38	1962-1963
1963-1964	635,990.61	443,877.07					17,082.59					145,123.66			18,384.65	9,399.06	1963-1964
1964-1965																	1964-1965
MOYENNE	147,370.66	103,720.99	3,420.80	1,715.47	1,115.32	474.00	8,046.35	966.16	481.97	538.33	131.07	20,113.60	438.00	133.67	3,361.08	11,333.04	
POURCENTAGE	100.00%	70.38%	2.44%	1.16%	0.76%	0.32%	5.46%	0.66%	0.33%	0.36%	0.09%	13.65%	0.79%	0.09%	2.40%	7.69%	
ANNÉE	TOTAL DES RECETTES	PENSION	INSCRIPTION	FOURNITURES CLASSIQUES	BIBLIOTHÈQUE	INFIRMERIE	DÉPÔTS	MOBILIER LOCATION	FERME	MUSIQUE	[illegible]	SUBVENTIONS	COMMISSION SCOLAIRE	[illegible]	LOYERS	AUTRES	ANNÉE

SOURCE: Bilans du Séminaire de Joliette.

NOTES EXPLICATIVES:

De 1914 à 1922, les subventions étaient portées au compte PENSION ET ENSEIGNEMENT. Nous les avons retirées de ce compte pour les rendre plus visibles. De 1922-1923 à 1961-1962, les subventions étaient inscrites au capital; en conséquence, elles ne font pas partie des revenus ordinaires; c'est pourquoi, elles sont indiquées entre crochets.

certain nombre d'élèves du diocèse de Joliette (voir chapitre premier, TABLEAU 7)[85].

Le 28 mars 1906, le Conseil de Direction s'interroge sur le recrutement et constate que «depuis de longues années nous ne faisons aucune propagande pour recruter des élèves[86].»

On gardera longtemps le cours commercial, pourtant peu rentable, parce qu'il pouvait servir d'appât. Le 23 janvier 1929, on projette un album-prospectus pour faire la promotion du Séminaire[87] et «pour mousser l'entrée des élèves au Séminaire[88].»

En 1935-1936, on attribua l'augmentation des élèves à la représentation de Jonathas, un spectacle «grandiose» et à grands déploiements qui, grâce aux médias, avait signalé la vocation «théâtrale» du Séminaire de Joliette[89].

---

[85] Ne disait-on pas que tel curé envoyait ses jeunes paroissiens à L'Assomption, établissement dirigé par des prêtres séculiers, pour mieux les garder au diocèse de Joliette? (source orale).

[86] RDCCJ 1893-1914, p. 80.

[87] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 234.

[88] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 246-247.

[89] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1935-1936.

En 1937, pendant l'été, on loue une voiture spécialement pour faire du recrutement[90]. En 1941-1942, on ouvre un compte «Recrutement», «afin de déterminer les dépenses occasionnées par le recrutement des élèves au cours des vacances. Cette année les dépenses se chiffrent à $131.75[91].»

En 1954, le P. Gaston Bibeau écrira:

> «Nous parcourons toute la région durant l'été pour recruter des élèves, nous faisons passer des examens à une couple de cents candidats, nous nous évertuons à trouver des bienfaiteurs pour avoir un élève de plus[92];»

Deux ans plus tard, le P. Bibeau montrait l'inconvénient pour Joliette d'être trop près de L'Assomption.

> «Vraisemblablement nous serons obligés encore pendant quelques années de faire du recrutement pour remplir nos cadres. Il n'en est pas ainsi dans tous les collèges, car plusieurs débordent et doivent refuser des élèves dès le mois d'août. Nous ne devons pas nous alarmer de cet état de chose. Sans nous faire trop illusion nous pouvons affirmer que notre cadre géographique est le principal responsable de cette situation. Nous appartenons à un diocèse peu populeux en comparaison des autres et, d'autre part, les gens ont tendance à ne plus envoyer leurs enfants au loin. Nous sommes près de Montréal, encore plus près de l'Assomption et certainement qu'une cinquantaine d'élèves du diocèse fréquentent le collège voisin[93].»

---

[90] Bilan de 1938.

[91] Bilan de 1942.

[92] Gaston Bibeau, Conférence aux membres du personnel, 11 janvier 1955, Conférences, p. 16.

[93] Gaston Bibeau, Conférence aux membres du personnel, 30 avril 1956, Conférences, p. 51.

TABLEAU 29

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

PENSIONNAIRES, DEMI-PENSIONNAIRES, EXTERNES (1904-1968)

ANNÉE	PENSIONNAIRES	PENSIONNAIRES (%)	DEMI-PENSIONNAIRES	EXTERNES	TOTAL
1904-1905	95	30,8%	213		308
1905-1906	112	37,7%	185		297
1906-1907	115	37,6%	191		306
1907-1908					313
1908-1909	132	39,9%	199		331
1909-1910	130	41,9%	180		310
1910-1911	148	43,3%	194		342
1911-1912	169	47,1%	190		359
1912-1913	170	43,9%	217		387
1913-1914	174	41,9%	241		415
1914-1915	161	39,1%	251		412
1915-1916	148	36,5%	258		406
1916-1917	155	37,3%	260		415
1917-1918					395
1918-1919	152	43,4%	198		350
1919-1920					347
1920-1921					384
1921-1922	175	46,4%	202		377
1922-1923	185	47,6%	204		389
1923-1924	248	56,9%	188		436
1924-1925	228	58,9%	159		387
1925-1926	202	52,3%	184		386
1926-1927	229	55,6%	183		412
1927-1928	219	51,0%	210		429
1928-1929	192	49,6%	195		387
1929-1930	203	51,0%	195		398
1930-1931					391
1931-1932	235	57,2%	176		411
1932-1933					377
1933-1934	299	77,1%	89		388
1934-1935	315	77,8%	90		405
1935-1936	340	79,1%	90		430
1936-1937					426
1937-1938	329	79,5%	85		414
1938-1939					423
1939-1940	307	74,9%	99	4	410

TABLEAU 29 (suite)

ANNÉE	PENSIONNAIRES	PENSIONNAIRES (%)	DEMI-PENSIONNAIRES	EXTERNES	TOTAL
1940-1941					400
1941-1942					430
1942-1943					485
1943-1944					465
1944-1945					491
1945-1946					495
1946-1947					506
1947-1948					507
1948-1949					483
1949-1950					464
1950-1951					434
1951-1952					468
1952-1953					588
1953-1954					541
1954-1955					545
1955-1956					571
1956-1957	275	41,2%			667
1957-1958					635
1958-1959	384	60,2%		253	638
1959-1960					652
1960-1961					740
1961-1962	400	52,8%		357	757
1962-1963	382	50,6%		373	755
1963-1964	257	34,5%		489	746
1964-1965	202	25,1%		604	806
1965-1966	120	14,4%		713	833
1966-1967	50	5,7%		820	870
1967-1968					941
MOYENNE:	212	45,0%	183	452	472

SOURCES: Annuaires du Séminaire de Joliette; ASJ, Dossier: Statistiques étudiantes; ASJ, Dossier: Fédération des collèges classiques. Les données sur les pensionnaires et les demi-pensionnaires proviennent des Statistiques annuelles (ASJ).

NOTES EXPLICATIVES:

1. Quand l'Annuaire présente les données de septembre et celles de fin d'année, nous choisissons ces dernières; c'est le cas des années 1907-1908 à 1915-1916 et 1917-1918 à 1921-1922.

2. Données provenant des archives du Séminaire de Joliette, Dossier: Statistiques étudiantes.

3. Ces données ne tiennent pas compte des élèves de l'Ecole Beaudry, ni du C.P.E.S.

Pensionnaires ou externes?

Les revenus dépendaient particulièrement du nombre d'élèves **pensionnaires**. Or, selon une tradition qui remontait aux origines du Collège Joliette, bon nombre d'élèves prenaient pension en ville (sauf ceux à qui le Séminaire avait accordé des réductions), ce qui diminuait les revenus annuels.

Le 21 septembre 1931, le Conseil d'Administration du Séminaire prévoyait le nouveau règlement qui augmenterait le nombre des élèves pensionnaires. À cette fin, il prit les mesures nécessaires; le réfectoire était déjà trop petit pour les 235 pensionnaires à ce moment; il fallait l'agrandir «considérant de plus que dans un avenir rapproché on se propose d'obliger tous nos élèves dont les parents ne demeurent pas dans la ville de Joliette, à prendre leurs repas au Séminaire...[**]».

C'est le Conseil de discipline qui prit la décision de rendre le pensionnat obligatoire le 10 février 1932.

> «Depuis longtemps l'on déplore que les élèves qui ont les moyens de payer leurs frais de collège pensionnent en ville et qu'il n'y a pratiquement que ceux qui ont besoin de réduction qui pensionnent au Séminaire. Le Séminaire en souffre. L'argent perçu pour la pension sert non seulement à couvrir les dépenses de la table, mais encore à l'entretien de la maison, tandis que le prix de l'enseignement ne couvre que les frais du personnel enseignant. Les règlements proposés par le R. P.Supérieur aux maîtresses de pension sont acceptés, mais nullement respectés — une petite enquête à ce sujet l'a pleinement démontré —; il n'y a aucun contrôle dans les maisons de

[**] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 257-258.

> pension; on signale des cas d'immoralité, des rencontres dangereuses, des correspondances clandestines, etc. D'ailleurs, c'est la volonté expresse de Mgr l'évêque de voir entrer tous les élèves au Séminaire; c'est aussi le désir du R. P. Provincial.»

En conséquence, «...tous les élèves dont les parents ne demeurent pas dans la ville de Joliette pensionneront au Séminaire[95].»

Dès le 12 mars 1932, le Conseil d'Administration prévoyait une augmentation des revenus fournis par les nouveaux pensionnaires[96]. Or, c'est le contraire qui se produisit: les revenus annuels de 1932-1933 diminuèrent constamment dans les années suivantes à cause de la crise économique.

Le nombre des pensionnaires a constamment augmenté depuis 1932. Avec les années 1950, il commença à diminuer. Le groupe des demi-pensionnaires évoluait vers l'état d'externes complet. L'exiguité du logement en était la cause[97]. Les élèves de Joliette devenaient de plus en plus des externes complets[98].

L'incendie du 25 avril 1957 vint accélérer le processus d'«externalisation»: on manquait d'espace[99]. Le 7 mai 1957, il ne

---

[95] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 141; ANSJ 1931-1932, p.111; CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 263.

[96] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 265.

[97] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 46.

[98] 25 février 1957, CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 18.

[99] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 49.

restait plus que 275 pensionnaires; les autres voyageaient soir et matin dans leur famille[100].

Le 10 septembre 1963, plus de la moitié des élèves étaient devenus externes: «la maison prend graduellement l'aspect d'un externat où éventuellement les uns passent la nuit, d'autres prennent l'un ou l'autre des repas, un certain nombre jouissent de leurs fins de semaine, etc[101].»

Le 13 janvier 1964, on notait une nouvelle diminution des pensionnaires. La principale cause de cette évolution était l'organisation des transports scolaires; il restait plus de 175 lits libres[102].

Pensionnaires: 1959-1964	
1959-1960	66%
1960-1961	65%
1961-1962	53%
1962-1963	50%
1963-1964	40%

Le 31 mai 1964, un nouveau règlement vint chambarder la tradition des congés particuliers du pensionnat. En septembre 1964, les congés du mardi et du jeudi après-midi disparaîtraient et on fonctionnerait cinq jours par semaine à l'avenir. Il ne restait plus

---

[100] Lettre du P. Bibeau au P. Pagé, 7 mai 1957, insérée dans CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 49.

[101] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 249.

[102] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, p. 124.

que 300 pensionnaires sur 800 élèves[103]. En 1966, le pensionnat était pratiquement disparu et les dortoirs étaient devenus des salles de cours[104].

L'évolution du pensionnat vers l'externat privait le Séminaire de revenus importants. Le transport scolaire et les ententes avec les commissions scolaires, qui rendaient le cours secondaire gratuit, en étaient les principales causes. D'autre part, les commissions scolaires apportèrent au Séminaire des revenus inespérés et sûrs.

Tarifs de pension et d'enseignement

Dans l'ensemble des collèges, «De 1933-39 à 1943, les frais de scolarité (externes) ont diminué et les frais de scolarité et de pension (pensionnaires) ont à peine augmenté alors que les salaires et le coût de la vie augmentaient déjà assez rapidement[105].»

En général, on remarque que les tarifs de pension et d'enseignement sont assez semblables d'un collège à l'autre, ce qui est

---

[103] CDSJ Vol. 2, 1954-1968, pp. 134-137.

[104] ANCSV, n° 75, 1966, p. 246.

[105] Frais de scolarité et de pension dans les collèges classiques, Fédération des collèges classiques, Document n° 4, 1957, p. 27.

sans doute le résultat de concertation au niveau des supérieurs de collèges classiques.

TABLEAU 30

SÉMINAIRE DE JOLIETTE
(1904-1960)

COÛT DE LA PENSION ET DE L'ENSEIGNEMENT

ANNÉE	PENSION	PENSION ET ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	INSCRIPTION	BLANCHISSAGE	LIT GARNI	BIBLIOTHÈQUE	MOBILIER
1904-1905	70.00		40.00		10.00	8.00	1.00	1.00
1909-1910	80.00		40.00		10.00	10.00	1.00	1.00
1914-1915	90.00		40.00	3.00	10.00	10.00	1.00	
1919-1920	145.00		75.00	5.00	10.00	15.00	1.00	
1924-1925	145.00		75.00	5.00	10.00	15.00	1.00	
1929-1930	145.00		75.00	5.00	10.00	15.00	1.00	
1934-1935(1)		200.00	75.00	5.00	15.00	15.00	1.00	
1939-1940(1)		245.00	100.00	5.00				
1944-1945(1)		250.00	110.00	5.00	10.00			
1949-1950(1)		350.00	170.00	10.00	20.00			
1954-1955(1)		450.00	200.00	15.00	30.00			
1959-1960(1)		400.00/450.00(2)	200.00	25.00	40.00			
1964-1965								

SOURCE : Annuaires du Séminaire de Joliette.

(1) À ajouter: Frais de laboratoires.
(2) Pour les élèves venant d'autres diocèses: 450.000.

TABLEAU 31

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

(1904-1960)

COÛT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE, ETC

Année	PIANO/ ORGUE	VIOLON	AUTRES INSTRUMENTS	DACTYLO-GRAPHIE	DESSIN/ PEINTURE
1904-1905	25.00	15.00			
1909-1910	30.00	20.00		5.00	
1914-1915	30.00	30.00		10.00	
1919-1920	40.00	30.00	20.00	10.00	
1924-1925	40.00	50.00	30.00	10.00	
1929-1930	40.00	50.00	20.00	10.00	
1934-1935	40.00	40.00	20.00	10.00	
1939-1940	40.00		20.00	10.00	20.00
1944-1945	40.00	40.00		10.00	20.00
1949-1950	50.00	50.00	20.00	10.00	20.00
1954-1955	50.00	50.00	20.00	15.00	20.00
1959-1960	50.00	50.00	20.00	15.00	20.00
1964-1965			20.00	20.00	30.00

SOURCE: Annuaires du Séminaire de Joliette

En 1904, la pension coûte 7.00$ par mois et l'enseignement, 4.00$, soit 110.00$ par année. À partir de 1909, les tarifs subiront plusieurs hausses.

7 mai 1909: le Conseil d'Administration décide de hausser la pension: «Les autres Maisons ont porté à 8.00 x mois le prix de la

pension. Nous ferons de même. L'enseignement reste à 4.00 x mois[106].» Le lavage de la literie coûte 1.00$.

27 mai 1920: «Le conseil porte le prix de l'enseignement, pension, etc... à deux cent cinquante piastres, après entente avec tous les Séminaires et Collèges du district de Montréal[107].» Un élève pensionnaire devra payer 75.00$ pour l'enseignement, 145.00$ pour la pension, 15.00$ pour la literie, 10.00$ pour le blanchissage et 5,00$ pour l'inscription[108].

12 juin 1933: le coût de la pension et de l'enseignement est hausse de 20.00$ par année[109].

16 avril 1937: nouvelle hausse «À cause des déficits que le Séminaire éprouve dans son bilan depuis quelques années, le Conseil décide de porter le prix [de la pension] du collège de 237.00$ à 250.00$ par année[110].»

---

[106] RDCCJ 1893-1914, p. 129.

[107] ANSJ 1919-1920, p. 77.

[108] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 63.

[109] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 290.

[110] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 316.

10 juin 1942: pension et enseignement sont augmentés. Pensionnaires: 25.00$; externes: 11.00$; blanchissage: 1.00$ par mois[111].

14 mars 1946: hausse de 5.00$ du coût de la pension[112].

14 juin 1950: coût de l'instruction augmenté pour les externes à 17.00$ par mois à l'avenir[113].

16 mai 1951: le coût de la pension est porté à 40.00$ pour la prochaine année; pour les externes, le tarif de l'enseignement est haussé à 20.00$[114].

26 mars 1954: la pension est augmentée de 40.00$ à 45.00$[115].

23 novembre 1955: augmentation de la pension de 45.00$ à 50.00$ par mois; revenus prévus: 20,000.00$[116].

5 novembre 1962: augmentation du coût de la scolarité.
Cours collégial: 325.00$ au lieu de 225.00$
Cours secondaire: 275.00$ au lieu de 200.00$[117].

---

[111] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 40.

[112] CDSJ Vol. 1, 1914-1954, p. 226.

[113] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 199-200.

[114] CASJ vol. 4, 1939-1951, p. 281.

[115] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 112.

[116] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 23.

[117] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 208.

7 février 1964: le prix des repas est fixé à 0.45$ pour le repas du midi et à 0.65$ pour celui du soir[118].

Il est intéressant de confronter la situation financière du Séminaire avec les dates où les hausses de tarifs sont décidées. Le Conseil d'Administration justifie ainsi l'augmentation du coût de la pension et de l'enseignement:

L'année 1908-1909 a rapporté 2,929.68$ de profit, mais le capital a subi une mutation négative à peu près équivalente. La raison alléguée est que les autres établissements ont déjà augmenté la pension. L'année suivante est déficitaire de 8,820.78$ et le capital est négatif.

L'augmentation de 1920 a été faite après entente avec les autres collèges de la région de Montréal. Le profit a été de 3,748.63$, mais le capital est toujours négatif.

En 1932-1933, on est en pleine crise économique: les créances des élèves atteignent 31.7% des revenus; toutefois, les effets de la crise se feront sentir surtout à partir de 1934.

L'augmentation de 1937 se situe au centre de cinq années déficitaires consécutives, de 1935 à 1940.

---

[118] Carnets, série III, n° 29, février 1964, p. 787.

TABLEAU 32

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

AUGMENTATION DES TARIFS: 1904-1968

ANNÉE	DÉFICIT OU PROFIT	AUGMENTATIONS DES TARIFS	ANNÉE	DÉFICIT OU PROFIT	AUGMENTATIONS DES TARIFS
1904-1905	369.82		1941-1942	2 948.82	19 juin 1942
			1942-1943	2 138.68	
1908-1909	2 929.68	7 mai 1909	1943-1944	17 171.31	
1909-1910	(8 621.78)		1944-1945	28 053.90	
1910-1911	6 924.98		1945-1946	26 200.18	14 mars 1946
			1946-1947	(940.86)	
1917-1918	526.91		1947-1948	(36 667.81)	
1918-1919	2 099.47		1948-1949	(31 221.54)	
1919-1920	3 748.03	27 mai 1920	1949-1950	7 250.65	14 juin 1950
			1950-1951	(303.82)	15 mai 1951
1927-1928	(2 177.05)		1951-1952	(9 686.38)	
1928-1929	(4 936.69)		1952-1953	1 834.66	
1929-1930	(3 222.38)		1953-1954	30 575.57	26 mars 1954
1930-1931	5 750.76		1954-1955	3 787.78	
1931-1932	2 914.37		1955-1956	46 447.82	23 novembre 1955
1932-1933	6 693.16	11 juin 1933	1956-1957	(4 689.18)	
1933-1934	4 527.27		1957-1958	22 291.73	
1934-1935	(5 365.19)		1958-1959	13 494.72	
1935-1936	(13 384.65)		1959-1960	7 354.99	
1936-1937	(10 584.02)	16 avril 1937	1960-1961	(66 831.12)	
1937-1938	(12 328.55)		1961-1962	3 194.12	
1938-1939	(5 880.65)		1962-1963	(53 557.18)	5 novembre 1962
1939-1940	1 679.68		1963-1964	(88 153.78)	
1940-1941	1 873.84		1964-1965	29 679.29	

SOURCE: Rapports financiers du Séminaire de Joliette (ASJ)

Note: Les données entre parenthèses sont des déficits.

En 1942, le bilan montre un profit de 2,948.82$.

L'année 1945-1946 avait été bonne (profit de 26,200.18$), mais les deux années suivantes seront déficitaires. Même situation en 1950, année suivie de deux années déficitaires.

Les années 1954 et 1955 rapportent des profits annuels, mais leur capital subit des mutations négatives.

Enfin, l'année 1962-1963 se termine avec un déficit de 53,357.18$.

Gratuité de la pension et de l'enseignement

À partir de 1965, grâce aux ententes avec les commissions scolaires, les élèves du secondaire purent jouir de la gratuité de l'enseignement[119].

Il n'en fut pas toujours ainsi. De 1904 à 1968, les réductions accordées par le Séminaire ne sont pas négligeables. On a des données assez précises pour les années 1904-1940.

TABLEAU 33

GRATUITE SCOLAIRE AU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

ÉLÈVES (1904-1940)

ANNÉE	TOTAL	GRATUITÉ (1)	POURCENTAGE (%)
1904-1905	388	19	4,9%
1905-1906	297	50	16,8%
1906-1907	306	17	5,6%
1907-1908	313	30	9,6%
1908-1909	331	35	10,6%

[119] Carnets, série III, nos 34-35, février 1965, p. 911; Ordo des élèves du Séminaire de Joliette, 1959, p. 148.

TABLEAU 33 (suite)

ANNÉE	TOTAL	GRATUITÉ (1)	POURCENTAGE (%)
1909-1910	310	31	10,0%
1910-1911	342	18	5,3%
1911-1912	359	38	10,6%
1912-1913	387	35	9,0%
1913-1914	415	28	6,7%
1914-1915	412	16	3,9%
1915-1916	406	13	3,2%
1916-1917	415	12	2,9%
1917-1918	395	13	3,3%
1918-1919	350	12	3,4%
1919-1920	347	3	0,9%
1920-1921	384	16	4,2%
1921-1922	377		
1922-1923	389	37	9,5%
1923-1924	436	47	10,8%
1924-1925	387	38	9,8%
1925-1926	386		
1926-1927	412		
1927-1928	429		
1928-1929	387	41	10,6%
1929-1930	398	35	8,8%
1930-1931	391		
1931-1932	411	60	14,6%
1932-1933	377	62	16,4%
1933-1934	388	53	13,7%
1934-1935	405	59	14,6%
1935-1936	430	45	10,5%
1936-1937	426	45	10,6%
1937-1938	414	33	8,0%
1938-1939	423	30	7,1%
1939-1940	410	26	6,3%(2)
MOYENNE:	384,3	32,2	8,4%

SOURCES: Annuaires du Séminaire de Joliette; Rapport du surintendant de l'instruction ou copies du Rapport envoyé au surintendant (ASJ).

NOTES EXPLICATIVES:

(1) Comprend l'enseignement et/ou la pension; gratuité complète et/ou incomplète.

(2) Après 1940, ces données ne sont plus présentées ni dans le Rapport du surintendant, ni dans les Statistiques de l'enseignement.

Pour les années suivantes, on a d'autres données. Le P. Wilfrid Corbeil, témoin des années 1920-1925, évoquera cette époque:

> «Pendant les quarante-deux années que j'ai passées au Séminaire, dont vingt-cinq ans dans le Conseil d'Administration, les budgets étaient, la plupart du temps, déficitaires: dans les années 20 à 25, alors que je rédigeais les procès verbaux du Conseil, le budget variait de $70,000 à $75,000, [...]. Tous les anciens de la maison ont été les témoins ou les bénéficiaires des gratifications du Séminaire: bourses; prêts, remises, réductions ou annulations de comptes remplissent les pages des gros Records de la Procure[120].»

Lors de la souscription de 1947, le P. Paul-Maurice Farley, supérieur du Séminaire, rappellera: «Au pire temps de la crise, ne fut-il pas une année où 60 élèves seulement sur près de 400 payaient plein prix[121].»

Les délibérations du Conseil d'Administration font état de certains cas particuliers. Les demandes de gratuité sont nombreuses, et particulièrement au plus fort de la crise de 1929. Comme

---

[120] Wilfrid Corbeil, Lettre ouverte - Les Clercs de St-Viateur et l'Institut Barthélemy-Joliette, dans Joliette Journal, mercredi 11 décembre 1974, p. A-6.

[121] P. Paul-Maurice Farley, Sermon donné dans les paroisses de la ville de Joliette, 4 mai 1947, manuscrit dactylogr. ASJ, p. 2.

la plupart des collèges, Joliette recevra gratuitement un élève acadien[122].

Le 23 mai 1932, le Conseil d'Administration se pose un cas de conscience: «La crise économique a des conséquences désastreuses pour certains cultivateurs.» Faut-il garder tel garçon, dont le père doit déjà 3,000.00$ au Séminaire[123]?

À cause des difficultés financières de ses parents, le Conseil accorde la gratuité à un élève le 21 août 1932[124].

Selon le P. P.-M. Farley, «L'an dernier [1945-1946], en pleine période de prospérité, l'administration devait accorder 168 réductions formant un total de 7,050.00$[125].»

Les revenus de 1945-1946 étaient de 99,652.60$. Le montant des réductions représente un manque à gagner de 7%.

D'après les recherches du P. G. Bibeau, entre 1934 et 1954, le Séminaire de Joliette a donné en bourses la somme de 261,483.00$.

---

[122] Par exemple en 1938 (CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 330) et en 1962 (CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 199).

[123] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 269-270.

[124] CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 276-277.

[125] P. Paul-Maurice Farley, sermon donné dans les paroisses de la ville de Joliette, 4 mai 1947, manuscrit dactylogr., p. 2, ASJ.

une moyenne annuelle de 13,074.15$; pour l'année 1934-1935, le budget était de 76,500.00$ et le montant des bourses s'élevait à 10,170.00$. En 1953-1954, les bourses accordées aux élèves montaient à 19,000.00$. Ces données ne comprennent pas les contributions de l'Oeuvre des Vocations du diocèse de Joliette (en 1954: 10,000.00$), ni celles provenant des bienfaiteurs[126].

À l'inauguration de l'Aile Beaudry, le 22 mai 1960, le P. Gaston Bibeau, supérieur, après avoir remercié les généreux souscripteurs, rappelle une fois de plus la «part du Séminaire»:

> De 1937 à 1947, «[...] le Séminaire avait distribué dans le diocèse même, [...] $114,985.00 en bourses. De 1947 à 1957, il a renouvelé son geste, un peu moins éclatant peut-être, à cause de sa situation financière, mais encore très appréciable, puisqu'il a versé, à des élèves de la région, un autre montant de $70,702.00. C'est donc près de $200,000.00 en 20 ans, tellement discrètement que les bénéficiaires ne s'en rendent pas toujours compte[127]!»

Dans l'ensemble des 46 collèges, qui existaient en 1952-1953, 31,8% (5,326) des 16,763 étudiants ont profité de réductions sur leurs frais de scolarité. Ces 5,326 bénéficiaires ont profité d'une remise moyenne de 104.00$ chacun. Cette aide financière aux étudiants provenait de cinq sources différentes: Bourses et réductions offertes par les collèges, Oeuvres diocésaines des

---

[126] Gaston Bibeau, Conférence au personnel, 18 octobre 1954, Conférences, p. 13.

[127] Les Anciens de Joliette, vol 2, n° 5, juin 1960, p. 6.

vocations, Communautés religieuses, Fondations particulières, Bourses occasionnelles[128].

Les réductions provenant des collèges proprement dits s'élèvent à 128,715.00$, une moyenne 2,798.15$. Cette moyenne est beaucoup moins élevée que celle du Séminaire de Joliette qui s'élève au-delà de 13,000.00$ annuellement entre 1934 et 1954.

En 1959-1960, le pourcentage des élèves profitant de réduction avait encore augmenté: 35% (6,967) des 19,520 garçons fréquentant les collèges classiques obtiennent une réduction de leurs frais de scolarité et de pension[129].

ENTENTE AVEC LES COMMISSIONS SCOLAIRES.- Depuis le 10 juin 1961, les commissions scolaires paient les frais d'inscription et de scolarité de leurs élèves de niveau secondaire inscrits à un établissement scolaire reconnu, jusqu'à concurrence de 200.00$ par année[130].

---

[128] Frais de scolarité et de pension dans les collèges classiques, Fédération des collèges classiques, Document n° 4, 24.

[129] Droits annuels et Bourses d'études dans les collèges classiques, Fédération des collèges classiques, Document n° 10, p. 31.

[130] Fédération des collèges classiques, Document 10, Droits annuels et Bourses d'études dans les collèges classiques, Notre réforme scolaire, p. 79.

La centralisation des commissions scolaires, l'organisation du transport scolaire et les ententes avec les commissions scolaires provoqueront de profondes transformations dans le développement des collèges classiques. Cette dernière législation n'apporte pas de subventions directes aux collèges classiques; cependant elle favorise grandement l'inscription des élèves au cours classique.

La première conséquence sera un meilleur financement pour le cours secondaire. Les créances provenant des élèves diminueront graduellement. Deuxième conséquence: on assiste à une augmentation considérable des externes et par le fait même à une diminution des pensionnaires.

2. Les intérêts

Les intérêts reçus, tels que présentés dans les rapports financiers, représentent 5,46% des revenus annuels. Ce poste de revenus permet d'évaluer les prêts et les placements du Séminaire.

Les données manquent pour un certain nombre d'années. La lacune est due à un changement dans la tenue des livres. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent pour les intérêts à payer, jusqu'en 1923-1924, les intérêts reçus et les intérêts payés étaient inscrits au même compte INTÉRÊTS. Le résultat était un solde. Cette tenue de livre revient entre 1930-1931 et 1935-1936. Les données de notre tableau (TABLEAU 28) sont minimales.

3. Les loyers

Pendant longtemps, le Séminaire a possédé des propriétés dites non scolaires, qu'il louait. Dans les bilans annuels, l'évaluation de ces propriétés est toujours distincte de celle des édifices proprement dits. Le Conseil d'Administration avait acheté un certain nombre de maisons à proximité du Séminaire, rue Saint-Charles, rue de L'Étang et rue du Canal, en vue d'un développement futur. Ces maisons furent louées pendant plusieurs années, avant d'être démolies. Certaines servirent à loger des services extérieurs, comme la bibliothèque des Jeunes, le foyer des sciences naturelles, ou encore la résidence des élèves de l'École des Arts et métiers, etc. D'autres propriétés provenaient de donations, de legs ou de prêts à fonds perdus.

La location de locaux dans les édifices mêmes du Séminaire fut une conséquence de l'évolution extrêmement rapide de la situation scolaire. En construisant l'Aile Beaudry de 1959-1960, on n'avait pas prévu la disparition aussi rapide du pensionnat. Les ententes avec les commissions scolaires, qui accordaient la gratuité scolaire et le transport scolaire organisé aux élèves du secondaire, provoquèrent la quasi-disparition du pensionnat. Le Séminaire avait des espaces non occupés. On transforma les dortoirs en salles de cours et on les loua à la commission scolaire régionale de Joliette.

Depuis 1965, la Commission scolaire régionale a loué douze locaux de classe (pour 340 élèves) dans lesquels elle logeait l'École secondaire Beaudry. En février 1966, la même commission demandait des locaux supplémentaires, pour 700 élèves, ce qui exigeait des transformations[181].

En 1966-1967, le Séminaire reçut 200 élèves du CPES (Cours préparatoire aux études supérieures) — classes de 12e année de la Commission scolaire régionale —, ce qui exigea des transformations dans l'Aile du Centenaire[182]. Même si ces transformations imprévues étaient coûteuses, elles permirent de rentabiliser des locaux non utilisés.

Le Séminaire hébergera 25 élèves de l'École des Arts et Métiers en septembre 1951[183]. Les pensionnaires étaient logés à la Maison Farmer, maison située à proximité du Séminaire. En septembre 1955, le Séminaire décida de mettre fin à cette expérience[184].

---

[181] CASJ vol. 7, 1965-1967, p. 6; ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1965-1966.

[182] CASJ vol. 7, 1965-1967, 10 mai 1966, pp. 9-10; ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1965-1966.

[183] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 10; CDSJ Vol. 1, 1914-1954, pp. 265, 279-280.

[184] CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 23.

4. Autres revenus

Ce que nous appelons «Autres revenus» comprend deux groupes de dépenses: en premier lieu tous les postes dont les revenus sont inférieurs à 2%: les fournitures classiques (1,16%), la bibliothèque (0,76%), l'infirmerie (0,32%), la ferme (0,33%), la musique (0,36%), les cours de dessin (0,09%), la tabagie (0,09%); en second lieu le poste AUTRES, sous lequel nous avons réuni un certain nombre de comptes.

Les FOURNITURES CLASSIQUES comprenaient les articles scolaires, les manuels scolaires et, à une période plus récente, les articles de sport. Avec l'avènement du Cégep, ce service fut assumé par la Coopérative étudiante.

Pendant longtemps, la BIBLIOTHÈQUE des élèves fut un poste de revenus. L'abonnement était obligatoire; d'abord de 0.50$, puis de un dollar par année.

L'INFIRMERIE était une institution séculaire et les infirmiers menaient aussi longue vie que les jardiniers.

LA FERME ET LE POTAGER. - Les établissements religieux possédaient habituellement des fermes qui leur permettaient de s'approvisionner à de meilleures conditions, croyait-on, en produits laitiers, fruits, légumes, etc. Le Séminaire de Joliette

a presque toujours exploité un potager sur le bord de la rivière L'Assomption, près du Séminaire. Tous les anciens élèves se rappelleront la corvée que le Frère jardinier leur demandait chaque automne.

La rentabilité de cette «industrie» était plutôt douteuse. Même si la main d'oeuvre était gratuite et les produits évalués au prix du marché public, l'outillage et les investissements requis réduisaient parfois les bénéfices. C'est le cas en 1905, où la ferme et la basse-cour sont mises en cause.

> «Un compte produit par le F. A. D'Anjou [comptable] accuse une perte pour les sept dernières années de $113.85. Faut-il affermer la ferme? on consultera le procureur général[135].»

Le même doute plane sur cette «industrie» en 1933-1934: il est difficile de dire ce qu'elle coûte et ce qu'elle rapporte[136].

Les jardiniers étaient des gens de «carrière». Le Frère Bernard Bourque (1873-1935) exploitera son potager pendant vingt ans (1915-1935), «...lopin de terre de 380 pieds par 150 qui longe la rivière l'Assomption et sépare celle-ci des dépendances du collège[137].

---

[135] RDCCJ 1893-1914, pp. 70-71.

[136] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1933-1934.

[137] ANCSV, n° 50, 1941, pp. 12-13.

À certaines époques, le Séminaire exploitera des fermes. Par exemple la terre Leprohon de 1922 à 1929 et la ferme dite Saint-Georges de 1933 à 1935.

À propos de cette expérience agricole, le procès-verbal du 26 octobre 1933 fait remarquer que le procureur s'occupe de la ferme, au point de négliger la propreté du Séminaire[138]! Le Séminaire affermera une terre de Sainte-Elisabeth qu'il avait reçue en prêt à fonds perdu de 1932 à 1942[139].

Les cours de MUSIQUE instrumentale (violon, piano, fanfare, etc.) et de chant, qui exigeaient souvent l'engagement d'un professeur laïque, devaient s'autofinancer. Le résultat qui apparaît sur notre tableau est un solde. Les comptes relatifs à la musique, au dessin et à la peinture, ne donnent aucune idée de l'importance qu'ont eue ces disciplines au Séminaire de Joliette.

Le théâtre qui n'a pas de poste exclusif produisait parfois des revenus. Ainsi la grande séance de 1904-1905 rapporta 197.40$[140] et celle de 1942-1943, 1,644.98$[141].

---

[138] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 295.

[139] CASJ vol. 3, 1925-1939, p. 276; vol. 4, 1939-1951, p. 23.

[140] Bilan de 1905.

[141] Bilan de 1943.

Le poste que nous avons intitulé AUTRES est un fourre-tout: restaurant, séances de fin d'année, comptes intitulés DIVERS et PERTES ET PROFITS.

IV. LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

Il faut d'abord noter les caprices de la comptabilité relative aux SUBVENTIONS. Jusqu'en 1922, le montant reçu en subventions est porté à PENSION ET ENSEIGNEMENT. À la suite de l'augmentation de la subvention à 10,000.00$, en 1923, le montant est crédité à capital jusqu'en 1940-1941: après quoi, les subventions constituent un compte à part.

Les subventions sont régulières ou extraordinaires. Les premières sont versées annuellement aux collèges classiques. Les secondes, appelées aussi discrétionnaires ou spéciales, sont octroyées occasionnellement, par exemple à l'occasion d'une construction, d'un incendie, etc.

En 1904-1905, le Collège Joliette reçoit 686.00$. La constitution d'un évêché à Joliette profite au Collège Joliette qui devient par la force des choses «séminaire diocésain». L'un des premiers gestes du premier évêque M^{gr} Alfred Archambeault fut d'intervenir

auprès du gouvernement du Québec pour faire augmenter la subvention annuelle qui passe de 686.00$ à 1,170.00$[142].

Le principe de l'égalité entre les collèges est réalisé à partir de 1912-1913: tous les collèges reçoivent mille dollars par année. Cette situation dure jusqu'en 1922.

Il fallut attendre Athanase David «pour qu'enfin le gouvernement [...] apportât une aide[143]» aux collèges classiques.

Les supérieurs des collèges classiques étaient intervenus auprès du gouvernement du Québec[144].

Le résultat fut la Loi autorisant l'octroi de subventions aux collèges classiques et à certaines autres écoles (sanctionné le 8 mars 1922) (Statut de Québec, George V, 1922, chap. 5). Les Collèges obtenaient dix mille dollars annuellement.

---

[142] 26 septembre 1907: «Sur demande de Monseigneur Archambeault, le Conseil de l'Instruction Publique, réuni à Québec, porte de $670.00 à $1170.00 l'allocation annuelle accordée au Séminaire de Joliette. Notre reconnaissance et nos remerciements à Monseigneur et à tous les Membres du Conseil.» (ANSJ 1907-1908, p. 84).

[143] Georges-Emile Lapalme, Le bruit des choses réveillées, tome I, Montréal, Leméac, Coll. Vies et mémoires, 1969, p. 177.

[144] Lettres des supérieurs des collèges au P. Joseph Latour, supérieur du Séminaire de Joliette, secrétaire des supérieurs de Collèges, ASJ Dossier: Octrois provinciaux (Historique).

Cette subvention transforma complètement le financement des collèges classiques. Jusque-là, les subventions représentaient entre 1,5% et 3,6% des revenus annuels du Séminaire de Joliette. Subitement, le Séminaire reçut 13% de ses revenus du gouvernement.

En 1949, le gouvernement provincial décida d'augmenter les sommes consacrées aux collèges classiques[145]. Les nouvelles mesures du gouvernement Duplessis prirent effet en 1952-1853. Joliette reçut cette année-là 15,000.00$ en subventions, soit 7,9% des revenus annuels.

Le 14 janvier 1957, l'octroi statutaire aux collèges classiques sera porté à 25,000.00$[146].

Par la suite, plusieurs législations importantes renforceront l'aide aux collèges classiques.

Selon la loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles, dite "Bill 50", votée à la session de 1959, le gouvernement du Québec allouait 4,000,000.00$ aux

---

[145] Gérard Filion, Les subsides aux collèges classiques, dans Le Devoir samedi, 10 mars 1951.

[146] ASJ, Doss. Octrois réguliers.

collèges classiques[147]. Chaque collège recevrait 2,000.00$ par année d'études et en plus 75.00$ par étudiant. Ainsi le Séminaire recevrait environ 66,000.00$ en subvention[148].

Le Bill 58 devenu "La Loi concernant une aide financière aux universités de la province" (8-9 Elisabeth II, chap. 15), apporta un heureux complément au bill 50. Le cours collégial[149], c'est-à-dire les classes de Belles-Lettres, Rhétorique et Philosophie, étant considéré comme de niveau universitaire, les collèges classiques tirèrent grand avantage de cette nouvelle loi. Pour chaque étudiant de niveau collégial, ils reçurent 270.00$[150]. Le Séminaire pouvait compter maintenant sur un montant global de 137,000.00$ par année[151]. C'était près de 25% des revenus annuels.

---

[147] Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux institutions d'enseignement classique et à certaines écoles (8 Elizabeth II).

[148] ASJ, Doss. Octrois réguliers; CASJ vol. 6, 1954-1965, p. 119.

[149] Le cours classique des années cinquante durait huit ans. Il comprenait un cours secondaire de quatre ans (Éléments latins, Syntaxe latine, Méthode et Versification) et un cours collégial de quatre ans également (Belles-Lettres, Rhétorique et deux années de Philosophie). Comme le cours primaire durait sept ans, on accédait à l'université après quinze années d'étude.

[150] ASJ, Dossiers: Octrois provinciaux (Historique). Selon la Fédération des collèges classiques, la subvention a été «de $257,23 par étudiant en 1960-1961 et de $232.67 en 1961-1962» (Fédération des collèges classiques, Document 10, Droits annuels et bourses d'études dans les collèges classiques, Notre réforme scolaire, p. 78)

[151] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 353.

SUBVENTIONS SPÉCIALES.- En plus des subventions régulières, le Séminaire de Joliette recevra des subventions spéciales à plusieurs reprises.

À l'occasion du Centenaire du Séminaire en 1947, on fait des projets de construction; le gouvernement provincial est particulièrement généreux, grâce à l'intervention de Antonio Barrette, député de Joliette et ministre du travail. En plus de la subvention régulière, Joliette obtiendra une aide de 100,000.00 dollars[152].

Le 30 avril 1951, le P. Paul-Maurice Farley, supérieur, put annoncer le commencement de la construction de l'Aile du Centenaire:

> «grâce aux dons de nos anciens et à la souscription de $100,000.00 que le Gouvernement de la Province nous votait en 1947, souscription payée presque en entier, nous venons de commencer la construction de certains services qui étaient grandement en souffrance depuis plus de quarante ans[153].»

En 1951, toujours par l'intervention d'Antonio Barrette, le Séminaire obtient une nouvelle aide (50,000.00$), destinée à l'organisation de la bibliothèque[154].

---

[152] 8 avril 1947: «Adoption en première lecture du Bill No 55, Loi concernant le Séminaire de Joliette, à l'Assemblée Législative de Québec. L'Honorable Antonio Barrette, ministre du Travail et député de Joliette, s'est fait le parrain du Bill qui accorde au Séminaire, à l'occasion du Centenaire, la somme de cent mille dollars ($100,000.00).» (ANSJ 1946-1947, p. 121)

[153] ASJ, Doss. Octrois réguliers, lettre du P. Paul-Maurice Farley à Omer Côté, secrétaire de la Province.

[154] CASJ vol. 5, 1951-1954, p. 15.

À deux reprises, grâce à l'intervention de M^gr^ Papineau, le Séminaire obtient des subventions spéciales du gouvernement provincial, en plus des octrois statutaires de 15,000.00$: le 18 mai 1955, subvention provinciale spéciale de 21,000.00$ pour 1954-1955[155], et le 19 juin 1956, octroi de 21,000.00[156].

La subvention la plus généreuse fut octroyée après l'incendie de 1957; il fallait reconstruire la plus grande partie des édifices réservés aux élèves. Le 19 juillet 1958, le Séminaire reçut un octroi de 850,000.00 du gouvernement provincial[157].

En 1960, afin d'aider à l'installation de l'importante collection que l'abbé Tisdell venait de donner au Musée d'art du Séminaire de Joliette, le Québec fournit une contribution de cent mille dollars[158].

SUBVENTIONS FÉDÉRALES.-- Bien que l'éducation ne soit pas de juridiction fédérale, le Séminaire profitera de l'aide du Canada, d'abord occasionnellement, puis régulièrement.

---

[155] ASJ, Doss. Octrois réguliers.

[156] ASJ, Doss. Octrois réguliers.

[157] Pierre-M. Poisson, L'autorité diocésaine..., p. 294.

[158] 16 mai 1960: $100,000 (CASJ vol. 6, 1954-1965, pp. 117-118).

La cour du Séminaire avait été gagnée en partie sur un terrain marécageux et était toujours exposée aux inondations printanières de la rivière L'Assomption. Au cours de l'année 1937-1938, on rehaussa la cour de deux ou trois pieds avec l'aide du gouvernement fédéral. Par l'intervention de Charles-Edouard Ferland, député de Joliette, auprès de Pierre-Arthur Cardin, ministre des Travaux publics et son beau-frère, le Séminaire reçut une première subvention de 5,000.00$, puis une seconde de 10,000.00$[159]. Les travaux de terrassement de la cour s'étendirent sur l'année 1939. On en profita pour embellir la cour; c'est à cette époque que l'étang, cher aux anciens élèves, disparut[160].

La contribution la plus substantielle du gouvernement fédéral fut fournie par l'intermédiaire de l'aide fédérale aux universités du Canada. Les subventions fédérales avaient été autorisées par le Parlement le 30 juin 1951[161] Le Séminaire de Joliette eut droit à la part qui lui revenait comme membre de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal (pour la partie collégiale de son cours).

---

[159] ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1937-1938; CASJ vol. 3, 1925-1939, pp. 330-331.

[160] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 1-2; ASJ, Doss. Rapports annuels: Rapport pour l'année 1939-1940.

[161] Jean-Marie Beauchemin, Memorandum sur l'aide fédérale à l'enseignement supérieur, Fédération des collèges classiques, 1958, p. 1.

TABLEAU 34

SÉMINAIRE DE JOLIETTE

SUBVENTIONS (1904-1964)

ANNÉE	TOTAL DES RECETTES	SUBVENTION	POURCENTAGE %
1904-1905	19.113,64	686,00	3,6%
1905-1906	20.455,60	682,68	3,3%
1906-1907	21.193,61	662,52	3,1%
1907-1908	22.517,89	1.172,40	5,2%
1908-1909	25.231,42	1.160,67	4,6%
1909-1010	25.646,43	1.170,00	4,6%
1910-1911	33.496,69	1.069,38	3,2%
1911-1912	35.819,79	873,30	2,4%
1912-1913	37.540,98	1.000,00	2,7%
1913-1914	39.554,28	1.000,00	2,5%
1914-1915	38.681,72	1.000,00	2,6%
1915-1916	36.934,34	1.000,00	2,7%
1916-1917	41.021,76	1.000,00	2,4%
1917-1918	44.891,10	1.000,00	2,2%
1918-1919	49.245,09	1.000,00	2,0%
1919-1920	53.917,05	1.000,00	1,9%
1920-1921	68.302,51	1.000,00	1,5%
1921-1922	63.772,48	1.000,00	1,6%
1922-1923	75.206,03	10.000,00	13,3%
1923-1924	75.631,35	10.000,00	13,2%
1924-1925	79.951,40	10.000,00	12,5%
1925-1926	71.023,40	10.000,00	14,1%
1926-1927	75.783,27	10.000,00	13,2%
1927-1928	74.523,36	10.000,00	13,4%
1928-1929	71.240,34	10.000,00	14,0%
1929-1930	72.303,37	10.000,00	13,8%
1930-1931	70.157,47	10.000,00	14,3%
1931-1932	73.392,87	10.000,00	13,6%
1932-1933	71.469,77	10.000,00	14,0%
1933-1934	72.645,70	10.000,00	13,8%
1934-1935	63.208,51	10.000,00	15,8%
1935-1936	63.555,36	10.000,00	15,7%
1936-1937	68.123,46	10.000,00	14,7%
1937-1938	71.504,15	10.000,00	14,0%
1938-1939	74.601,00	10.000,00	13,4%
1939-1940	80.067,57	10.000,00	12,5%
1940-1941	81.548,39	10.000,00	12,3%
1941-1942	87.319,47	10.000,00	11,5%

TABLEAU 34 (suite)

ANNÉE	TOTAL DES RECETTES	SUBVENTION	POURCENTAGE %
1942-1943	100.053,74	10.000,00	10,0%
1943-1944	103.587,48	10.000,00	9,7%
1944-1945	113.775,80	10.000,00	8,8%
1945-1946	122.473,21	10.000,00	8,2%
1946-1947	132.613,70	10.000,00	7,5%
1947-1948	144.224,90	10.000,00	6,9%
1948-1949	151.139,99	10.000,00	6,6%
1949-1950	150.623,38	10.000,00	6,6%
1950-1951	148.881,39	10.000,00	6,7%
1951-1952	198.772,15	10.000,00	5,0%
1952-1953	190.173,40	15.000,00	7,9%
1953-1954	259.963,36	15.000,00	5,8%
1954-1955	264.376,68	36.000,00	13,6%
1955-1956	286.382,73	36.000,00	12,6%
1956-1957	286.078,72	36.000,00	12,6%
1957-1958	325.710,77	46.000,00	14,1%
1958-1959	338.739,07	46.000,00	13,6%
1959-1960	438.038,99	91.400,00	20,9%
1960-1961	555.371,32	134.779,19	24,3%
1961-1962	824.135,13	331.414,30	40,2%
1962-1963	900.889,10	146.626,84	16,3%
1963-1964	655.998,61	145.123,66	22,1%
MOYENNE:	147.376,60	23.280,35	10,1%

SOURCES: Grands Livres de 1904-1913; Bilans de 1904-1964; Rapports du surintendant de l'instruction publique et Statistiques de l'enseignement; Statistiques de l'enseignement.

NOTES:

De 1904 à 1941 les subventions étaient portées à Pension et Enseignement. Nous les avons retirées de ce compte pour les rendre plus visibles.

Quand le projet fut annoncé, on évalua la part revenant aux Collèges avec prudence. On se demandait quelle part l'université de Montréal consentirait à partager avec ses collèges affiliés. Le 15 octobre 1952, le Séminaire reçut une aide fédérale de 15,000.00$ via l'université de Montréal[162].

POURCENTAGE DES REVENUS PROVENANT DES SUBVENTIONS.- La proportion des revenus provenant des subventions est minime en 1904-1905. La subvention de cette année-là (682.68$) ne représentait que 3,57% des revenus annuels (19,113.64$). En 1963-1964, les subventions atteignent 22,1% des revenus annuels. Cette augmentation s'est faite avec des hauts et des bas. Avant 1922, la subvention annuelle est extrêmement faible, une moyenne annuelle de 2,89% des revenus. Entre 1922-1923 et 1942-1943, les subventions équivalent à 13,48% des revenus annuels; mais pendant les dix années suivantes, elles se réduisent à 7,2%. Les dix dernières années (1954-1964) sont des années d'abondance: les subventions représentent 21,65% des revenus annuels.

Durant cette période de 60 ans, les revenus annuels ont augmenté dans une proportion de 33,3%; tandis que les subventions ont augmenté de 211.6%. Mais si l'augmentation des revenus s'est

---

[162] ASJ, Doss. Octrois réguliers. En 1961, la contribution d'Ottawa s'élevait à $194,647.39. Le chèque s'égara pendant plusieurs mois et ne parvint à destination que le 27 octobre 1961 avec un intérêt de $11,030.02. (ASJ, Doss. Octrois réguliers).

faite régulièrement, celle des subventions s'est faite subitement et surtout dans les dix dernières années des collèges classiques.

CONCLUSION

De notre étude des finances du Séminaire de Joliette au 20e siècle, il ressort plusieurs constantes ou tendances: en premier lieu, la situation financière de 1904 à 1968 suggère une évolution ascendante divisée en trois étapes, au cours desquelles le Séminaire de Joliette doit faire face aux dépenses de quatre importantes constructions. En second lieu, les livres de comptes laissent entrevoir un effort considérable de conscientisation de la part du Séminaire relativement aux besoins financiers du Collège; ces mêmes livres permettent aussi de percevoir les attentes du Séminaire quant à la participation des anciens élèves à la vie financière du Séminaire. Enfin, au terme de cette étude, il convient de se demander si les impressionnantes ressources que le Séminaire a investies, en argent et en personnes, ont vraiment produit un collège de grande classe.

1. DU TEMPS IMMOBILE AU TEMPS ACCÉLÉRÉ

L'examen des finances du Séminaire de Joliette au 20e siècle suggère une évolution en trois étapes: de 1904 à 1925, 1925 à 1950 et de 1950 à 1968.

La continuité (1904-1925). La première étape nous apparait caractérisée par une sorte de continuité tranquille et par une grande stabilité financière. Au cours des années 1904-1925, on assiste à une période de croissance assez régulière. La construction de l'Aile de la façade de 1908-1909 a accommodé l'administration et les professeurs, a donné une meilleure image matérielle du Séminaire, mais, comme telle, n'a pas changé grand chose à la vie étudiante, ni à l'enseignement.

La grand période (1925-1950). La deuxième étape commence avec la construction de l'Aile Bonin en 1925-1926; le **passif** n'est pas tellement affecté, mais le **capital** tombe de 189,821.08$ à 4,492.86$. Les répercussions de cette construction sur l'enseignement furent considérables. Les moyens pédagogiques dont dispose maintenant le Séminaire (laboratoires, salles de musique, salle académique, etc.) ont révolutionné la vie culturelle et artistique du Collège. Avec ces énormes avantages (une salle académique de 1,200 places pour une ville de 11,000 habitants), Joliette prend une longueur d'avance sur les autres collèges, semble-t-il, dans les sciences, les arts et la musique. C'est la «grande période» du Séminaire de Joliette, dont le journal L'Estudiant donne une image fidèle.

La modernité (1950-1968), période emportée par le «temps accéléré», est caractérisée par une croissance presque désordonnée,

pour ne pas dire «fébrile», où la modernité se réalise brusquement et efficacement avec de grands moyens financiers.

Les ressources financières mises en oeuvre à partir de 1950 n'ont rien de commun avec celles de la période précédente. L'examen du bilan de 1952 montre un actif qui passe subitement de 472,361.54$ à 2,996,488.00$; un passif qui s'élève de 312,946,41$ à 920,267.14$; un capital qui s'accroit de 159,415.13$ à 2,076,220.86$. Ces changements subits vont s'accélérer dans les années suivantes.

Cette expansion financière s'exprime d'abord par une expansion physique impressionnante.

Après l'incendie de 1957, il reste trois ailes: Aile des professeurs (façade) de 1908-1909, Aile Bonin de 1925-1926 et Aile du Centenaire de 1951-1952; un cubage total de 2,400,000 p. cubes. L'Aile Beaudry de 1960 aura 2,900,000 p. cubes.

Les constructions importantes de 1950-1951 et de 1959-1960 ont permis au Séminaire de Joliette de se hisser à la fine pointe de la modernité. Disposant déjà depuis 1926 d'une vaste salle académique et de salles de musique, le Séminaire peut disposer maintenant d'une bibliothèque ultra moderne, d'un gymnase, d'une piscine, d'un Centre de ski (Sé-Joli), de laboratoires de sciences (physi-

que, chimie, biologie), de laboratoires de linguistique, de géographie et d'histoire, et de salles audio-visuelles.

Ces transformations physiques ont pour conséquence le renouvellement de l'enseignement, renouvellement constamment tenu à jour par plusieurs professeurs hautement spécialisés, qui enseignent à l'université ou qui jouent un rôle important à la Faculté des Arts de l'Université de Montréal.

De plus, le Séminaire est concerné par la révolution du financement des collèges classiques, par l'évolution des programmes de la Faculté des Arts, par l'enquête de la Commission Parent et la création des cégeps.

Localement, l'espace étudiant est complètement transformé: passage du pensionnat à l'externat, (changement qui n'avait pas été prévu lors de la construction de 1960), modification du règlement et de l'horaire des élèves: semaine de cinq jours (disparition des congés du mardi et du jeudi, fin de semaine dans la famille pour les pensionnaires, régime autonome pour les élèves des classes de philosophie et résidence en propre), accroissement subit des effectifs scolaires, augmentation du personnel laïque, gratuité scolaire pour le secondaire, transport scolaire, etc.

Tous ces changements, ajoutés à une plus grande ouverture du Séminaire vers l'extérieur, à une augmentation considérable du

nombre des professeurs laïques et à l'admission des jeunes filles au Séminaire, amèneront une modification profonde des mentalités.

Cette période de vie intense se termine brusquement par l'avènement du Cégep.

2. LES REVENUS ET LES DÉPENSES

Dans son ensemble, la situation financière est «serrée» jusque dans les années 1950; dans la suite, l'aide financière gouvernementale aux collèges classiques apporte plus de sérénité au procureur du Séminaire.

75% des revenus ordinaires proviennent de la pension et de l'enseignement des élèves; le reste vient des subventions gouvernementales (environ 15%) et de sources diverses (10%).

Normalement le Séminaire aurait pu couvrir ses dépenses ordinaires, si les parents des élèves avaient acquitté le coût complet de la pension et de l'enseignement. Nous avons vu que, certaines années, les créances d'élèves atteignent jusqu'à 35% des revenus annuels.

Les dépenses ordinaires sont réparties entre les nombreux services que doit assurer un collège, où le comestible constitue 27,7%, l'entretien de l'immeuble, 12,4% du budget. Le service de la dette varie entre 30% et 40% des revenus annuels. La grande

surprise réside dans l'économie que l'on fait au poste du personnel enseignant (qui comprend l'administration) et du personnel domestique: 9,7% et 8,8%; ces pourcentages sont ridicules, par rapport au budget du Cégep Joliette-De Lanaudière qui consacre 73% de son budget en salaires, dont 45% au personnel enseignant proprement dit.

Nous croyons que c'est l'économie, réalisée à ces deux postes, qui a permis au Séminaire de Joliette de se maintenir et de croître jusque vers les années 1950. Les prêtres séculiers ont travaillé pour un petit salaire et les Clercs de Saint-Viateur, sans salaire. C'est cette économie de salaire qui a été réinvestie dans le développement du Séminaire.

Quant aux revenus **extraordinaires**, ils viennent en très grande partie des souscriptions, des dons et des subventions spéciales du gouvernement. C'est grâce à ces ressources que les imposantes constructions de 1908-1909, de 1925-1926, de 1950-1951 et de 1959-1960 ont pu être réalisées.

Ces sources de revenus sont fluctuantes selon le temps. Par exemple, le pourcentage des revenus provenant des subventions gouvernementales, qui est extrêmement faible avant 1923, atteindra près de 25% dans les années 1960.

Parmi les souscripteurs, il faut mentionner avant tout le diocèse de Joliette, mais sans oublier la part des anciens élèves, dont un grand nombre étaient étrangers au diocèse et à la région de Lanaudière, et qui ont ainsi apporté une contribution importante de l'extérieur. L'aide du gouvernement est apparue tardivement, mais généreusement, à compter des années 1960.

3. SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ OU LA MÉMOIRE DES GÉNÉRATIONS

Ici et là, entre les lignes des livres de comptes, le Séminaire nous apparaît comme un être vivant, *l'Alma Mater*.

L'*Alma Mater*, comme dans les autres collèges, constitue un des aspects les plus importants de la personnalité du Séminaire de Joliette. Ce terme, employé par les Anciens élèves pour désigner le collège, où ils ont étudié, comporte des dimensions multiples, dont l'aspect affectif n'est pas le moindre. Sous son aspect personnifié, le collège est sans âge, il est de tous les temps et de toutes les générations. Le Séminaire est objet de culte. Ainsi, on a des devoirs quasi-religieux à rendre à son *Alma Mater*; on doit lui rendre hommage et reconnaissance pour la formation que l'on y a reçue et en certaines occasions apporter de l'aide financière.

Ce culte est réciproque: en retour, le Séminaire rendra une sorte de culte aux anciens qui seront vraiment intégrés à la vie du Séminaire, comme nous le verrons plus bas.

Le cycle liturgique de l'*Alma Mater* comprend un certain nombre de fêtes: en premier lieu la fête annuelle du Séminaire, où tous les anciens sont convoqués. On célèbre avec particulièrement d'éclat les origines du Collège: les noces d'or de 1897, les noces de diamant de 1910, le 75e anniversaire de 1922[1], le Centenaire de 1947. Mais il y a aussi des fêtes spéciales comme la bénédiction et l'inauguration des ailes nouvelles, par exemple les fêtes de 1910, 1926, 1952, 1960, sans oublier les bénédictions des pierres angulaires qui inaugurent le début des constructions.

Ces fêtes donnent lieu à de grands rassemblements, où on célèbre les origines et les fondateurs du Collège et où aussi on lance des souscriptions.

Le sentiment commun est que les anciens ont reçu beaucoup de leur *Alma Mater* et qu'ils doivent compenser pour les services reçus. Surtout acquitter les dettes que leurs parents ont laissées trainer.

Pour entretenir ce culte, on enseigne l'histoire du Collège aux élèves. Les fresques de l'ancien Parloir (devenu plus tard infirmerie, puis réfectoire) décrivaient les constructions successives du Séminaire.

---

[1] Le 23 septembre 1921, l'Annuaire souligne le «75 ème anniversaire de la première entrée des élèves dans le bon petit collège fondé par notre bien-aimé père, l'Honorable Barthélemy Joliette.» (ANSJ 1921-1922, p. 89).

Le P. Cyrille Beaudry avait raconté l'histoire du Collège dans les Ordos des élèves du Collège Joliette de 1886 à 1892. Cette tradition se continue chez ses successeurs.

Les éphémérides sont publiées dans les Annuaires depuis 1899-1900 et la chronique du Séminaire publiée toutes les semaines dans les journaux locaux.

À partir de 1918, l'Annuaire du Séminaire contient un bref historique du Collège, dans lequel on fait valoir la magnificence de la chapelle gothique du P. Cyrille Beaudry et la beauté de la cour de récréation, «bordée par la rivière l'Assomption, plantée d'arbres magnifiques, embellie par l'*étang*, adossée *au petit bois*[7].»

Sous le supériorat du P. J.-A. Charlebois (1923-1928), les Annuaires présentent des statistiques sur l'oeuvre accomplie depuis la fondation et un important historique sur le fondateur, Barthélemy Joliette, la fondation du Collège, les chapelles, le Père Beaudry, les cours de récréation, l'organisation du Collège, les études, les bibliothèques, le musée, l'amicale des anciens et le texte du chant de l'*Alma Mater*.

---

[7] ANSJ 1918-1919, p. 6.

L'**Annuaire** de 1931-1932 contient des annexes inhabituelles: une notice nécrologique du P. Joseph Morin, supérieur du Séminaire et premier doyen de la faculté des Sciences de l'Université de Montréal, décédé en 1931, l'Écho du Centenaire des C.S.V. et un exposé sur les collèges classiques, dans lequel le nouveau supérieur, le P. Paul-Emile Farley, affirme: «Les collèges classiques souffrent d'une crise de modestie. Ils ne songent pas assez qu'en notre siècle, quand on "n'annonce" rien, on passe pour n'avoir rien à "annoncer"[3].»

La grande période du Séminaire est déjà commencée. L'Annuaire de 1932-1933 contient plusieurs photographies, dont le but est de mettre en valeur les installations modernes de la nouvelle Aile Bonin (1926): laboratoires, studio de dessin, musée, salle académique, cour. En annexe, une importante étude historique et critique sur la chapelle du Sacré-Coeur du P. C. Beaudry.

Les **Annuaires** suivants contiennent des illustrations des activités des élèves, des pièces de théâtres interprétées par les élèves et des photographies des finissants. Celui de 1936-1937 met en valeur une tendance qui deviendra bientôt une caractéristique du Séminaire. En annexe, des articles portent sur les Musiciens du Séminaire, sur le journal ***L'Estudiant*** qui vient d'être fondé et sur

---

[3] **ANSJ** 1931-1932, p. 134.

le théâtre depuis les vingt dernières années. Celui de 1947-1947 raconte les fêtes du Centenaire du Collège: pageant, etc.

Depuis 1925 jusque dans les années 1960, les Annuaires répètent le chant de l'***Alma Mater***, de même que l'historique du Séminaire.

En 1954-1955, le P. G. Bibeau, supérieur, utilisait les «lectures spirituelles» pour raconter l'histoire du Collège aux élèves.

Les comptes rendus et les publications qui paraissent à l'occasion des Fêtes du Séminaire conservent la mémoire de ces événements. Les Noces de diamant de 1910, l'album du centenaire de 1947, diffusent l'image du Séminaire et l'oeuvre accomplie.

Le journal L'Estudiant (fondé en 1936) a fait beaucoup pour propager l'image et le souvenir du Collège. D'autres publications comme Gerbes de souvenirs de l'abbé Charles Dugas, (qui racontent la vie collégienne d'autrefois), sont distribuées comme prix de fin d'année à des générations d'élèves.

La glorification des fondateurs

La célébration des origines s'incarne particulièrement autour de deux personnages: le fondateur du Collège, Barthélemy Joliette,

et celui que l'on a appelé le second fondateur, le P. Cyrille Beaudry.

Barthélemy Joliette, fondateur de Joliette et du Collège, a droit à la reconnaissance du Collège. Son souvenir est constamment évoqué. Le Collège prend part à toutes les fêtes qui ont lieu en son honneur: 50e anniversaire de sa mort, le 11 juin 1900, inauguration de son monument au Parc Renault de Joliette, le 30 septembre 1902, fêtes du centenaire de Joliette en 1923.

Toutes les fêtes du Séminaire sont prétextes à faire l'éloge et à rappeler les «oeuvres» du fondateur du Collège et de Joliette. Le portrait de Barthélemy Joliette est installé dans le Hall d'entrée du Séminaire en 1936.

Tous les éloges et tous les hommages manifestés auparavant sont repris périodiquement. Les Fêtes du Centenaire du Séminaire de 1947 et du Centenaire de la ville de Joliette, en 1964, rediront en mieux la reconnaissance due au fondateur.

Le P. **Cyrille Beaudry** été surnommé le second fondateur du Collège Joliette, dont il fut le supérieur pendant 36 ans. Il avait connu les premières générations d'élèves du Collège. Mort en 1904, il représentait le lien entre les deux siècles. Bientôt il fut identifié au Séminaire et le personnifia. Sa réputation de sainteté sacralisa l'*Alma Mater*. Depuis 1925, l'Annuaire du Séminaire fait

paraitre une notice biographique du P. Cyrille Beaudry qui sera répétée sans interruption jusqu'en 1968.

Le Séminaire célèbre le service anniversaire du premier, des 5e, 10e, et 25e anniversaires de sa mort. On participe aux fêtes qui entourent l'érection de son monument au cimetière des C.S.V. de Joliette en 1929. Et pour bien célébrer le centenaire de sa naissance, en 1936, on lui élèvera un monument en face du Séminaire, oeuvre du sculpteur Alfred Laliberté. L'Aile Beaudry, construite en 1959-1960, rappelle son souvenir.

Comme le P. Beaudry s'était identifié à la dévotion au Sacré-Coeur, tout ce qui se rattache à ce culte, en particulier la chapelle gothique de 1881-1882 et la statue qu'il avait fait ériger sur le collège, rappelle sa mémoire.

4. LES RELATIONS AVEC LES ANCIENS ÉLÈVES

La place des anciens élèves est importante dans la vie du Séminaire. Ils visitent fréquemment leur *Alma Mater* et sont reçus au **Salon des Anciens**. Le Supérieur et ses principaux assistants sont en étroites relations avec les anciens et participent toujours aux réunions annuelles des filiales de Montréal, des États-Unis, du Saguenay, d'Abitibi, d'Ottawa-Hull, etc. A chaque décès et à chaque événement important de la vie ses Anciens, le Séminaire est représenté.

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

Les archives du Séminaire possèdent un fichier des anciens élèves et plusieurs classeurs contenant les dossiers des Anciens. La liste et les adresses des Anciens sont continuellement tenues à jour, de même que la liste des bienfaiteurs.

On suivait la carrière, les succès et le décès de chacun. Les éphémérides publiées dans les Annuaires depuis 1899, L'Estudiant, journal du Séminaire fondé en 1936, Les Anciens de Joliette, fondé en 1953, racontaient leurs faits et gestes.

Dans les relations avec les Anciens, deux personnages, entre autres, se sont fait remarquer. Le P. J.-A. Charlebois, supérieur de 1923 à 1928, avait remis à jour les dossiers des Anciens et avait écrit un livre en leur honneur: Les Anciens du Séminaire — écrivains et artistes, où il retrace la carrière d'une soixantaine d'Anciens qui avaient rempli de brillantes carrières dans les lettres et les arts.

Le P. Robert Valois, archiviste du Séminaire, avait fondé, en 1958, la revue Les Anciens de Joliette, qu'il rédigea jusqu'à sa mort en 1960. On disait de lui qu'il connaissait tous les Anciens par leur nom, par leur numéro de cours et qu'il servait d'indicateur au supérieur du Séminaire lors de la fête des Anciens.

À partir de 1924-25, l'Annuaire du Séminaire fait une place spéciale à l'Association des Anciens, fondée en 1910. On rappelle

l'historique et les buts de l'Association, on mentionne le président des Anciens, et on inclut le texte du chant l'*Alma Mater*. «Aux fêtes, ils [les anciens] sont nombreux pour chanter avec les élèves actuels le chant "national" dont le solo est toujours exécuté par un ancien[4].»

Le rôle des anciens élèves a été important dans les souscriptions qui ont permis les agrandissements de 1908, 1925, 1951 et 1960. Pour le Séminaire, il s'agissait là de reconnaissance envers l'*Alma Mater*.

5. LE PRESTIGE DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE?

Quel fut le prestige ou la renommée du Séminaire de Joliette par rapport aux autres collèges classiques? Nous avons posé cette question à un grand nombre d'anciens élèves ou d'anciens professeurs. La question est parfois positive, d'autres fois nuancée, selon les époques et les disciplines enseignées.

Une chose est certaine: le Séminaire se fait une haute idée de lui-même et de sa valeur. Quelques exemples le montreront.

Dans l'**Annuaire** de 1924-1925, le Séminaire défend son cours de sept ans, plus bref que celui des autres collèges.

---

[4] ANSJ 1924-1925, p. 24.

«D'ailleurs les résultats obtenus aux concours intercollégiaux ou aux examens de l'Université prouvent que, sous ce régime, les élèves ne sont pas inférieurs. Le Séminaire de Joliette a remporté plusieurs fois le prix du prince de Galles, et l'an dernier encore sur 27 candidats, 25 étaient reçus bacheliers en rhétorique[5].»

En 1944, le Conseil d'Administration a la conviction que le Séminaire de Joliette a été un leader dans l'enseignement des sciences. Si le Conseil vote 2,000.00$ pour l'installation d'un laboratoire de biologie, c'est d'abord parce qu'il convient de fournir l'équipement nécessaire au P. Alphonse Thérien, nouveau diplômé en biologie; mais,

«de plus, le Séminaire se doit de garder, parmi les collèges d'enseignement secondaire de la Province, le rang enviable qu'il s'est conquis dans l'enseignement des sciences, en prenant l'initiative dans l'enseignement de la biologie, comme il l'a fait avec succès en chimie et en physique[6].»

La direction du Séminaire est aussi consciente que sa tradition théâtrale et musicale lui recrute des élèves. L'Estudiant, qui reflète bien la pensée officielle du Séminaire des années 1936-1950 par sa présentation luxueuse et son contenu à haute teneur artistique, ne laisse aucun doute sur l'importance des arts et de la musique au Séminaire de Joliette.

Cette perception avantageuse de sa valeur s'appuie sur les

---

[5] ANSJ 1924-1925, p. 21.

[6] CASJ vol. 4, 1939-1951, pp. 56-57.

réalisations du Séminaire, sur les résultats scolaires de ses élèves et les succès de ses anciens élèves, sur la compétence et les publications de son personnel enseignant, et particulièrement dans les domaines des sciences, des arts plastiques, du théâtre et de la musique.

Le fait d'avoir été choisi pour figurer dans le film de l'O.N.F. Le Collège contemporain, en 1961, dans lequel le Séminaire «figure pour le tiers des images», confirme ses prétentions[7].

Tous les témoins consultés sont d'accord sur un fait: vers les années 1930-1940 (la «grande époque»), plusieurs personnalités de grande envergure se sont rencontrées au Séminaire.

Les livres de comptes font grandement écho à ce désir d'excellence et soulignent les imposants investissements en hommes et en argent du Séminaire. En 1968, quand le Séminaire laisse la place au Cégep, il avait amplement dépassé le statut de «Collège de campagne» et le Cégep Joliette-De Lanaudière qui a pris la relève a profité de l'expertise du Séminaire de Joliette.

---

[7] ANCSV, n° 70, 1961, p. 176.

6. VOCATION RÉGIONALE

Le premier pas vers la régionalisation du Séminaire de Joliette fut accompli en 1904. En devenant «Séminaire diocésain», le Collège Joliette se mettait davantage au service de la région. Son nouveau statut lui a été bénéfique et c'est à ce titre, sans doute, qu'il a pu devancer son émule le Collège de L'Assomption quant aux effectifs étudiants.

La vocation régionale du Séminaire s'accentuera de plus en plus dans ses effectifs scolaires. On a vu au chapitre premier que le Séminaire recrutait largement en dehors de la région: entre 1915 et 1950, près de 40% des élèves du Séminaire venaient d'autres régions. D'un côté, cette vocation extérieure est flatteuse, parce qu'elle confirme que sa réputation est reconnue au loin. Avec les années 1960, le collège se régionalise et la clientèle se recrute en très grande majorité dans la région.

À partir des années 1949-1950, le Séminaire se régionalise encore plus en mettant à la disposition du public adulte de Joliette et de la région son Service extérieur d'éducation.

Auparavant, la population adulte avait pu profiter de la salle académique et de nombreuses activités culturelles, le musée des sciences naturelles, le musée d'art et ses expositions de peinture, les concerts, les pièces de théâtre, les Jeunesses musicale, etc.

L'ouverture du Service extérieur d'éducation, mis sur pied en janvier 1949 par le P. Marcel de Grandpré, offrit au public de Joliette et de la région les services de son bureau d'orientation, des cours dans de nombreuses disciplines, l'accès au studio d'art, etc.

Bientôt devaient s'ajouter la bibliothèque des jeunes, la bibliothèque des adultes, et à partir de 1960, la piscine et le gymnase.

7. IMPACT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL SUR JOLIETTE ET LA RÉGION

Peut-on vérifier l'hypothèse de Barthélemy Joliette, à savoir que son collège était indispensable au développement de son village de L'Industrie (ancien nom de la ville de Joliette)[8]?

La taille qu'avait atteinte le Séminaire de Joliette en 1968 en avait fait un des plus importants collèges de la région de Montréal; comme on l'a vu plus haut, à certaines époques de son existence, le Séminaire allait chercher plus de 40% de ses élèves en dehors de la région de Lanaudière. À ce seul titre, le Séminaire apportait déjà une importante contribution financière à la ville de Joliette et à la région de Lanaudière.

---

[8] Jean-Claude Robert, L'activité économique de Barthélemy Joliette et la fondation du Village d'Industrie (Joliette) 1822-1850, Thèse de maîtrise ès Arts, Université de Montréal, 1971, p.132.

Comme client, employeur, créateur d'industries culturelles, le Séminaire a-t-il réellement joué dans le secteur tertiaire un rôle économique équivalant à celui d'une P.M.E.? Les nombreuses industries culturelles qui sont issues du Séminaire de Joliette ont-elles eu des retombées importantes sur l'économie lanaudoise? Ces questions feront l'objet de notre prochaine recherche.

ANNEXE 1

LEXIQUE

I. COMPATIBILITÉ[1]

Actif: biens ou ressources appartenant à une personne ou à une entreprise: comprend l'encaisse, les inventaires, les comptes à recevoir, les terrains, les immeubles.

Bilan: document exposant la situation financière d'une entreprise à une date précise et présentant l'actif, le passif et le capital.

Capital ou avoir du propriétaire: produit de l'actif moins le passif; est affecté par les revenus et les dépenses extraordinaires (mutations positives ou négatives) et par les revenus et dépenses ordinaires (pertes et profits de l'année).

Créances: comptes à recevoir.

Débit, crédit, solde: le débit se place à gauche et le débit à droite; le solde est la différence entre le débit et le crédit.

Dettes actives: sommes dont le Collège est créancier.

Dettes passives: dues par le Collège. Ces deux expressions sont encore en usage dans les Formulaires de bilan de 1937.

État des résultats: tableau indiquant les revenus et les dépenses pour une période donnée.

Etats financiers: le bilan et l'état des résultats

---

[1] D'après Larson, Kermit D., et al., Initiation à la comptabilité financière et administrative, Quatrième édition canadienne-française, Homewood, Illinois, Irwin, 1988, 1148p. et Gestion comptable intégrée, Bedford - Guide de comptabilité, 1987.

LE FINANCEMENT DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE

Grand Livre: contient l'ensemble des comptes.

Inventaire ou stock: articles en magasin.

Journal ou journal général: Livre principal des transactions ou des opérations d'une entreprise; entrée chronologique. Au Séminaire de Joliette, certains de ces livres sont intitulés «journal-brouillard».

Livres auxiliaires: contiennent un certain nombre de comptes, par exemple le Registre de la construction de l'Aile Beaudry.

Passif: ensemble des dettes; passif à court terme et passif à long terme (emprunts hypothécaires).

Service de la dette: comprend le montant des intérêts payés et le montant des remboursements de la dette.

II. LEXIQUE JOLIETTAIN ET VIATORIEN

Anciens: pour anciens élèves. Exemple: l'Association des Anciens [élèves] du Séminaire de Joliette.

Chapitre provincial ou Discrétoire extraordinaire: chez les Clercs de Saint-Viateur, organisme consultatif composé des Majeurs.

Collège Joliette: nom du collège jusqu'à 1904, alors qu'il devient Séminaire du nouveau diocèse de Joliette.

Constitut, vente à constituts: vestige du régime seigneurial. Le Séminaire qui avait hérité d'une terre de Barthélemy Joliette la revend en lots à constituts. L'acquéreur paie à perpétuité un «constitut» annuel au Séminaire. Après la suppression du régime seigneurial, les possesseurs de lots à constituts peuvent racheter leur propriété.

Discrétoire provincial: chez les C.S.V., conseil provincial d'une province religieuse, composé du Supérieur provincial et de conseillers. Le chapitre provincial était appelé discrétoire extraordinaire.

Ecclésiastiques ou séminaristes: étudiants en théologie, habituellement tonsurés (donc clercs).

Économe: au Séminaire de Joliette, responsable du «domestique» (personnel, cuisine, etc.).

Grand Livre: contient l'ensemble des comptes.

Inventaire ou stock: articles en magasin.

Journal ou journal général: Livre principal des transactions ou des opérations d'une entreprise; entrée chronologique. Au Séminaire de Joliette, certains de ces livres sont intitulés «journal-brouillard».

Livres auxiliaires: contiennent un certain nombre de comptes, par exemple le Registre de la construction de l'Aile Beaudry.

Passif: ensemble des dettes; passif à court terme et passif à long terme (emprunts hypothécaires).

Service de la dette: comprend le montant des intérêts payés et le montant des remboursements de la dette.

II. LEXIQUE JOLIETTAIN ET VIATORIEN

Anciens: pour anciens élèves. Exemple: l'Association des Anciens [élèves] du Séminaire de Joliette.

Chapitre provincial ou Discrétoire extraordinaire: chez les Clercs de Saint-Viateur, organisme consultatif composé des Majeurs.

Collège Joliette: nom du collège jusqu'à 1904, alors qu'il devient Séminaire du nouveau diocèse de Joliette.

Constitut, vente à constituts: vestige du régime seigneurial. Le Séminaire qui avait hérité d'une terre de Barthélemy Joliette la revend en lots à constituts. L'acquéreur paie à perpétuité un «constitut» annuel au Séminaire. Après la suppression du régime seigneurial, les possesseurs de lots à constituts peuvent racheter leur propriété.

Discrétoire provincial: chez les C.S.V., conseil provincial d'une province religieuse, composé du Supérieur provincial et de conseillers. Le chapitre provincial était appelé discrétoire extraordinaire.

Ecclésiastiques ou séminaristes: étudiants en théologie, habituellement tonsurés (donc clercs).

Économe: au Séminaire de Joliette, responsable du «domestique» (personnel, cuisine, etc.).

Élèves: nom habituel pour désigner les jeunes qui fréquentent le Séminaire de Joliette.

Fournitures classiques: manuels et matériel scolaires vendus aux élèves.

Industrie ou L'Industrie ou Village d'Industrie: nom de Joliette avant 1864.

Majeurs: autrefois, chez les C.S.V., religieux appartenant au rang le plus élevé, les deux autres étant les «formés» et les «mineurs»; forment le chapitre provincial ou Discrétoire provincial extraordinaire.

Préfet des études: responsable des études dans les collèges classiques, correspondrait à peu près au Directeur des services pédagogiques dans les Cégeps.

Procureur: premier responsable des finances du Collège; assisté par l'économe.

Province religieuse: subdivision territoriale et administrative chez les Clercs de Saint-Viateur.

Redevances: montant que les établissements des Clercs de Saint-Viateur doivent remettre à la Direction provinciale pour chaque religieux dont ils utilisent les services.

Révérend: titre encore utilisé au début du 20e siècle pour désigner les prêtres séculiers; titre qui sera remplacé par «abbé» ou «Monsieur l'abbé»; toujours utilisé au Canada anglais et aux Etats-Unis. Les Clercs de Saint-Viateur, prêtres et non prêtres, se font appeler «Monsieur» jusqu'en 1874, alors qu'on adopte officiellement le titre de Révérend Père et Révérend Frère (ASSVC III, 82-83); cependant les frères continueront à se faire appeler «Monsieur» par leurs élèves.

Séculiers: terme désignant les prêtres diocésains, rattachés à un diocèse, par opposition aux prêtres religieux (appartenant à une congrégation religieuse).

Séminaristes: synonyme d'ecclésiastiques; voir ce mot.

Supérieur provincial: premier responsable d'une province religieuse des Clercs de Saint-Viateur (voir province).

ANNEXE 2

PETITE CHRONOLOGIE JOLIETTAINE

1845: Construction du premier collège

1846: Ouverture du Collège

1847: Arrivée des Clercs de Saint-Viateur

1849: Incorporation des Clercs de Saint-Viateur

1850: Donation du Collège Joliette aux Clercs de Saint-Viateur

1850: Inauguration du chemin de fer de Barthélemy Joliette

1850: Mort de Barthélemy Joliette

1857: Incendie de l'Aile de 1850

1864: Le village de l'Industrie devient la ville de Joliette

1865: Télégraphe à Joliette

1873: Le Collège Joliette reconnu comme «collège classique» par le Surintendant de l'instruction publique

1875: Construction de l'Aile de brique.

1876: Achat d'une presse par le Collège Joliette

1876: Fondation du journal La Voix de l'Écolier

1878: Aqueduc au Collège

1878: Première réunion d'anciens élèves du Collège

1880: Affiliation du Collège à l'Université Laval

1880: Amendement à la donation de 1850

1881-1882: Construction de la chapelle du Sacré-Coeur

1886: Incendie du moulin de M^re^ Joliette

1888: Restauration de l'Aile de la façade du Collège

1889: Electricité au Collège

1890: Téléphone au Collège

1893: Participation du Collège à l'Exposition de Chicago

1897: Fêtes du cinquantenaire du Collège (noces d'or)

1899: Agrandissement de l'Aile de brique de 1875

1902: Érection du monument à Barthélemy Joliette au parc Renaud

1903: Inauguration de la voie ferrée Joliette-Montréal par le Grand Nord, plus tard le Canadien National (C.N.R.)

1904: Érection du diocèse de Joliette

1904, 3 mai: Mort du P. Cyrille Beaudry, supérieur du Collège depuis 36 ans

1904, 24 juin: M^gr^ Archambeault, premier évêque de Joliette

1904: Le collège Joliette devient le Séminaire de Joliette

1904: Installation dans la cour du Collège d'un appareil de télégraphie sans fil

1908-1909: Construction de l'Aile des professeurs ou Aile de la façade (aujourd'hui Aile de l'administration)

1910: Fêtes du soixantième anniversaire du Collège (noces de diamant)

1910: Fondation de l'Association des Anciens de Joliette

1918: La ville de Joliette devient la Cité de Joliette

1922: Affiliation du Séminaire à l'université de Montréal

1923: Centenaire de la fondation de Joliette

1925: Construction de l'Aile Bonin

1935: Incendie de l'ancien manoir de Barthélemy Joliette et du Couvent de la Congrégation Notre-Dame

1936: Érection du monument au P. Cyrille Beaudry, C.S.V.

1936: Fondation du journal L'Estudiant

1941: Incorporation du Séminaire de Joliette

1947: Fêtes du Centenaire du Séminaire

1951: Construction de l'Aile du Centenaire

1957: Incendie de l'Aile de brique de 1875 et 1899 et de la chapelle du Sacré-Coeur de 1881-1882.

1958-1960: Construction de l'Aile Beaudry

1960: Antonio Barrette, député de Joliette et ministre du travail, devient premier ministre du Québec

1961: Enquête sur l'éducation par la Commission Parent

1963-1966: Publication du Rapport Parent

1964: Centenaire de la ville de Joliette

1967: Fondation des 12 premiers Cégeps

1968: Fondation du Cégep de Joliette, qui s'installe dans les édifices du Séminaire de Joliette; le Séminaire de Joliette continue à offrir le cours secondaire, à loyer dans ses propres édifices

1973: Vente des édifices du Séminaire de Joliette au Cégep de Joliette.

1985: Le Cégep de Joliette devient le Cégep Joliette-De Lanaudière

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES MANUSCRITES ET DOCUMENTS D'ARCHIVES

Sources primaires (manuscrites):

Archives des Clercs de Saint-Viateur de Joliette (ACSVJ)

Archives des Clercs de Saint-Viateur de Montréal (ACSVM)

Archives du Séminaire de Joliette (déposées aux archives des Clercs de Saint-Viateur de Joliette) (ASJ)

Archives de la chancellerie de l'Archevêché de Montréal (ACAM)

Archives de l'Évêché de Joliette (1904-1987) (AEJ)

Archives de la Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière (ASHJL)

Livres de comptes du Séminaire de Joliette (ASJ)

Recettes et dépenses ou Journal-Caisse, n^{os} 16 à 45 (1904 à 1966): 30 registres

Journal Caisse-Recettes (1961-1968)

Journal-Caisse (1965-1966): 2 registres

Journal des Revenus (1961-1968)

Brouillard-Caisse (1906-1914)

Journal général (1958-1966): 2 registres

Salaire des employés (1966-1967): 1 registre

Bilans et rapports financiers (1904-1945): grand Cartable

Balances de vérifications (1952-1956)

Bilans et États financiers (1945 -1967): 2 registres

Banque Canadienne Nationale - Retraits et dépôts (1958-1967): 7 registres

Caisse Populaire de Joliette - Retraits et dépôts (1962-1965): 2 registres

Banque Royale - Retraits et dépôts (1966-1969): 1 registre

Banques diverses - Retraits et dépôts (1959-1969): 1 registre

Société d'éducation de Joliette - Journal-Caisse (1965-1968): 3 registres

Grands Livres ou Ledgers: 1903-1911; 1911-1913; 1950-1957; Manquent les Grands Livres de 1914 à 1950.

Ledger des Ledgers - Arrérages depuis la fondation (1866-1911)

Les Comptes des élèves: n^{os} 19 à 22 (1904-1914): 4 registres

Les Livres auxiliaires

Billets payables (1887 à 1904)

Billets recevables (1890-1928)

Comptes divers (1909-1920)

Emprunts divers (1908-1918)

Prêts et emprunts (1891-1912)

***

Aile Beaudry (1958-1960): 4 cahiers 8 1/2 x 14 et 1 petit cahier
Souscription (1959-1963)
Dons des paroisses du diocèse de Joliette (1958-1960)
Construction (1958-1960)

Aile du Centenaire (1950)
Construction (1951-1953): 1 registre
Souscription (1946-1954): 1 registre

Annales ou Journal du Séminaire de Joliette
n^{os} 5 à 23 (1904 à 1967): 19 recueils

Assurance-incendie

Bibeau, Gaston, Conférences: 1954-1960; 1962-1965; 1965-1967, dactylog., 3 vol.

Bibeau, Gaston, La situation financière du Séminaire de Joliette, [Résumé d'un rapport présenté aux procureurs des quatre provinces canadiennes des Clercs de Saint-Viateur], Montréal, 11 décembre 1965, dactylog., 5p.

Bibeau, Gaston, Notes du P. Gaston Bibeau: 1960.

Bibliothèque
Bienfaiteurs
Procès-verbaux: 1963-1966.

Bonin, Lucien, C.S.V., ILLUSTRATIONS des constructions et des acquisitions de terrain - «Séminaire de Joliette», Joliette, 15 juin 1969, 31p.

Bonin, Lucien, C.S.V., Séminaire de Joliette: Investissements des C.S.V., Joliette, 1965, dactylogr., 5p. (ACSVJ)

Bonin, Lucien, C.S.V. [Histoire du séminaire de Joliette par les documents], photocopie de documents, 2 cahiers à anneaux.

Centenaire du Séminaire (1947) - Coupures de journaux et photos: 2 recueils.

Chronique du Séminaire (1924-1927): 9 registres

Chroniques (autres séries) (1929-1953): 5 vol.

Chronique du Séminaire (1924-1970): 13 vol.

Chroniques du Séminaire publiées dans les journaux locaux (1920-1927): 9 recueils.

Comité des Jeux (1901-1949): 2 registres

Conseil d'administration (1904 -1971): 8 registres

Conseil d'administration: notes diverses (1968-1979)

Conseil de direction (1914-1968): 2 registres

Construction de 1907-1909: 6 cahiers.

Copies de lettres: P. Paul-Emile Farley, supérieur (1932-1933): 2 cahiers

Correspondance complète relative aux Clercs de Saint-Viateur du Canada de 1841 à 1919, microfilm, 14 bobines; aux ACSVJ, ACSVM, ANQ et ANC.

Coupures de journaux
(1890-1910): 2 recueils
1 grands cahier

Découpures de journaux (1925-1943): 7 vol.

DeGrandpré, Alphonse (compil.), Joliette: 1639-1933 [copies de lettres, d'articles de journaux, etc.], 1 vol.

DeGrandpré, Alphonse, (compil.), Notes: Les Clercs de Saint-Viateur, [copies de lettres, d'articles de journaux, etc.]: 1841-1926, 2 vol.

DeGrandpré, Marcel, Les constructions au Séminaire de Joliette, Montréal, 1951, dactylogr., 70p.

Noces de diamant (1910)
Souscription en vue des Noces de diamant: 1901-1904
Comité d'organisation: 1909-1910; etc.

Poisson, Pierre, C.S.C., Conseiller juridico-canonique, L'autorité diocésaine de Joliette vs Les Clercs de Saint-Viateur «1968-1973», Mise en page par Roméo Plante, C.S.V., Tome I, 258p; Tome II, pp. 259-492.

Registres divers:
Document préparatoire à l'organisation du CÉGEP: 1967-1968
Mémoire présenté au Conseil de l'Éducation: 1966

Service extérieur 1949-1950: coupures de journaux, 2 vol.

Souscription de l'Aile Bonin (1921-1926): 2 cahiers, 1 boîte

Archives du Séminaire de Joliette
Principaux dossiers consultés:

Actes notariés
Bienfaiteurs
Bonin, Fonds de réserve
Cégep de Joliette (1967-1968)
Cégep: projet d'implantation
Centenaire (1947)
Chronique du Séminaire (1950-1968)
Conseil local (1909-1977)
Construction de 1907-1910; 1921-1926; 1950-1952; 1957-1960

Correspondance (...1977)
Cours postcolaires
Domaine Sé-Joli (Sainte-Béatrix)
Émissions d'obligations (1951-73)
États financiers (...1981)
Évaluation des immeubles (1968)
Évêché de Joliette
Incendie de 1957
Législation: Éducation et Collèges
Nécrologes des anciens professeurs
Notebaert (Gérard) architecte du Séminaire
Octrois provinciaux (Historique)
Octrois réguliers
Prêts à fonds perdus
Propriétés, acquisitions
Rapports annuels (Notes pour servir au rapport sur la situation matérielle et morale de la province de Montréal)
Souscriptions: 1902, 1921, 1946-1952, 1957-1960
Successions diverses
Supérieurs, procureurs, préfets, etc.
Vente du Séminaire, deux dossiers

2. SOURCES IMPRIMÉES:

Annuaires des C.S.V.(1890-1968); continués par la publication Viator (1970-1973)

Annuaires du Collège Joliette et du Séminaire de Joliette (1904-1968)

Annuaire du Collège de L'Assomption (1904-1966)

Annuaires du diocèse de Joliette

Les Carnets pédagogiques [revue interne des Clercs de Saint-Viateur de Joliette; devenus Les Carnets en 1953], 1941-1972.

Casaubon, Louis, Quelques notes pour l'histoire intime du collège (1905), L'Assomption, Collège de l'Assomption, 1976, 67p.

Entre Nous (1919-1944); publication interne des Clercs de Saint-Viateur canadiens.

Fédération des collèges classiques

Cousineau, Roland, Statistiques de l'enseignement classique dans la province de Québec: 1964-65, [s.l.; s.d.], 51p. (Collection "Sociologie et Statistique")

Mémoire de la Fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels - L'organisation et les besoins de l'enseignement classique dans le Québec, Montréal, Fides, 1954, 325p.

Notre réforme scolaire - Mémoire à la commission royale d'enquête sur l'enseignement, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie: I - Les cadres généraux, 1962, 206p.; II - L'enseignement classique, 1963, 254p.

Document n° 04: Frais de scolarité et de pension dans les collèges classiques, décembre 1957, 49p.

Document n° 06: Recensement du personnel des collèges classiques - année académique 1956-1957, 2 vol., 118 et 115p.

Document n° 09: Discours et conférences: Textes des principaux discours et conférences qui ont été prononcés par les officiers de la Fédération et leurs invités au cours de l'année académique 1959-1960, 112p.

Document n° 10: Droits annuels et Bourses d'études dans les collèges classiques, [1958-1960], 44p.

Document n° 16: Uniformisation de la comptabilité: Conférences et travaux de la troisième assemblée générale des procureurs de collèges tenue à la Maison Montmorency (Courville), les 18 et 19 avril 1961, 97p.

Document n° 19: Trois études statistiques sur l'enseignement classique (1961-62), 47 et 28p.

Forget, Anastase, 1833 - Un siècle - 1933: Histoire du Collège de l'Assomption, Montréal, Imprimerie populaire, [1933], 809p., ill.

La ville de Joliette, P. Q. Canada - 1913 - The Town of Joliette, P. Q. Canada, 56p.

Lettres pastorales, mandements et circulaires de M^gr J. A. Archambeault, 1^er évêque de Joliette, Joliette, L'Etoile du Nord,
Vol. I, (1904-1908), 579p.
Vol. II, (22 sept. 1908-1^er février 1911), 743p.
Vol. III, (25 février 1911-25 sept. 1913), 276p. et Supplément: circulaire de M^gr E. Dugas, chanoine, Vicaire capitulaire, 25p.

Lettres pastorales, mandements et circulaires de M^gr Guillaume Forbes, 2^e évêque de Joliette, Joliette, L'Etoile du Nord,
Vol. IV (9 octobre 1913 - 15 février 1921), 509p.
Vol. V (16 juillet 1921-8 février 1927), 530p.

Lettres pastorales, mandements et circulaires de M^gr l'Évêque de Joliette,
Vol. VI (17 mars 1927 - 17 mai 1928), 102p. et Circulaire de E. Dugas, vicaire capitulaire.

Lettres pastorales, mandements et circulaires de son Excellence M^gr J.-A. Papineau, 3^e évêque de Joliette, Joliette, L'Action populaire,
Vol. VII (15 octobre 1928-19 février 1933), 500p. + 40, + (30-38), + 10p.
Vol. VIII, (24 mars 1933 - 17 février 1936), 459p. etc.
Vol. IX (30 mars 1936 - 4 décembre 1942), 500p. etc.

Olivier, Réjean, Profils d'Anciens du Collège de l'Assomption de la région de Lanaudière, Édition/Rédaction: Réjean Olivier, L'Assomption, L'Association des Anciens du Collège de l'Assomption, 1982, 236p.

Ordo des élèves du Séminaire de Joliette (1904-1963); continué à partir de 1963 sous la forme et le titre de Bottin (1963-1968).

Québec (Province), Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec (1904- 1962).

Québec (Province), États financiers du Surintendant de l'Instruction publique (1905-1943)

Québec (Province), Statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire...[1914-1930; 1935-1936; 1962-1963; 1963-1964; 1964-1965.

Rapport annuel de l'Association des Anciens. Séminaire de Joliette. De 1911 à 1934; de 1935 à 1942. Avec en plus la série reliée.

Robert, Adolphe, Écrivains joliettains, [1942], 19p. (tiré à part des Carnets Viatoriens, Joliette, 1942).

Le Séminaire de Joliette, Joliette, L'Étoile du Nord ltée, [1959], [24]p.

Viator, Rome, 1970-1973; continuation des Annuaires des C.S.V.

Viator -Programme des fêtes du Centenaire des C.S.V. - Séminaire de Joliette, 31 mai, 2, 3, 4 juin 1947, [48]p.

Journaux et périodiques:

L'Action populaire (1913-1972); en 1972, devient Joliette-l'Horizon.

L'Action populaire - 50 ans, vol. LI, n° 40, 13 novembre 1963, 100p.

L'Étoile du Nord (1904-1965)

Joliette Journal (1947-1968)

Joliette Journal, cahier spécial à conserver, Monseigneur René Audet et son diocèse de Joliette, mercredi 18 mai 1988, 24p.

Journaux du Séminaire:

Les Anciens de Joliette. Bulletin de l'Association des Anciens du séminaire de Joliette (1953-1962)

L'Estudiant, Organe du Séminaire de Joliette, (1936 à 1958)

3. SOURCES ORALES

La plupart des personnes, dont les noms suivent, ont séjourné au Séminaire de Joliette pendant de nombreuses années, comme élèves, professeurs, administrateurs (supérieur, procureur, préfet des études, directeur des élèves), etc.

Réal Aubin, Marcel Aumont, Julien Barrette, Gaston Bibeau, André Brien, Rolland Brunelle, Armand Caron, Louis Chagnon, Jean-Paul Coutu, Fernand Cuerrier, Marcel de Grandpré, André Doucet, Eugène Dumontier, Diane Ferland, Norbert Fournier, Raphaël Gagnon, Alphonse Galarneau, Hector Geoffroy, Emile Jetté, François Lanoue, Jean-Guy Meagher, Médard Laroche, Émile Lavigne, Fernand Lindsay, Raymond Locat, Réjean Olivier, Gérard Pauzé, Gaston Pinard, François Prud'homme, Roger Poirier, Julien Rainville, Luc Richard, Paul-André Turcotte et André Valois.

4. GUIDES, INSTRUMENTS ET RÉPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES

Allaire, J.-B.-A., Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, Montréal, École des Sourds-Muets, 1908-1932, 5 vol.

Aubin, Paul, Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada: 1966-1975, Québec, Production informatique par Microfor Inc., 1981, tome I, 712p.; tome II, pp. 713-1430.

Aubin, Paul et Louis-Marie Côté, Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada: 1976-1980, IQRC, Production informatique par Microfor inc., 1985, tome I, 610p.; tome II, pp. 611-1313.

Guide du chercheur en histoire canadienne, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, 808p.

Lafortune, Hélène, Archives de la société historique de Joliette-Inventaire analytique de la collection d'origine, Joliette, Société historique de Joliette, 1985, 209p.

Prud'homme, François, C.S.V., Les publications des Clercs de Saint-Viateur, Les cahiers du regroupement des archivistes religieux, cahier n° 1, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1984, 344 et 58*p.

Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Direction de la Recherche, EduQ, Bibliographie analytique sur l'éducation au Québec, 1981/1985

Tessier, Daniel et al., Bibliographie de Lanaudière, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 270p.

Trudeau, P.-A., C.S.V., Index alphabétique des biographies des profès et des novices décédés: 1831-1970, Joliette, Impr. Saint-Viateur, 1970, 118p.

Watkins et Dorval comp., Directoire de Joliette, St.Jacques, St-Lin, St-Jérôme, Terrebonne, St-Eustache, L'Assomption, Ste-Thérèse, Montréal, 1877.

5. MÉTHODOLOGIE

Asselin, Pierre-Paul, Le Cégep de Jonquière et ses racines, St-Nazaire, Les Editions JCL Enr., 1980, 318p.

Comptabilité adoptée dans nos établissements, [s.l.], [1906], 8p.

Dumont, Micheline et Lucie Champagne, Le financement des pensionnats de jeunes filles au Québec: le modèle de la congrégation des Soeurs de Sainte-Anne, 1850-1950, dans Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, Session d'étude 53, 1986, pp. 63-91.

Gagnon, Nicole et Jean Hamelin, L'histoire orale, St-Hyacinthe, Edisem, 1978, 95p.

Gagnon, Nicole et Jean Hamelin, L'homme historien, St-Hyacinthe, Edisem, Paris, Maloine S.A., 1979, 127p. (Coll. Méthodes des sciences humaines 2)

Gestion comptable intégrée, Bedford - Guide de comptabilité, 1987.

Larson, Kermit D., et al., Initiation à la comptabilité financière et administrative, Quatrième édition canadienne-française, Homewood, Illinois, Irwin, 1988, 1148p.

Perron, Normand, Un siècle de vie hospitalière au Québec - Les Augustines et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi 1884-1984, Les Presses de l'Université du Québec/Les Augustines de la Miséricorde de Jésus, 1984, Chapitre IV: De l'autofinancement à la dépendance financière, pp. 175-232.

Villiard-Bériault, Denise, Saint-Laurent - Un collège se raconte - 120 ans de collège, 10 ans de cégep, Montréal, Fides, 1977, 157p.

6. ÉTUDES

Livres

Audet, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec, tome 2: 1840-1971, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971, 496p.

Audet, Louis-Philippe, Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec: 1856-1964, Montréal, Édition Leméac, 1964, 346p.

Audet, Louis-Philippe et Armand Gauthier, Le système scolaire du Québec - Organisation et fonctionnement, 2e édition, Montréal, Beauchemin, 1969, 286p.

Bernard, Antoine, Les Clercs de Saint-Viateur au Canada - Le second demi-siècle: 1897 à 1947, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1951, 612p.

Charlebois, Joseph-Antoine, Les Anciens du Séminaire [de Joliette] — Écrivains et artistes, Joliette, [1927], 212 + XIVp.

Dugas, Alphonse-Charles (Ed.), Noces de diamant du Séminaire de Joliette, 1846-1910, 1911, 329p.

Dugas, Alphonse-Charles, Gerbes de souvenirs ou Mémoires, Épisodes, Anecdotes et Réminiscences du Collège Joliette, Tome premier, Montréal, Arbour & Dupont, 1914, 369p.
Tome deuxième, Montréal, Arbour & Dupont, 1914, 403p.
Tome III, manuscrit dactylographié, Arch. des C.S.V.

Dugas, Alphonse-Charles, Un Éducateur Apôtre: Le R. P. C. Beaudry, Clerc de Saint-Viateur, supérieur du collège Joliette, 2e édition, Montréal, 1910, 144p.

Galarneau, Claude, Les collèges classiques au Canada français, Montréal, Fides, 1978, 277p.

Gervais, J.-Edouard (éd.), Joliette 1864-1964, Joliette, 1964, 195p.

Hamelin, Jean et Nicole Gagnon, Histoire du catholicisme québécois *** Le XXe siècle, Tome 1: 1898 - 1940, Boréal Express, 1984, 357p.

Hamelin, Louis-Edmond, Aspects de la géographie sociale de la cité de Joliette, Thèse de maîtrise (sciences sociales), Université Laval, 1948, 178p.

Hébert, Léo-Paul, Le financement du Collège Joliette - Perspectives historiques (1846-1904), Joliette, Cégep Joliette-De Lanaudière, Collection Recherche, 1989, 268p.

Lajeunesse, Marcel, L'éducation au Québec "19e - 20e siècles", (Coll. ÉTUDES d'histoire du Québec 2), Boréal Express, 1971, 145p.

Lamarche, Louis-Philippe, Bulletin Paroissial, Édition du centenaire de St Charles Borromée 1843-1943, Vol. 31, n** 10-11, oct.-nov. 1943, oliette, 1943, 158p.

Lanoue, François, ptre, Joliette-De Lanaudière - Fragments d'histoire, Joliette, 1977, 179p.

Lemieux, Lucien, Histoire du catholicisme québécois ** Les XVIII* et XIX* siècles, Tome 1: Les années difficiles (1760-1839), Boréal, 1989, 438p.

Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, Histoire du Québec contemporain, I, De la Confédération à la crise (1867-1929), Boréal Express, 1979, 660p.

Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, Histoire du Québec contemporain, II, Le Québec depuis 1930, Boréal, 1986, 739p.

Notes d'histoire sur le diocèse de Joliette, Joliette, 1951, 160p. [tiré à part de Rapport 1949-1950 - La Société Canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, congrès tenu à Joliette en septembre 1950].

Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Conseil supérieur de l'éducation, Une histoire de l'éducation au Québec, Québec, 1989, 56p.

Wizman, Maurice, Le financement des collèges classiques et sa place dans l'évolution du système scolaire du Québec: étude historique de 1950 à la loi de l'enseignement privé, Thèse de M.A. (Éducation), Université de Montréal, 1975, 80p.

Articles de journaux, de revues, d'ouvrages collectifs, brochures

Aile Beaudry, dans Carnets, série III, n° 10, juin 1960, p. 319.

Anciens (Les) du Séminaire de Joliette à Montréal - Ce que le Séminaire a donné à Montréal, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 3, mai-juin 1942, p. 4.

Aubin, Réal, Notre musée d'art, dans L'Estudiant, vol. XI, n° 2, nov.-déc. 1946, pp. 7-8.

Aubin, Réal, Un centenaire (1846--22 septembre --1946), dans L'Estudiant, vol. XI, n° 1, sept.-oct. 1946, p. 3.

Beaudry, René, Un apôtre vénérable, ce Père Beaudry, dans L'Estudiant, vol. XVIII, n° 5, juin 1954, pp. 6-7.

Bélair, Yvon, Inauguration du musée d'art, dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 2, p. 1.

Bibeau, Gaston, Les Collèges sont surtaxés!, dans Bulletin de la Fédération des collèges classiques, mai 1964, pp. 12-13.

Bibeau, Gaston, Notre Village étudiant [Sé-Joli], dans L'Estudiant, vol. XXXII, n° 7, 7 mars 1958, p. 5.

Bibeau, Gaston, Quelques remarques sur notre budget 1959-1960, dans Les Anciens de Joliette, Vol. 2, n° 4, janvier 1960, p. 2.

Bibeau, Gaston, Responsabilités nouvelles du procureur de collège à l'égard du personnel et des étudiants actuels et anciens, dans Uniformisation de la comptabilité, Fédération des collèges classiques, Document n° 16, 1961, pp. 50-60.

Bibeau, Jules, Le foyer de lecture, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 3, janv.-fév. 1943, p. 8.

Bonin, O., Le Père Ernest Aubin, C.S.V., dans L'Estudiant, vol. XI, n° 2, p. 13.

Brunelle, Rolland, Une tradition musicale de 140 ans au Collège de Joliette, dans Relais, 17 avril 1986, pp. 9-10.

Collèges contemporains - Un film discuté, dans L'Estudiant, vol. XXV, n° 10, juin 1961, pp. 4-5.

Comfort, Charles F., Le musée d'art, dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 3, janvier 1962, pp. 6-7.

Corbeil, Wilfrid, La cathédrale [de Joliette] - Centenaire de l'érection canonique de la paroisse, le 23 décembre 1843, dans L'Estudiant, vol. 8, n° 2, nov.-déc. 1943, pp. 6-7.

Corbeil, Wilfrid, La chapelle du Sacré-Coeur du Séminaire de Joliette - Étude historique et critique en l'année cinquantenaire de son érection. (ANSJ 1932-1933, pp. 11-118).

Corbeil, Wilfrid, Exposition de peinture moderne au Séminaire - Réponse à Jean Bernot, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 3, février 1942, pp. 2-3.

Corbeil, Wilfrid, Joliette et ses divers aspects, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 1, oct.-nov. 1941, pp. 4-5.

Corbeil, Wilfrid, Lettre ouverte - Les Clercs de St-Viateur et l'Institut Barthélemy-Joliette, dans Joliette Journal, mercredi 11 décembre 1974, p. A-6.

Corbeil, Wilfrid, Le Père Josaphat Asselin, dans L'Estudiant, vol. XII, n° 2, nov.-déc. 1947, p. 4.

Corbeil, Wilfrid, Le Père Maximilien Boucher, C.S.V., diplômé de l'École des Beaux-Arts, dans L'Estudiant, vol. XIII, n° 2, nov.-déc. 1948, p. 4.

DeGrandpré, Alphonse, L'arrivée des Clercs de Saint-Viateur au Canada Français, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 5, mars-avril 1939, pp. 1-2.

DeGrandpré, Alphonse, M^gr Bourget, L'Industrie et le collège de Joliette, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 3, mai-juin 1942, p. 2.

DeGrandpré, Alphonse, Le Très Rév. P. F.-M. Roberge (1866-1941), dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 1, oct.-nov. 1941, p. 2.

DeGrandpré, Marcel, La dévotion au Sacré-Coeur au Séminaire de Joliette, dans L'Estudiant, vol. 10, n° 1, sept.-oct. 1945, pp. 5-6.

Desbiens, Jean-Paul, De l'école des frères au cégep, dans Recherches sociographiques, XXVII, 3, 1986, pp. 495-528.

Ducharme, Marcel, L'histoire du musée du Père Corbeil, dans Joliette Journal, 14 janvier 1976.

Dugas, A.-C., Joliette, 1904, 19p. (Tiré à part de la Revue ecclésiastique de Valleyfield).

Farley, Paul-Maurice, L'Aile du Centenaire, dans L'Estudiant, vol. XV, n° 5, mai-juin 1951, pp. 8-10.

Farley, Paul-Maurice, Le Collège Joliette, Séminaire diocésain, dans SCHEC, 17, 1949-1950, pp. 37-54.

Ferland, Claude, Notre nouvelle bibliothèque, dans L'Estudiant, vol. XXV, n° 2, octobre 1960, p. 6.

Forest, Robert, Jeunesses musicales du Canada [fondation à Joliette], dans L'Estudiant, vol. XVI, n° 1951, p. 10.

Forest, Roch, Rayonnement du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. XVIII, n° 5, juin 1954, pp. 6-7.

Forbes, M^gr^ Guillaume, évêque de Joliette, Lettre pastorale de Monseigneur Guillaume Forbes, évêque de Joliette, à l'occasion du Soixante-quinzième anniversaire du Collège de Joliette, 13 janvier 1921, dans Lettres pastorales, mandements et circulaires de M^gr^ Guillaume Forbes, 2^e^ évêque de Joliette, Joliette, L'Étoile du Nord, vol. IV, n° 39, pp. 469-477.

Gendron, Gérard, Quelques considérations sur la comptabilité collégiale, dans Uniformisation de la comptabilité, Fédération des Collèges classiques, Document n° 16, pp. 85-91.

Hamelin, Louis-Edmond, Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec, dans Recherche sociographique, 2 (2), 1961, pp. 189-242.

Incendie (L') du 25 avril 1957, dans Les Anciens de Joliette, vol. 1, n° 9, décembre 1957, pp. 3-8.

Jetté, Émile, Le Père Supérieur s'adresse aux Anciens [présentation du bilan 1959-1960], dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 2, p. 1.

Jetté, Émile, Lettre du Révérend Père Supérieur [Bilan 1960-1961], dans Les Anciens de Joliette, vol. 3, n° 3, janvier 1962, p. 1.

Joliette, évêché de, Les membres du chapitre et les membres du conseil diocésain d'administration, sous la présidence de Monseigneur René Audet, évêque de Joliette, en assemblée régulière, le 19 février 1975, à l'évêché de Joliette, Suite aux chroniques de Serge Joyal, l'Évêché prend position - L'Institut Barthélemy-Joliette; les faits véritables et

vérifiables, dans Joliette Journal, mercredi 26 février 1975, p. A-5.

Joyal, Serge, Billet d'Ottawa [série d'articles à propos de la vente du Séminaire de Joliette], Joliette Journal, 4 décembre 1974 au 2 avril 1975.

L'Estudiant, Un collège ultra-moderne à Joliette, dans L'Estudiant, vol. XXIV, n° 9, mai 1960, p. 1.

Lamarche, Antonin, À l'école de Wilfrid Pelletier, dans L'Estudiant, vol. 10, n° 5, mai-juin 1946, p. 8.

Lamarche, L.-P., Le Père Alphonse De Grandpré, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 1, sept.-oct. 1942, p. 2.

Lamarche, L.-P., Le Très Révérend Père Paul-Emile Farley, dans L'Estudiant, vol. 2, n° 1, octobre 1937, p. 2.

Lange, L.-A., Une exposition des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin au Séminaire du 23 au 31 mai, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 5, mai-juin 1943, p. 2.

Lapalme, André, En visitant le studio de peinture, dans L'Estudiant, vol. XIX, n° 2, Noël 1954, pp. 14-15.

Lavallée, Constant, Paul-Emile Borduas à Joliette, dans L'Estudiant, vol. XXVI, n° 5, février 1962, p. 8.

Lavallée, Maurice, La Bibliothèque des Jeunes [Ouverture], dans L'Estudiant, vol. XVII, n° 2, février 1953, p. 4.

Lechasseur, Antonio, Clergé et économie au Québec, XIXe et XXe siècles. Historiographie et nouveaux problèmes, dans SCHEC, 1979, 45-59.

Lecoutey, André, Le retable, groupement d'Art Sacré, dans L'Estudiant, vol. XII, n° 2, nov.-déc. 1947, p. 607.

Lefebvre, Louis-Joseph, Vingt années de théâtre au Séminaire de Joliette, dans L'Estudiant [numéro spécial], vol. 1, n° 6, avril 1937, pp. 1-2.

Lemire, Viateur, Le laboratoire de sciences naturelles, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 1, oct.-nov. 1941, p. 8.

Lindsay, Fernand, La Société des Amis du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. XII, n° 1, sept.-oct. 1947, p. 8.

Locat, Raymond, L'orchestre symphonique du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 9, n° 2, nov.-déc. 1944, p. 15.

Locat, Raymond, La tradition musicale du Collège Joliette, dans SCHEC, 1987, pp. 83-94.

Mailhot, Laurent, Le Père Corbeil - 31 ans de professorat, dans L'Estudiant, vol. XV, n° 1, sept.-oct. 1950, pp. 4-5.

Ouellet, Sarto, Le Cabinet de physique, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 7, juin 1939, p. 3.

Paquette, Noel, Le Père Joseph Michaud, C.S.V., architecte de la Cathédrale de Montréal, dans L'Estudiant, vol. 6bis, n° 3, mai-juin 1942, p. 3.

Picher, Claude, Henri Masson expose au Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 8, n° 2, nov.-déc. 1943, p. 5.

Radio-Canada, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Le chemin des écoliers d'autrefois... et d'aujourd'hui, 1978-1979, 15 cahiers de 20 à 24 pages chacun. Recherche et documentation: Céline Martin, Yves Bertrand et Luc Hétu.

Riopel, Fernand, Notre vieille chapelle, dans L'Estudiant des finissants 54-55, p. [14].

Robitaille, Georges, Le R. P. Alphonse De Grandpré, supérieur du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 2, novembre 1938, p. 6.

Robitaille, Marcel, Le studio - Historique et oeuvres collectives, dans L'Estudiant, vol. 1, n° 7, mai-juin 1937, pp. 4-5.

Rondeau, Clovis, M. le Chanoine J.-Avila Roch, dans L'Estudiant, vol. 6, n° 3, février 1941, p. 2.

R[oussin], M[arcel], Le Frère Coulombe et son musée, dans L'Estudiant, vol. 3,n° 1, octobre 1938, p. 6.

Roussin, Marcel, Le musée du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 1, octobre 1938, pp. 4-5.

Séminaire (Le) dans ses transformations historiques, dans L'Estudiant, vol. XV, n° 5, mai-juin 1951, pp. 6-7.

Simard, Réal et Jean Tremblay, Le Centenaire - L'évolution du Séminaire dans ses constructions successives, dans L'Estudiant, vol. 10, n° 5, mai-juin 1946, pp. 5-6.

Statistiques et notes historiques concernant le diocèse de Joliette: 1904-1909, Supplément à la circulaire n° 8, dans vol. II, n° 80, pp. 166-191.

Sylvestre, Lucien, Le diocèse de Joliette. L'histoire de son érection, dans SCHEC 17, 1949-1950, pp. 81-98.

Sylvestre, Viateur, Du côté du studio - nova et vetera, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 2, novembre 1938, pp. 4-5.

Sylvestre, Viateur, Le foyer de lecture, dans L'Estudiant, vol. 3, n° 1, octobre 1938, p. 8.

Teilier, Robert, La vie musicale de mon temps, dans L'Estudiant, vol. 2, n° 2, novembre 1937, p. 7

Un Ancien, Le Père Morin, dans L'Estudiant, vol. 4, n° 1, novembre 1939, pp. 4-5.

Un Musée d'Art au Séminaire - Un projet de Monsieur le Docteur Roméo Boucher qui devient une réalité, dans L'Estudiant, vol. 7, n° 5, mai-juin 1943, p. 6.

Valois, Gaétan, Souvenirs de l'ancienne salle de musique, dans L'Estudiant, vol. 2, n° 2, novembre 1937, pp. 4-5.

Valois, O., Le Très Révérend Père Paul-Emile Farley, C.S.V., dans L'Estudiant, vol. XI, n° 3, p. 3.

Valois, Robert, Centenaire joliettain, dans L'Estudiant, vol. 8, n° 1, sept.-oct. 1943, pp. 5-6.

Valois, Robert, Le Père François-Michel Roberge, 6e supérieur général des C.S.V. (1866-1941), Joliette, C.S.V., 1949, 109p.; aussi dans Annuaire des C.S.V., n° 57,1948, pp.23-119.

Valois, Robert, Pour préparer le centenaire du Séminaire, dans L'Estudiant, vol. 8, n° 5, mai-juin 1944, pp. 4-5.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les collèges classiques (1904-1962) 19

Tableau 2: Les collèges classiques de 1923 à 1953 20

Tableau 3: Agrandissements successifs du Séminaire de Joliette 25

Tableau 4: Joliette et L'Assomption: effectifs étudiants (1904-1968) 35

Tableau 5: Admission des jeunes filles au Séminaire de Joliette 39

Tableau 6: Séminaire de Joliette: provenance des élèves (1904-1968) 41

Tableau 7: Collège de L'Assomption: provenance des élèves 42

Tableau 8: Le personnel du Séminaire de Joliette (1904-1968) 48

Tableau 9: Séminaire de Joliette: cours classique, cours commercial et cours préparatoire 57

Tableau 10: Collège de L'Assomption: cours classique, cours commercial et cours préparatoire 62

Tableau 11: État de résultats (1904-1965) 97

Tableau 12: Bilans comparatifs (1904-1965) 103

Tableau 13: Joliette et L'Assomption: dépenses annuelles et évaluation des immeubles 120

Tableau 14: Passif du Séminaire de Joliette (1904-1965) 140

Tableau 15: Les prêteurs du Séminaire de Joliette en 1904 143

Tableau 16: Dépenses du Séminaire de Joliette (1904-1962) 157

Tableau 17: Le personnel du Séminaire de Joliette (1904-1965) 160

Tableau 18: Salaire des prêtres séculiers (1904-1965) 163

Tableau 19: Dépenses du personnel enseignant (1933, 1943, 1953) 168

Tableau 20: Assurances du Séminaire de Joliette 177

Tableau 21: Actif du Séminaire de Joliette 199

Tableau 22: Prêts et placements du Séminaire de Joliette (1912-1965) 202

Tableau 23: Créances des élèves (1904-1951) 204

Tableau 24: État des emprunts à fonds perdus (1901-1954) 210

Tableau 25: État des emprunts à fonds perdus en 1910 213

Tableau 26: Souscription du Centenaire (1947-1951) 229

Tableau 27: Souscription de l'Aile Beaudry (1957-1960) 231

Tableau 28: Sources de revenus (1904-1965) 237

Tableau 29: Pensionnaires, demi-pensionnaires et externes (1904-1968) 241

Tableau 30: Coût de la pension et de l'enseignement (1904-1968) 247

Tableau 31: Coût de l'enseignement de la musique, etc. 248

Tableau 32: Augmentation des tarifs (1904-1968) 252

Tableau 33: Gratuité scolaire au Séminaire de Joliette (1904-1940) 253

Tableau 34: Subventions (1904-1964) 272

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Élèves du Séminaire de Joliette (1904-1968) 36

Graphique 2: Le personnel du Séminaire de Joliette (1904-1968) 54

Graphique 3: Pertes et profits (1904-1965) 99

Graphique 4: Évolution du Capital (1904-1944) 113

Graphique 5: Évolution du Capital (1944-1965) 113

Graphique 6: Dettes du Séminaire de Joliette (1904-1965) 117

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Le Collège Joliette: 1846-1875 26

Le Collège-Séminaire de Joliette: 1881-1926 27

Le Séminaire de Joliette en 1908 28

Le Séminaire de Joliette en 1926 29

Le Séminaire de Joliette en 1951 30

Le Séminaire de Joliette en 1957 31

Le Séminaire de Joliette en 1960 32

Le Séminaire de Joliette en 1908, 1925, 1951, 1960 33

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 5

ABRÉVIATIONS 7

INTRODUCTION 9

CHAPITRE PREMIER: LES COORDONNÉES DU SÉMINAIRE DE JOLIETTE 13

I. Bref historique du Séminaire de Joliette (1904-1968) 14

II. Les agrandissements successifs 23

III. Évolution des effectifs scolaires et du personnel 34

IV. Évolution des programmes scolaires 56

V. Évolution du statut juridique 71

CHAPITRE II: ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE 81

I. Sources des données 82

II. Établissement des données 86

III. La situation financière du Séminaire de Joliette (1905-1965) 99

IV. Les finances du Séminaire de Joliette vues de l'intérieur 123

CHAPITRE III: LE PASSIF ET LES DÉPENSES 137

I. Le passif 137

II. Le compte «Capital» 149

III. État des dépenses 159

CHAPITRE IV: L'ACTIF ET LES REVENUS 197

I. L'actif 198

II. Le capital 208

III. État des revenus 236

IV. Les subventions gouvernementales 265

CONCLUSION 277

ANNEXE 1: Lexique 297

ANNEXE 2: Petite chronologie joliettaine 301

BIBLIOGRAPHIE 305

LISTE DES TABLEAUX 323

LISTE DES GRAPHIQUES 325

LISTE DES ILLUSTRATIONS 327